Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260204-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Commission Permanente du jeudi 23 juillet 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 15
Procuration(s) : 6
Absent(s) : 5
Nombres de votants : 21
Votes pour : 21
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : lundi 13 juillet 2026

DELIBERATION N°DL_CP2026_0204

Relative à l'autorisation du Président de l'Assemblée de Mayotte à signer les contrats de ville

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Monsieur Soibahadine NDAKA donne pouvoir à Madame Rosette VITTA, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Echati ISSA, Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur El Anrif HASSANI donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE

Étaient absents :
Monsieur Ali OMAR, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
Vu la loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte (Article 40) ;
Vu la circulaire du 19 mars 2025 relative à l'élaboration des contrats de ville 2025-2030 dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution à Saint-Martin et à la Polynésien française ;
Vu la délibération n°DL_AP2021 0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur OUSSENI Ben Issa, Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n° DL_AP2021 0203 relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental données à sa commission permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2026_0064 du 25 mars 2026 relative au budget primitif 2026 du Département-Région de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260204-DE

Considérant

- que la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ;
- que le Département-Région de Mayotte est un acteur secondaire de la politique de la politique de la ville ;
- que ces contrats de ville pour Mayotte poursuivent deux objectifs :
 - Constituer de véritables projets de territoire, construits en lien étroit avec les habitants et répondant aux enjeux identifiés ;
 - Garantir la mobilisation effective du droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires ;
- que les nouveaux contrats de ville ne comportent aucun engagement financier nouveau du Département-Région et que sa participation se limite à l'exercice de ses compétences de droit commun ;
- considérant que le président a déjà singé les contrats de villes de Mamoudzou, Koungou et de la CCPT ;

Considérant le rapport n°2026-03059 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

Considérant l'avis de la commission solidarité, action sociale et santé en date du 18 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte ou son représentant à signer l'ensemble des contrats de ville 2026/2030 et tous les actes subséquents ;

Article 2 : que la présente délibération et les actes subséquents ne peuvent avoir une incidence financière pour le budget du Département-Région de Mayotte ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

Ben Issa OUSSENI

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS CONCRETS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

Droit commun renforcé

Contrat de ville "Engagements Quartiers 2030"	Enjeux majeurs identifiés	Nom du partenaire signataire	Action concrète envisagée en réponse à l'enjeu majeur identifié	Type de moyens mobilisés	Sous type de moyens mobilisés	Public cible	Périmètre géographique	Description précise de l'action	Calendrier / échéance	Indicateur(s) de suivi
	La lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et l'exclusion urbaine	SIM CDC HABITAT	Gestion du patrimoine	Financiers	Subvention d'investissement	Tous âges.	Commune	Opérations de réhabilitation et travaux d'entretien courant	POST chido : fin prévu au 31/12/26	Nombre de logements rénovés
			Construction d'ensemble immobilier et aménagement du territoire	Techniques/Ingénierie	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Construction de logements et participation à la gestion administrative et financière du CARIBUS	Programmation sur 10 ans	Nombre de logements, nombre d'habitants
		GIP CUF	Permanance de proximité sur la régularisation foncière	Humains	HUMAINS	26/64 ans,	Commune	Assurer l'accueil des usagers lors de permanences organisées au sein de la collectivité, à raison d' une fois par mois, après signature préalable d'une convention avec la mairie.	2026/2030	Nombre de permanences réalisées et nombre d'usagers reçus
		DEALM	Accompagnement à la mise en oeuvre des opérations de RHI	Financiers	Appel à projets (subv. D'actions)	Tous âges.	Commune	Accompagner la collectivité dans le montage des demandes de financement de ses opérations de RHI Financement des opérations de RHI	1 financement par an, accompagnement tout au long de l'année sur la durée des projets	Nombre de demande de subventions déposées/nombre de demandes accordées/avancement opérationnel et financier des opérations
		DEALM-DT ANRU	Suivi des opérations dans le cadre du NPNRU	Financiers	Autre financement		Commune	Suivre et instruire les opérations contractualisées dans le cadre du NPNRU	Fin d'opérations engagées à 2030	indicateur propres à l'Agence pour le renouvellement Urbain et spécifique à chaque actions
		EPRD Mayotte	Stabilisation rapide du cadre de vie dans les quartiers en attente d'intervention lourde	Techniques/Ingénierie	Ingénierie de projet	Tous âges.	Village	Réalisation d'aménagements temporaires : cheminements, éclairage solaire, drainage léger, traitement points noirs, petits équipements collectifs transitoires pour limiter l'insalubrité et améliorer le cadre de vie	2026-2030	Nombre de micro-aménagements réalisés ; Nombre de points noirs traités ; Amélioration perception cadre de vie
			Renforcement de la cohésion sociale et appropriation des transformations urbaines	Humains	Personnel mobilisé ponctuellement	Tous âges.	Village	Activation d'espaces vacants, jardins partagés, chantiers participatifs, ateliers habitants, actions collectives favorisant l'appropriation des transformations urbaines	2026-2030	Nombre d'habitants mobilisés ; Nombre d'actions collectives ; Taux de participation ; Évolution climat social
			Sécurisation sociale des parcours de relogement	Humains	Agent dédié à temps partiel (< 1 ETP)	26/64 ans,	Village	Information et pédagogie relogement, médiation sociale, accompagnement des ménages fragiles, ateliers habiter autrement, préparation à la transition vers logement structuré	Selon phasage OIN	Nombre de ménages accompagnés ; Taux adhésion relogement ; Réduction refus ; Maintien dans logement
			Prévention de la reformation de l'habitat informel	Techniques/Ingénierie	Observatoire / données	Tous âges.	Village	Sensibilisation urbanisme et foncier, occupation temporaire organisée des sites libérés, dispositifs d'alerte précoce, observation terrain pour limiter réimplantation informelle	Continu	Nombre de tentatives d'occupation évitées ; Stabilisation sites ; Réduction extension habitat informel
			Renforcement de l'insertion et de l'emploi local	Humains	Personnel mobilisé ponctuellement	18/25 ans,	Village	Chantiers d'insertion liés aux micro-aménagements, mobilisation clauses d'insertion, ateliers emploi, pré-qualification métiers urbains	2026-2030	Nombre de bénéficiaires ; Heures d'insertion ; Accès emploi durable ; Jeunes formés
			Amélioration de la santé environnementale et de la dignité urbaine	Matériels/Logistiques	Équipements et matériels	Tous âges.	Village	Sensibilisation hygiène habitat, campagnes propreté, petits équipements sanitaires collectifs temporaires, réduction nuisibles, mobilisation associations locales	Continu	Réduction points insalubres ; Amélioration perception hygiène ; Participation habitants
			Observation sociale et territoriale des quartiers en transformation	Techniques/Ingénierie	Outil de suivi / évaluation	Tous âges.	Village	Suivi dynamique des quartiers, cartographie vulnérabilités, observation sociale, tableaux de bord d' aide à la décision pour pilotage des transformations urbaines	Continu	Tableaux de bord produits ; Amélioration pilotage ; Anticipation risques
	L'intégration et la réussite éducative	SIM CDC HABITAT	Aménagement d'écoles privées dans nos opérations neuves	Financiers	Subvention d'investissement	6/15 ans,	Commune	Aménagement et constrution d'une école dans le quartier CAVANI	juillet 2026	Nombre de classe ouverte (S), espace multi sport (judo..)
		DAC	Enseignement initial de la musique, Ecole Musique à Mayotte	Financiers	Co-financement / participation financière	6/15 ans,	Commune	Enseignement de la pratique du chant, de la musique et des instruments traditionnels	2026/28	Nombre d'élèves
			Promotion et diffusion des musiques actuelles/association MIOI	Financiers	Co-financement / participation financière	18/25 ans,	Commune	Master classe son	2026	Nombre de participants aux masterclasses
			Promotion et valorisation de la création contemporaine et des pratiques amateurs	Financiers	Co-financement / participation financière	Tous âges.	Commune	Voix des Outremer, Demos, Pôle d'appui Office Culturel Départemental	2026	Nombre de participants
		ANLCI	Détection des situations d'illettrisme et accompagnement à la formation en fonction des besoins	Humains	Référent identifié sur la thématique	Tous âges.	Commune	Action construite en fonction des publics	2026	Nombre de personnes/taux de réussite
		DRAJES	Projet éducatif de territoire	Financiers	Autres	Tous âges.	Commune	Il s'agit d'un cadre permettant avant tout d'agir sur le périscolaire et devant permettre d'assurer la continuité éducative autour du renforcement de l'alliance éducative : commune/ Rectorat / DRAJES: CSSM / Préfecture / Parents / Associations	Pluriannuel	Nombre d'enfants bénéficiaires
			Accompagnement des associations	Techniques/Ingénierie	Autres	Tous âges.	Commune	La commune de Mamoudzou s'est engagée pour être membre actif du GuidAsso et notamment auprès des associations de jeunesse et de sport et participe ainsi à l'éducation populaire		
			Développement du sport	Financiers	Appel à projets (subv. D'actions)	Tous âges.	Commune	La DRAJES accompagne plusieurs associations dans le domaine sportif qui sont assez nombreuses à mamoudzou à commencer par le CROS qui constitue un partenaire incontournable dans la structuration du mouvement sportif		
		GIP CARIF OREF CITE DES METIERS	Information, orientation, formation, inclusion numérique	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	Commune	Plan d'actions annuel du GIP	2026	Nombre de personnes accompagnées
		PLIA (GIP CARIF OREF CITE DES METIERS)	Information, orientation, formation sur l'acquistion des savoirs de base	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	Commune	Plan d'actions annuel du GIP (PLIA)	2026	Nombre de personnes accompagnées, formées, inserées
		RECTORAT	Extension du Rectorat (021401) M02)	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Réalisation des travaux	2026	Compte rendu
			Cuisine satellite du collège de DOUJANI	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2026	Compte rendu
			Cuisine satellite du collège de Passamainty (ycp PS)	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2030	Compte rendu
			cuisinie satellite du LP Kaweni	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	16/17 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2030	Compte rendu
			Extension d'un collège (Kaweni 2, à confirmer)	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2029	Compte rendu
			Internat de Kaweni	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	16/17 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2026	Compte rendu
			Reconstruction du LPO Bamana POST CHIDO	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	16/17 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2030	Compte rendu
			Construction du gymnase de KAWENI	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2026	Compte rendu
			Construction du Collège de Cavani	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2029	Compte rendu
			Construction du Lycée Mamoudzou Sud- Kwalé	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2031	Compte rendu
			Construction d'un collège Mamoudzou Sud (M'tsapéré ou Tsoundzou 2)	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	16/17 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2031	Compte rendu
			Cuisine centrale et réfectoire de Kaweni	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2027	Compte rendu
			Construction du collège de Vahibe	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2027	Compte rendu
		Transdev Mayotte	Commune, Rectorat, Association de quartier, partenaires de Transdev Mayotte organisent des ateliers et actions de prévention contre les actes d'incivilités dans le transport scolaire	Humains	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Un chargé de pédagogie et prévention organise des actions d'animation dans les collèges-lycées et lieux publics de la commune pour sensibiliser les jeunes et leurs parents à l'importance de respecter les règles de sécurité et de bonne conduite au sein du réseau de transport scolaire et de faire de la prévention à des fins de lutte contre les actes d'incivilités et de violences dans le bus et aux abords (rixes, caillassages, ...) En sus des moyens évoqués, des moyens matériels et logistiques sont apportés au dispositif.	10 fois par an (date à définir)	Nombre de bénéficiaires (liste d'émargement) /Nombre d'ateliers organisés par an
			Dans le cadre du DPTU la mairie de Mamoudzou partenaire de Transdev Mayotte organise l'identification et la lutte contre les fauteurs de trouble aux abords des arrêts de bus de la commune sur l'axe nord et sud.	Humains		Tous âges.	Commune	Lutte contre le caillassage, identification des meneurs, accompagnement et canalisation du flux d'élève et médiation face au risque de la circulation routière.	En période scolaire	Présence d'agent de Médiation sur le terrain. Remontée d'informations quotidienne.
		BGE Mayotte	Développement des compétences et sécurisation des parcours	Humains	TECHNIQUES/INGENIERIE	18/25 ans,	Commune	Ateliers de découverte de la posture entrepreneuriale pour développer les compétences transversales (autonomie, initiative) et mise en place de mentorat pour sécuriser les parcours éducatifs. 2026-2027	2026 - 2027	- Nombre de jeunes accompagnés. - Nombre de binômes de mentorat actifs.- Evolution des compétences évaluée.
			Remobilisation vers l'activité et inclusion numérique	Humains	TECHNIQUES/INGENIERIE	18/25 ans,	Commune	Organisation de rencontres avec le monde économique (visites, stages) et ateliers pratiques pour renforcer l'autonomie numérique, afin de faciliter l'accès à l'emploi, la formation ou l'entrepreneuriat.	2026 - 2027	Nombre de sorties positives (emploi, formation, etc.). Nombre de bénéficiaires des ateliers numériques.Taux de participation aux rencontres.
		CSSM	Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité	Financiers	Subvention de fonctionnement	6/15 ans,	Commune	Développement de l'offre CLAS en direction des élèves de la 6ème au bac afin de lutter contre le décrochage scolaire	pluriannuel	Nombre des enfants bénéficiaires de l'offre de service et le nombre de parents impliqués dans les actions
			Renforcement des actions d'accueils de loisir	Financiers	Subvention de fonctionnement	6/15 ans,	Commune	Poursuivre et proposer une offre d'accueil pour les 6- 11 ans sur les temps périscolaires sur toute la commune (dans les 8 villages), Ces Alsh sont à vocation pédagogique		Nombre d'enfants bénéficiaires
		CSSM	Fonds de Prestation d'Aide à la Restauration Scolaire							
	La lutte contre la délinquance	PREFECTURE/CABINET	Accompagnement de la mairie sur les sujets de viodéprotection et d'éclairage public	Humains	Appui méthodologique	Tous âges.	Commune	Un appui méthodologique pourra être dispensé auprès des services de la mairie en charge de la viodéoprotection et de l'éclairage public afin de les orienter par exemple vers les appels à projets spécifiques	2026	Comptes-rendus de réunion
			Soutien au tissu associatif engagé dans la lutte contre la désocialisation et l'isolement des jeunes	Humains	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Les dossiers déposés par des structures portant un projet sur cette thématique seront étudiés et pourront faire l'objet de l'octroi d'une subvention dans le cadre du FIPD	2026	Nombre de jeunes accompagnés
			Subventionnement d'une structure d'accueil des chiens errants	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Face au constat de l'absence de fourrière animale, le projet de subvention d'une structure pouvant accueillir les chiens errants capturés lors d'opérations coordonnées entre les PM et les FSI prend tout son sens.	2026	Nombre de chiens placés en fourrière
	La coordination des structures d'accompagnement à l'emploi	GIP CARIF OREF CITE DES METIERS	Animation CREFOP, professionnalisation des acteurs de l'orientation, la formation et l'emploi	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	Commune	Plan d'actions annuel du GIP	2026	Nombre de réunions et nombre de professionnels accompagnés
		PLIA (GIP CARIF OREF CITE DES METIERS)	Animation et professionnalisation des acteurs et des professionnels	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	Commune	Plan d'actions annuel du GIP (PLIA)	2026	Nombre de réunions et des professionnels accompagnées
		Mission Locale de MAYOTTE	Accueil, écoute et accompagnement à l'insertion sociale et/ou professionnelle	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	18/25 ans,	Commune	Accompagnement des personnes à la recherche d'emploi ou de formation en parallèle du volet social	2026-2028	nombre de personnes accueillies, accompagnées et insérés
		GIP MDPH	Permettre l'accès ou le maintien en emploi des personnes en situation de handicap	Humains	Référent identifié sur la thématique	Tous âges.	Commune	Evaluation des situations au travers d'entretiens individuels. Orientation vers les dispositifs d' insertion, formation professionnelle et sensibilisation des employeurs publics et privés.	Commune	Nombre de décisions RQTH émises par la CDAP
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Promotion d'evenements dediés aux recrutements sur le territoire	Humains	HUMAINS	26/64 ans,	Commune	Promouvoir et diversifier les evenements partenariaux autour des recrutements et de la formation professionnelle	2026	Frise des evenements réalisés, promotion de l'outil "Mes evenements emploi" pour la visibilité des actions réalisées et programmées
			Installer les portefeuille d'accompagnements intensifs	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	26/64 ans,	Commune	L'installation de l'accompagnement intensif (prevu par la loi pour le plein emploi) a pour objectif d'optimiser les services rendus aux demadeurs d'emploi	2026	Nombre de conseillers dediés à l'accompagnement intensif, nombre de demadeur d'emploi residants sur la commune ayant beneficié de cet accompagnement.
			Developper les dispositifs de formation professionnelle préalable au recrutements	Financiers	Financement de droit commun	26/64 ans,	Commune	France Travail va cibler le financement des dispositifs de formation professionnelle sur des actions avec un fort potentiel d'embauche, adaptables aux besoins de l'employeur, individualisables selon le niveau de competence du demandeur d'emploi		Nombre de Preparation Operationnelles à l'Emploi signées pour des entreprises ou des demandeurs d'emploi de la commune.
		BGE Mayotte	Parcours "De l'idée à l'entreprise" pour les demandeurs d'emploi	Techniques/Ingénierie	Ingénierie de projet	18/25 ans,	Commune	Mettre en place un parcours structuré en partenariat avec les partenaires de l'emploi : 1) Ateliers collectifs de sensibilisation à l'entrepreneuriat. 2) Accompagnement individuel à la construction du projet (business plan, financement). 3) Orientation vers les financements dédiés (ADIE, initiative Mayotte).	Continu, 2026-2030	- Nombre de demandeurs d'emploi orientés vers le parcours. - Nombre de projets immatriculés. - Nombre de conventions de partenariat actives.
	Le soutien des personnes en situation de handicap	SIM CDC HABITAT	Construire et rendre PMR nos logements	Techniques/Ingénierie	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Respect des règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap	Programmation sur 10 ans	Nombre de logements, nombre d'équipements (ascenseurs, rampes...)
		GIP CARIF OREF CITE DES METIERS	Information sur l'accès à la formation	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	Commune	Information des personnes à la recherche d'une formation	2026	Nombre de personnes accueillies et accompagnées
		PLIA (GIP CARIF OREF CITE DES METIERS)	Information sur l'accès à la formation	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	Commune	Information des personnes à la recherche d'une formation	2026	Nombre de personnes accueillies, accompagnées
		Mission Locale de MAYOTTE	Accueil, écoute et accompagnement à l'insertion sociale et/ou professionnelle	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	18/25 ans,	Commune	Accompagnement des personnes à la recherche d'emploi ou de formation en parallèle du volet social	2026-2028	Nombre de personnes accueillies, accompagnées et insérés
		GIP MDPH	Permettre l'accès aux droits des personnes en situation de handicap	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	Commune	Accompagnement individualisé à la constitution et au suivi des dossiers sur le site de la MDPH à Mamoudzou	Continu	Nombre de personnes accueillies - Nombre de dossiers déposés
			Permettre l'accès aux droits des personnes en situation de handicap	Matériels/Logistiques	Personnel mobilisé ponctuellement	Tous âges.	Village	Déploiement d'actions d'aller-vers (Handi-Bus) afin de rapprocher le service public du handicap des habitants.	Continu	Nombre de personnes accueillies dans le bus - Nombre de déplacements du bus dans les villages de la commune de Mamoudzou
			Sensibiliser à l'accessibilité des lieux publics	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	Commune	Déploiement d'ambassadeurs de l'accessibilité pour informer les ERP dans leur mise en accessibilité	2026	Nombre d'ERP sensibilisés
			Permettre l'accès aux droits des personnes en situation de handicap	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	Commune	Instuction, évaluation et attribution des droits liés à la compensation du handicap	Continu	Nombre de décisions émises par la CDAPH
			Prévenir les ruptures de parcours	Humains	Référent identifié sur la thématique	Tous âges.	Commune	La Réponse Accompagnée Pour Tous identifie les situations de handicap dans les familles vulnérables, coordonner les interventions sociales et prévenir les ruptures de droits, de soins ou de scolarité.	Continu	Nombre de Plans d'Accompagnements Globaux formalisés
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Création d'un CAP EMPLOI à MAYOTTE avec la réception des Demandeurs d'emploi au sein de l'Agence de Kaweni	Humains	Agent dédié à temps partiel (< 1 ETP)	Tous âges.	Commune	La création d'un CAP EMPLOI va nous permettre de creer des equipes dediées France Travail Cap emploi sur la reception des publics DEBOE (TH) au sein des agences France Travail.	2026	Nombre de Portefeuilles (referents d'accompagnements) specialisés sur le Handicap + volume de Demandeur d'emploi concerné
		ARS	Renforcer et développer l'offre médico-sociale	Financiers	Financement de droit commun	Tous âges.	Commune	Accompagner les publics cibles		Nombre de personnes accompagnées

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS CONCRETS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

Droit commun renforcé

Contrat de ville "Engagements Quartiers 2030"	Enjeux majeurs identifiés	Nom du partenaire signataire	Action concrète envisagée en réponse à l'enjeu majeur identifié	Type de moyens mobilisés	Sous type de moyens mobilisés	Public cible	Périmètre géographique	Description précise de l'action	Calendrier / Échéance	Indicateur(s) de suivi
	La lutte contre la délinquance	SIM CDC HABITAT	Sécurisation des résidences	Financiers	Équipements et matériels	Tous âges.	Commune	Sécurisation des clôtures, intégration d'un contrôle d'accès, vidéoprotection	Echéance 2028	Nombre de violences
		Transdev Mayotte	Commune, Rectorat, Association de quartier, partenaires de Transdev Mayotte organise des ateliers et actions de prévention contre les actes d'incivilités dans le transport scolaire	Humains	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Commune, Rectorat, Association de quartier, partenaires de Transdev Mayotte organise des ateliers et actions de prévention contre les actes d'incivilité dans le transport scolaire	3 actions prévues par an (dates à définir)	Nombre de bénéficiaires (liste d'émargement) /Nombre d'ateliers organisés par an
		Transdev Mayotte	L'association ASEK partenaire de Transdev Mayotte, intervient sur l'identification et la lutte contre les fauteurs de trouble aux abords des arrêts de bus et sur l'axe nord	Humains		Tous âges.	Village	Lutte contre le caillassage, identification des meneurs, accompagnement et canalisation du flux d'élèves et médiation face au risque de la circulation routière. Intervention sur l'axe Pointe Koungou, direction nord collège de Koungou	En période scolaire	présence régulière du chef d'équipe Médiation sur le terrain. Remontée d'informations quotidienne.
		PREFECTURE/CABINET	Accompagnement de la commune sur les sujets de vidéoprotection et d'éclairage public	Humains	Appel à projets (subv. d'actions)	Tous âges.	Commune	Un appui méthodologique pourra être dispensé auprès des services de la mairie en charge de la viodéoprotection et de l'éclairage public afin de les orienter par exemple vers les appels à projets spécifiques	2026	Comptes-rendus de réunion
		PREFECTURE/CABINET	Soutien du tissu associatif engagé sur les sujets de prévention de la délinquance chez les jeunes	Humains	Appel à projets (subv. d'actions)	6/15 ans,	Commune	Koungou est une commune avec un pourcentage de jeunes très élevé, des actions de sensibilisation à destination des jeunes, des ateliers/ propositions de formation sont autant d'éléments qui permettront de lutter contre l'oisiveté et ainsi prévenir la délinquance.	2026	Nombre de jeunes pris en charge
		PREFECTURE/CABINET	Soutien du tissu associatif engagé sur les actions de citoyenneté	Humains	Appel à projets (subv. d'actions)	Tous âges.	Commune	Accompagnement des structures qui proposent des actions afin de redynamiser le tissu local par une présence régulière sur le terrain tout en proposant des actions en faveur d'un rapprochement entre les forces de l'ordre et la population	2026	Nombre de citoyens touchés
	La lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne	SIM CDC HABITAT	Gestion du patrimoine	Financiers	Subvention d'investisssement	Tous âges.	Commune	Opérations de réhabilitation et travaux d'entretien courant	POST chido : fin prévue au 31/12/26	Nombre de logements rénovés
		SIM CDC HABITAT	Construction d'ensembles immobiliers et aménagement du territoire	Techniques/Ingénierie	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Construction de logements et aménagement d'un quartier (CAROBOLE)	Programmation sur 10 ans	Nombre de logements, nombre d'habitants
		GIP CUF	Permanence de proximité sur la régularisation foncière	Humains	HUMAINS	26/64 ans,	Commune	Assurer l'accueil des usagers lors de permanences organisées au sein de la collectivité, à raison d'une fois par mois, après signature préalable d'une convention avec la mairie.	2026/2030	Nombre de permanences réalisées et nombre d'usagers reçus
		DEALM	Accompagnement à la mise en œuvre des opérations de RHI	Financiers	Référent identifié sur la thématique	Tous âges.	Commune	Accompagner la collectivité dans le montage des demandes de financement de ses opérations de RHI Financement des opérations de RHI	1 financement par an, accompagnement tout au long de l'année sur la durée des projets	Nombre de demandes de subventions déposées/ Nombre de demandess accordées/ avancement opérationnel et financier des opérations
		DEALM-DT ANRU	Suivi des opérations dans le cadre du NPNRU	Financiers	Autre financement		Commune	Suivre et instruire les opérations contractualisées dans le cadre du NPNRU	Fin d'opérations engagées à 2030	indicateur propres à l'Agence pour le renouvellement Urbain et spécifique à chaque action
		EPRD Mayotte	Stabilisation rapide du cadre de vie dans les quartiers en attente d'intervention lourde	Techniques/Ingénierie	Ingénierie de projet	Tous âges.	Village	Réalisation d'aménagements temporaires : cheminements, éclairage solaire, drainage léger, traitement points noirs, petits équipements collectifs transitoires pour limiter l'insalubrité et améliorer le cadre de vie	2026-2030	Nombre de micro-aménagements réalisés ; Nombre de points noirs traités ; Amélioration perception cadre de vie
		EPRD Mayotte	Renforcement de la cohésion sociale et appropriation des transformations urbaines	Humains	Personnel mobilisé ponctuellement	Tous âges.	Village	Activation d'espaces vacants, jardins partagés, chantiers participatifs, ateliers habitants, actions collectives favorisant l'appropriation des transformations urbaines	2026-2030	Nombre d'habitants mobilisés ; Nombre d'actions collectives ; Taux de participation ; Évolution climat social
		EPRD Mayotte	Sécurisation sociale des parcours de relogement	Humains	Agent dédié à temps partiel (< 1 ETP)	26/64 ans,	Village	Information et pédagogie relogement, médiation sociale, accompagnement des ménages fragiles, ateliers habiter autrement, préparation à la transition vers logement structuré	Selon phasage OIN	Nombre de ménages accompagnés ; Taux adhésion relogement ; Réduction refus ; Maintien dans logement
		EPRD Mayotte	Prévention de la reformation de l'habitat informel	Techniques/Ingénierie	Observatoire / données	Tous âges.	Village	Sensibilisation urbanisme et foncier, occupation temporaire organisée des sites libérés, dispositifs d'alerte précoce, observation terrain pour limiter réimplantation informelle	Continu	Nombre de tentatives d'occupation évitées ; Stabilisation sites ; Réduction extension habitat informel
		EPRD Mayotte	Renforcement de l'insertion et de l'emploi local	Humains	Personnel mobilisé ponctuellement	18/25 ans,	Village	Chantiers d'insertion liés aux micro-aménagements, mobilisation clauses d'insertion, ateliers emploi, pré-qualification métiers urbains	2026-2030	Nombre de bénéficiaires ; Heures d'insertion ; Accès emploi durable ; Jeunes formés
		EPRD Mayotte	Amélioration de la santé environnementale et de la dignité urbaine	Matériels/Logistiques	Équipements et matériels	Tous âges.	Village	Sensibilisation hygiène habitat, campagnes propreté, petits équipements sanitaires collectifs temporaires, réduction nuisibles, mobilisation associations locales	Continu	Réduction points insalubres ; Amélioration perception hygiène ; Participation habitants
		EPRD Mayotte	Observation sociale et territoriale des quartiers en transformation	Techniques/Ingénierie	Outil de suivi / évaluation	Tous âges.	Village	Suivi dynamique des quartiers, cartographie vulnérabilités, observation sociale, tableaux de bord d'aide à la décision pour pilotage des transformations urbaines	Continu	Tableaux de bord produits ; Amélioration pilotage ; Anticipation risques
		DEETS	Accompagnement vers et dans le logement	Financiers	Subvention de fonctionnement	Tous âges.	Commune	Accompagnement social des ménages en situation de mal-logement		
		CAGNM / SIDEVAM976	la déchèterie mobile	Matériels/Logistiques	Équipements et matériels	Tous âges.	Commune	SUIVI dynamique des quartiers, cartographie vulnérabilités, observation sociale, tableaux de bord d'aide à la décision pour pilotage des transformations urbaines	Continu	Volumes d'ordures collectés
		CAGNM	la police environnementale	Humains	HUMAINS	Tous âges.	Commune	sensibilisation hygiène habitat, campagnes propreté, petits équipements sanitaires collectifs temporaires, réduction nuisibles, mobilisation associations locales	continu	Réduction points insalubres ; Amélioration perception hygiène ; Participation habitants
		CAGNM	PEC environnement	Humains	HUMAINS	Tous âges.	Commune	sensibilisation hygiène habitat, campagnes propreté, petits équipements sanitaires collectifs temporaires, réduction nuisibles, mobilisation associations locales	periodique	Réduction points insalubres ; Amélioration perception hygiène ; Participation habitants
		SIDEVAM976	Remontée des infractions et problème de propreté urbaine	Humains	Outils numériques	Tous âges.	Commune	Transmission régulière de compte-rendu de collecte ou de fiche d'intervention afin de mettre en lumière les incidents ou informations relevant de la propreté urbaine : débordement de point de collecte, formation de dépôt sauvage, stationnement gênant, câbles trop bas, ... Ces éléments permettront à la commune d'assurer les missions relevant de sa compétence en matière de propreté urbaine/salubrité publique (lutte contre les dépôts sauvages) et de son pouvoir de police (verbalisation des infractions, stationnements gênants, etc.)	Continu	nombre de rapport transmis
		SIDEVAM976	Sensibilisation aux bons gestes et formation sur le règlement de collecte	Humains	HUMAINS	Tous âges.	Commune	Préparation en amont des opérations par la formation des équipes politiques et techniques de la commune sur la gestion des déchets et les périmètres de compétences. Mise en place d'opération de sensibilisation dans l'ensemble des quartiers de la commune couverts par les circuits de collecte. Sensibilisation dans les écoles et auprès des partenaires associatifs.	Continu	nombre de sessions de formation, nombre d'association et d'établissement touchés, nombre de personnes sensibilisées
		SIDEVAM976	Mise en place de déchèterie provisoire et mobile	Matériels/Logistiques	Logistique / transport	Tous âges.	Commune	Déploiement de dispositifs de collecte des encombrants pour les apports volontaires des usagers	périodique	nombre d'opération, quantité de déchets collectés
		SIDEVAM976	Aménagement des points de collecte	Matériels/Logistiques	MATERIELS / LOGISTIQUES	Tous âges.	Commune	Aménagement de points de collecte pour l'apport soit de déchets Ordure Ménagère (bacs noirs) ou des encombrants en aménageant des casiers pour des ferrailles, les encombrants et les déchets verts.	Continu	nombre de points aménagés
	L'accès à l'emploi et la formation	ANLCI	Détection situation illettrisme et accompagnement à la formation en fonction des besoins	Humains	Référent identifié sur la thématique	18/25 ans,	Commune	Action construite en fonction des publics	2026	Nombre de personnes/taux de réussite
		GIP CARIF OREF Cité des Métiers	information, orientation, formation, inclusion numérique	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	Commune	plan d'actions annuel du GIP	2026	Nombre de personnes accompagnées
		PLIA (GIP CARIF OREF CITES DES METIERS)	information, orientation, formation sur l'acquisition des savoirs de base	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	Commune	plan d'actions annuel du GIP (PLIA)	2026	nombre de personnes accompagnées, formées, insérées
		Rectorat	Réhabilitation extension du collège de Koungou	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2029	Compte rendu
		Rectorat	Cuisine satellite du collège de Koungou	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2029	Compte rendu
		Rectorat	Construction du Collège de Longoni	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2028	Compte rendu
		Rectorat	Construction du Lycée des Métiers et du Bâtiment à Longoni	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	16/17 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2028	Compte rendu
		Rectorat	Internat de Longoni (hors part ANRU de 5 M€)	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	16/17 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2028	Compte rendu
		Rectorat	Construction du nouveau Extension du collège de Koungou (MAJICAVO 2)	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2029	Compte rendu
		GIP MDPH	Permettre l'accès ou le maintien en emploi des personnes en situation de handicap	Humains	Référent identifié sur la thématique	Tous âges.	Commune	Evaluation des situations au travers d'entretiens individuels. Orientation vers les dispositifs d'insertion, formation professionnelle et sensibilisation des employeurs publics et privés.	Commune	Nombre de décisions RQTH émises par la CDAP
		Mission Locale de Mayotte	Pérenniser l'antenne existante et permanence sur Majicavo	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	18/25 ans,	Commune	Accompagnement à l'insertion sociale et/ou professionnelle	2026-2028	Nombre de jeunes accompagnés
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Promotion d'évènements dédiés aux recrutement sur le territoire	Humains	HUMAINS	26/64 ans,	Commune	Promouvoir et diversifier les événements partenariaux autour des recrutement et de la formation professionnelle	2026	Frise des evenements réalisés, promotion de l'outil "Mes evenements emploi" pour la visibilité des actions réalisées et programmées
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Installer les portefeuilles d'accompagnement intensifs	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	26/64 ans,	Commune	L'installation de l'accompagnement intensif (prévu par la loi pour le plein emploi) a pour objectif d'optimiser les services rendus aux demandeurs d'emploi	2026	Nombre de conseillers dediés à l'accompagnement intensif, nombre de Demandeurs d'emploi résidant sur la commune ayant bénéficié de cet accompagnement.
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Assurer la proximité des services avec l'installation d'un Point Relais à Dzoumonié	Humains	HUMAINS	26/64 ans,	Commune	Assurer la réception des demandeurs d'emploi soit sur le site de Kaweni, soit sur le point relais du Nord (Dzoumonié)	2026	Flux de Demandeurs d'emploi de la Commune qui se presente en proximité
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Développer les dispositifs de formation professionnelle préalable au recrutement	Financiers	Financement de droit commun	26/64 ans,	Commune	France Travail va cibler le financement des dispositifs de formation professionnelle sur des actions avec un fort potentiel d'embauche, adaptables aux besoins de l'employeur, individualisables selon le niveau de compétence du Demandeurs d'emploi		Nombre de Préparations Opérationnelles à l'Emploi signées pour des entreprises ou des demandeurs d'emploi de la commune.
		BGE Mayotte	Sensibilisation à l'entrepreneuriat et détection de porteurs de projet	Techniques/Ingénierie	Ingénierie de projet	Tous âges.	Commune	Organisation d'ateliers collectifs et de permanences dans les quartiers prioritaires de Koungou pour informer sur la création d'entreprise, déconstruire les idées reçues et identifier les habitants ayant une idée ou une envie d'entreprendre.	trimestrielle à partir de 2026	Nombre de participants aux ateliers. - Nombre de porteurs de projet identifiés.
		BGE Mayotte	Accompagnement à la structuration de projet de création d'entreprise	Techniques/Ingénierie	Ingénierie de projet	Tous âges.	Commune	Parcours d'accompagnement individualisé pour les porteurs de projet détectés : aide à l'étude de marché, élaboration du business plan, stratégie commerciale, recherche de financements et choix du statut juridique.	Ateliers trimestriels et permanences mensuelles, à partir de 2026.	Nombre de business plans finalisés. - Taux de projets aboutissant à une demande de financement.
		BGE Mayotte	Suivi post-création et pérennisation des nouvelles entreprises	Techniques/Ingénierie	Ingénierie de projet	Tous âges.	Commune	Offrir un suivi durant les trois premières années cruciales de l'entreprise (suivi comptable, développement commercial, aide à la première embauche) pour sécuriser leur activité et favoriser leur croissance.	trimestrielle à partir de 2026	- Taux de pérennité des entreprises créées à 3 ans. - Nombre d'emplois créés par les entreprises accompagnées.
	Le developpement des équipements sportifs, culturels...	SIM CDC HABITAT	Aménagement de lieux de cohésion	Techniques/Ingénierie	Ingénierie de projet	Tous âges.	Commune	Création de parcs, aires de jeux	Carobole (prévu en 2028)	Nombre de places, qualité des espaces
		GIP CUF	Accompagner les usagers dans leurs démarches de régularisation foncière uniquement dans le cadre de la prescription trentenaire.	Humains	HUMAINS	26/64 ans,	Commune	Accompagner les usagers dans leurs démarches de régularisation foncière uniquement dans le cadre de la prescription trentenaire.		
		DAC	Projet de construction d'un nouvel équipement médiathèque	Techniques/Ingénierie	Subvention d'investissement	Tous âges.	Commune	Accompagner et conseiller dans l'élaboration du projet, suivi du dossier financier et administratif	2027/29	
		DAC	Création d'une plateforme scénique de 300 places/Mayotte la Première	Financiers	Co-financement / participation financière	18/25 ans,	Commune	Au sein de la station locale, création d'un espace scénique professionnel extérieur et couvert dédié à la diffusion de tous spectacles vivants.	2027/28	Nombre de spectacles
		CSSM	Accompagnement à la création d'équipement d'animation de la vie sociale	Financiers		Tous âges.	Commune	Soutien des actions de cohésion et de pouvoir d'agir	2026/2028	
	Le soutien des habitants en situation de handicap	SIM CDC HABITAT	Construire et rendre PMR nos logements	Techniques/Ingénierie	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	respect des règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap	Programmation sur 10 ans	Nombre de logements, nombre d'équipements (ascenseurs, rampes...)
		GIP MDPH	Permettre l'accès aux droits des personnes en situation de handicap	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	Commune	Accompagnement individualisé à la constitution et au suivi des dossiers	Continu	Nombre de personnes accueillies - Nombre de dossiers déposés
		GIP MDPH	Permettre l'accès aux droits des personnes en situation de handicap	Matériels/Logistiques	Personnel mobilisé ponctuellement	Tous âges.	Village	Déploiement d'actions d'aller-vers (Handi-Bus) afin de rapprocher le service public du handicap des habitants.	Continu	Nombre de personnes accueillies dans le bus - Nombre de déplacements du bus dans les villages de la commune de Koungou
		GIP MDPH	Sensibiliser à l'accessibilité des lieux publics	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	Commune	Déploiement d'ambassadeurs de l'accessibilité pour informer les ERP dans leur mise en accessibilité	2026	Nombre d'ERP sensibilisés
		GIP MDPH	Permettre l'accès aux droits des personnes en situation de handicap	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	Commune	Instruction, évaluation et attribution des droits liés à la compensation du handicap	Continu	Nombre de décisions émises par la CDAPH
		GIP MDPH	Prévenir les ruptures de parcours	Humains	Référent identifié sur la thématique	Tous âges.	Commune	La Réponse Accompagnée Pour Tous identifie les situations de handicap dans les familles vulnérables, coordonner les interventions sociales et prévenir les ruptures de droits, de soins ou de scolarité.	Continu	Nombre de Plans d'Accompagnement Globaux formalisés
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Création d'un CAP EMPLOI à MAYOTTE	Humains	Agent dédié à temps partiel (< 1 ETP)	Tous âges.	Commune	La création d'un CAP EMPLOI va nous permettre de créer des équipes dédiées France Travail Cap emploi sur la réception des publics DEBOE (TH) au sein des agences France Travail.	2026	Nombre de Portefeuilles (référents d'accompagnement) spécialisés sur le Handicap + volume de Demandeurs d'emploi concerné
		ARS MAYOTTE	Déploiement d'un contrat local de santé à l'échelle intercommunale / Développement de l'offre de soins et de la prévention	Financiers	Financement de droit commun	Tous âges.	Commune	Renforcement des dispositifs de prévention	Continu	Nombre de personnes incluses dans les dispositifs

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS CONCRETS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

Droit commun renforcé

Contrat de ville "Engagements Quartiers 2030"	Enjeux majeurs identifiés	Nom du partenaire signataire	Action concrète envisagée en réponse à l'enjeu majeur identifié	Type de moyens mobilisés	Sous type de moyens mobilisés	Public cible	Périmètre géographique	Description précise de l'action	Calendrier / échéance	Indicateur(s) de suivi
	L'accès à la santé	ARS	Déploiement du CLS à l'échelle intercommunale	Financiers	Financement de droit commun	Tous âges.	EPCI	Mise en oeuvre des actions inscrites dans le CLS sur les volets "promotion de la santé", développement de l'offre de soins, développement de l'accès aux soins		
		CCPT	Déploiement du CLS à l'échelle intercommunale	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	EPCI	Mise en oeuvre des actions inscrites dans le CLS sur les volets "promotion de la santé", développement de l'offre de soins, développement de l'accès aux soins - Création de deux maisons pluridisciplinaire de santé (une au centre-ville de Labattoir, l'autre à La Vigie - Pamandzi.)	Dès 2026	Validation du DLS, signature du CLSi, programmation annuelle
		RECTORAT COLLEGE ZENA M'DERE	EVARS	Humains	Personnel mobilisé ponctuellement	6/15 ans,	Commune	Actions de sensibilisation à la puberté, connaissance du corps et de son évolution, égalité filles-garçons, notion de consentement	2026/2030	Nombre d'élèves bénéficiaires et nombre d'interventions
		RECTORAT COLLEGE ZENA M'DERE	Mois sans tabac	Humains	Référent identifié sur la thématique	6/15 ans,	Commune	Sensibilisation aux dangers du tabac et des conduites addictives	2026/2030	Nombre d'élèves bénéficiaires et nombre d'interventions
	La lutte contre les phénomènes de violence	SIM CDC HABITAT	Sécurisation de nos résidences	Financiers	Équipements et matériels	Tous âges.	EPCI	Sécurisation des clôtures, intégration d'un contrôle d'accès, vidéoprotection	Echéance 2028	Nombre de violence
		TRANSDEV MAYOTTE	Commune, Rectorat, Association de quartier, partenaires de Transdev Mayotte organise des ateliers et actions de prévention contre les actes d'incivilité dans le transport scolaire	Humains	FINANCIERS	Tous âges.	EPCI	Un chargé de pédagogie et de prévention organise des actions d'animation dans les collèges-lycées et lieux publics de la commune pour sensibiliser les jeunes et leurs parents à l'importance de respecter les règles de sécurité et de bonne conduite au sein du réseau de transport scolaire et de faire de la prévention à des fins de lutte contre les actes d'incivilité et de violences dans le bus et aux abords (rixes, caillassages, ...) En sus des moyens évoqués, des moyens matériels et logistiques sont apportés au dispositif.	1 fois par an (date à définir)	Nombre de bénéficiaires (liste d'émargement) Nombre d'ateliers organisés par an
		CCPT	Coordination et pilotage du CISPD et de ses actions liées	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	EPCI	Animation, mise en réseau, mobilisation de ressources techniques et financières, montage et portage de projets	Dès 2026	Nombre de projets engagés Données de la délinquance
		RECTORAT les deux colleges de Petite-Terre	Lutte contre le harcèlement	Humains	Référent identifié sur la thématique	6/15 ans,	Commune	Ateliers de sensibilisation	2026/2030	Nombre d'élèves victimes de harcèlement connus et identifiés par la vie scolaire
		RECTORAT COLLEGE ZENA M'DERE	Actions de médiation à destination des élèves et des familles grâce à la mobilisation de postes d'adultes-relais	Humains	FINANCIERS	6/15 ans,	EPCI	Actions de médiation et de prévention, communication bienveillante, écoute active	2026/2028	Nombre de médiateurs engagés et d'élèves concernés
		CCPT	Vidéoprotection	Matériels/Logistiques	Co-financement / participation financière	Tous âges.	EPCI	Déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire	Dès 2026	Nombre de caméras opérationnelles Evolution des statistiques de la délinquance
		CCPT - Mairies (PM)	Sensibilisation dans les écoles	Humains	Personnel mobilisé ponctuellement	6/15 ans,	EPCI	Mise en oeuvre de séances de sensibilisation au sein de l'ensemble des écoles de Petite-Terre	Dès 2026	Nombre de séances de sensibilisation organisées, Nombre d'élèves mobilisés
		PREFECTURE / CABINET	Soutien du tissu associatif engagé sur les sujets de prévention de la délinquance chez les jeunes	Humains	FINANCIERS	6/15 ans,	EPCI	Soutien des actions de sensibilisation à destination des jeunes, des ateliers/ propositions de formation sont autant d'éléments qui permettront de lutter contre l'oisiveté et ainsi prévenir la délinquance.	2026	Nombre de jeunes pris en charge
		PREFECTURE / CABINET	Accompagnement dans la mise en place d'une fourrière/ structure d'accueil des chiens errants	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Face au constat de l'absence de fourrière animale, le projet de subvention d'une structure pouvant accueillir les chiens errants capturés lors d'opérations coordonnées entre les PM et les FSI prend tout son sens. La formation des agents municipaux locaux est également un indicateur allant dans le sens de la demande.	2026	Nombre de chiens placés en fourrière
		PREFECTURE / CABINET	Équipements des polices municipales	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Dans le cadre de l'appel à projets FIPD des subventions visant à doter les polices municipales peuvent être attribuées après étude de la demande.	2026	Devis sur les achats en question
		DRDFE	Lutte contre la prostitution	Humains		Tous âges.	EPCI	Action de lutte contre la prostitution et accompagnement des femmes concernées	2026	Nombre de personnes sensibilisées, nombre de femmes sorties
		CSSM	Accompagnement	Financiers	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Accompagnement des communes pour le développement des actions d'encadrement des enfants notament en matière d'accueil de loisirs et lutter contre loisiveté		
		CSSM	Accomppagement du centre social	Financiers	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Accompagnement, des communes pour le développement des actions de cohésion sociale avec des financements pérennes sur les fonctionnements des équipements d'animation de la vie sociale.	2026	Nombre d'actions réalisées; Nombre de personnes bénéficiaires des prestations du centre social.
		Mairies	Intervenir auprès des publics déviants via les animateurs communaux et les associations	Humains	HUMAINS	Tous âges.	Commune	Mettre en place des actions destinées et adaptées aux publics deviants	2026	
	La sensibilisation des habitants à l'amélioration de leur environnement	SIM CDC HABITAT	Livret locataire	Humains	Référent identifié sur la thématique	Tous âges.	EPCI	Sensibilisation des locataires sur l'utilisation du logement et du respect de l'environnement	Programmation sur 10 ans	Nombre de locataire par livraison
		CCPT	Nature en ville – programme de sensibilisation et de végétalisation, préservation des milieux naturels	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	EPCI	Programme d'actions dédiées	Programme annuel	Nombre et nature des projets mis en oeuvre
		RECTORAT COLLEGE ZENA M'DERE	Préservation de la mangrove par sa revégétalisation	Humains	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Replantation de palétuviers et actions de sensibilisation.	2026/2028	Nombre d'élèves mobilisés dans l'action
		CCPT	Création de voies cyclables et voies piétonnes - entretien des chemins de randonnée et des sites des cratères de Moya	Techniques/Ingénierie	Co-financement / participation financière					
		SIDEVAM976	Remontée des infractions et problème de propreté urbaine	Humains	Outils numériques	Tous âges.	Commune	Transmission régulière de compte-rendu de collecte ou de fiche d'intervention afin de mettre en lumière les incidents ou informations relevant de la GEMAPI	Continu	Nombre de rapport transmis
		SIDEVAM976	Sensibilisation aux bons gestes et formation sur le règlement de collecte	Humains	HUMAINS	Tous âges.	Commune	Préparation en amont des opérations par la formation des équipes politiques et techniques de l'intercommunalité sur la gestion des déchets et les périmètres de compétences.	Continu	Nombre de session de formation Nombre d'association et d'établissement touchés
		SIDEVAM976	Mise en place de déchèterie provisoire et mobile	Matériels/Logistiques	Logistique / transport	Tous âges.	Commune	Déploiement de dispositifs de collecte des encombrants pour les apports volontaires des usagers	périodique	Nombre d'opération, quantité de déchets collectés
		SIDEVAM976	Aménagement des points de collecte	Matériels/Logistiques	MATERIELS / LOGISTIQUES	Tous âges.	Commune	Aménagement de points de collecte pour l'apport soit de déchets d'ordures ménagères (bacs noirs)	Continu	Nombre de points aménagés
	La lutte contre le décrochage scolaire	SIM CDC HABITAT	Aide aux devoirs	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	16/17 ans,	EPCI	Un soutien éducatif en ligne pour les enfants de nos locataires via la plateforme ACADOMIA	/	Nombre d'enfants / évolution des compétences
		GIP CARIF OREF CITE DES METIERS	Soutien scolaire des élèves en classes d'examens	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	18/25 ans,	EPCI	Plan d'action annuel GIP	2026	Nombre d'éleves bénéficiaires
		RECTORAT	Construction d'un nouveau collège à Petite-terre y compris Internat	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2031	Compte rendu
		RECTORAT	Lycée des métiers de la mer et du littoral	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	16/17 ans,	EPCI	Réalisation des travaux	2031	Compte rendu
		RECTORAT	Cuisine satellite au collège de Labattoir	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2030	Compte rendu
		RECTORAT	Cuisine satellite au collège de Pamandzi	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	6/15 ans,	Commune	Réalisation des travaux	2030	Compte rendu
		RECTORAT	Cuisine satellite du lycée de Petite-Terre (y compris PS)	Matériels/Logistiques	FINANCIERS	16/17 ans,	EPCI	Réalisation des travaux	2030	
		CCPT	Mise en oeuvre d'un PRE	Techniques/Ingénierie	Co-financement / participation financière	6/15 ans,	EPCI	Pilotage du dispositif et mise en oeuvre de parcours individualisés	dès 2026	Rapport d'activités
		CCPT	Mise en oeuvre d'un LAEP	Techniques/Ingénierie	Co-financement / participation financière	0/5 ans,	EPCI	Acceuil des usagers ciblés et animation	dès 2026	Rapport d'activités
		CCPT	Animation de la Cité Educative	Techniques/Ingénierie	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	Tous âges.	EPCI	Coordination d'une programmation annuelle	dès 2026	Revue de projets, évaluation
		RECTORAT Les deux collèges de Petite-Terre	École ouverte	Humains	FINANCIERS	6/15 ans,	EPCI	Accueillir les élèves pour du soutien et des activités de loisirs durant les vacances scolaires	dès 2026	Nombre d'élèves participant aux activités.
		RECTORAT tous les établissements du 2de degré	Dispositif devoirs faits	Humains	FINANCIERS	6/15 ans,	EPCI	Accueillir prioritairement les élèves en difficultés scolaires pour leur permettre de faire leurs devoirs et de réviser dans des conditions optimales	Dès 2026	Nombre d'élèves participants et nombre d'encadrants impliqués dans le dispositif
		CCPT	Construction d'une école de 17 classes (élémentaire et maternelle) à La Vigie - Pamandzi	Techniques/Ingénierie	Co-financement / participation financière	6/15 ans,	EPCI	Création de 6 classes maternelles, 10 classes élémentaires et 1 ULIS	2026-2030	Concours de maitrise d'oeuvre en cours de consultation (candidatures à retenir)
		CCPT	Mise en oeuvre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	Techniques/Ingénierie	TECHNIQUES/INGENIERIE	6/15 ans,	EPCI	Développement de l'offre CLAS en direction des élèves du 1er et 2nd degré en difficulté scolaire ainsi que les parents afin de lutter contre le décrochage scolaire	Dès 2026	Bilan/ nombre de bénéficiaires (enfants et parents)
		CSSM	Contrat local d'accompagnement à la scolarité	Financiers	Subvention de fonctionnement	6/15 ans,	EPCI	Soutien au Développement de l'offre de service contrat local d'accompagnement à la scolarité	Dès 2026	Bilan financier et nombre de bénéficiaires (enfants et parents)
		ANLCI	Détection situation illettrisme et accompagnement à la formation en fonction des besoins	Humains	Référent identifié sur la thématique	18/25 ans,	EPCI	Action construite en fonction des publics	2026	Nombre de personnes/taux de réussite
		GIP CARIF OREF CITE DES METIERS	information, orientation sur les formations	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	EPCI	Plan d'actions annuel	2026	Nombre des personnes accompagnées
		PLIA (GIP CARIF OREF CITE DES METIERS)	formation sur l'acquisition des savoirs de base	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	Tous âges.	EPCI		2026	Nombre de personnes formées
		GIP MDPH	Permettre l'accès ou le maintien en emploi des personnes en situation de handicap	Humains	Référent identifié sur la thématique	Tous âges.	EPCI	Evaluation des situations au travers d'entretiens individuels. Orientation vers les dispositifs d'insertion, formation professionnelle et sensibilisation des employeurs publics et privés.	2026	Nombre de décisions RQTH émises par la CDAP
		Mission Locale de MAYOTTE	Pérenniser l'action de l'antenne présente	Techniques/Ingénierie	HUMAINS	18/25 ans,	EPCI	Participer aux forums et évènements autour de la jeunesse	2026-2028	Nombre de personnes accueillies, accompagnées et insérées

	Le Développement de l'offre et des solutions d'insertion à destination des publics éloignés de l'emploi	FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Création d'un CAP EMPLOI à MAYOTTE	Humains	Agent dédié à temps partiel (< 1 ETP)	Tous âges.	EPCI	Création d'un CAP EMPLOI va nous permettre de créer des équipes dédiées France Travail Cap emploi sur la réception des publics DEBOE (TH) au sein des agences France Travail.	2026	Nombre de Portefeuilles (referents d'accompagnements) specialisés sur le Handicap + volume de demandeur d'emploi concerné
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Promotion d'événements dédiés aux recrutements sur le territoire	Humains	HUMAINS	26/64 ans,	EPCI	Promouvoir et diversifier les évènements partenariaux autour des recrutements et de la formation professionnelle	2026	Frise des évènements réalisés, promotion de l'outil "Mes évènements emploi" pour la visibilité des actions réalisées et programmées
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Installer les portefeuilles d'accompagnement intensifs	Humains	Agent dédié à temps plein (1 ETP ou +)	26/64 ans,	EPCI	L'installation de l'accompagnement intensif (prévu par la loi pour le plein emploi) a pour objectif d'optimiser les services rendus aux demandeurs d'emploi	2026	Nombre de conseillers dediés à l'accompagnement intensif Nombre de demandeurs d'emploi residants sur la commune ayant beneficié de cet accompagnement.
		FRANCE TRAVAIL MAYOTTE	Développer les dispositifs de formation professionnelle préalable au recrutements	Financiers	Financement de droit commun	26/64 ans,	EPCI	France Travail va cibler le financement des dispositifs de formation professionnelle sur des actions avec un fort potentiel d'embauche, adaptables aux besoins de l'employeur, individualisables selon le niveau de compétence du demandeur d'emploi	2026	Nombre de Préparation Opérationnelles à l'Emploi signées pour des entreprises ou des demandeurs d'emploi de la commune.
		BGE Mayotte	Parcours d'insertion par la création d'activité	Humains	TECHNIQUES/INGENIERIE	Tous âges.	EPCI	Proposer un parcours complet allant de la sensibilisation à l'entrepreneuriat et la détection de potentiels jusqu'à l'accompagnement individualisé à la structuration du projet (business plan, financement) en vue de son immatriculation.	2026- 2030	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de porteurs de projet accompagnés Nombre d'entreprises créées.
		CCPT	Programme de médiation - aller vers les usagers et les accompagner	Humains	Fonds européens (FSE+, FEDER, autres)	18/25 ans,	EPCI	Accompagner les publics fragiles pour faciliter leur accès aux droits, aux formations et à l'emploi	2026- 2030	Bilan FSE+
		CCPT	TAPAJ	Humains	FINANCIERS	18/25 ans,	EPCI	Accompagner vers l'emploi des publics confrontés à des conduites addictives	2026- 2031	Nombre de bénéficaires et évolution du dispositif
		CCPT	Fonctionnement de la MFS et mobilisation de partenaires	Humains	Co-financement / participation financière	Tous âges.	EPCI	Mobiliser les équipes et locaux afin de faciliter l'accompagnement des demandeurs d'emploi	Des 2026	Nombre d'usagers de la MFS
		CCPT	Gestion urbaine de proximité - Terrain agricole pour formation de jeunes ou de personnes en insertion	Financiers	Co-financement / participation financière	Tous âges.	EPCI	Mise à disposition d'un terrain pour faire de l'agriculture locale pour jeunes ou personnes en insertion	2026	Terrain dejà loué, discussion avec les Apprentis d'Auteuil ou les CCAS de Petite-Terre
		CSSM	Accompagnement du Lieu d'accueil enfants-parents	Financiers	Subvention de fonctionnement	26/64 ans,	EPCI	Soutien de financement pérenne pour les actions de parentalité	Dès 2026	Nombre d'enfants et des parents fréquentant l'Equipement et bilan financier
	Le renforcement des dispositifs et financements destinés à la jeunesse*	DAC	Ecole de danse contemporaine/Kazyadance	Financiers	Co-financement / participation financière		Commune	Actions Education artistique et culturelle en lien avec la cité éducative, quartier prioritaire La Vigie.	Annuel	Nombre d'enfants / évolution des compétences
		DAC	Médiathèque de Labattoir et Pamandzi	Financiers	Co-financement / participation financière	Tous âges.	EPCI	Accès à la lecture et aux ateliers, prêts de livres, programme culturel	Annuel	
		DRAJES	Soutien aux associations comme LEPAM qui est acteur du Guid'Asso et parrain au titre des programmes de mobilité	Financiers	Appel à projets (subv. D'actions)	18/25 ans,	EPCI	Soutien aux actions de LEPAM en tant qu'acteur du Guid'Asso pour accompagner les autres associations notamment sur leur engagement dans les programmes de volontariat des jeunes / Mobilité	Annuel	Nombre d'associations suivies Nombre de jeunes accompagnés dans leur programme de mobilité
		DRAJES	Soutien au savoir-nager : apprentissage de la natation associant le club de natation Aquatic Nage	Financiers	Co-financement / participation financière	6/15 ans,	EPCI	Soutien aux activités d'Aquatic Nage pour l'apprentissage de la natation des scolaires en lien avec la Cité éducative	Annuel	Nombre d'attestation aisance aquatique Nombre de classes concernées Nombre d'élèves concernés
		DRAJES	Label génération 2030	Autres	HUMAINS	Tous âges.	EPCI	Label permettant de mettre en valeur les actions de développement en matière de sport et visant les établissements en REP +	Annuel	Réalisation des actions proposées dans les réponses aux appels à projets (variables suivant les années)
		DRAJES	Renforcement de la continuité éducative via les PEDT sur chacune des communes de Petite-Terre en lien avec la cité éducative	Financiers	FINANCIERS	Tous âges.	Commune	Le PEDT de chaque commune constitue un cadre essentiel de levier pour consolider l'alliance éducative et les dispositifs qui y contribuent et peut être un outil essentiel croisant les orientations du contrat de ville notamment sur l'offre des activités proposées à la jeunesse	Annuel	Nombre de jeunes concernés
		BGE Mayotte	Accompagnement à la structuration de projets pour les jeunes créateurs	Humains	TECHNIQUES/INGENIERIE	18/25 ans,	Commune	Offrir un accompagnement technique en amont des dispositifs de financement (type PIJ) : aide à la finalisation du business plan, préparation aux comités de financement et sécurisation du montage juridique pour maximiser les chances d'accès aux aides à la création.	2026 - 2028	Nombre de jeunes accompagnés vers un financement Taux de succès à l'obtention des financements Montant total des financements obtenus par les jeunes.
		RECTORAT CCPT et PREFECTURE	Cité éducative	Techniques/Ingénierie	FINANCIERS	Tous âges.	EPCI	Accompagner la mise en oeuvre de projets éducatifs, culturels, citoyens et sportifs à destination des publics les plus en difficulté de 0 à 25 ans	2026/2028	Nombre de projets mis en oeuvre Nombre de bénéficiaires concernés par les projets Nombre d'établissements et d'associations engagés.
		CCPT	Construction d'une médiathèque-maison des savoirs	Techniques/Ingénierie	Co-financement / participation financière	16/17 ans,	EPCI	Création d'un espace culturel et de formations multiformes	2027	Date d'ouverture opérationnelle
		CSSM	Accompagner les projets des jeunes	Financiers	Subvention de fonctionnement	18/25 ans,	EPCI	Soutenir les initiatives jeunes	dès 2027	Nombre de projets jeunes mis en oeuvre

*Enjeu complémentaire à ceux issus de la consultation populaire

quartiers2030

CONTRAT DE VILLE
PETITE-TERRE

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Contrat de ville de la **"Communauté de Communes de Petite-Terre - CCPT"**



Petite Terre COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRÉFET DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 — **p.3**

2. CADRE D'INTERVENTION ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 — **p.6**

3. PORTRAIT DES QUARTIERS PRIORITAIRES — p.8
1. Géographie prioritaire – périmètres — **p.9**
2. Quelques données socio-démographiques des quartiers prioritaires — **p.10**

4. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE — **p.12**

5. GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE — **p.14**
1. Phases clés — **p.15**
2. Enjeux du territoire issus de la démarche participative d'évaluation — **p.15**
3. Orientations opérationnelles — **p.16**

6. ENJEUX PRIORITAIRES CONSULTATION CITOYENNE — **p.17**
1. Consultation citoyenne par questionnaire — **p.18**
2. Répartition des répondants par profil / âge / genre / quartier — **p.19**
3. Enjeux prioritaires identifiés — **p.19**

7. PRÉCONISATIONS D'ACTIONS EN RÉPONSE AUX ENJEUX PRIORITAIRES — **p.21**
- L'ACCÈS À LA SANTÉ — **P.22**
- LA LUTTE CONTRE LES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCE — **P.23**
- LA SENSIBILISATION DES HABITANTS À L'AMÉLIORATION DE LEUR ENVIRONNEMENT — **P.25**
- LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE — **P.27**
- LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DES SOLUTIONS D'INSERTION — **P.28**
- LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS DESTINÉS A LA JEUNESSE— **P.29**

8. MOBILISATION DU DROIT COMMUN STRATÉGIES LOCALES & DISPOSITIFS — **p.30**

9. VOLET INVESTISSEMENT PROJETS ET MOYENS MOBILISABLES — **p.32**

10. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE 2025-2030 — **p.54**
1. Instances — **p.55**
 - A/ Compositions et prérogatives — **p.55**
 - B/ Modalités d'organisation des instances — **p.55**
2. Étapes de la mise en oeuvre des instances — **p.57**
3. Suivi annuel à l'échelle départementale — **p.58**
4. Comité territorial politique de la ville — **p.58**

11. PARTICIPATION DES HABITANTS — p.59
1. Mobilisation à adapter au territoire — **p.60**
2. Approche innovante pour agir — **p.60**
3. Défis et initiatives dans le contrat Engagements Quartiers 2030 — **p.60**

12. ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE — **p.61**

13. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE — **p.64**

ANNEXES
- Engagements des partenaires signataires
- Convention d'utilisation de l'abattement TFPB

SIGNATAIRES

1

CADRE RÉGLEMENTAIRE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

1 - CADRE RÉGLEMENTAIRE
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le cadre légal pour la politique de la ville reste ancré dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui a instauré les "contrats de ville".

Les récents développements et directives mettent en place une nouvelle dynamique pour ces contrats.

Circulaire du 3 avril 2023 :
Cette circulaire définit le cadre général de la nouvelle contractualisation, avec des éléments clés :

- Un zonage actualisé des territoires concernés.
- Une participation citoyenne ravivée, impliquant davantage les habitants.
- Une contractualisation resserrée, pour plus d'efficacité et de pertinence.

Circulaire du 15 mai 2023 :
Elle précise le volet de la concertation citoyenne, s'appuyant sur les premières recommandations de la commission "participation citoyenne", présidée par Mohammed Mechmache, et mise en place par le ministre de la Ville et du Logement le 6 mars 2023.

Circulaire du 31 août 2023 :
Elle fixe le calendrier et les modalités méthodologiques pour l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville (2024-2030) dans les départements métropolitains.

Les principaux points incluent :

- Une nouvelle génération de contrats de ville couvrant la période 2024 à 2030, avec une mise à jour prévue en 2027.
- Un accent mis sur l'expertise des habitants, à travers la plateforme de concertation citoyenne : **quartiers2030.anct.gouv.fr**.
- Un contenu des contrats de ville axé sur les attentes et besoins des habitants, abandonnant les approches traditionnelles par "piliers".
- Des projets de quartier adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.
- La définition de thématiques transversales au niveau du contrat de ville.
- Une focalisation sur les enjeux principaux des territoires.
- Un soutien renforcé au système d'acteurs : financements pluriannuels, appui aux associations (notamment les plus petites), et encouragement des coopérations.
- Une stratégie adaptée pour répondre aux enjeux locaux les plus prégnants.
- Une meilleure articulation avec les autres stratégies locales.
- Une attention particulière aux préoccupations de l'État sur les politiques prioritaires : emploi, transitions, émancipation, sécurité.
- L'intégration d'un volet d'investissement.
- La mobilisation de crédits ponctuels pour des zones spécifiques marquées par la pauvreté.

Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 :
Ce comité a permis d'affiner les orientations stratégiques des contrats de ville.

Instruction relative à la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024 :
Cette instruction établit les règles de gouvernance pour la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville dans les régions et départements métropolitains.

Note du 7 mai 2024 :
Elle précise le calendrier des travaux pour l'élaboration de la nouvelle géographie prioritaire politique de la ville et des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » dans les départements d'Outre-mer.

- **Circulaire du 7 novembre 2024 relative au pilotage des contrats "quartiers 2030" pour la fin de l'année 2024 et 2025 :**
 Elle précise les orientations de l'État, en contenu et en méthode.

- **Décret n° 2024-1037 du 15 novembre 2024 portant sur les contrats de ville et la participation des habitants à la politique de la ville :**
 Il énonce les dispositions relatives au calendrier, au contenu et à la durée des contrats de ville ainsi qu'à la participation des habitants dans leur mise en œuvre.

- **Décret n°2024-1211 du 27 décembre 2024** relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulières aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à la Polynésie française.

- **Décret n°2024-1212 du 27 décembre 2024** modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à la Polynésie française

- **Circulaire du 19 mars 2025 relative à l'élaboration des contrats de ville 2025-2030 dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution à Saint-Martin et à la Polynésie française :**

 - **Elle fixe :**

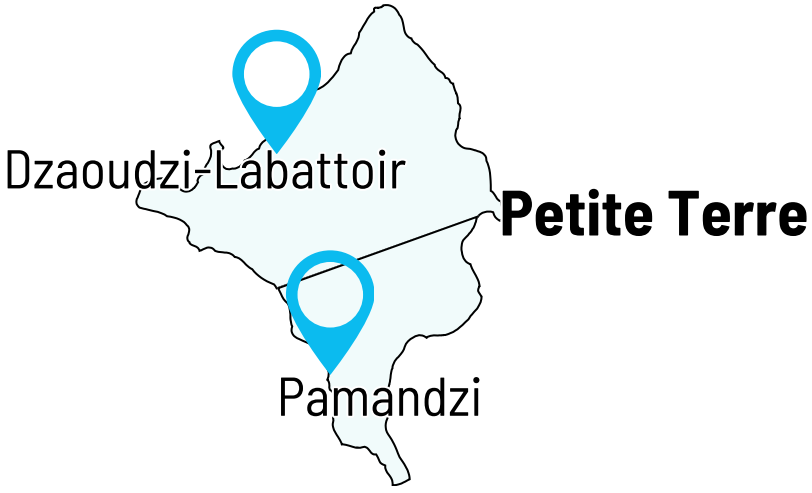
 - la définition des grandes priorités des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale ou communale et finalisation du contenu du contrat de ville selon une stratégie en réponse aux enjeux locaux les plus prégnants au plus tard d'ici à la fin 2025 ;
 - l'articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies locales ;
 - l'intégration d'un volet investissement dans les contrats de ville et mobilisation d'acteurs privés ;
 - le financement majoritaire par voie de conventions pluriannuelles d'objectifs.

- **Conclusions du Comité Interministériel des Villes du 6 juin 2025**

- **Article 40 de la loi n°2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte :** *"Mayotte, par dérogation à l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et jusqu'au 1er janvier 2030, chaque commune est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville."*

- **Circulaire du 8 septembre 2025** relative à la mise en œuvre du volet investissement dans les quartiers prioritaires politique de la ville

- **Décret n° 2025-1435 du 30 décembre 2025** modifiant le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française



2

CADRE D'INTERVENTION

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

2 - CADRE D'INTERVENTION
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté de Communes de Petite-Terre succède à la précédente contractualisation et **constitue le nouveau cadre d'action, profondément rénové, de la politique de la ville,** laquelle relève de la politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale en faveur des territoires présentant de fortes concentrations de populations défavorisées.

Il poursuit un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, afin de produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants, notamment en matière de réduction des écarts de développement économique et social ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés, afin de renforcer l'efficacité et la cohérence des interventions conduites au bénéfice des quartiers prioritaires.

Cette ambition se décline à travers les orientations suivantes :

- **Une géographie prioritaire actualisée**, permettant d'adapter l'intervention publique aux réalités locales ;
- **Une mobilisation partenariale publique-privée** renforcée et étendue à l'ensemble des acteurs du territoire ;
- **Une participation citoyenne consolidée,** garantissant l'association des habitants à la définition et au suivi des priorités locales ;
- **Une contractualisation recentrée sur les enjeux locaux les plus prégnants,** identifiés en lien avec les habitants et les acteurs de terrain ;
- **Une stratégie territoriale structurée,** répondant à ces enjeux et intégrant un volet investissement ;
- **Une mobilisation accrue des politiques publiques de droit commun,** ainsi que des dispositifs et actions soutenus par les crédits du programme 147.



L'intervention des crédits spécifiques de la politique de la ville (crédits BOP 147) est un complément et un effet levier sur les politiques de droit commun

3

PORTRAIT DES QUARTIERS PRIORITAIRES

3 - PORTRAIT DES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE-TERRE

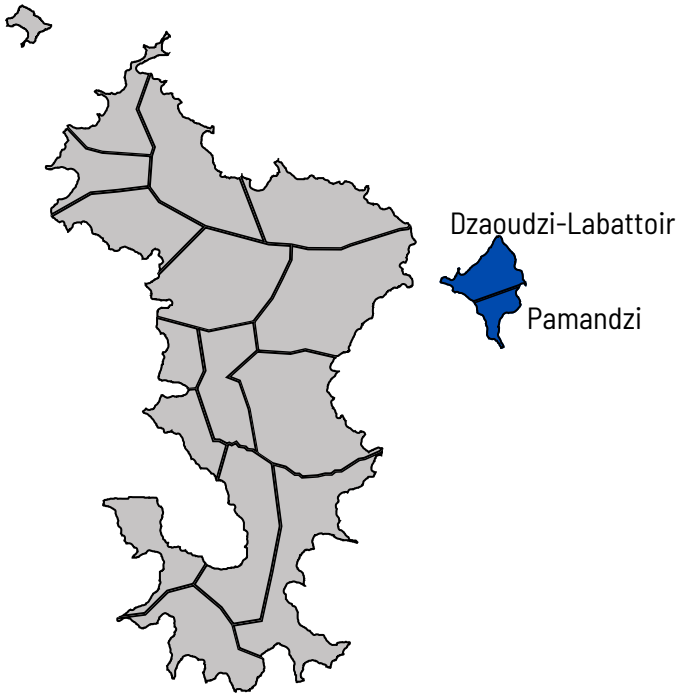
1 Géographie prioritaire - périmètres

Le Décret n° 2025-1435 du 30 décembre 2025 prévoit que *"Par dérogation, à Mayotte, en application de l'article 40 de la loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte, chaque commune est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville jusqu'au 1 er janvier 2030".*

Dans ce cadre, **les communes de Dzaoudzi-Labattoir (17 831 habitants-RP 2017) et de Pamandzi (11 802 habitants-RP 2017) sont reconnues comme constituant un QPV à part entière,** rendant ainsi leurs périmètres communaux respectifs éligibles aux interventions relevant de la politique de la ville et à la contractualisation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Ces périmètres communaux servent ainsi de base territoriale de référence pour la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté de Communes de Petite-Terre.

- **Dzaoudzi (QN97658C)**
- **Pamandzi (QN97665C)**



- **Antérieurement, le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 avait fixé à deux (2) le nombre de QPV sur le territoire de Petite-Terre, à savoir :**

 - Dzaoudzi : **La Vigie** (QN97617M)
 - Pamandzi : **La Vigie** (QN97632M)

2 Quelques données socio-démographiques des quartiers prioritaires :

La Communauté de Communes de Petite-Terre (CCPT), composée des communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi, est située à l'est de l'archipel mahorais. Avec une superficie de 11 km2 la CCPT compte 29 273 habitants (RP 2017).

QUARTIER PRIORITAIRE DE DAZOUDZI-LABATTOIR - (17 831 HABITANTS-RP 2017)



Chiffres clés - Insee RP 2017

- Population : **17 831 habitants**
- Taux d'actifs des 15-64 ans : **30%**
- Taux de la population de 15 ans ou plus ayant un diplôme supérieur ou équivalent au BAC : **27 %**
- Part de la population de moins de 18 ans : **49 %**
- Taux global de non scolarisés chez les 2-18 ans : **16 %**
- **Taux de scolarisation**
 2 à 5 ans : **72%**
 6 à 14 ans : **92-93%**
 15 à 18 ans : **80%**
- Taux de natalité : 38 **naissances** pour **1 000 habitants**
- Part des familles monoparentales : **30%**
- Evacuation des eaux usées : **34%** des ménages sont raccordés à un réseau d'égouts, **30%** à une fosse septique ou fosse sèche et **46%** à même le sol

Chiffres clés - complémentaires

Ministère intérieur, CSSM, ARS Mayotte

- Densité de population (hab/km²) : **2 266**
- Part de la population couverte par le RSA sur la période 2020-2021-2022 : **5 %**
- **Déchets :** sur la période 2020-2022, la commune de Dzaoudzi présente une **densité « forte » de déchets** (inclut les carcasses de voiture, déchets dans la rivière/mer, dépôts sauvages, encombrants et pneus abandonnés)

Le RSA assure aux personnes sans ressource un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer.

QUARTIER PRIORITAIRE DE PAMANDZI - (11 442 HABITANTS-RP 2017)



Chiffres clés - Insee RP 2017

Population : **11 442 habitants**

Taux d'actifs des 15-64 ans : **30%**:

Taux de la population de 15 ans ou plus ayant un diplôme supérieur ou équivalent au BAC : **34 %**

Part de la population de moins de 18 ans : **46%**

Taux global de non scolarisés chez les 2-18 ans : **12 %**

Taux de scolarisation :
2 à 5 ans : **76%**
6 à 14 ans : **95%**
15 à 18 ans : **82%**

Taux de natalité : 23,8 **naissances** pour **1 000 habitants**

Part des familles monoparentales : **27%**

Evacuation des eaux usées : **9%** des ménages sont raccordés à un réseau d'égouts, **59%** à une fosse septique ou fosse sèche et **32%** à même le sol

Chiffres clés - complémentaires

Ministère intérieur, CSSM, ARS Mayotte

Densité de population hab/km² : **2 699**

Part de la population couverte par le RSA sur la période 2020-2021-2022 : **3 %**

Déchets : sur la période 2020-2022, la commune de Pamandzi présente une **densité "très forte" de déchets** (incluant les carcasses de voiture, déchets dans la rivière/mer, dépôts sauvages, encombrants et pneus abandonnés)

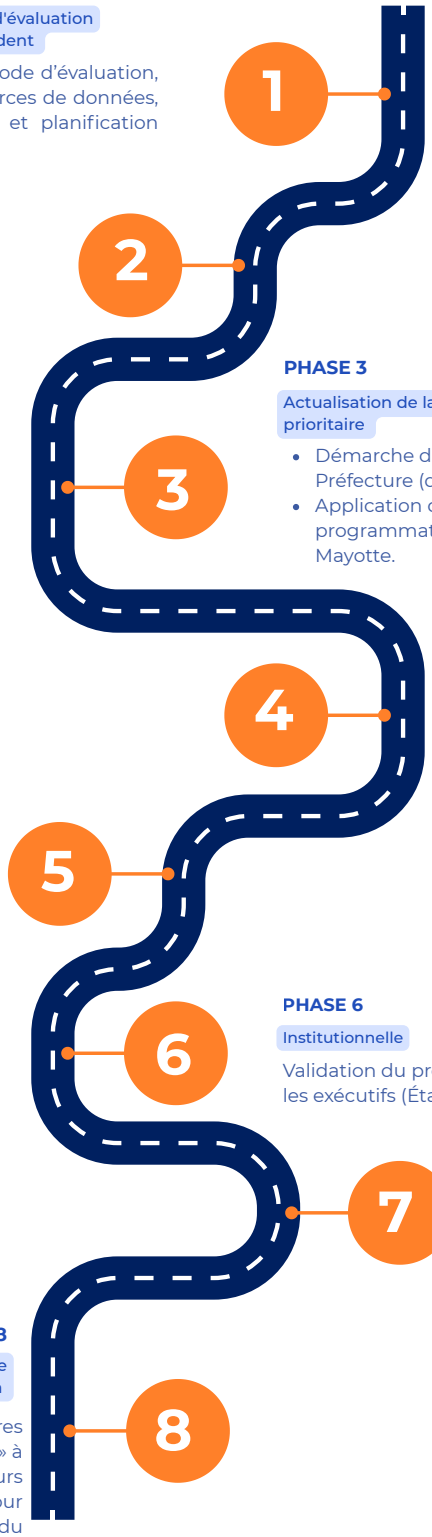
Le RSA assure aux personnes sans ressource un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer.

4

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

4 - PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

L'approche d'élaboration repose sur une logique de co-construction, favorisant la participation des habitants et la mobilisation coordonnée des partenaires institutionnels et associatifs.



PHASE 1

Construction du cadre d'évaluation du contrat de ville précédent

Définition de la méthode d'évaluation, identification des sources de données, cadrage des travaux et planification des étapes.

PHASE 2

Démarche participative d'évaluation du contrat de ville précédent

- Diagnostic partagé avec les habitants, associations, élus et partenaires.
- Bilan du contrat précédent et identification des enjeux, objectifs opérationnels et pistes d'actions pour la prochaine contractualisation.
- Organisation de réunions publiques.
- Restitution et validation collective du diagnostic.

PHASE 3

Actualisation de la géographie prioritaire

- Démarche de révision pilotée par la Préfecture (décret).
- Application de l'article 40 de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte.

PHASE 4

Rédaction du projet de contrat de ville "Engagements quartiers 2030"/ Groupes de travail mensuels dédiés à la rédaction.

- Définition des modalités de gouvernance, participation des habitants et modalités d'évaluation
- Intégration des politiques publiques de droit commun et des dispositifs de la politique de la ville.

PHASE 5

Concertation et co-construction

- Consultation citoyenne centrée sur les enjeux prioritaires.
- Mobilisation des partenaires signataires et des services sectoriels : recensement des politiques publiques et formulation des engagements.
- Mise en cohérence des réponses avec les priorités issues de la consultation citoyenne.
- Consolidation des contributions

PHASE 6

Institutionnelle

Validation du projet de contrat par les exécutifs (État / CCPT).

PHASE 7

Signature officielle des contrats « Engagements Quartiers 2030 »

PHASE 8

Appropriation de la nouvelle contractualisation

Organisation de séminaires « Politique de la ville » à destination des élus, acteurs institutionnels et associatifs pour faciliter la mise en œuvre du nouveau contrat.

5

GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

5 - GRANDS ENSEIGNEMENTS
DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

La démarche participative d'évaluation du précédent contrat de ville de la Communauté de Communes de Petite-Terre a constitué un pilier central du renouvellement du contrat de ville. Elle s'est appuyée sur l'expertise de terrain, en intégrant la parole des habitants ainsi que celle des acteurs institutionnels et associatifs, afin de produire **une analyse partagée des enjeux du territoire.**

Ce travail collaboratif s'est notamment concrétisé par l'organisation **de deux cycles de travaux** sous forme de réunions publiques intégrant des ateliers et des temps d'échanges dédiés. Ces rencontres ont permis de croiser les regards, d'identifier les réussites, de mettre en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions, et de dégager collectivement des pistes d'amélioration pour le futur contrat.

L'ensemble de cette démarche a contribué à construire un projet territorial plus cohérent, mieux adapté aux besoins exprimés et aux réalités locales.

1 Phases clés

1	2	3	4	5
Construction du cadre d'évaluation	**Construire des questions évaluatives**	**Collecte des données**	**Formalisation de l'évaluation**	**Restitution de l'évaluation**
Démarrer et coconstruire le cadre évaluatif	Associer les acteurs et les habitants pour formuler un nombre restreint de questions à évaluer	Associer les acteurs et les habitants pour répondre aux questions retenues	Analyser les données collectées et formuler les enjeux et préconisations	Restituer les résultats de la démarche et présenter les enjeux des futurs contrats
	1er cycle de travaux	2ème cycle de travaux		

2 Enjeux du territoire issus de la démarche participative d'évaluation







- **La lutte contre le décrochage scolaire**
- **La lutte contre les phénomènes de violence**
- **L'accès à la santé**
- Le développement des projets expérimentaux et innovants
- **La sensibilisation des habitants à l'amélioration de leur environnement**
- Le développement des services urbains et l'optimisation des équipements de proximité
- **Le développement de l'offre et des solutions d'insertion**
- La participation et la mobilisation des jeunes
- La coordination du travail partenarial pour favoriser les dynamiques collectives
- La bonne diffusion de l'information sur le fonctionnement et les résultats du contrat de ville
- **Le renforcement des dispositifs et financements destinés à la jeunesse**

3 Orientations opérationnelles

Dans le cadre du deuxième cycle des travaux, une attention particulière a été portée à l'élaboration d'orientations visant à répondre aux enjeux du territoire. Ces orientations ont eu pour objectif de traduire les besoins identifiés en perspectives d'actions opérationnelles.

Elles s'inscrivent dans une logique de cohérence avec les politiques publiques existantes, de complémentarité entre les dispositifs, et de recherche d'efficacité dans la mise en œuvre, afin de renforcer l'impact du futur contrat de ville.

A partir des résultats, définitions des :

- *Sous-enjeux sur la question*
- *Préconisations pour la prochaine contractualisation*

Les sous - enjeux :
- Analyse croisée des 4 cases

Les préconisations d'actions :
- A partir des changements espérés

	3	4
1	Les réussites et les ressources disponibles	Difficultés et faiblesses
2	Les changements espérés jusqu'à 2 ans	Les changements espérés jusqu'à 7 ans





6

ENJEUX PRIORITAIRES CONSULTATION CITOYENNE

6 - ENJEUX PRIORITAIRES
CONSULTATION CITOYENNE

1 Consultation citoyenne par questionnaire

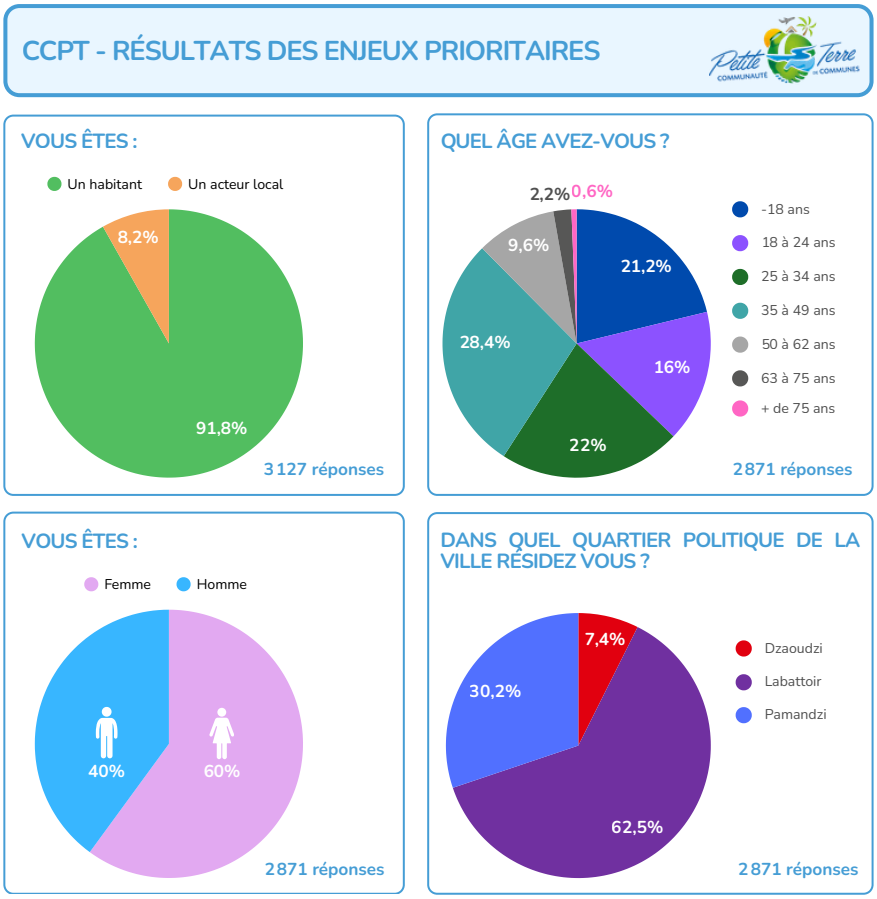
En complément de la démarche participative d'évaluation du contrat de ville, et **dans un contexte où les communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi sont considérées dans leur intégralité comme un quartier prioritaire,** conformément à l'article 40 de la loi du 11 août relative à la programmation pour la refondation de Mayotte, **un questionnaire intitulé « Vos enjeux prioritaires pour les quartiers » a été diffusé du 22 août au 20 octobre 2025 à l'échelle des deux communes.**

Cette consultation a permis aux habitants, ainsi qu'aux personnes exerçant une activité professionnelle sur ces territoires, **de hiérarchiser cinq enjeux prioritaires parmi ceux identifiés lors de l'évaluation du précédent contrat de ville.**

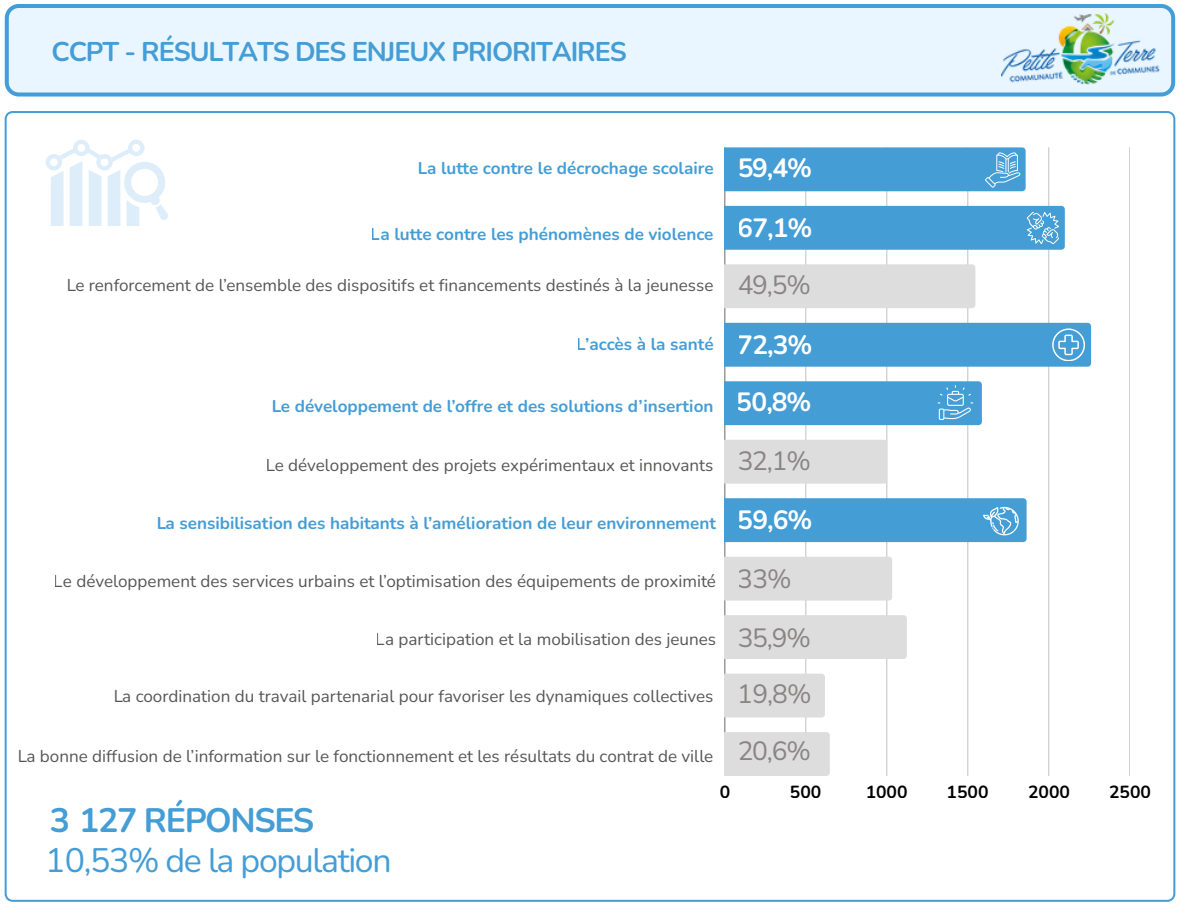


Au total, 3 127 contributions ont été recueillies, représentant 10,53 % de la population concernée

2 Répartition des répondants par profil/ âge/genre/quartier



3 Enjeux prioritaires identifiés



Les cinq enjeux prioritaires

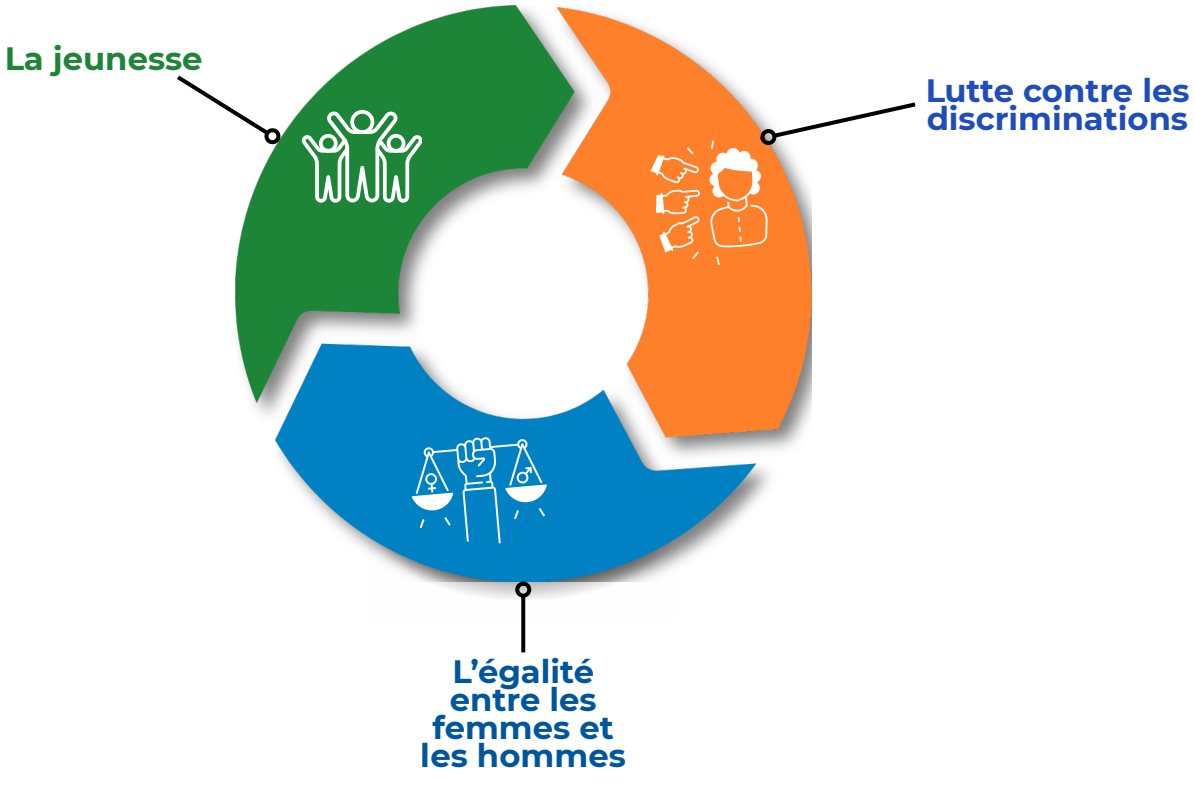
- **L'accès à la santé**
- **La lutte contre les phénomènes de violence**
- **La sensibilisation des habitants à l'amélioration de leur environnement**
- **La lutte contre le décrochage scolaire**
- **Le développement de l'offre et des solutions d'insertion**

Un sixième enjeu prioritaire

L'intercommunalité a également identifié **un enjeu complémentaire.** Classé en 6e position, il ne constitue pas l'une des toutes premières priorités, mais demeure néanmoins essentiel pour soutenir durablement les jeunes et favoriser leur réussite et leur insertion.

- **Le renforcement des dispositifs et financements destinés à la jeunesse.**

Les enjeux transversaux



7

PRECONISATIONS D'ACTIONS EN RÉPONSE AUX ENJEUX PRIORITAIRES

1. L'ACCÈS À LA SANTÉ

ENJEUX

La santé n'est pas systématiquement identifiée comme étant un besoin prioritaire sauf lorsqu'il s'agit de recourir aux soins curatifs. Le volet préventif quant à lui relève souvent d'un certain « luxe » que la précarité du quotidien des usagers et du système de santé éloigne
L'accès à une meilleure alimentation favorise une meilleure santé
Les capacités d'agir et de mobilisation développées lors de la période de COVID sont à prolonger
La démarche de santé communautaire est une approche plus globale et mieux adaptée au contexte et pratique du territoire
La non-attractivité du territoire est un facteur limitant pour l'installation des professionnels de santé, et aussi pour garantir qu'ils s'impliquent dans la durée
Le développement d'une politique de soins sur le territoire favoriserait l'implantation de services et la coordination entre les acteurs de la santé (soin et prévention)
Le développement de relais avec les habitants favorise la prévention
La situation administrative de nombreux habitants limite leur accès aux soins

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

Favoriser les initiatives déjà existantes et leur donner les moyens de développer leur action

- Mise en œuvre du dispositif TAPAJ (Travaux Alternatifs Payés À la Journée)
- Formations thématiques régulières des équipes
- Programme d'animation village d'Eva, Santé Sud, etc…
- Prévention santé sur le terrain et vaccination
- Actions de santé communautaire
- Groupes de paroles parents au sein du PRE (Programme de Réussite Éducative)
- Mise à disposition de kit hygiène auprès des bénéficiaires du PRE et de fournitures de première nécessité
- Relais communautaires qui permet un bon maillage avec les habitants
- Action de dépistage (diabète, malnutrition, VIH)
- Mise en place et entretien de bornes fontaines
- Soutien aux acteurs associatifs proposant des actions de prévention (diabète, sexualité, nutrition…)
- Soutien à l'ouverture et au fonctionnement du DAGONI OUPIE

Développer les actions favorisant la concertation entre les acteurs

- Coordination inter-associative + CCPT (Communauté de Communes de Petite-Terre) sur le Dagoni Coordination avec la préfecture/PAF (Police Aux Frontières) (contrôle sur les lieux d'actions, sur le trajet)
- Recherche de convergence tarifaire sur les soins/ reste à charge important
- Soutien à la mise en œuvre opérationnelle d'un Contrat Local de Santé à caractère intercommunal pour faciliter la coordination des acteurs et de leurs missions (éventuellement au travers de mutualisation)
- Renforcement des missions des PMI (Protection Maternelle Infantile) / Bilan de santé/ prévention
- Renforcement des missions de la santé scolaire Bilan de santé/ prévention/accompagnement psy

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

Développer l'offre de service santé sur le territoire
- Développement de l'offre en généralistes et de libéraux
- Médecine de garde/à domicile
- Développement de compétences mobilisables en PMI
- Médecine scolaire efficiente
- Programme santé mentale
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire
- Développement des unités mobiles de soins
- Transmission du portage TAPAJ par OPELIA

Développer les services de première nécessité
- Accès à l'eau (démultiplication des bornes fontaines et remise en état protection et extension de l'usine de désalinisation)
- Équilibre alimentaire : création de cantines scolaires ; création d'épiceries solidaires
- Instauration d'un véritable contrôle et d'un encadrement strict sur la formation des prix
- Collecte effective et efficace des ordures ménagères

Long terme

Etendre l'application complète du Code de l'Action Sociale et des Familles et du Code de la Santé
Favoriser l'alimentation pour tous notamment dans les écoles
Désenclaver les quartiers
Développer une offre de soins de proximité / maison de santé pluriprofessionnelle
Former plus de personnels de santé
Implanter un réseau d'assainissement global et performant
Renforer l'attractivité du territoire pour l'installation de profesionnels de santé





2. LA LUTTE CONTRE LES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCE

ENJEUX

La question de la violence doit être traitée dans une démarche qui prenne en compte l'ensemble des enjeux comme la santé, la précarité, l'éducation, l'emploi, la famille...
La prévention et la lutte contre la violence sexuelle envers les femmes et/ou intrafamiliale est à mieux considérer au sein de l'action des acteurs du territoire. La prévention de la violence nécessite que l'action des acteurs concernés soit visible sur le territoire (présence) et mieux relayée auprès des instances de police et de justice
L'action des différents acteurs mobilisés sur la prévention gagnerait à être mieux coordonnée

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

Développer les actions terrains pour lutter contre la violence en encourageant la rencontre entre les jeunes
Créer un service d'aide et d'accompagnement aux victimes
Développer les petits espaces de proximité et l'éclairage public
Renforcer l'installation de la vidéoprotection
Favoriser le développement de l'offre associative
Renforcer l'action coercitive et répressive efficace et adaptée au contexte : plus de moyens humains et financiers
Ouvrir un service de SAMU social
Instaurer une véritable équipe de prévention spécialisée et de coordination avec les acteurs du territoire
Renforcer l'action (prévention et traitement) de la violence intraconjugale
Accompagner les parents pour leur permettre de mieux se repositionner en tant que parents
Faciliter les échanges interdépartementaux Réunion/Métropole pour les étudiants non-français => perspective d'avenir
Créer et/ou mettre aux normes les équipements et les infrastructures de proximité (city stade, équipements street workout...)
Lutter contre la prolifération des habitats de fortune et l'occupation anarchique de l'espace
Intensifier le contrôle aux frontières et la lutte contre l'immigration clandestine
Aligner les minimas sociaux et les prestations de manière identique à la métropole
Accélérer et améliorer l'aménagement public du territoire

Court terme

Garantir une présence suffisante, permanente et effective, de jour comme de nuit, des forces de sécurité de l'Etat sur l'ensemble des quartiers de Petite-Terre et en accueil public
Maintenir et renforcer le dispositif de médiation de la CCPT (Communauté de Communes de Petite-Terre)
Mobiliser d'autres Moyens de Forces Intermédiaires que le gaz lacrymogène contre les jets de pierres
Généraliser l'utilisation des dispositifs de rappel à l'ordre de transaction par les maires, ou mesures de réparations
Instaurer des campagnes de communication départementales sur la prévention de la délinquance (ce que risquent les jeunes ou les parents, ce que peut/doit faire la PM, la Gendarmerie, la Justice ...)
Mettre en œuvre des opérations « loi ELAN » de lutte contre les habitats illégaux, coordonnées et simultanées, assorties de contrôles importants effectués sur la totalité du territoire de Petite-Terre
Lutter contre la prolifération des chiens
Améliorer les modes et délais de traitement des dossiers de la Direction de l'Immigration de l'Intégration et de la Citoyenneté de la Préfecture de Mayotte
Evaluer les effets réels de la mise en œuvre du Quartier de Reconquête Républicaine
Mobiliser les moyens du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) en adéquation avec les besoins du territoire

Long terme

Favoriser la mobilité des jeunes pour favoriser la réussite de leur projet
Développer l'offre des études Sup : BTS, licence, CAP et mettre en lien avec des opportunités nationales et internationales
Développer l'aide sociale d'urgence : parc immobilier d'urgence
Créer un centre éducatif fermé





3. LA SENSIBILISATION DES HABITANTS À L'AMÉLIORATION DE LEUR ENVIRONNEMENT

ENJEUX

La mobilisation de la population sur les questions environnementales ne peut se faire sans que les services de première nécessité, assurés par la collectivité, ne soient rendus
Des initiatives de sensibilisation sont menées sur le territoire, sans un leadership fort permettant de conduire une démarche concertée
La situation d'insécurité vécue par les populations est un frein pour mobiliser les habitants sur des initiatives (nettoyage de plages, ...)

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

Continuer de développer les actions de sensibilisation et d'action en faveur de la protection de l'environnement • Nettoyage régulier des espaces publics et plages • Mobilisation des associations Oulanga Na Nyamba, ORO, conseil citoyen et comité des jeunes • Mise en œuvre d'une déchetterie mobile • Actions de prévention pour la protection à l'environnement portées par les associations locales/proximité • Actions d'éducation environnementale : jusqu'à 1000 enfants/jeunes par année • Relais communautaires de « santé sud »
Contrôler les actions du SIDEVAM et organiser des modes de collectes alternatifs
Maintenir des partenariats pour pérenniser les actions de sensibilisation et de protection de l'environnement
Prioriser l'éducation environnementale en périscolaire/extrascolaire
Reconstituer le couvert végétal de Petite Terre, encourager le reboisement et les plantations pour lutter contre l'érosion
Organiser des journées de nettoyage à l'échelle de l'intercommunalité : tous les trois mois
Appliquer systématiquement des mesures coercitives dissuasives à l'endroit des pollueurs

Long terme

Viabiliser les quartier habités
Porter au sein des QPV et des communes la question de l'environnement comme une priorité
Permettre l'accès aux zones peuplées pour garantir la collecte des déchets en créant un réseau viaire
Sensibiliser la population aux questions d'environnement pour contribuer à changer les comportements

4. LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

ENJEUX

Les actions engagées sont pertinentes mais sous-dimensionnées face à la démographie (enfance jeunesse) qui croit très rapidement
Le nombre très important d'enfants issus de l'immigration nécessite d'adapter les démarches et les outils éducatifs
La réalité des conditions de vie est un facteur limitant pour la scolarisation et le suivi éducatif des enfants et adolescents
Les actions favorisant l'écoute et le renforcement des capacités d'agir des parents est un levier pour l'éducation des enfants
L'accès au numérique est un levier pour l'inclusion
La coordination entre les acteurs favorise l'efficacité des actions sur le territoire
L'accès à la scolarisation des moins de 6 ans favorise une meilleure scolarité et limite l'échec scolaire

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

Développer l'offre éducatives d'acteurs scolaires permanents et de formations
Développer l'accueil des moins de 6 ans • Ouverture de maternelles… • Ouverture de lieux d'éveil
Diversifier et renforcer l'offre éductative en fonction des différents publics ciblés • Adapter les horaires de travail des éducateurs et animateurs associatifs ou communaux, aux différents temps de vie des jeunes • Plus de dispositifs de soutien scolaire • Lutte contre l'illettrisme des parents • Aide à la parentalité sur le soutien scolaire • Construction de parcours dans le cadre de la cité scolaire
Augmenter les effectifs de professionnels permanents qualifiés sur ce secteur • Formation des agents du terrain
Adapter le programme scolaire pour être au plus proche des capacités des enfants
Diminuer les conditions administratives pour permettre la facilité d'accès à la scolarisation (quelques situations)
Développer l'offre de service des bus scolaires et transports en commun
Encourager les modes d'apprentissages alternatifs

Long terme

Favoriser la mobilité des jeunes et une meilleure orientation permettant de leur offrir de meilleures perspectives
Construire de nouveaux établissements scolaires, primaire/maternelle • Intégrer la construction scolaire dans les quartiers La Vigie (primaire/maternelle)

5. LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DES SOLUTIONS D'INSERTION

ENJEUX

Des structures, des actions se développent sur le territoire, mais elles sont sous-dimensionnées par rapport à la démographie du territoire
Des publics sont en forte demande mais restent inéligibles aux propositions de formation et d'emplois offertes sur le territoire
La nécessité de plus de réactivité entre l'identification de la demande et la réponse à apporter est un facteur déterminant dans l'accès à l'emploi ou à la formation. Des communes qui gagneraient à mieux harmoniser leur action pour être plus efficientes sur cette thématique

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

Soutenir et pérenniser les actions déjà engagées sur le territoire • Soutien à une dynamique d'emplois réservés (emplois aidés, clauses d'insertion sociale) • Accompagnements individualisés • Garantir le fonctionnement et la présence de la Mission Locale et d'organismes de formation en Petite-Terre • Organiser des Forums de métiers • Soutenir la présence de la Maison France Services et de ses partenaires • Renforcer la mobilisation du dispositif Volontaire en Service Civique • Aides financières populations + structures • Redéployer les actions de la Plateforme de de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme
Créer les services nécessaires à une réelle politique de l'emploi • Création d'une agence France Travail de plein exercice en Petite Terre • Installation d'organismes de formation en Petite-Terre • Création d'une cité de l'emploi
Améliorer les formes d'accompagnement par des outils adaptés aux populations • Renforcer l'information sur l'insertion auprès de la population • Prrposer des solutions adaptées pour accompagner les jeunes non régularisés dans la découverte des métiers, la formation et l'insertion professionnelle • Accès au numérique, au wifi territorial • Faciliter la mobilité et le déplacement durable

Long terme

Favoriser la mobilité nationale et internationale pour l'ensemble de la jeunesse en manque de perspectives à Mayotte
Développer les infrastructures et les zones d'activités à fort potentiel sur Petite-Terre
Restaurer et soutenir des formations telles que la restauration et le tourisme
Créer des zones d'activités, libérer du foncier et:ou des locaux necessaires à la création d'activités économiques

6. LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS DESTINÉS À LA JEUNESSE.

ENJEUX

Le développement des actions, des structures s'effectue avec des moyens trop insuffisants au regard de la croissance de la population jeune
L'action en direction de la jeunesse nécessite des équipes formées et adaptées pour faire face à la diversité culturelle, ethnique, de langue. Des acteurs doivent coordonner leurs actions pour les rendre plus efficaces afin que les communes s'engagent dans une politique jeunesse intercommunale
La mobilisation des familles au côté des acteurs est essentielle à toute politique éducative sur le territoire

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

Soutenir la mise en place et le développement de la cité éducative dotée de ressources dédiées
Engager un travail sur le territoire avec les acteurs pour mobiliser les familles sur la place des jeunes sur le territoire
Mobiliser les collectivités et l'ensemble de la société civile pour qu'elles s'investissent efficacement dans l'éducation et la prise en charge globale de la jeunesse
Engager avec les jeunes un travail les sensibilisant sur la place des anciens
Aligner les minimas sociaux et les prestations de manière identique à la métropole
Multiplier par deux le nombre de places au sein de l'école du civisme (40 places)
Améliorer la coordination des acteurs du territoire pour une meilleure efficience de leurs actions
Repositionner l'engagement du droit commun, multiplier l'effort à la hauteur des enjeux du territoire
Stabiliser les partenariats et les dispositifs dans la durée tout en limitant les turn-over incessants et contre-productifs

Long terme

Créer une école pour tous et selon des conditions correctes d'acceuil et d'apprentissages
Créer les conditions d'une restauration scolaire pour tous
Développer une politique d'emploi en direction des jeunes, permettant une meilleure structuration du tissu économique et social local, limitant le recours aux emplois aidés
Créer un pôle jeunesse : un équipement regroupant les acteurs travaillant et accueillant les jeunes

8

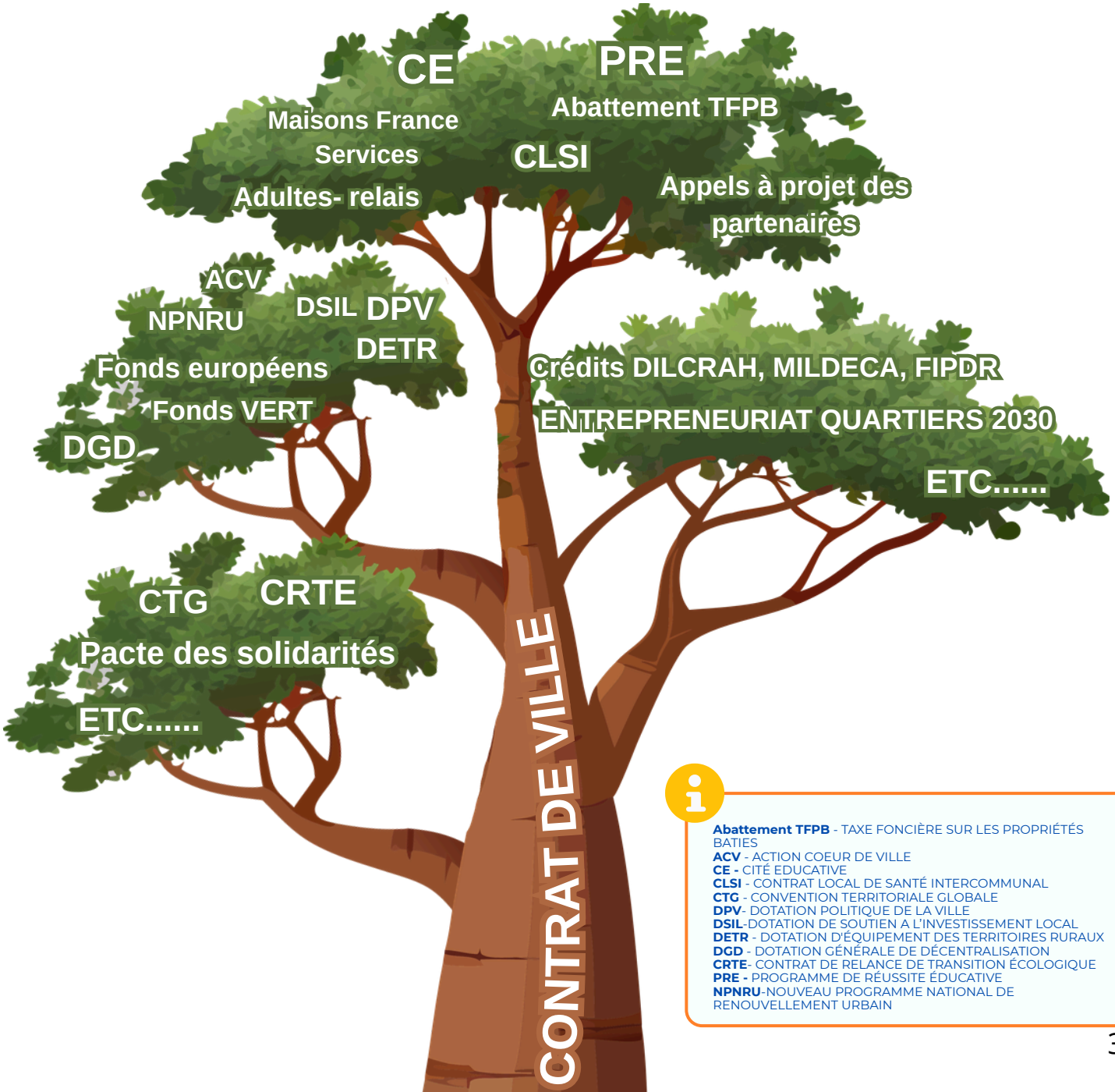
MOBILISATION DU DROIT COMMUN
STRATÉGIES LOCALES & DISPOSITIFS

8 - MOBILISATION DU DROIT COMMUN
STRATÉGIES LOCALES & DISPOSITIFS

De nombreux dispositifs de droit commun contribuent à répondre aux enjeux du contrat de ville.

Une coordination renforcée est assurée, au sein **des instances du contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville et ceux relevant des autres politiques publiques de droit commun.** Cette articulation concerne à la fois les actions de l'État et de ses opérateurs, celles des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que l'ensemble des dispositifs de droit commun mobilisés par les partenaires signataires.

LES OUTILS DE LA TRANSFORMATION



Abattement TFPB - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES
ACV - ACTION COEUR DE VILLE
CE - CITÉ EDUCATIVE
CLSI - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL
CTG - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
DPV- DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
DSIL-DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
DETR - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
DGD - DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION
CRTE- CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
PRE - PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
NPNRU-NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

9

VOLET INVESTISSEMENT

PROJETS ET MOYENS MOBILISABLES

RECENSEMENT NON EXHAUSTIF

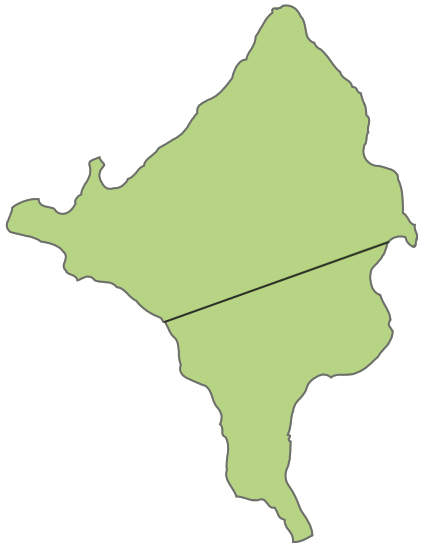
9 - VOLET INVESTISSEMENT

PROJETS ET MOYENS MOBILISABLES

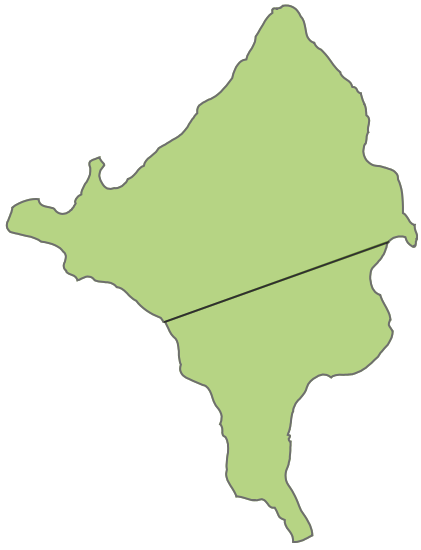
RECENSEMENT NON EXHAUSTIF

FICHES DE PRÉSENTATION

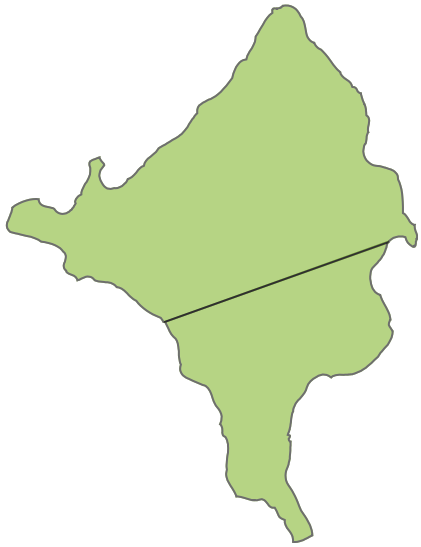
PRÉFET DE MAYOTTE Liberté Égalité Fraternité	DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)			
Porteurs	COLLECTIVITÉS			
Résumé - description	Subvention d'investissement pérenne destinée à accompagner les projets de développement des territoires urbains et ruraux. Elle finance des opérations prêtes à démarrer dans l'année, favorisant les investissements publics de proximité.			
Objectifs	**Accompagner la transition écologique et la rénovation thermique.**	**Développer les mobilités douces et l'accessibilité.**	**Soutenir la construction et la rénovation du patrimoine public.**	**Renforcer la sécurité et la santé.**
Périmètre	CCPT			
Chiffres clés	**Montant accordé en 2025 pour la CCPT : 105 021,60€** Acquisition d'une nacelle pour le service technique			
Contact	pref-dotations@mayotte.gouv.fr			



PRÉFET DE MAYOTTE Liberté Égalité Fraternité	**DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)**		
Porteur	COLLECTIVITÉS		
Résumé - description	Subvention d'investissement destinée aux communes et intercommunalités les plus défavorisées pour soutenir des projets de développement urbain et social. Elle remplace l'ancienne Dotation de Développement Urbain (DDU).		
Objectifs	**Réduire les inégalités territoriales.**	**Financer des projets d'équipement de proximité (écoles, centres sociaux, sport).**	**Améliorer le cadre de vie des habitants dans les quartiers prioritaires (QPV)**
Périmètre	Tout le territoire de la CCPT Elle s'articule souvent avec d'autres dispositifs comme le NPNRU ou la Cité Éducative		
Chiffres-clès	Enveloppe nationale : environ **150 millions d'euros par an** • **Enveloppe CCPT : 161 200 euros en 2025** - aménagements d'une antenne de la maison France Services, d'un espace de travail partagé, d'un préau au PRE, des abords des bonnes fontaines du quartiers		
Contact	alimentation.daaf976@agriculture.gouv.fr (errance animal) sdtr.daaf976@agriculture.gouv.fr (investissements fourrières)		



PRÉFET DE MAYOTTE *Liberté Égalité Fraternité*	**DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**		
Porteurs	Les communes rurales, les groupements de communes, les syndicats de communes		
Résumé - description	La DETR est une dotation financière de l'État créée en 2011, issue de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR). Elle est attribuée par le préfet de département et se caractérise par une gestion largement déconcentrée, permettant une adaptation aux priorités locales		
Objectifs	**Financer l'investissement local — Soutenir les projets d'équipements publics (bâtiments, voirie, numérique, sport, tourisme) dans les communes rurales.**	**Maintenir les services en milieu rural — Préserver et développer l'accès aux services publics dans les territoires les moins denses.**	**Accélérer la transition écologique — Orienter prioritairement les financements vers des projets favorables à l'environnement et au développement durable.**
Périmètre	Echelle communale/ Intercommunale		
Chiffres-clès	• Enveloppe nationale : la loi de finances pour 2024 a fixé le montant de la DETR à 1 046 millions d'euros en autorisations d'engagement • Taux de subvention : le montant de la subvention est calculé par application d'un taux compris entre 20 % et 80 % du montant des travaux subventionnables • Seuil minimal de projet : les projets éligibles doivent concerner un montant d'investissement minimal de 3 000 € • Critères d'éligibilité démographique : sont éligibles les communes de moins de 2 000 habitants, ainsi que celles dont la population est comprise entre 2 001 et 20 000 habitants		
Contact	Préfecture de département, sous-préfecture d'arrondissement, la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Communauté de communes (EPCI)		

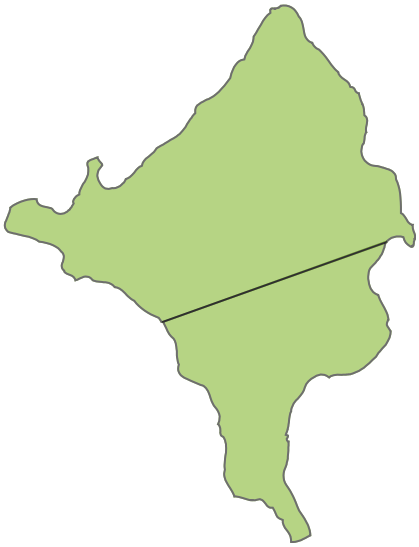


<table>
<tr><th colspan="4">NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)</th></tr>
<tr><td>Porteur</td><td colspan="3">La Communauté des Communes de Petite-Terre, service Rénovation Urbaine / NPNRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain)</td></tr>
<tr><td>Résumé - description</td><td colspan="3">Lancé en 2014, le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l’habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires. Porté par l’ANRU et ses partenaires.
A cela s’ajoute La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans le programme NPNRU visant à améliorer le cadre de vie des les QPV (gestion des déchets, espace de convivialité, installation des bornes fontaines, jardin d’insertion des jeunes du quartier etc.)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Objectifs</td><td>Amélioration de l'habitat : Lutter contre l'habitat indigne (très présent dans le quartier sous forme de bidonvilles) et favoriser la diversité des logements. Le projet ambitionne de répondre aux besoins par la création de logements sociaux (locatifs et en accession) et de densifier les zones à urbaniser pour atteindre un objectif de 3 000 logements nouveaux.</td><td>Désenclavement et connectivité : Relier le quartier de la Vigie au reste du territoire communal et littoral pour améliorer son attractivité et permettre l'intervention des services de secours (police, pompiers, SAMU) qui ont actuellement des difficultés d'accès.</td><td>Créer une centralité intercommunale (au niveau du Boulevard des Amoureux) en proposant une offre adaptée en équipements publics, commerces et services directement dans le quartier.</td></tr>
<tr><td>Environnement et risques naturels : Préserver les espaces naturels et agricoles, restaurer la biodiversité locale et réduire l'exposition de la population aux risques naturels (en cohérence avec le Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN)</td><td>Favoriser le développement économique et la création d’emplois par des actions d'insertion et de formation professionnelle.</td><td>Renforcer le lien social et la mixité des populations entre le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) et les centres-bourgs, notamment via des équipements structurants comme la requalification du stade de Dzaoudzi-Labattoir.</td></tr>
<tr><td>Périmètre</td><td colspan="3">• Le périmètre du NPNRU (ou NPRU) concerne spécifiquement le quartier prioritaire de La Vigie, qui s'étend sur environ 150 hectares sur les hauteurs de l'île.
• Le front de mer : bien qu'il s'agisse d'un espace spécifique, il est considéré comme une "agrafe urbaine" et un espace de structuration essentiel entre les deux bourgs.
• Le Boulevard des Amoureux : Ce secteur est identifié comme le point de connexion stratégique pour créer une nouvelle centralité intercommunale entre les quartiers hauts (La Vigie) et les centres-bourgs.</td></tr>
<tr><td>Chiffres clés</td><td colspan="3">• 9 000 personnes vivent actuellement dans le quartier de La Vigie.
• 7 maisons sur 10 sont dépourvues de tout confort (habitat précaire et insalubre).
• 2 600 habitants/km² est la densité approximative actuelle du secteur.
• 160 hectares correspondent à l'emprise totale du quartier de La Vigie.
• 3 000 nouveaux logements sont prévus dans le cadre du projet urbain de La Vigie.</td></tr>
</table>

ACTION CŒUR DE VILLE

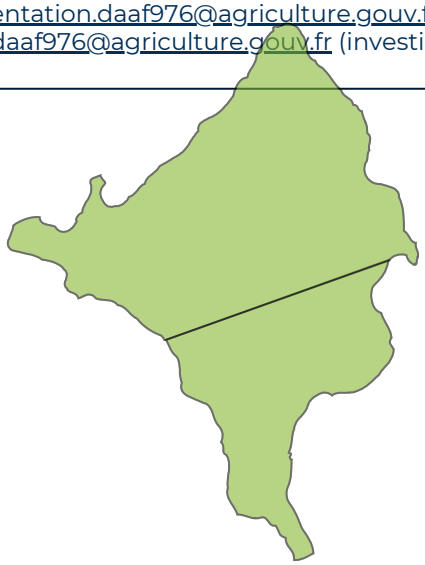
Porteur	Communauté de Communes de Petite-Terre (CCPT)
Résumé - description	Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan Action cœur de ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. Le programme concerne 245 villes ou binômes de villes sélectionnés le 26 mars 2018, sur proposition du ministre chargé de la Cohésion des territoires, par le comité national de pilotage. Les villes moyennes, qui jouent un rôle de centralité au sein des régions, n'ont pas réellement fait l'objet de politiques publiques de l'État ciblées sur les enjeux de revitalisation ces dernières décennies, et de leurs centres-villes en particulier. Certaines de ces villes présentent pourtant les caractéristiques de territoires délaissés ou dévitalisés, pour lesquels une action publique spécifique s'impose et, plus globalement, pour lutter contre les fractures territoriales. D'autres, bien que moins en difficulté, doivent être soutenues dans leur fonction de centralité. 244 villes (réparties sur 231 territoires métropolitains et ultramarins) sont initialement concernées par le plan d'investissement public d'ampleur Action Cœur de Ville. 5 000 000 000 € sur 5 ans.
Objectifs	**Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique.** **Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire.** **Revitaliser prioritairement leur centre-ville afin d'y (re)mettre habitants et activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif.** **Accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.**
Chiffres clés	**Le programme Action Cœur de Ville se déploie au cœur de périmètres d'intervention. À Petite-Terre, ces périmètres concernent :** • Les centres-bourgs de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi. • Le front de mer, espace de structuration entre les deux bourgs. • Les entrées de bourg et les axes commerçants structurants. • Le secteur du Boulevard des Amoureux, identifié comme une future centralité intercommunale. • La connexion avec le quartier prioritaire de La Vigie (via le programme NPNRU). Plusieurs projets sont portés par la Communauté de Communes de Petite-Terre (CCPT) pour ses communes membres.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES	**FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT)**		
Porteurs	COLLECTIVITÉS		
Résumé - description	Créé en 2023, ce dispositif d'aide financière simplifié est destiné à soutenir les projets écologiques des collectivités. Il repose sur une gestion décentralisée et une plateforme de dépôt unique pour accélérer la mise en œuvre des actions sur le terrain. Il aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.		
Objectifs	**Renforcer la performance environnementale (rénovation énergétique, éclairage public)**	**Adapter les territoires au changement climatique (risques naturels, îlots de chaleur)**	**Améliorer le cadre de vie (mobilités, recyclage des friches)**
Périmètre	Collectivités		
Chiffres clés	Enveloppe nationale massive (initialement 2 Mds €), taux de subvention pouvant atteindre **80 %** du coût des projets selon les priorités locales		
Contact	DEALM		



LUTTE CONTRE LES ANIMAUX ERRANTS

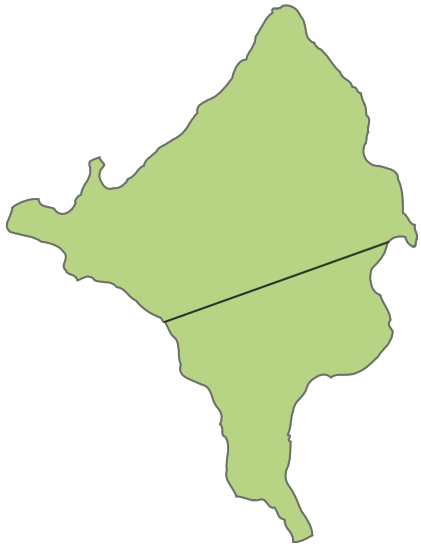
Service	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt		
Résumé - description	Mayotte fait face à une problématique croissante de chats et de chiens errants. Cela engendre des problèmes d'insalubrité et d'insécurité, nuisant à la population, pose des questions de bien-être animal, et constitue une menace pour la biodiversité et les animaux de rente. Le Code Rural et de la Pêche Maritime interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (art. 211-19-1). Il confère également au maire les pouvoirs de police spéciale pour la gestion des animaux retrouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de sa commune (art. L-211-22). Conformément à l'article L-211-24, la fourrière est un service public obligatoire, dont la mise en place incombe au maire. Mayotte ne dispose pas de fourrière animale. Une seule pension peut mettre à dispositions des boxes pour la garde d'un nombre très limité de chiens saisis par les forces de l'ordre. A défaut de fourrière, la première action à mettre en place pour lutter contre la prolifération d'animaux errants est de les stériliser. Ensuite, il est possible soit de les faire adopter, soit de les euthanasier si ce sont des animaux dangereux ou en misère physiologique. Des crédits européens pourront être mobilisés pour financer la mise en place de fourrières, de préférence dans les intercommunalités.		
Objectifs	**Mise en place de fourrières dans les intercommunalités.**	**Gestion des fourrières par les intercommunalités, ou délégation à des associations, comme le prévoit la loi du 30 novembre 2021.**	**Reprise en main de la lutte contre l'errance et la divagation animale par les intercommunalités.**
Chiffres clés	Entre 10 000 et 20 000 chiens seraient présents à Mayotte, voire plus. Une trentaine d'attaques mortelles sur des tortues par des chiens errants ont été recensées par le Parc Naturel Marin de Mayotte en 2015. En l'absence de fourrières, la capacité actuelle « d'accueil » des chiens errants saisis ou capturés est de 20 adultes pour tout Mayotte. En 2025, un budget de 206 000 € est alloué par l'Etat pour la lutte contre l'errance animale à Mayotte, et géré par la DAAF, en particulier pour identifier et stériliser les chiens et chats errants. 36 chiens et 196 chats ont été stérilisés et identifiés dans le cadre de l'appel à projet en partenariat avec les collectivités et le cabinet vétérinaire de Mamoudzou-Petite Terre depuis le 1er janvier 2025. Chaque année depuis 2019, la DAAF soutient différentes associations de protection animale à hauteur de 5 000 à 10 000 € chacune.		
Contact	alimentation.daaf976@agriculture.gouv.fr (errance animal) sdtr.daaf976@agriculture.gouv.fr (investissements fourrières)		



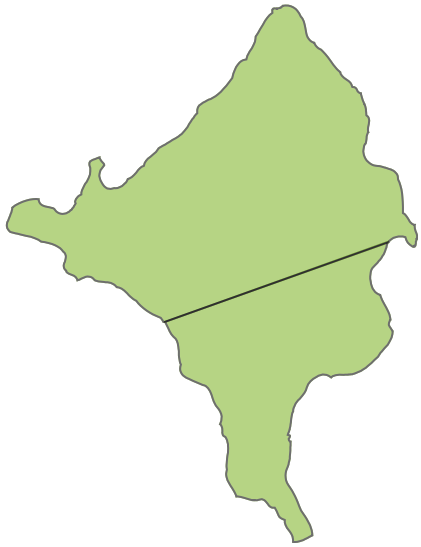
RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE	**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION**
Service	INVESTISSEMENT RECTORAT DE MAYOTTE
Résumé - description	Construction d'un nouveau collège à Petite-terre y compris Internat Lycée des métiers de la mer et du Littoral Cuisine satellite au collège de Labattoir Cuisine satellite au collège de Pamandzi Cuisine satellite du lycée de Petite-Terre (ycp PS)
Objectifs	**Lutte contre le décrochage scolaire**
Périmètre	Communauté de Communes de Petite-Terre
Contact	Philippe Micheli, Secrétaire général du rectorat de Mayotte mail : philippe.micheli@ac-mayotte.fr Tél : 02 69 61 92 21

BANQUE des TERRITOIRES	**OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS**
Service	Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations
Résumé - description	**Crédits d'ingénierie** • Projets urbains labellisés NPNRU par l'ANRU • Projets qui engagent des actions consacrées un développement économique durable des QPV • Projets des collectivités locales engagées dans le traitement de l'habitat privé dégradé, soutenus par l'ANAH **Fonds propres : projets pour le développement économique et l'attractivité des quartiers** • Projets immobiliers (tiers lieux, pépinières, centres commerciaux) • Projets de l'économie sociale et solidaire, entreprises publique locales, foncières de redynamisation, etc. **Offre de prêts** • Prêts au secteur public local : trabsformation écologiqes, Cohésion sociale et territoriales • Prêts Renouvellement Urbain (PRU AM) • Prêts aux bailleusr sociaux • Prêts coproprités dégradées **Programme EduRénov** Rénovation de 10 000 bêtiments scolaires d'ici 2027 avec pour objectif 40% d'économie d'énergie
Objectifs	**Accompagnement de certaines communes et établissements publics du département de Mayotte au financement d'infrastructures**
Périmètre	Mayotte
Contact	Monsieur Philippe Grid-Ledonné Directeur régional Banque des Territoires pour l'Océan Indien Mél : Philippe.Grid-Ledonne@caissedesdepots.fr tél : 06.92.67.07.97 / 06.39.99.28.58 / 06.30.70.73.78

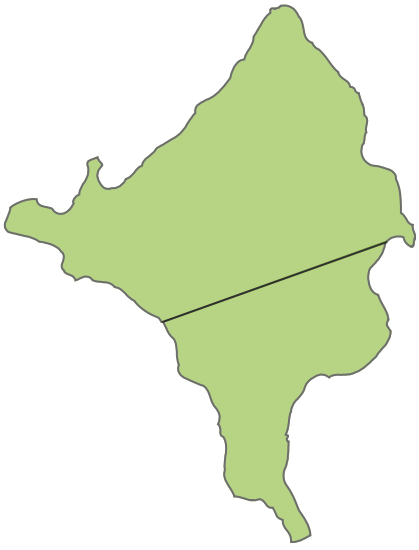
PRÉFET DE MAYOTTE \| Direction des affaires culturelles	**DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) – BOP 119**
Résumé - description	La Dotation Générale de Décentralisation est un outil d'aménagement du territoire porté par le ministère de la Culture pour permettre un meilleur rayonnement des médiathèques sur le territoire national. Cet outil constitue un accompagnement financier pour les collectivités tant pour le bâti que pour l'offre de service à mettre en œuvre au sein des établissements de lecture publique. Cet accompagnement financier s'inscrit dans un dialogue régulier avec le conseiller qui expertise le dossier afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les collectivités.
Objectifs	**La DGD permet de soutenir les investissements consentis par les collectivités en faveur de leurs bibliothèques : la construction, la rénovation, la restructuration, l'extension des bâtiments ou la mise en accessibilité, l'équipement mobilier, l'équipement informatique, le développement de services numériques, l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, la conservation du patrimoine écrit et la numérisation des collections, le développement des collections, l'acquisition d'un véhicule de desserte, l'extension des horaires d'ouverture (aide au démarrage de projet).**
Périmètre	Collectivités territoriales Mayotte
Chiffres clés	Le taux d'accompagnement, décidé par le préfet de région, varie en fonction de la nature des projets accompagnés. En complément des crédits du concours particulier, il est possible de solliciter d'autres crédits de l'État, notamment auprès des conseils départementaux, des conseils régionaux et des instances de l'Union européenne, dans le respect du cadre fixé par la loi. L'aide accordée dans le cadre de la DGD n'est pas cumulable avec l'aide DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).
Contact	djaouharia.mohamed@culture.gouv.fr Conseillère livre et lecture



PRÉFET DE MAYOTTE – Direction des affaires culturelles	**ALLOCATION D'INSTALLATION D'ATELIERS ET D'ACHATS DE MATÉRIELS (AIA) - CREATION (BOP 131)**
Direction	DAC
Résumé - description	L'allocation d'installation d'atelier et d'achat de matériel (AIA) permet de financer de l'aide à l'installation et au développement pour les artistes.
Objectifs	**Cette allocation permet aux artistes de financer des travaux d'aménagement ou de construction de leur lieude travail (atelier) ainsi que l'achat de matériel nécessaire à la bonne pratique de leur activité**
Périmètre	Cette aide concerne les particuliers (artistes-auteurs) des différents domaines des arts visuels (peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, art numérique, graphisme, design, stylisme et mode), ainsi que les métiers d'art. Tout le territoire de Mayotte.
Chiffres clés	2 artistes aidés chaque année (enveloppe 20 000 €)
Contact	benoit.bavouset@culture.gouv.fr Benoit Bavouset, conseiller création



DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**MARCHÉ DE FIBRE OPTIQUE (DSP)**		
Porteurs	• Département – Région de Mayotte • La Collectivité Départementale (CD) de Mayotte. • **Partenaires institutionnels :** ANCT (Plan France THD), FEDER, et la Banque des Territoires. • **Opérateur (Délégataire) :** Le projet sera confié à un opérateur (candidats identifiés : Orange SA ou Réunicable) responsable du financement, de la conception, de la construction et de l'exploitation.		
Résumé - description	Il s'agit d'une **Délégation de Service Public (DSP)** concessive de travaux et de service public d'une durée de 25 ou 30 ans. Le projet consiste à mettre en place un réseau **Très Haut Débit (THD)** couvrant l'ensemble du processus, de la conception à l'exploitation commerciale. Les missions incluent le déploiement du réseau de collecte des Nœuds de Raccordement Optique (NRO), les travaux du réseau Fibre jusqu'au Domicile (FttH), la reprise en affermage d'ouvrages et la sécurisation du réseau entre Grande-Terre et Petite-Terre.		
Objectifs	**Assurer la couverture numérique intégrale du territoire de Mayotte.**	**Obtenir une couverture à 100 % du territoire (soit 80 000 locaux) à l'échéance 2028-2030.**	**Garantir l'exploitation et la maintenance durable des infrastructures numériques**
Périmètre	L'ensemble du territoire mahorais (Grande-Terre et Petite-Terre).		
Chiffres clés	• **Coût total du projet : 131 M€** (91 M€ pour le périmètre ferme et 40 M€ en optionnel). • **Financement mobilisé :** État (FSN) : 51 M€ ; Département de Mayotte : 30 M€ ; Europe (FEDER) : 10 M€. • **Volume :** Environ **80 000 locaux à raccorder**. • **Calendrier :** Attribution de la concession début 2024 pour un déploiement finalisé à l'horizon **2028-2030**.		
Contact	Chef du Bureau Aménagement Numérique.		



DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DISTRIBUTION ET INSTALLATION DE KITS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES POUR LES PUBLICS VULNÉRABLES À MAYOTTE**
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES (DAPS)
AXE 1 du Schéma régional de l'ESS	Action 1.3 : Identifier et structurer les secteurs et champs d'actions prioritaires
Constat	Le passage du cyclone Chido a causé d'importantes perturbations dans les réseaux d'électricité à Mayotte, mettant en lumière la grande vulnérabilité énergétique d'une partie de la population, notamment les personnes âgées, handicapées ou isolées. Ces interruptions prolongées d'alimentation électrique ont eu des conséquences directes sur la santé, la sécurité et le bien-être des ménages les plus précaires, accentuant les inégalités territoriales entre zones urbaines et rurales. Dans un contexte d'urgence sociale et écologique, le Conseil Départemental de Mayotte, à travers la Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales, envisage apporter une réponse concrète et durable en dotant les ménages vulnérables de solutions solaires autonomes, garantissant un accès minimal à l'électricité pour les usages essentiels du quotidien. Ce projet s'inscrit dans le Schéma Régional de l'ESS, notamment l'action 1.3.
Objectifs opérationnels	**Objectif général :** Renforcer l'autonomie, la sécurité et le bien-être des personnes les plus vulnérables en leur garantissant un accès durable à l'énergie électrique grâce à des kits solaires photovoltaïques autonomes. **Objectifs spécifiques :** • Doter 500 ménages vulnérables d'une source d'électricité autonome et sécurisée ; • Réduire la précarité énergétique et améliorer la qualité de vie des bénéficiaires ; • Promouvoir l'usage des énergies renouvelables à Mayotte ; • Contribuer à la résilience du territoire face aux crises climatiques ; • Soutenir l'économie locale à travers l'implication d'entreprises et structures d'insertion dans l'installation et la maintenance des équipements.
Public cible	• Personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile ; • Personnes en situation de handicap (bénéficiaires de la PCH ou suivies par la MDPH) ; • Familles monoparentales et ménages en situation de précarité énergétique ; • Personnes isolées suivies par les CCAS ou la CSSM dans le cadre des dispositifs sociaux. Une attention prioritaire sera portée aux ménages résidant dans les zones rurales ou enclavées.
Description de l'action	L'action consiste à : • Acquérir et distribuer 500 kits solaires photovoltaïques autonomes comprenant un panneau solaire, une batterie, un onduleur, un éclairage LED et des prises de recharge USB ; • Installer les kits à domicile des bénéficiaires par des entreprises locales agréées ; • Former les bénéficiaires à l'utilisation et à la maintenance de base du matériel ; • Assurer un accompagnement social et un suivi technique via les travailleurs sociaux du Département et les CCAS ; • Évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'action.
Modalité de mise oeuvre	

Etape	Période	Responsable
Diagnostic et sélection des bénéficiaires	1 à 2 mois	DAPS/CCAS/ CSSM
Lancement de la consultation des prestataires	3ème mois	DAPS
Installation progressive des kits	4ème à 8ème mois	Prestataires/ CCAS
Sensibilisation et accompagnement	4ème à 9ème mois	CCAS/DAPS
Evaluation et bilan final	10ème mois	DAPS/CSSM

<table>
<tr><td>Indicateurs de réalisation et de résultat</td><td colspan="4">
<table>
<tr><th>Type d'indicateur</th><th>indicateur</th><th>Cible/Résultat attendu</th></tr>
<tr><td>Réalisation</td><td>Nbre de kits installés</td><td>500</td></tr>
<tr><td>Réalisation</td><td>Nbre de ménages accompagnés socialement</td><td>500</td></tr>
<tr><td>Résultat</td><td>% de bénéficiaires satisfaits du dispositif</td><td>≥ 90%</td></tr>
<tr><td>Résultat</td><td>Réduction moyenne des coupures électriques subies</td><td>≥ 80%</td></tr>
<tr><td>Impact environnemental</td><td>Tonnes de CO2 évitées/an</td><td>≥ 10 t/an</td></tr>
<tr><td>Impact territorial</td><td>Nbre de CCAS impliqués</td><td>17</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Retombées attendues</td><td>Sociales :Amélioration du confort de vie et de la sécurité des bénéficiairesRéduction de l'isolement et du sentiment d'abandonMeilleure autonomie des personnes dépendantes à domicile.</td><td>Économiques :Réduction des charges énergétiques des ménagesSoutien à l'activité économique locale (prestataires et structures d'insertion).</td><td>Environnementales :Promotion des énergies propres et renouvelablesContribution à la transition énergétique du territoire.</td><td>Institutionnelles :Renforcement de la coopération entre la DAPS, les CCAS et la CSSMValorisation de l'action sociale départementale comme levier de développement durable.</td></tr>
<tr><td>Contact</td><td colspan="4">Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales
Courriel : projet.social-medicosocial@cg976.fr</td></tr>
</table>

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION MARITIME DE MAYOTTE**		
Direction	Direction des Infrastructures		
Résumé - description	Création d'un établissement de formation pour les professionnels de la mer situé à Pamandzi. Le centre comprendra des bureaux administratifs, des locaux d'enseignements (salles de cours, ateliers, laboratoires, informatique), un service de restauration et des locaux techniques.		
Objectifs	**Soutenir le développement durable de l'économie bleue à Mayotte**	**Répondre aux besoins de formation sur les filières prioritaires du territoire**	**Devenir une référence régionale et internationale en accueillant des stagiaires de toute la région.**
Périmètre	Commune de Pamandzi		
Chiffres clés	• **Coût total estimé : 14 000 000 €** (cadre financier global) ou 10,86 M€ (coût de revient prévisionnel de l'opération) • **Financement :** CDM (7 M€), Europe (4 M€), FCTVA (2,29 M€) et État (0,7 M€) • **Calendrier :** Démarrage des travaux prévu **fin 2024** pour une durée de **18 mois.**		

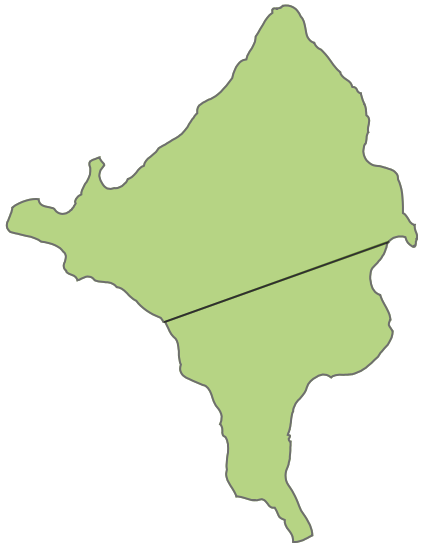
DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DISTRIBUTION ET INSTALLATION DE CUVES D'EAU POTABLE POUR LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES À MAYOTTE**
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES (DAPS)
AXE 1 du Schéma régional de l'ESS	Action 1.3 : Identifier et structurer les secteurs et champs d'action prioritaires
Constat	Mayotte traverse depuis plusieurs années une crise hydrique majeure aggravée par les effets du changement climatique, la croissance démographique rapide et les insuffisances du réseau d'alimentation en eau. Les coupures d'eau récurrentes, les sécheresses prolongées et la faiblesse des capacités de stockage impactent particulièrement les ménages vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles à faibles revenus et isolées. Cette situation porte atteinte à la santé publique, à la dignité humaine et à la cohésion sociale. Face à cette urgence, la Direction de l'autonomie et des prestations sociales (DAPS) du Conseil départemental propose la mise en œuvre d'un programme solidaire de distribution et d'installation de 500 cuves d'eau potable, afin d'assurer un accès minimal à l'eau pour les foyers les plus fragiles. Ce projet s'inscrit dans la continuité des politiques de solidarité et d'autonomie portées par le Département, ainsi que le Schéma régional de l'économie sociale et solidaire (1.3).
Objectifs opérationnels	**Objectif général :** Garantir un accès durable, équitable et sécurisé à l'eau potable pour les personnes les plus vulnérables de Mayotte. **Objectifs spécifiques :** • Améliorer les conditions de vie des ménages fragiles confrontés à la pénurie d'eau. • Réduire les risques sanitaires liés à la consommation d'eau non potable. • Favoriser l'autonomie et la résilience des foyers en matière de gestion de l'eau. • Renforcer la solidarité institutionnelle et territoriale en mobilisant les partenaires sociaux et locaux. • Contribuer à la mise en œuvre locale des Objectifs de Développement Durable, notamment l'accès universel à l'eau potable.
Public cible	Le projet cible 500 ménages vulnérables répartis sur l'ensemble du territoire de Mayotte, identifiés en partenariat avec les CCAS des 17 communes et validés par la DAPS. Sont concernés en priorité : • Les personnes âgées dépendantes ou isolées ; • Les personnes en situation de handicap ; • Les familles monoparentales et à faibles revenus ; • Les foyers situés dans des zones à forte pénurie d'eau ou non raccordées au réseau.
Description de l'action	L'action consiste à : • Identifier les foyers bénéficiaires selon des critères de vulnérabilité sociale et géographique ; • Acquérir 500 cuves d'eau potable (capacité moyenne 500 litres) équipées de systèmes de filtration et de robinets sécurisés ; • Assurer leur installation à domicile par des prestataires agréés ; • Former et sensibiliser les bénéficiaires à la bonne utilisation, à l'entretien et à la gestion de l'eau stockée ; • Mettre en place un suivi post-installation, en lien avec les CCAS, pour évaluer l'impact social et sanitaire de l'action.
Retombées attendus	Amélioration immédiate des conditions de vie de 500 ménages vulnérables ; Réduction des inégalités territoriales face à la crise de l'eau ; Renforcement de la résilience des foyers face aux coupures ; Création d'emplois locaux indirects via les installations ; Mise en place d'un modèle reproductible de solidarité hydrique départementale.
Perspectives et durabilité	Le projet a vocation à être pérennisé et élargi dans le cadre d'un programme pluriannuel d'accès à l'eau pour les publics fragiles. À moyen terme, il pourrait intégrer : • Des dispositifs de récupération d'eau de pluie ; • Des solutions collectives de stockage dans les zones rurales ; • Une approche éducative et environnementale sur la gestion de la ressource en eau. Ce projet traduit la volonté du Département-Région de Mayotte de garantir la dignité, la santé et l'autonomie de chaque citoyen, tout en soutenant la transition écologique et sociale du territoire.
Contact	Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales Courriel : projet.social-medicosocial@cg976.fr

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE TÉLÉASSISTANCE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES EN SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE**	
Direction	Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales (DAPS)	
Axe 2 du Schéma de l'Autonomie	Prévenir la perte d'autonomie et soutenir les aidants 2.5 : Mettre en œuvre le plan triennal antichute des personnes âgées	
Constat	Mayotte, territoire insulaire en forte croissance démographique, connaît une transition sociale et sanitaire marquée par l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées, notamment dans les zones rurales. Si la population mahoraise reste globalement jeune, l'espérance de vie augmente et les besoins d'accompagnement liés à la perte d'autonomie se renforcent. Les conditions d'habitat parfois précaires, l'éloignement géographique des familles et la faible offre de structures médico-sociales (EHPAD, SSIAD, SAAD, etc.) exposent de nombreuses personnes âgées à des situations d'isolement et de vulnérabilité accrues. Dans ce contexte, la Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales envisage de mettre en place, en lien avec l'ARS et la CSSM, un service départemental de téléassistance, permettant d'assurer la sécurité, la veille et le maintien à domicile des personnes âgées, tout en soutenant les aidants familiaux. Ce projet s'inscrit dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie, d'inclusion numérique et de développement de l'autonomie des personnes fragiles, conformément au Schéma Départemental de l'Autonomie, son AXE 2, notamment l'action 2.5 intitulée «Mettre en œuvre le plan triennal antichute des personnes âgées».	
Objectifs opérationnels	**Objectif général :** Renforcer la sécurité et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie à Mayotte grâce à un dispositif moderne et accessible de téléassistance.	**Objectifs spécifiques :** • Mettre à disposition des bénéficiaires un équipement de téléassistance simple, fiable et adapté au contexte insulaire. • Garantir une réponse rapide en cas de chute, malaise ou situation de détresse. • Lutter contre l'isolement social et renforcer le lien avec les aidants familiaux. • Favoriser la prévention et la détection précoce des situations à risque. • Contribuer au développement de l'offre de services de soutien à domicile à Mayotte.
Public cible	• Personnes âgées de plus de 60 ans vivant seules ou en situation de fragilité. • Personnes handicapées adultes vivant à domicile. • Aidants familiaux souhaitant renforcer la sécurité de leurs proches dépendants.	
Description de l'action	Le projet consiste à équiper 60 foyers dans un premier temps, à titre expérimental, d'un dispositif de téléassistance (bracelet ou pendentif connecté à une centrale d'écoute 24h/24). Le service permettra, en cas de besoin : • d'alerter immédiatement un centre d'écoute et d'intervention, • de prévenir un proche ou les services de secours, • de géolocaliser la personne si elle est désorientée, • de maintenir un lien social régulier grâce à un suivi téléphonique. Le dispositif reposera sur un partenariat tripartite : • Département (DAPS), CSSM et ARS : financement partiel, pilotage et suivi du dispositif, • Structures d'accompagnement : identification et accompagnement des bénéficiaires, • Prestataire agréé : fourniture, installation, maintenance et supervision du système de téléassistance. Un accompagnement social sera assuré par les équipes de la DAPS et des structures d'accompagnement pour garantir l'appropriation du dispositif et son bon usage par les bénéficiaires.	

Résultats attendus	60 personnes âgées sécurisées à domicile la première année.	Réduction du nombre d'hospitalisations évitables (liées aux chutes et malaises).	Amélioration du sentiment de sécurité et de bien-être des bénéficiaires.	Allègement du stress des aidants familiaux.	Développement d'une culture locale de la prévention et de la veille sociale.
Indicateurs d'évaluation	1. Nombre de bénéficiaires équipés. 2. Taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles. 3. Délai moyen d'intervention en cas d'alerte. 4. Nombre de situations d'urgence traitées avec succès. 5. Taux de renouvellement des abonnements au dispositif.				
Contact	Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales Courriel : projet.social-medicosocial@cg976.fr				

	CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) DU TERRITOIRE DE LA CCPT		
Porteurs	• Communauté de Communes de Petite-Terre (CCPT) • État • Les communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi		
Résumé - description	Il s'agit d'un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans (période 2021-2026). Le CRTE définit un cadre de partenariat pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes. Ce dispositif vise à simplifier et unifier les outils de contractualisation existants entre l'État et les collectivités.		
Objectifs	**Relance et transformation :** Accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation durable du territoire.	**Cohésion et transition :** Forger des projets de territoire ambitieux pour la transition écologique et la cohésion territoriale.	**Opérationnalité :** Décliner des actions opérationnelles par orientation stratégique (maîtrise de la démographie, développement de l'économie locale, accès aux soins et à l'éducation, etc.).
Périmètre	Le territoire de la Communauté de Communes de Petite-Terre, regroupant les communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi.		
Chiffres clés	• **Population : 30 039** habitants (données 2017), soit 10 % de la population de Mayotte • **Densité :** Plus de **2 600 habitants/km²** sur un territoire exigu de 11 km² • **Jeunesse : 54 %** des habitants ont moins de 20 ans. • **Précarité :** Près de **85 %** des habitants vivent sous le seuil de pauvreté • **Croissance :** Augmentation de la population de 47 % en cinq ans (entre 2012 et 2017)		

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**ÉCO-CENTRES : AUTONOMIE EN EAU ET ÉNERGIE DES SERVICES DE SANTÉ**
Résumé - description	Installation de systèmes de production d'énergie solaire et de dispositifs de récupération/filtration d'eau pour les centres de santé (PMI et CMS).
Objectifs	Garantir la continuité des soins en cas de coupures de réseaux Réduire l'empreinte écologique et la dépendance énergétique des bâtiments de santé départementaux
Périmètre	Établissements de santé de proximité (PMI et CMS) sur l'ensemble de l'île.
Chiffres clés	• **Coût total :** 7 000 000 € • **Financement :** FEDER (3,95 M€), FCTVA (1,15 M€), État (1 M€) et ADEM/Fonds Verts (0,9 M€)
Contact	DGA AMTE



	PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES SERVICE APA/PCH/AIDE SOCIALE
Résumé - description	La PCH est une **aide financière personnalisée**. Elle est **attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées et **versée par le Département-Région de Mayotte.** La PCH permet de couvrir certains frais liés à : • l'**aide humaine** (aide d'une personne) ; • les **aides techniques** (matériel spécifique) ; • l'**aménagement du logement** ou du **véhicule**, ou les **coûts supplémentaires pour les transports** ; • des **dépenses spécifiques ou exceptionnelles** liées au handicap ; • l'**aide animalière**. Depuis le 1er janvier 2021, le temps pour préparer les repas et faire la vaisselle est inclus dans l'aide humaine pour l'alimentation, financée par la PCH (décret n° 2020-1826). Cependant, la PCH ne couvre pas tous les besoins d'une personne en situation de handicap. La PCH peut être attribuée aux enfants et adultes handicapés, qu'ils vivent à domicile ou en établissement (social, médico-social, de santé). Toutefois, les droits peuvent être différents selon que la personne vit à domicile ou en établissement.
Objectifs	La prestation de compensation du handicap (PCH) est une **aide financière qui permet de compenser la perte d'autonomie** des personnes handicapées dans leur vie quotidienne, y compris dans leur vie sociale. Elle est **versée par le Département – Région de Mayotte.**
Périmètre	La PCH est attribuée aux enfants (et les adultes) malades ou en situation de handicap. Pour en bénéficier il faut remplir certaines conditions d'attribution et avoir besoin d'aide dans des tâches de la vie quotidienne. Les conditions d'attribution sont évaluées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). C'est la MDPH qui attribue la PCH après étude du dossier déposé par la famille.
Chiffres clés	En 2024 : • 286 bénéficiaires en PCH adulte • 119 bénéficiaires en PCH enfants • 28 bénéficiaires en PCH parentalité Pour 2025, on a 149 dossiers traités et envoyés en paiement, Et 117 restes en attente de pièces complémentaires,
Contact	Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales pch976@cg976.fr

	HABITAT LOGEMENT
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES SERVICE ACCÈS ET AIDES AU LOGEMENT
Résumé - description	Le Service Accès et Aides au Logement, est l'entité départementale chargée de la gestion des dispositifs d'aide liés au logement. Il joue un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie des ménages mahorais et dans la lutte contre l'habitat indigne. **> Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :** Ce dispositif vise à faciliter l'accès et le maintien au logement. Il propose diverses aides pour couvrir les impayés de charges courantes, les dettes locatives, ainsi que les factures d'eau, d'électricité et de loyer. Des aides supplémentaires sont disponibles pour le dépôt de garantie, le premier mois de loyer, les frais d'agence et l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité. Partenaires : SMAE, SIM, DEETS, EDM, CSSM **> Fonds d'Aide Sociale pour l'Adaptation et l'Amélioration du Logement (FASAAL) :** Créé en 2007, ce dispositif soutient les familles à revenus modestes rencontrant des difficultés liées à leur logement. L'aide, plafonnée à 30 000€, finance des travaux d'amélioration et de réhabilitation pour assurer sécurité et confort. **> Aide à la Pierre :** Ce soutien financier est destiné aux familles en situation de précarité, éligibles au financement de la ligne budgétaire unique (LBU) pour du logement social ou très social. Elle est plafonnée à 25 000 € par ménage, après évaluation sociale par les services du département.
Objectifs	**Amélioration de l'habitat** / **Accompagnement des ménages fragiles vers un logement décent et indépendant** / **Soutien au maintien dans le logement** / **Aide à l'accession à la propriété** Pour atteindre ces objectifs, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre, notamment : le FASAAL (Fonds d'Aide Sociale à l'Adaptation et l'Amélioration au Logement), le FSL (Fonds de Solidarité Logement), et le contingent départemental.
Périmètre	Le Département–Région de Mayotte, à travers les Unités Territorialisés d'Action Sociale (UTAS), déploie les dispositifs d'aides au logement sur l'ensemble du territoire. Cette organisation de proximité permet de garantir un accès équitable pour tous les usagers. Les équipes accompagnent les ménages dans leurs démarches, facilitent le dépôt des dossiers et assurent un suivi adapté aux réalités propres à chaque commune. L'objectif est de rapprocher le service public des habitants et d'améliorer l'efficacité des dispositifs d'aide.
Chiffres clés	• **156 dossiers traités en 2025** pour l'amélioration du logement et l'accession à la propriété, pour un montant total de **plus de 3 millions d'euros**. • **290 aides financières accordées** au titre de l'accès et du maintien dans le logement, représentant un montant de **204 439,85 €**.
Contact	Secteur Petite Terre : 0639641576 Secrétariat des dispositifs : fasaal.aidealapierre@cg976.fr/gestionfsl@cg976.fr

	PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
Porteur	Communauté de Communes de Petite-Terre
Résumé - description	Différents projets structurants pour le territoire sont d'ores et déjà programmés voire en cours de réalisation. • HOTEL COMMUNAUTAIRE (entre Pamandzi et Dzaoudzi Labattoir) • MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE (à Dzaoudzi Labattoir) • MARCHE COUVERT DES DECASES (à Pamandzi) • MAISONS DE SANTE (une à Pamandzi, une à Dzaoudzi Labattoir) • ZAC DES BADAMIERS (à Dzaoudzi Labattoir) • ZAE DE PAMANDZI (à Pamandzi) • ECLAIRAGE PUBLIC (à Pamandzi et Dzaoudzi Labattoir) • VIDEOPROTECTION (à Pamandzi et Dzaoudzi Labattoir) • AMENAGEMENT ET VRD (à Pamandzi et Dzaoudzi Labattoir)
Objectifs	**Participer, chacun à leur niveau à améliorer le cadre de vie, les services à la population, tout en concourant au développement et à la sécurité du territoire de Petite Terre.**
Périmètre	Périmètre concerné Petite Terre (communes de Pamandzi et de Dzaoudzi Labattoir)
Chiffres clés	Environ 40 000 habitants concernés directement ou indirectement.

Intitullé du projet	Montant Prévisionnel de l'Opération
Etude OPAH-RU	110 000 €
RHI Oupi	6 416 911 €
RHI Totorosa	11 109 553 €
RHI Dza-Lab	240 000 €
RHI Pamandzi	240 000 €
Aménagement Boura Mcolo	3 750 000 €
Foncier RHI	4 800 000 €
Vigie - Aménagement voirie	17 503 802 €
Vigie - Foncier	4 601 478 €
Vigie - GUP	297 486 €
Groupe Scolaire T17	18 750 000 €
Etude sociale et de bâti (RHI La Vigie)	20 775 €
Amélioration de l'habitat	30 000 €
Maison du Projet	540 000 €
Equipements publics	1 485 000 €
Logements sociaux	70 400 000 €
Gestion des EP	6 198 050 €
Aménagements cyclables	14 669 920 €
Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques	1 650 000 €
Construction Hôtel Communautaire	4 050 000 €
Réseau d'éclairage public	14 099 074 €
Aménagement Voiries	6 331 700 €
Centre technique communautaire	282 000 €
Réseau d'électrification	750 000 €
Réseau de voirie	400 000 €
Matériels Roulant et Outillages	309 415 €
Vidéo protection	3 262 272 €
Amélioration numérique	1 147 150 €
Wifi territorial	169 834 €
Réseaux câblés	110 000 €
Acquisition foncière hôtel communautaire	300 000 €
Achat vélos électiriques et mécaniques pour apprentissage et locatio	120 000 €
Médiathèque intercommunale	12 510 000 €
MOE Marché décasés	118 109 €
Ponton amarrage	120 000 €
Aménagements du sentier des cratères	1 074 315 €
Aménagement Ravines La Vigie	795 000 €
Mise en place de digues de protection	6 260 000 €
Total prévisionnel	***215 021 843 €***
Total hors PRU	***95 195 253 €***

	SIM (SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE MAYOTTE)
Service	Logement / Aménagement
Résumé - description	Principal bailleur social de Mayotte. Société créée en 1977. Parc actuel : 3 400 logements dont 60% de logements sociaux Actionnaire de référence : Groupe CDC Habitat Effectif : 130 salariés
Objectifs	Feuille de route : Production de 400 logements par an dont 90% de logements sociaux Objectif/Qualité environnemental : Certification Label NF Habitat HQE
Périmètre	Mayotte
Chiffres clés	CA : 30 M€ Investissements : 120 M€ / an
Contact	DG : Ahmed Ali MONDROHA Tél : 06 39 69 36 61 Email : aali@sim-mayotte.com

	AL'MA (ACTION LOGEMENT MAYOTTE)
Service	LOGEMENT/EMPLOI, HABITAT, CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN
Résumé - description	AL'MA est un outil au service de la politique de l'habitat portée par les collectivités mahoraises. Créé en 2022 par Action Logement et agréé HLM (Habitation à Loyer Modéré) par l'État, l'opérateur est une ESH (Entreprise Sociale pour l'Habitat) vouée à faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Dans cette perspective, il s'agit de construire et gérer des logements (sociaux, intermédiaires) – en priorité dans les zones tendues, tout en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale – et soutenir l'accession sociale à la propriété. AL'MA associe innovation, partenariats et ancrage local pour transformer durablement le cadre de vie à Mayotte.
Objectifs	**AL'MA poursuit les objectifs du Groupe Action Logement : répondre aux enjeux du lien entre l'emploi et le logement en faveur des salariés, contribuer au développement économique et à l'attractivité économique des entreprises, soutenir les acteurs du logement dans les territoires, préserver l'emploi local, accompagner la politique sociale des entreprises. Un objectif fondamental à Mayotte : produire 5 000 logements en dix ans et répondre aux besoins du territoire, des entreprises et de leurs salariés.**
Périmètre	Mayotte
Chiffres clés	5 000 logements en dix ans
Contact	contact@alma-actionlogement.fr

10

MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE 2025-2030

10 - MODALITÉS DE GOUVERNANCE
DU CONTRAT DE VILLE 2025-2030



1 Instances

A/ Compositions et prérogatives

Comité de pilotage de territoire — 1 fois par an

Le comité de pilotage de territoire se réunit **sous la présidence conjointe du Préfet, délégué du gouvernement de Mayotte ou son représentant, et du Président de la CCPT ou son représentant**. Une gouvernance partenariale adaptée favorise une mobilisation large des acteurs.

Fonction principale :

- Piloter, valider les enjeux, les orientations et les plans d'actions et toute modification relative au contrat de ville
- Suivre la mise en oeuvre et l'évaluation du contrat de ville.

Composition : élus et décideurs de **l'ensemble des partenaires signataires** du Contrat Engagements Quartiers 2030, et un ou deux représentants des **conseils citoyens** ou toute **instance de participation.**

Responsabilités :

- Mobilisation des partenaires
- Bilan de la mise en oeuvre du contrat de ville et de l'ensemble des programmes et dispositifs relevant de la politique de la ville (NPNRU, Cité éducative, PRE..)
- Bilan et/ ou état d'avancement des stratégies locales et dispositifs de droit commun mobilisés ainsi que toute autre action engagée par les partenaires du contrat de ville.
- Etat d'avancement du programme Action Coeur de Ville etc.
- Présentation globale des actions engagées dans le cadre de la contrepartie de l'abattement de la taxe foncière pour les propriétés bâties
- Validation des priorités en fonction des besoins et des enjeux identifiés

Comité technique de territoire — 1 fois par an

Le comité technique de territoire se réunit **sous l'animation du délégué du préfet et du directeur / chef de projet politique de la ville. il est force de propositions, exécutant et garant de l'approche coopérative dans l'action du contrat de ville.**

- **Fonction principale :** apporter **une expertise technique et sectorielle** pour appuyer les décisions du comité de pilotage.

- **Composition :** les **référents techniques désignés de chacun des partenaires signataires** du Contrat Engagements Quartiers 2030, des **pilotes des politiques publiques sectorielles conduites sur le territoire**, et un ou deux **représentants des conseils citoyens** ou de toute instance de participation.

- **Responsabilités :**
 - **Préparation du comité de pilotage** de territoire **en dressant un bilan complet** de la mobilisation des politiques publiques (contrat de ville, droit commun, dispositifs, programmation sur les quartiers etc. et **rendre compte des avancées et des difficultés.**
 - **Élaboration des recommandations et des propositions** concrètes en fonction des besoins identifiés sur le territoire.
 - **Contribution à la diffusion des bonnes pratiques** et au partage des connaissances dans le domaine des politiques publiques territoriales.
 - **Préparation de l'évaluation** du contrat de ville

Comité d'instruction de la programmation — 1 fois par an

La programmation annuelle est conçue à partir d'un appel à projets. Les projets reçus sont alors instruits et rassemblés dans une programmation prévisionnelle. **Cette programmation est ensuite présentée devant un comité d'instruction en présence des représentants techniques des partenaires institutionnels** ainsi que des porteurs de projets principaux.

Le comité d'instruction se réunit sous l'animation du délégué du préfet et du directeur / chef de projet politique de la ville.

- **Fonction principale : articuler** les crédits d'intervention entre les crédits de la politique de la ville, les moyens et crédits spécifiques, ainsi que les moyens et crédits de droit commun et instruire la programmation.

- **Composition :** délégué du préfet, directeur / chef de projet politique de la ville, référents techniques des services de l'État, des partenaires institutionnels, et un ou deux représentants des conseils citoyens ou de toute instance de participation.

- **Responsabilité : coordonner le fléchage des crédits de la politique de la ville avec les moyens et crédits spécifiques ainsi que les moyens et crédits de droit commun au regard de leur fonction et de leur nature.**

B/ Modalités d'organisation des instances

Le contrat engagements quartiers 2030 s'appuie sur **un pilotage bipartite, entre l'État et la Communauté de Communes.**

Les représentants des 2 copilotes se réuniront pour fixer les dates du :

- Comité d'instruction programmation politique de la ville — crédits spécifiques
- Comité technique de territoire
- Comité de pilotage de territoire

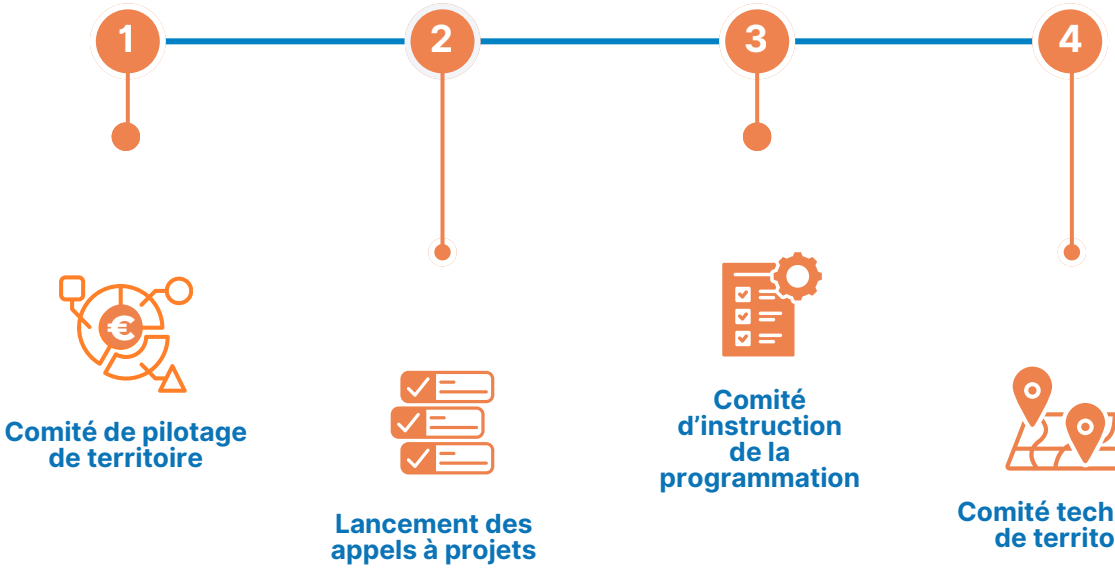
Ils prépareront **une invitation conjointe**, **signée des 2 institutions.**

- Ils définiront ensemble les ordres du jour et se répartiront la préparation des documents, selon les thématiques et sujets de leurs compétences.
- Les instances sont coanimées et coprésidées.

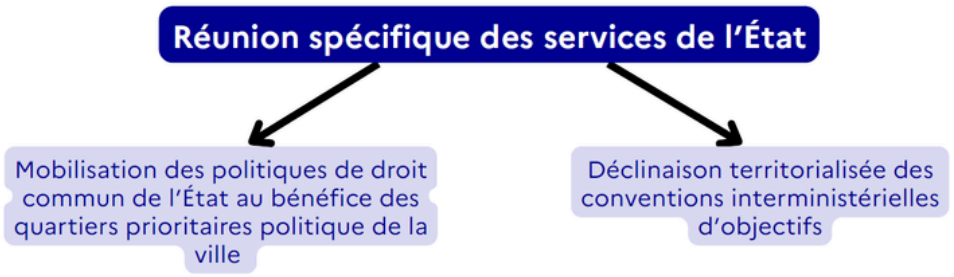
Elles viseront à **mieux se coordonner pour poursuivre le travail d'articulation** entre les nombreux dispositifs que portent la Communauté de Communes et le Contrat Engagement Quartiers 2030.

Comité d'instruction et comité technique : un référent technique sera identifié par chaque partenaire signataire et constituera l'interlocuteur privilégié de l'équipe projet, constituée d'un représentant de l'État et de la l'Intercommunalité, en charge du suivi du contrat Engagements Quartiers 2030.

2 Étapes de la mise en oeuvre des instances



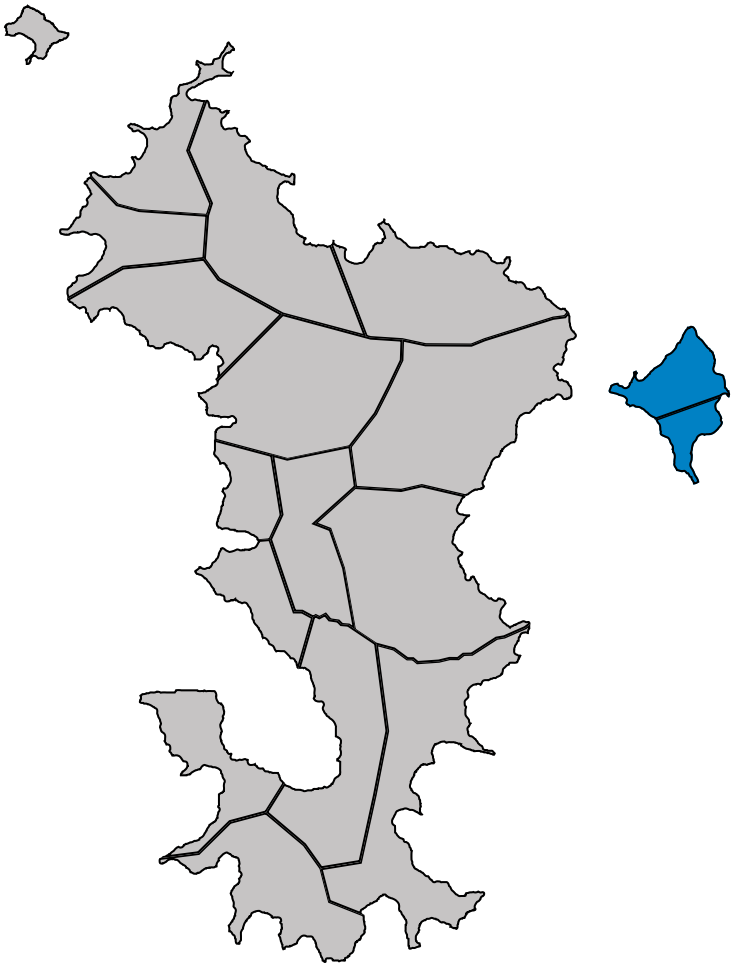
3 Suivi annuel à l'échelle départementale



4 Comité territorial politique de la ville

Une réunion rassemblera une à trois fois par an l'ensemble des élus de la politique de la ville et les services de l'État afin de faire le point sur les sujets d'actualité, les difficultés rencontrées et l'avancement de la mise en œuvre du contrat de ville Engagements Quartiers 2030.

Par ailleurs, le comité territorial pourra, en fonction des thématiques abordées, réunir l'ensemble des partenaires signataires et des acteurs de la politique de la ville.



11

PARTICIPATION DES HABITANTS

11 - PARTICIPATION DES HABITANTS

1 Mobilisation à adapter au territoire

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville l'a réaffirmé : le format de la mobilisation citoyenne dans le Contrat de Ville devra être défini au regard du contexte local. En s'appuyant et en soutenant des dynamiques existantes chaque territoire pourra mobiliser différentes actions pour soutenir des initiatives citoyennes en articulation avec les projets de quartier : fonds de participation des habitants, tables de quartiers, maison des projets, etc. Accentuer le pouvoir d'agir des habitants doit constituer un socle de l'animation territoriale du Contrat de Ville.

2 Approche innovante pour agir

- **L'objectif du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 :** promouvoir la **participation citoyenne et l'implication des habitants** dans la vie de la cité.
 Le cadre légal : encadré par la loi du 21 février 2014, à travers les conseils citoyens.
 La variabilité locale : la mise en œuvre de la participation citoyenne à travers les conseils varie selon les contextes locaux.

- **Les difficultés locales rencontrées relatives aux conseils citoyens :** difficultés à mobiliser les habitants en raison de leur précarité sociale, de la perception institutionnelle de la participation et du caractère bénévole de l'engagement.

- **Pour une approche décentralisée :** décentralisation de la participation citoyenne vers une diversité d'acteurs déjà présents sur le terrain.
 - Conseils des sages,
 - Comité des jeunes,
 - Comités de sécurité,
 - Groupes de médiation spontanée,
 - Maison du projet, etc.

3 Défis et initiatives dans le contrat Engagements Quartiers 2030, c'est :

- **Maintenir** les **conseils citoyens** existants ou créés en référence aux articles 1 et 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- **Favoriser** des formes de **participation proactive au rythme des habitants.**
- **Garantir l'ouverture des instances de gouvernance et d'évaluation** du Contrat de Ville et y rassembler les conditions favorables à la prise en compte de la parole citoyenne.
- **Contribuer** à l'**élaboration d'outils et de pratiques** favorisant les expérimentations démocratiques (budgets participatifs, fonds de participation des habitants, formations...).
- **Renforcer** l'information et les actions de communication à destination de la population.
 - Une **communication régulière** des avancées des "Engagements 2030" devra être réalisée auprès de l'ensemble de la population à travers, notamment, les bulletins municipaux et intercommunaux et les sites Internet des collectivités.
 - Les subventions versées par l'État devront faire l'objet d'une communication clarifiée et systématique. Chaque année l'État assurera une **communication détaillée (dossier de presse, réunion des acteurs, etc.) des moyens mobilisés dans le cadre de la politique de la ville et du droit commun** dans les QPV en référence à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville.

12

ÉVALUATION
DU CONTRAT DE VILLE

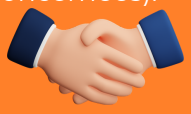
12 - EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

1 Evaluation du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 : plusieurs principes

Elle se fait au service de l'action : en révélant sa mise en œuvre effective et l'impact des actions menées en vue de les améliorer.



Elle contribue à la collaboration : en mobilisant les acteurs et les partenaires intervenant aux différentes échelles territoriales concernées).



Elle se conduit en continu : en donnant du sens à l'implication partenaires et aux orientations stratégiques.



Elle éclaire le pilotage : en produisant une connaissance fine sur l'action réelle opérée dans le cadre du contrat.



2 Evaluation du contrat de ville : aspects relevant de sa capacité d'intervention, à savoir :

Les politiques publiques sectorielles (dites de droit commun) qu'il aura pu mobiliser.

Ses actions spécifiques (les programmations annuelles mobilisant les crédits d'exception, notamment en termes de simplification administrative, d'amélioration des relations financeurs/financés, d'une meilleure connaissance des bénéficiaires et des effets des actions dans leur vie quotidienne.

Les modalités de sa gouvernance.

Au-delà de l'attention portée au Contrat de ville en tant que dispositif central de la Politique de la Ville, l'évaluation concernera également :

Les évolutions contextuelles des conditions de vie des habitants (QPV/différentes échelles de référence).

L'articulation avec tous les dispositifs thématiques de la Politique de la ville et sa plus-value.

Elle sera fondée sur le processus et les temporalités suivantes :

- **Évaluation continue :**

Chaque année, les retours des partenaires, des acteurs et des habitants seront sollicités pour vérifier la pertinence des dispositifs en place et proposer des ajustements si nécessaire. Ces évaluations donneront lieu à un rapport annuel détaillant la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

- **Évaluation à mi-parcours et finale prévue en 2030 :**

 - **Participation des acteurs aux évaluations :**

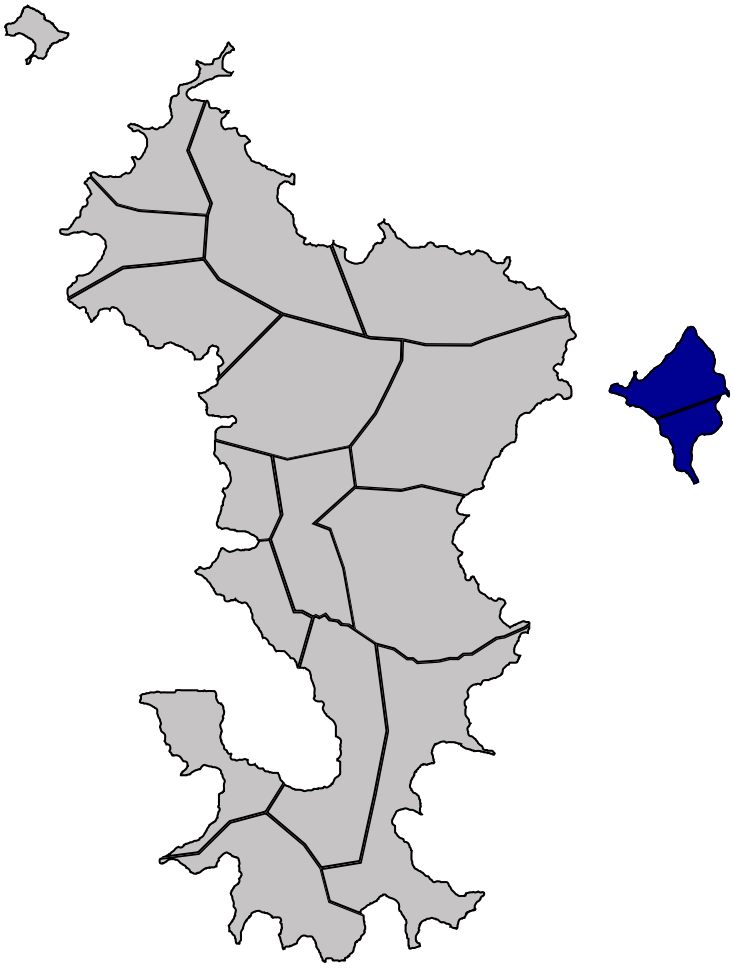
Trois catégories d'acteurs participeront aux évaluations à mi-parcours et finales dans le cadre d'une démarche participative.

- Les partenaires signataires (responsables de la gouvernance et du pilotage des dispositifs).
- Les représentants des associations et des acteurs économiques.
- Les habitants.

 - **Méthodologie**

La méthode d'évaluation reposera sur un ensemble de questions évaluations et exhaustives. D'autres questions pourront être ajoutées pour explorer des thématiques spécifiques ou des zones particulières, telles que certains quartiers prioritaires.

Le comité de pilotage examinera les résultats de ces évaluations et prendra toutes les mesures d'ajustement nécessaires.



13

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

9 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville s'articule avec l'ensemble des politiques publiques de droit commun.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, **les partenaires signataires veillent à mobiliser leurs directions, services et dispositifs** afin de **participer à la bonne mise en oeuvre du contrat de ville Engagements Quartiers 2030.**

Par ailleurs, compte tenu de leurs compétences propres, des priorités stratégiques qu'ils ont définies ainsi que de leurs règlements d'intervention, **les différents partenaires peuvent formaliser des engagements spécifiques.**



L'intervention des crédits spécifiques de la politique de la ville (crédits BOP 147) est un complément et un effet levier sur les politiques de droit commun

ANNEXES

1. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES
2. CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB

SIGNATAIRES

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le Préfet, délégué du Gouvernement à Mayotte ou son représentant	Le Président de la Communauté de Communes de Petite-Terre	Le Maire de la commune de Dzaoudzi-Labattoir
François-Xavier BIEUVILLE	**Abassi ARCHADI**	
Le Maire de la commune de Pamandzi	Le Président du Département-Région de Mayotte	La Directrice générale de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte
	Ben Issa OUSSENI	**Myriam HARLEY**
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien	La Rectrice de la région académique de Mayotte	Le Directeur régional Réunion-Océan Indien de la Banque des Territoires
Etienne BILLOT	**Valérie DEBUCHY**	**Nicolas BLANC**

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le Procureur de la République	La Présidente de la Société Immobilière de Mayotte	Le Président d'Action Logement Mayotte
Guillaume DUPONT	**Zaounaki SAINDOU**	**Nizar ASSANI HANAFFI**
Le Président de l'Etablissement Public de Reconstruction et de Développement de Mayotte	Le Directeur Régional de l'ADEME - Agence de la Transition Ecologique	Le Président du Conseil d'administration du GIP CRPV-CS Maoré Ouvoimoja
Ben Issa OUSSENI	**Fréderic GUILLOT**	**Elyassir MANROUFOU**
La Présidente du GIP Commission d'Urgence Foncière	Le Président du GIP L'Europe à Mayotte	Le Président du GIP CARIF-OREF Mayotte
Pascale BELIN	**Ben Issa OUSSENI**	**Daoud SAINDOU-MALIDE**

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le Président du GIP MDPH de Mayotte (Handicap)	La Présidente du GIP Conseil Départemental de l'Accès au Droit	Directeur régional Bpifrance Océan Indien et Pacifique
Madi VELOU	**Sophie DE BORGGRAEF**	**Jean-Marc Battigello**
Le Président de la BGE Mayotte	Le Directeur territorial de France Travail Mayotte	La Présidente de la mission locale de Mayotte
Nabilou ALI BACAR	**Eric HELLER**	**Farianti M'DALLAH**
Le Président de la CCI Mayotte	Le Président du SIDEVAM	Le Directeur de la TRANSDEV
Mohamed ALI HAMID	**Houssamoudine ABDALLAH**	**Imran ALIBHAYE**

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

VILLE DE KOUNGOU

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Contrat de ville de Koungou



VILLE DE KOUNGOU

PRÉFET DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 — **p.3**

2. CADRE D'INTERVENTION ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 — **p.6**

3. PORTRAIT DU QUARTIER PRIORITAIRE COMMUNE DE KOUNGOU — **p.8**
1. Géographie prioritaire – périmètre — **p.9**
2. Quelques données socio-démographiques de la commune de Koungou — **p.10**

4. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE — **p.11**

5. GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE — **p.13**
1. Phases clés — **p.14**
2. Enjeux du territoire issus de la démarche participative d'évaluation — **p.14**
3. Orientations opérationnelles — **p.15**

6. ENJEUX PRIORITAIRES CONSULTATION CITOYENNE — **p.16**
1. Consultation citoyenne par questionnaire — **p.17**
2. Répartition des répondants par profil / âge / genre / quartier — **p.18**
3. Cinq enjeux prioritaires identifiés — **p.18**

7. PERSPECTIVES D'ACTIONS EN RÉPONSE AUX ENJEUX PRIORITAIRES — **p.20**
- LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE — **p.21**
- LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ ET L'HABITAT INDIGNE — **p.23**
- L'ACCÈS À L'EMPLOI ET LA FORMATION — **P.24**
- LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS — **P.25**
- LE SOUTIEN AUX HABITANTS EN SITUATION DE HANDICAP — **P.26**

8. MOBILISATION DU DROIT COMMUN STRATÉGIES LOCALES & DISPOSITIFS — **p.27**

9. VOLET INVESTISSEMENT PROJETS ET MOYENS MOBILISABLES — **p.29**

10. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE 2025-2030 — **p.50**
1. Instances — **p.51**
 - A/ Compositions et prérogatives — **p.51**
 - B/ Modalités d'organisation des instances — **p.51**
2. Étapes de la mise en oeuvre des instances — **p.53**
3. Suivi annuel à l'échelle départementale — **p.54**
4. Comité territorial politique de la ville — **p.54**

11. PARTICIPATION DES HABITANTS — p.55
1. Mobilisation à adapter au territoire — **p.56**
2. Approche innovante pour agir — **p.56**
3. Défis et initiatives dans le contrat Engagements Quartiers 2030 — **p.56**

12. ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE — **p.57**

13. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE — **p.60**

ANNEXES
- Engagement des partenaires signataires
- Convention d'utilisation de l'abattement TFPB

SIGNATAIRES

1

CADRE RÉGLEMENTAIRE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

1 - CADRE RÉGLEMENTAIRE
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le cadre légal pour la politique de la ville reste ancré dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui a instauré les "contrats de ville".

Les récents développements et directives mettent en place une nouvelle dynamique pour ces contrats.

Circulaire du 3 avril 2023 :
Cette circulaire définit le cadre général de la nouvelle contractualisation, avec des éléments clés :

- Un zonage actualisé des territoires concernés.
- Une participation citoyenne ravivée, impliquant davantage les habitants.
- Une contractualisation resserrée, pour plus d'efficacité et de pertinence.

Circulaire du 15 mai 2023 :
Elle précise le volet de la concertation citoyenne, s'appuyant sur les premières recommandations de la commission "participation citoyenne", présidée par Mohammed Mechmache, et mise en place par le ministre de la Ville et du Logement le 6 mars 2023.

Circulaire du 31 août 2023 :
Elle fixe le calendrier et les modalités méthodologiques pour l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville (2024-2030) dans les départements métropolitains.

Les principaux points incluent :

- Une nouvelle génération de contrats de ville couvrant la période 2024 à 2030, avec une mise à jour prévue en 2027.
- Un accent mis sur l'expertise des habitants, à travers la plateforme de concertation citoyenne : **quartiers2030.anct.gouv.fr**.
- Un contenu des contrats de ville axé sur les attentes et besoins des habitants, abandonnant les approches traditionnelles par "piliers".
- Des projets de quartier adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.
- La définition de thématiques transversales au niveau du contrat de ville.
- Une focalisation sur les enjeux principaux des territoires.
- Un soutien renforcé au système d'acteurs : financements pluriannuels, appui aux associations (notamment les plus petites), et encouragement des coopérations.
- Une stratégie adaptée pour répondre aux enjeux locaux les plus prégnants.
- Une meilleure articulation avec les autres stratégies locales.
- Une attention particulière aux préoccupations de l'État sur les politiques prioritaires : emploi, transitions, émancipation, sécurité.
- L'intégration d'un volet d'investissement.
- La mobilisation de crédits ponctuels pour des zones spécifiques marquées par la pauvreté.

Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 :
Ce comité a permis d'affiner les orientations stratégiques des contrats de ville.

Instruction relative à la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024 :
Cette instruction établit les règles de gouvernance pour la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville dans les régions et départements métropolitains.

Note du 7 mai 2024 :
Elle précise le calendrier des travaux pour l'élaboration de la nouvelle géographie prioritaire politique de la ville et des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » dans les départements d'Outre-mer.

- **Circulaire du 7 novembre 2024 relative au pilotage des contrats "quartiers 2030" pour la fin de l'année 2024 et 2025 :**
 Elle précise les orientations de l'État, en contenu et en méthode.

- **Décret n° 2024-1037 du 15 novembre 2024 portant sur les contrats de ville et la participation des habitants à la politique de la ville :**
 Il énonce les dispositions relatives au calendrier, au contenu et à la durée des contrats de ville ainsi qu'à la participation des habitants dans leur mise en œuvre.

- **Décret n°2024-1211 du 27 décembre 2024** relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulières aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à la Polynésie française.

- **Décret n°2024-1212 du 27 décembre 2024** modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à la Polynésie française

- **Circulaire du 19 mars 2025 relative à l'élaboration des contrats de ville 2025-2030 dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution à Saint-Martin et à la Polynésie française :**

 - **Elle fixe :**

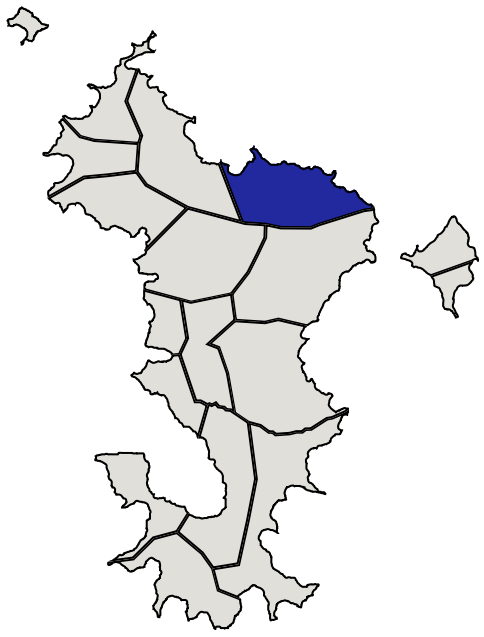
 - la définition des grandes priorités des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale ou communale et finalisation du contenu du contrat de ville selon une stratégie en réponse aux enjeux locaux les plus prégnants au plus tard d'ici à la fin 2025 ;
 - l'articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies locales ;
 - l'intégration d'un volet investissement dans les contrats de ville et mobilisation d'acteurs privés ;
 - le financement majoritaire par voie de conventions pluriannuelles d'objectifs.

- **Conclusions du Comité Interministériel des Villes du 6 juin 2025**

- **Article 40 de la loi n°2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte :** "*Mayotte, par dérogation à l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et jusqu'au 1er janvier 2030, chaque commune est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville.*"

- **Circulaire du 8 septembre 2025** relative à la mise en œuvre du volet investissement dans les quartiers prioritaires politique de la ville

- **Décret n° 2025-1435 du 30 décembre 2025** modifiant le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française



2

CADRE D'INTERVENTION

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

2 - CADRE D'INTERVENTION
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Koungou succède à la précédente contractualisation et **constitue le nouveau cadre d'action, profondément rénové, de la politique de la ville,** laquelle relève de la politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale en faveur des territoires présentant de fortes concentrations de populations défavorisées.

Il poursuit un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, afin de produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants, notamment en matière de réduction des écarts de développement économique et social ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés, afin de renforcer l'efficacité et la cohérence des interventions conduites au bénéfice des quartiers prioritaires.

Cette ambition se décline à travers les orientations suivantes :

- **Une géographie prioritaire actualisée**, permettant d'adapter l'intervention publique aux réalités locales ;
- **Une mobilisation partenariale publique-privée** renforcée et étendue à l'ensemble des acteurs du territoire ;
- **Une participation citoyenne consolidée,** garantissant l'association des habitants à la définition et au suivi des priorités locales ;
- **Une contractualisation recentrée sur les enjeux locaux les plus prégnants,** identifiés en lien avec les habitants et les acteurs de terrain ;
- **Une stratégie territoriale structurée,** répondant à ces enjeux et intégrant un volet investissement ;
- **Une mobilisation accrue des politiques publiques de droit commun,** ainsi que des dispositifs et actions soutenus par les crédits du programme 147.



L'intervention des crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville (crédits BOP 147) est un complément et un effet levier sur les politiques de droit commun

3

PORTRAIT DU QUARTIER PRIORITAIRE COMMUNE DE KOUNGOU

3 - PORTRAIT DU QUARTIER PRIORITAIRE
COMMUNE DE KOUNGOU

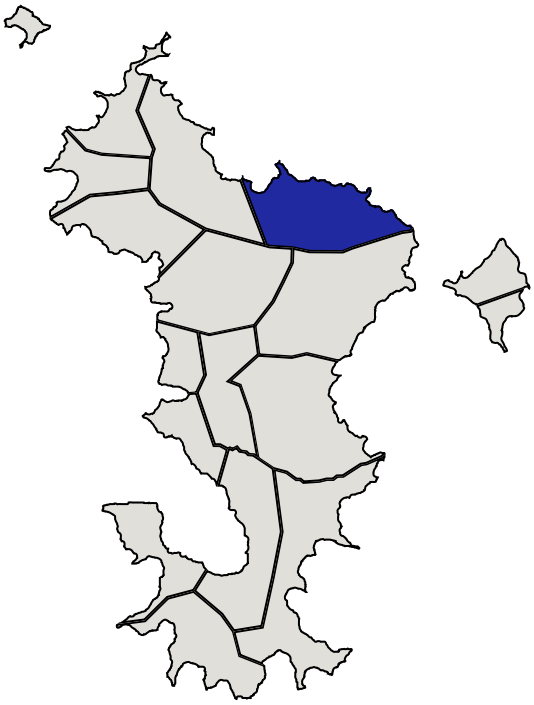
1 Géographie prioritaire - périmètre

Le Décret n° 2025-1435 du 30 décembre 2025 prévoit que *"Par dérogation, à Mayotte, en application de l'article 40 de la loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte, chaque commune est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville jusqu'au 1 er janvier 2030".*

Dans ce cadre, **la commune de Koungou** (32 156 habitants-RP 2017), est **reconnue comme constituant un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) à part entière**, rendant ainsi l'ensemble de son périmètre communal éligible aux interventions de la politique de la ville ainsi qu'à la contractualisation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Ce périmètre communal sert ainsi de base territoriale de référence pour la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la commune de Koungou

Koungou (QN97660C)



Antérieurement, le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 avait fixé à six (6) le nombre de QPV sur la commune de Koungou, à savoir :

- Longoni (QN97622M)
- Kangani (QN97639N)
- Trévani (QN97648N)
- Koungou (QN97621M)
- Majicavo-Koropa (QN97620M)
- Majicavo-Lamir (QN97640N)

2 Quelques données socio-démographiques de la commune de Koungou :

QUARTIER PRIORITAIRE DE KOUNGOU - (32 156 HABITANTS-RP 2017)

La commune de Koungou, située au nord-est de Grande-Terre, rassemble 6 villages : Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Trévani, Kangani et Longoni.

La commune de Koungou est la deuxième plus importante de Mayotte en terme de population, soit **12 %** de la population mahoraise (32 156 en 2017). Sa superficie est de 28 km2.



Chiffres clés - Insee RP 2017

- Population : **32 156** habitants
- Taux d'emploi des 15-64 ans : **22%**:
- Part des personnes diplômées : **18%**
- Part de la population de moins de 18 ans : **54%**
- Taux de natalité : **41,1 naissances** pour **1 000 habitants**
- Part des familles monoparentales : **26%**
- Evacuation des eaux usées : **15%** des ménages sont raccordés à un réseau d'égouts, **29%** à une fosse septique ou fosse sèche et **56%** à même le sol

Chiffres clés - complémentaires

Etude CIVITEO, Ministère intérieur, Pôle emploi (2019), ARS Mayotte

- Densité de population (hab/km²) : **1 131 hab/km²**
- Nombre de demandeurs d'emploi : **1 410**
- **Déchets :** sur la période 2020-2022, la commune de Koungou présente une **densité « intermédiaire » de déchets** (inclut les carcasses de voiture, déchets dans la rivière/mer, dépôts sauvages, encombrants et pneus abandonnés)

4

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

4 - PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

L'approche d'élaboration repose sur une logique de co-construction, favorisant la participation des habitants et la mobilisation coordonnée des partenaires institutionnels et associatifs.

PHASE 1

Construction du cadre d'évaluation du contrat de ville précédent

Définition de la méthode d'évaluation, identification des sources de données, cadrage des travaux et planification des étapes.

PHASE 2

Démarche participative d'évaluation du contrat de ville précédent

- Diagnostic partagé avec les habitants, associations, élus et partenaires.
- Bilan du contrat précédent et identification des enjeux, objectifs opérationnels et pistes d'actions pour la prochaine contractualisation.
- Organisation de réunions publiques.
- Restitution et validation collective du diagnostic.

PHASE 3

Actualisation de la géographie prioritaire

- Démarche de révision pilotée par la Préfecture (décret).
- Application de l'article 40 de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte.

PHASE 4

Rédaction du projet de contrat de ville "Engagements quartiers 2030"/ Groupes de travail mensuels dédiés à la rédaction.

- Définition des modalités de gouvernance, participation des habitants et modalités d'évaluation
- Intégration des politiques publiques de droit commun et des dispositifs de la politique de la ville.

PHASE 5

Concertation et co-construction

- Consultation citoyenne centrée sur les enjeux prioritaires.
- Mobilisation des partenaires signataires et des services sectoriels : recensement des politiques publiques et formulation des engagements.
- Mise en cohérence des réponses avec les priorités issues de la consultation citoyenne.
- Consolidation des contributions

PHASE 6

Institutionnelle

Validation du projet de contrat par les exécutifs (État / Commune).

PHASE 7

Signature officielle des contrats « Engagements Quartiers 2030 »

PHASE 8

Appropriation de la nouvelle contractualisation

Organisation de séminaires « Politique de la ville » à destination des élus, acteurs institutionnels et associatifs pour faciliter la mise en œuvre du nouveau contrat.

5

GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

5 - GRANDS ENSEIGNEMENTS
DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

La démarche participative d'évaluation du précédent contrat de ville de Koungou a constitué un pilier central du renouvellement du contrat de ville. Elle s'est appuyée sur l'expertise de terrain, en intégrant la parole des habitants ainsi que celle des acteurs institutionnels et associatifs, afin de produire **une analyse partagée des enjeux du territoire.**

Ce travail collaboratif s'est notamment concrétisé par l'organisation **de deux cycles de travaux** sous forme de réunions publiques intégrant des d'ateliers et des temps d'échanges dédiés. Ces rencontres ont permis de croiser les regards, d'identifier les réussites, de mettre en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions, et de dégager collectivement des pistes d'amélioration pour le futur contrat.

L'ensemble de cette démarche a contribué à construire un projet territorial plus cohérent, mieux adapté aux besoins exprimés et aux réalités locales.

1 Phases clés

1	2	3	4	5
Construction du cadre d'évaluation	**Construire des questions évaluatives**	**Collecte des données**	**Formalisation de l'évaluation**	**Restitution de l'évaluation**
Démarrer et coconstruire le cadre évaluatif	Associer les acteurs et les habitants pour formuler un nombre restreint de questions à évaluer	Associer les acteurs et les habitants pour répondre aux questions retenues	Analyser les données collectées et formuler les enjeux et préconisations	Restituer les résultats de la démarche et présenter les enjeux des futurs contrats
	1er cycle de travaux	2ème cycle de travaux		

2 Enjeux du territoire issus de la démarche participative d'évaluation







- La mixité sociale et le vivre ensemble
- **Le soutien des habitants en situation de handicap**
- **La lutte contre la délinquance**
- **L'accès à l'emploi et la formation**
- La création et l'installation d'entreprises, de commerces et de coopératives
- Le soutien au développement durable
- **La lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne**
- **Le développement des équipements sportifs, culturels...**
- La participation des habitants
- L'association des habitants et des usagers à la mise en œuvre du contrat de ville
- La mobilisation des moyens humains et financiers des partenaires
- La coordination des acteurs

3 Orientations opérationnelles

Dans le cadre du deuxième cycle des travaux, une attention particulière a été portée à l'élaboration d'orientations visant à répondre aux enjeux du territoire. Ces orientations ont eu pour objectif de traduire les besoins identifiés en perspectives d'actions opérationnelles.

Elles s'inscrivent dans une logique de cohérence avec les politiques publiques existantes, de complémentarité entre les dispositifs, et de recherche d'efficacité dans la mise en œuvre, afin de renforcer l'impact du futur contrat de ville.

A partir des résultats, définitions des :

- *Sous-enjeux sur la question*
- *Préconisations pour la prochaine contractualisation*

Les sous - enjeux :
- Analyse croisée des 4 cases

Les préconisations d'actions :
- A partir des changements espérés

	3	4
1	Les réussites et les ressources disponibles	Difficultés et faiblesses
2	Les changements espérés jusqu'à 2 ans	Les changements espérés jusqu'à 7 ans





6

ENJEUX PRIORITAIRES CONSULTATION CITOYENNE

6 - ENJEUX PRIORITAIRES
CONSULTATION CITOYENNE

1 Consultation citoyenne par questionnaire

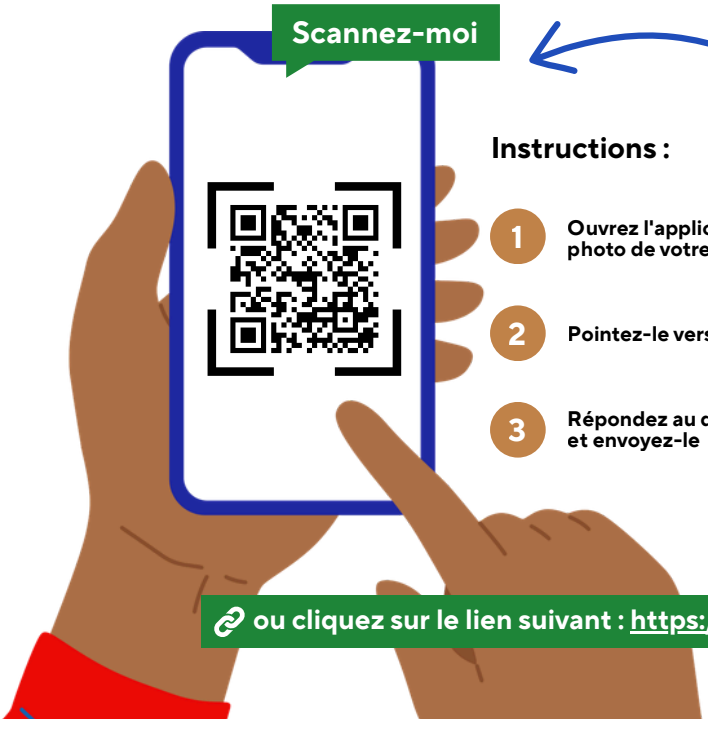
En complément de la démarche participative d'évaluation du contrat de ville, et dans un contexte où la commune est considérée dans son intégralité comme un quartier prioritaire, en référence à l'article 40 de la loi du 11 août de programmation pour la refondation de Mayotte, **un questionnaire intitulé « Vos enjeux prioritaires pour les quartiers », ouvert à l'échelle communale du 22 août au 20 octobre 2025,** a permis **aux habitants ainsi qu'aux personnes exerçant une activité professionnelle à Koungou de hiérarchiser cinq enjeux prioritaires parmi ceux mis en évidence lors de l'évaluation du précédent contrat de ville.**





VOS ENJEUX PRIORITAIRES POUR LES QUARTIERS

CONSTRUISONS ENSEMBLE "QUARTIERS 2030" DE KOUNGOU



Instructions :

1. Ouvrez l'application appareil photo de votre téléphone
2. Pointez-le vers le code QR
3. Répondez au questionnaire et envoyez-le

nouvelle date limite : 20 octobre 2025

Donnez votre avis sur les enjeux prioritaires de la commune de Koungou

Complétez **le questionnaire en ligne** et participez à la **concertation organisée** dans le cadre du prochain contrat de ville de la **Commune de Koungou "Engagements quartiers 2030"**

ou cliquez sur le lien suivant : https://forms.gle/AKdZFwYYQ2rGaYwF8

PRÉFET DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE KOUNGOU

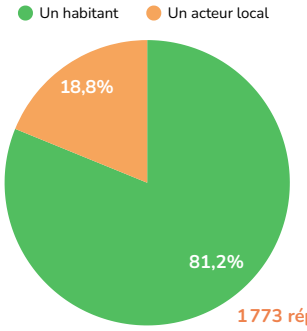
Au total, 1 773 contributions ont été recueillies, représentant 5,43 % de la population concernée.

production du GIP CRPV-CS Maore Ouvoimoja Mayotte

2 Répartition des répondants par profil/ âge/genre/quartier

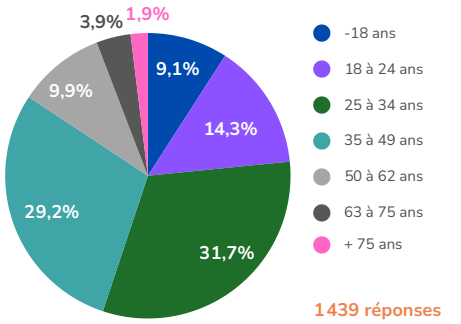
KOUNGOU - RÉSULTATS DES ENJEUX PRIORITAIRES

VOUS ÊTES :



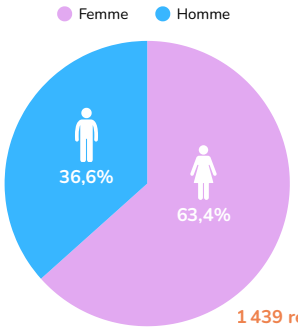
1773 réponses

QUEL ÂGE AVEZ-VOUS ?



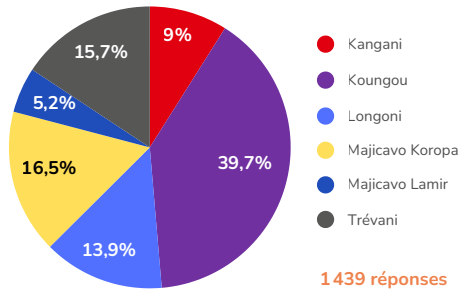
1439 réponses

VOUS ÊTES :



1439 réponses

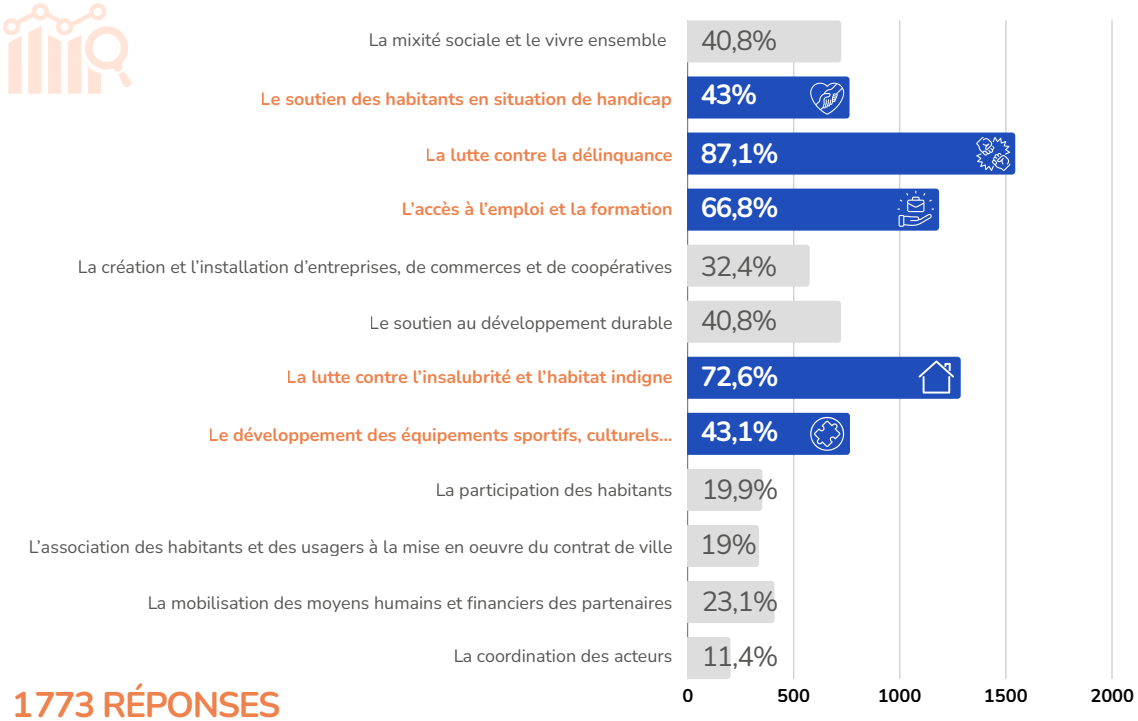
DANS QUEL QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE RÉSIDEZ VOUS ?



1439 réponses

3 Cinq enjeux prioritaires identifiés

KOUNGOU - RÉSULTATS DES ENJEUX PRIORITAIRES

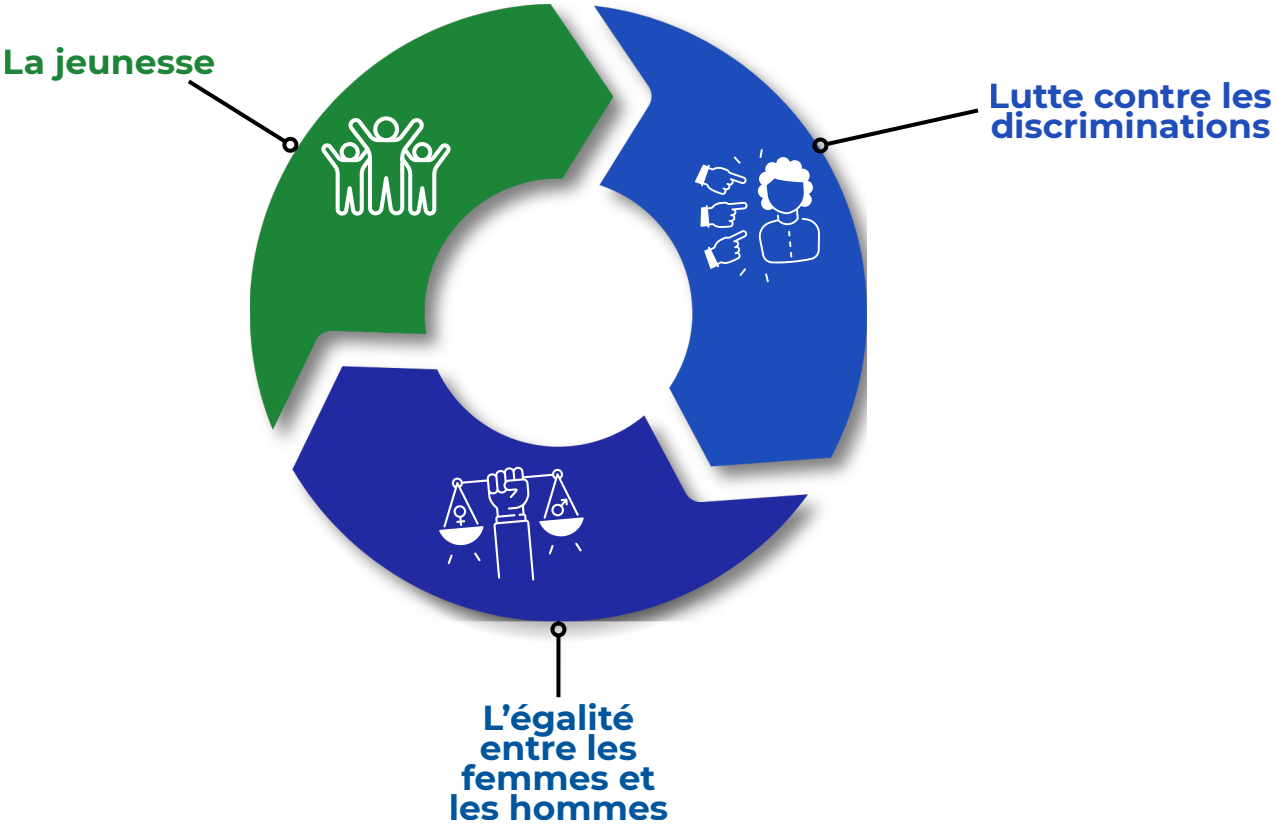


1773 RÉPONSES
5,43% de la population

Les cinq enjeux prioritaires

- La lutte contre la délinquance
- La lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne
- L'accès à l'emploi et la formation
- Le développement des équipements sportifs, culturels...
- Le soutien des habitants en situation de handicap

Les enjeux transversaux



7

PERSPECTIVES D'ACTIONS EN RÉPONSE AUX ENJEUX PRIORITAIRES

1. LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

SOUS-ENJEUX

	échelle communale	échelle intercommunale
Une meilleure visibilité du rôle de toutes les parties prenantes pour concourir à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance permettrait une meilleure appropriation de leurs missions	■	
La réalisation d'un diagnostic territorial et la mise en place d'une stratégie territoriale de prévention de la délinquance incluant un programme d'actions dédié sont primordiales pour assurer les conditions de réussite de la politique locale de prévention (éviter une dispersion des énergies et des moyens).	■	
Le rôle et la légitimité du CLSPD (Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance) sont à asseoir comme instance de pilotage et de concertation entre institutions et organismes publics et privés dont les objectifs sont la prévention et la lutte contre la délinquance.	■	
La mise en place d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance) permettrait une vision et une approche à l'échelle intercommunale de la question de la sécurité et de la prévention de la délinquance		■
L'augmentation du soutien financier (moyens alloués - actions et humains) comme les personnels aux abords des établissements scolaires est fondamentale au regard de l'enjeu sur le territoire		■
Le recrutement de personnes qualifiées sur le secteur et la montée en compétences des personnels déjà en poste contribueraient à une meilleure appréhension et un meilleur traitement de cette question.	■	
La lisibilité et la clarté des missions et des actions des différents acteurs faciliteraient la coordination des interventions pour un meilleur résultat sur le territoire	■	
L'efficacité de la vidéo surveillance sur le taux de la délinquance et l'élucidation des infractions est à mesurer et à faire savoir		■
Le sentiment d'appartenance à une communauté qui dépasse le village devient un levier de prévention de la délinquance		■



PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

échelle communale — échelle intercommunale

Mettre en place un séminaire sur la sécurité et la prévention de la délinquance pour une meilleure visibilité du rôle et des moyens d'action de chacune des parties prenantes		
Réaffirmer le rôle du CLSPD avec pour principales missions : • Elaboration un diagnostic territorial de prévention de la délinquance pour que la situation de départ soit connue afin d'évaluer l'impact dans le temps des actions menées • Définition d'une stratégie incluant des objectifs opérationnels que l'on souhaite atteindre avec un programme d'actions clair mis en œuvre par le coordonnateur CLSPD • Pérennisation de l'animation et de la coordination • Déploiement des groupes de partenariat opérationnel		
Etudier la pertinence de la mise en place d'un CISPD pour favoriser la coopération face aux risques de délinquance		
Intensifier le soutien financier des moyens humains et des moyens d'actions de sécurité et de lutte contre la délinquance		
Mettre en place un espace de dialogue (point d'information jeunesse) dédié aux jeunes pour les sensibiliser sur leurs droits et leurs devoirs, les informer sur les activités culturelles, sportives artistiques, et les accompagner à développer un sentiment d'appartenance au territoire etc.		
Proposer aux professionnels de la prévention de la délinquance, un plan de formation correspondant à leurs attentes et besoins pour favoriser leur montée en compétences		
Favoriser la mise en cohérence et la complémentarité des actions des différents acteurs œuvrant sur le champ de la prévention de la délinquance : • Mieux définir les rôles et les compétences de chacun. • Informer sur les dispositifs existants - Communiquer sur les actions à venir • Définir les champs de coopération entre les acteurs		



2. LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ ET L'HABITAT INDIGNE

SOUS-ENJEUX

	échelle communale	échelle intercommunale
La collecte des déchets est à optimiser pour garantir les conditions d'hygiène et de salubrité		
La lutte contre l'habitat indigne et spontané est à renforcer car elle engendre des risques pour la santé et la sécurité des occupants		

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

	échelle communale	échelle intercommunale
Améliorer le ramassage et la collecte : développer les filières de valorisation sur le territoire ou en déchetterie ; mettre en place des collectes suffisamment régulières pour couvrir les apports.		
Assurer la continuité du geste de tri dans l'espace public grâce à l'installation de corbeilles répartis stratégiquement et permettant le tri des recyclables pour la consommation nomade dans les lieux publics ; encourager les formes et solutions de tri ludiques et incitatives		
Agir pour la propreté des rues et contre les déchets sauvages : procéder au ramassage des déchets au plus vite après dépôt sauvage (car le déchet appelle le déchet)		
Contrôler et sanctionner les incivilités		
Renforcer les opérations de résorption de l'habitat Indigne (RHI)		
Développer les dispositifs de logements adaptés		
Développer les solutions de réhabilitation des quartiers précaires		



3. L'ACCÈS À L'EMPLOI ET LA FORMATION

SOUS-ENJEUX

échelle communale
échelle intercommunale

L'information circule peu entre les acteurs de l'emploi et la formation, ce qui génère parfois un manque de cohérence dans les interventions		
L'efficience et la cohérence des actions en direction de la formation et de l'emploi sont questionnées par les acteurs de proximité : mairie, associations, centres sociaux etc.		
La mise en lien entre les professionnels de l'emploi et la formation, les acteurs de proximité et la population est décousue ce qui freine l'accessibilité aux services		
L'illettrisme est un fléau qui diminue les chances d'accès à l'emploi et à la formation		

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

échelle communale
échelle intercommunale

Favoriser les échanges entre les acteurs de l'emploi et de la formation, et les autres acteurs locaux pour donner plus de lisibilité aux services proposés		
Développer des espaces dédiés pour les personnes en recherche d'emploi et/ou de formation		
Organiser des évènements permettant aux personnes en recherche d'emploi et/ou de formation de trouver une issue favorable à leur situation : forum des métiers, job dating...		
Développer des outils de détection précis et efficaces pour mieux repérer les personnes en situation d'illettrisme et d'alphabétisation		
Favoriser le développement de liens durables entre les acteurs de l'emploi et de la formation avec le secteur économique, par le biais des entreprises		
Créer autant que possible les conditions favorables permettant aux acteurs de l'emploi et de la formation de réaliser leurs actions		
Soutenir et accompagner les structures associatives créatrices d'emplois		

4. LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS...

SOUS-ENJEUX

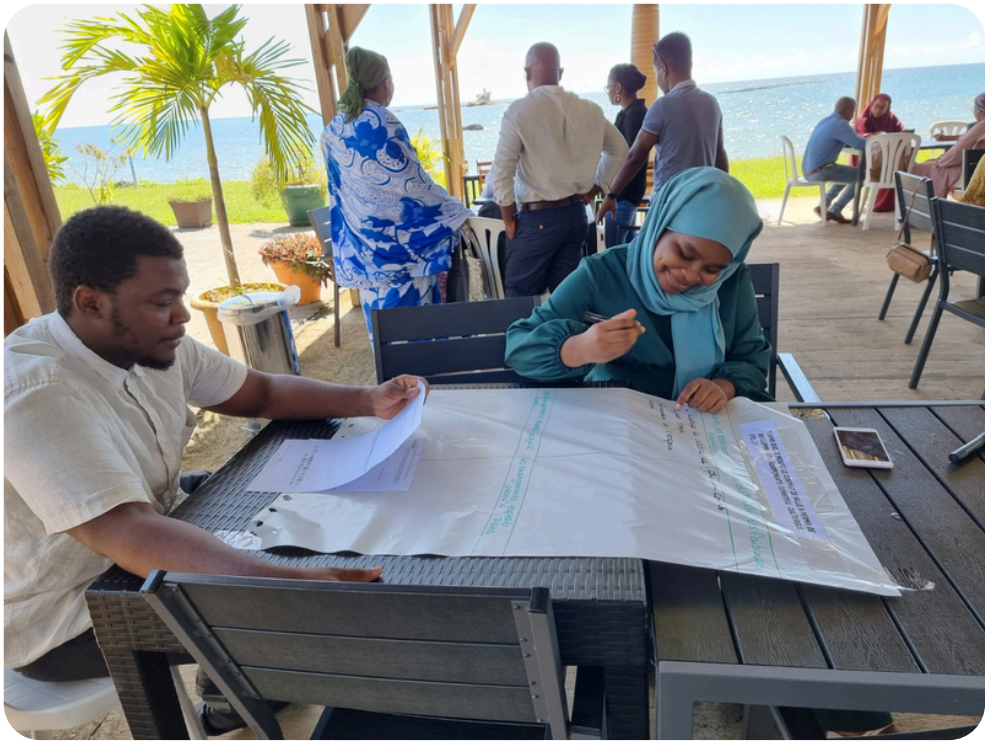
échelle communale — échelle intercommunale

Les équipements existants sont utilisés par les populations ciblées des quartiers prioritaires politique de la ville	■	
L'entretien technique des bâtiments doit être amélioré pour assurer leur bon fonctionnement et leur usage	■	■
Le développement et la diversité des équipements types socio-culturels, numériques etc. (tel que le numérique) reste un enjeu majeur pour améliorer les conditions de vie des habitants		■

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

échelle communale — échelle intercommunale

Renforcer les actions de rénovation des équipements existants permettant ainsi une meilleure appropriation par la population • La salle de la MJC • L'éclairage du plateau polyvalent de Mtsangadoua et de Majicavo Koropa • Le projet de rénovation du foyer de jeunes • La rénovation de l'espace scène de Majicavo	■	■
Développer les équipements permettant l'accès aux nouvelles technologies • L'espace numérique (Koungou)	■	■
Favoriser la création des petits équipements sportifs, utilisables de manière autonome (city stade) pour favoriser l'épanouissement personnel et la cohésion sociale	■	■



5. LE SOUTIEN AUX HABITANTS EN SITUATION DE HANDICAP

SOUS-ENJEUX

échelle communale — échelle intercommunale

Les principaux acteurs du handicap (MDPH, CCAS, ADSM...) doivent être mieux repérés par les usagers et les acteurs du territoire.		
L'accessibilité et l'adaptation des locaux est à développer et à prioriser pour favoriser l'accès aux services publics		
Le soutien à la mobilité des personnes en situation de handicap est le principal levier à activer pour leur permettre de gagner en autonomie.		

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

échelle communale — échelle intercommunale

Développer une stratégie handicap sur la base d'un diagnostic territorial (place de formation, adaptation des locaux, mises aux normes, services à distance...)		
Initier un réseau référents handicap (RRH) pour favoriser les rencontres et les échanges entre professionnels		
Sensibiliser les porteurs de projets et les associations sur la question du handicap		
Développer des actions très localement en allant au-devant des personnes en situation de handicap (CCAS, centres sociaux le cas échéant etc.)		
Nommer un référent handicap sur chaque commune		
Organiser un forum sur la question du handicap		



8

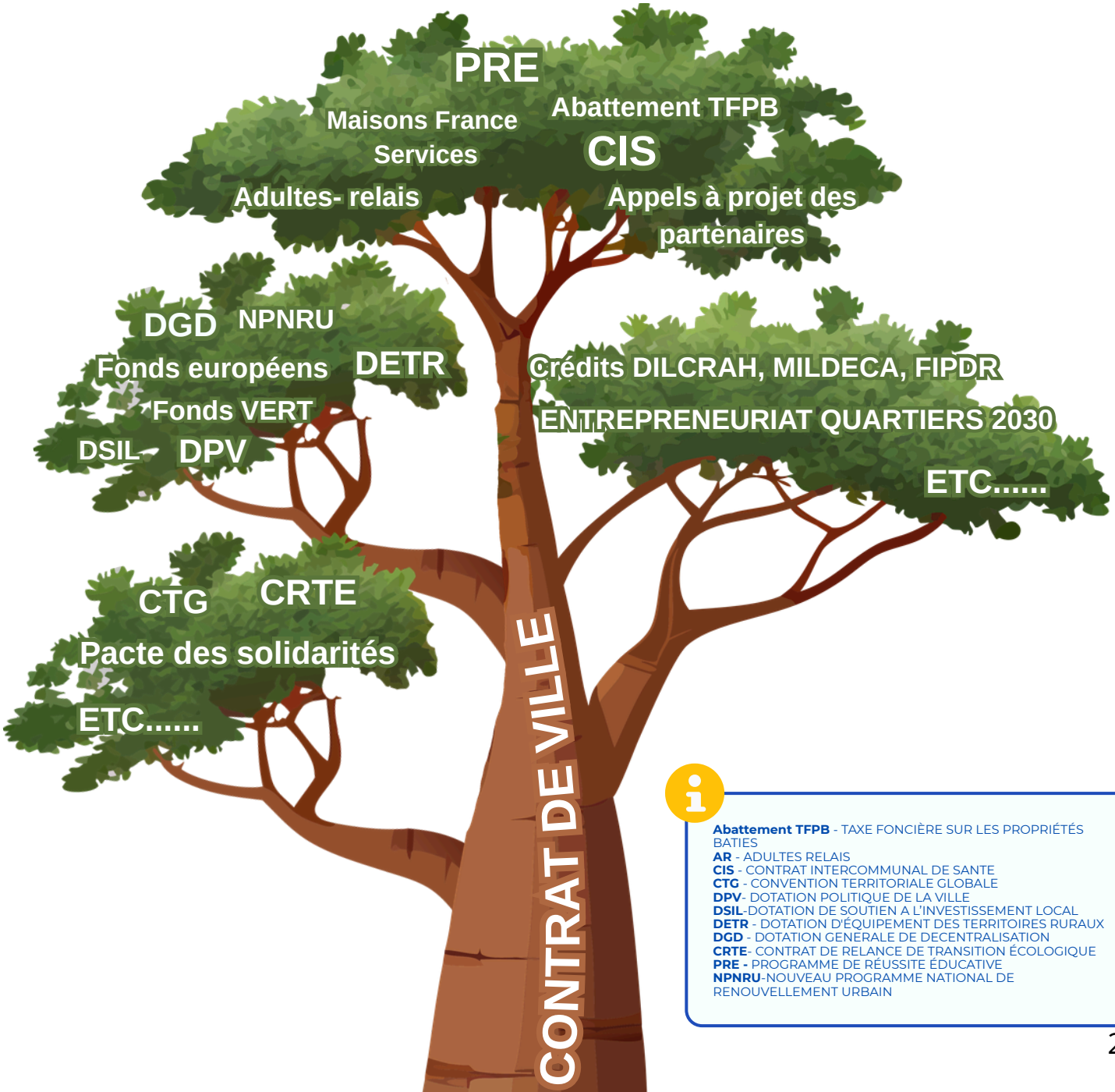
MOBILISATION DU DROIT COMMUN
STRATÉGIES LOCALES
& DISPOSITIFS

8 - MOBILISATION DU DROIT COMMUN
STRATÉGIES LOCALES & DISPOSITIFS

De nombreux dispositifs de droit commun contribuent à répondre aux enjeux du contrat de ville.

Une coordination renforcée est assurée, au sein **des instances du contrat de ville,** entre **les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville et ceux relevant des autres politiques publiques de droit commun.** Cette articulation concerne à la fois les actions de l'État et de ses opérateurs, celles des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que l'ensemble des dispositifs de droit commun mobilisés par les partenaires signataires.

LES OUTILS DE LA TRANSFORMATION



Abattement TFPB - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES
AR - ADULTES RELAIS
CIS - CONTRAT INTERCOMMUNAL DE SANTE
CTG - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
DPV- DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
DSIL-DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
DETR - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
DGD - DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION
CRTE- CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
PRE - PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
NPNRU-NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

9

VOLET INVESTISSEMENT

PROJETS ET MOYENS MOBILISABLES

RECENSEMENT NON EXHAUSTIF

9 - VOLET INVESTISSEMENT

PROJETS ET MOYENS MOBILISABLES

RECENSEMENT NON EXHAUSTIF

FICHES DE PRÉSENTATION

PRÉFET DE MAYOTTE *Liberté Égalité Fraternité*	**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**			
Porteurs	COLLECTIVITÉS			
Résumé - description	Subvention d'investissement pérenne destinée à accompagner les projets de développement des territoires urbains et ruraux. Elle finance des opérations prêtes à démarrer dans l'année, favorisant les investissements publics de proximité. Pour 2024 on nous avait annoncé une enveloppe de 2 000 000€ pour Mamoudzou et Koungou mais finalement ça a été réduit à 1 000 000€ suite aux arbitrages faits par les élus. Pour 2024, seuls 2 dossiers ont été retenus • Acquisition de 2 modulaires pour Ecole Vahibé Fusion 320 000€ • Rénovation de la maison de projet 66 392.17€			
Objectifs	**Accompagner la transition écologique et la rénovation thermique.**	**Développer les mobilités douces et l'accessibilité.**	**Soutenir la construction et la rénovation du patrimoine public.**	**Renforcer la sécurité et la santé.**
	Les orientations sont définies par les élus avec des catégories d'opérations. Pour 2025 les catégories sont les suivantes : 1 : construction, rénovation des bâtiments publics, l'aménagement des voiries et espace communaux, 2 : aménagement des cimetières ; 3 : aménagement des espaces publics ; 4 : sécurisation des écoles au sens large (clôture, sécurité-incendie) ; 5 : vidéo protection ; 6 : Aménagement et construction de sites touristiques ; 7 : Achat de matériel roulant ; 8 : Adressage			
Périmètre	Koungou et Mamoudzou			
Chiffres clés	Montant accordé en 2024 pour Koungou et Mamoudzou : 386 392.17€			
Contact	pref-dotations@mayotte.gouv.fr			

PRÉFET DE MAYOTTE – DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT	**LUTTE CONTRE LES ANIMAUX ERRANTS**		
Direction	DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT		
Résumé - description	Mayotte fait face à une problématique croissante de chats et de chiens errants. Cela engendre des problèmes d'insalubrité et d'insécurité, nuisant à la population, pose des questions de bien-être animal, et constitue une menace pour la biodiversité et les animaux de rente. Le Code Rural et de la Pêche Maritime interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (art. 211-19-1). Il confère également au maire les pouvoirs de police spéciale pour la gestion des animaux retrouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de sa commune (art. L-211-22). Conformément à l'article L-211-24, la fourrière est un service public obligatoire, dont la mise en place incombe au maire. Mayotte ne dispose pas de fourrière animale. Une seule pension peut mettre à dispositions des boxes pour la garde d'un nombre très limité de chiens saisis par les forces de l'ordre. A défaut de fourrière, la première action à mettre en place pour lutter contre la prolifération d'animaux errants est de les stériliser. Ensuite, il est possible soit de les faire adopter, soit de les euthanasier si ce sont des animaux dangereux ou en misère physiologique. Des crédits européens pourront être mobilisés pour financer la mise en place de fourrières, de préférence dans les intercommunalités.		
Objectifs	**Mise en place de fourrières dans les intercommunalités.**	**Gestion des fourrières par les intercommunalités, ou délégation à des associations, comme le prévoit la loi du 30 novembre 2021.**	**Reprise en main de la lutte contre l'errance et la divagation animale par les intercommunalités.**
Chiffres clés	Entre 10 000 et 20 000 chiens seraient présents à Mayotte, voire plus. Une trentaine d'attaques mortelles sur des tortues par des chiens errants ont été recensées par le Parc Naturel Marin de Mayotte en 2015. En l'absence de fourrières, la capacité actuelle « d'accueil » des chiens errants saisis ou capturés est de 20 adultes pour tout Mayotte. En 2025, un budget de 206 000 € est alloué par l'Etat pour la lutte contre l'errance animale à Mayotte, et géré par la DAAF, en particulier pour identifier et stériliser les chiens et chats errants. 36 chiens et 196 chats ont été stérilisés et identifiés dans le cadre de l'appel à projet en partenariat avec les collectivités et le cabinet vétérinaire de Mamoudzou-Petite Terre depuis le 1er janvier 2025. Chaque année depuis 2019, la DAAF soutient différentes associations de protection animale à hauteur de 5 000 à 10 000 € chacune.		
Contact	alimentation.daaf976@agriculture.gouv.fr (errance animal) sdtr.daaf976@agriculture.gouv.fr (investissements fourrières)		

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)					
Porteur	La ville de Koungou (Direction rénovation urbaine) en lien étroit avec les bailleurs sociaux et Action Logement.				
Résumé - description	La ville utilise le renouvellement urbain comme un levier pour accélérer le développement du territoire et résoudre des problèmes complexes via des actions innovantes. Ce dispositif permet de tester des solutions aux défis environnementaux, urbains, sanitaires, sociaux et sécuritaires. Le projet repose sur une volonté politique forte de créer une offre de logements diversifiée, de démolir pour reloger et d'aménager de nouveaux quartiers exemplaires.				
Objectifs	**Maîtriser l'extension urbaine et le foncier tout en préservant les zones naturelles et agricoles.**	**Maîtriser l'extension urbaine et le foncier tout en préservant les zones naturelles et agricoles.**	**Renforcer l'attractivité économique et le cadre de vie.**	**Créer des équipements publics pour pallier les carences existantes.**	**Mettre fin à la précarité constructive et résorber l'habitat insalubre.**
Périmètre	Village de Majicavo Koropa, avec des interventions spécifiques sur les secteurs de Bandrajou (cœur de village), Hamarachi (désenclavement) et Mavadzani (hauteurs).				
Chiffres clés	Budget : Enveloppe de plus de 140 millions d'euros. Logements : Création d'environ 900 logements. Équipements : Un groupe scolaire, des équipements publics et privés (notamment sportifs) et des réseaux adaptés.				
Contact	Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain				

PRÉFET DE MAYOTTE *Liberté Égalité Fraternité*	DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)		
Porteur	Ville de Koungou		
Résumé - description	Subvention d'investissement destinée aux communes et intercommunalités les plus défavorisées pour soutenir des projets de développement urbain et social. Elle remplace l'ancienne Dotation de Développement Urbain (DDU).		
Objectifs	**Réduire les inégalités territoriales**	**Financer des projets d'équipement de proximité (écoles, centres sociaux, sport)**	**Améliorer le cadre de vie des habitants dans les quartiers prioritaires (QPV)**
Périmètre	**Koungou** **Elle s'articule souvent avec d'autres dispositifs comme le NPNRU ou la Cité Éducative**		
Chiffres clés	Enveloppe nationale : environ 150 millions d'euros par an Enveloppe Koungou : 267 669 euros en 2025		

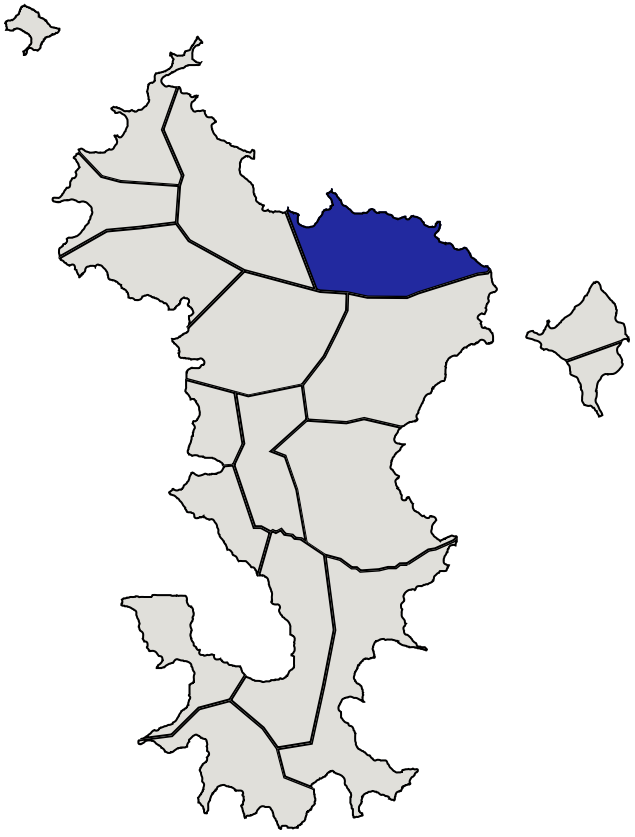
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES	**FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT)**		
Porteurs	COLLECTIVITÉS		
Résumé - description	Créé en 2023, ce dispositif d'aide financière simplifié est destiné à soutenir les projets écologiques des collectivités. Il repose sur une gestion décentralisée et une plateforme de dépôt unique pour accélérer la mise en œuvre des actions sur le terrain. Il aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. À ce jour, seul un projet de la Direction de la Rénovation Urbaine a bénéficié de ce fond, il s'agit de l'aménagement de la friche de Mahabourini à hauteur de 1 240 808€ en 2024.		
Objectifs	**Renforcer la performance environnementale (rénovation énergétique, éclairage public)**	**Adapter les territoires au changement climatique (risques naturels, îlots de chaleur)**	**Améliorer le cadre de vie (mobilités, recyclage des friches)**
Périmètre	Koungou		
Chiffres clés	Enveloppe nationale massive (initialement 2 Mds €), taux de subvention pouvant atteindre **80 %** du coût des projets selon les priorités locales		
Contact	DEALM		

EPRD ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MAYOTTE	**EPRD EN PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE MAYOTTE (DEALM), L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) ET LA PRÉFECTURE DE MAYOTTE**	
Service	Prévention des risques et santé environnementale	
Résumé - description	L'OIN intègre la prévention des risques naturels et sanitaires dans ses opérations (glissements, inondations, habitat insalubre). Diagnostics, aménagements adaptés et relogements préventifs permettent de réduire la vulnérabilité des populations. En partenariat avec l'ARS et la DEALM, l'EPRD contribue à améliorer la santé environnementale et la résilience des quartiers.	
Objectifs	**Sécuriser les populations exposées aux risques.**	**Réduire les impacts sanitaires liés à l'habitat insalubre.**
Périmètre	Secteurs OIN situés en zones de risques.	
Chiffres clés	**+300** ménages sécurisés d'ici 2030.	
Contact	Etablissement Public de Reconstruction et de Développement (EPRD) Mayotte – Boulevard Marcel Henri – Cavani \|97 600 Koungou - Tél : 02 69 63 39 60.	

EPRD ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MAYOTTE	**EPRD EN PARTENARIAT AVEC LA CAF, L'ANS (AGENCE NATIONALE DU SPORT), LA DSJEPVA (DIRECTION DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE), LES COMMUNES ET LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**		
Service	JEUNESSE, SPORT ET CULTURE		
Résumé - description	L'OIN mobilise les dispositifs jeunesse, sport et culture (CAF, ANS, DSJEPVA, associations) afin d'animer les quartiers requalifiés et de renforcer l'offre socio-éducative. Les nouveaux espaces publics et équipements sont conçus comme des lieux d'inclusion, d'activités sportives et d'expression culturelle, offrant des alternatives positives à la jeunesse et favorisant la cohésion sociale.		
Objectifs	**Offrir des alternatives positives aux jeunes.**	**Valoriser les nouveaux espaces publics.**	**Renforcer la cohésion sociale par le sport et la culture.**
Périmètre	Espaces publics et équipements de proximité réalisés dans le cadre de l'OIN.		
Chiffres clés	Équipements à vocation socio-sportifs programmés d'ici 2030.		
Contact	Etablissement Public de Reconstruction et de Développement (EPRD) Mayotte – Boulevard Marcel Henri – Cavani \|97 600 Koungou - Tél : 02 69 63 39 60.		

RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE Liberté Égalité Fraternité	**RECTORAT DE MAYOTTE**
Service	INVESTISSEMENT RECTORAT DE MAYOTTE
Résumé - description	Réhabilitation extension du collège de Koungou Cuisine satellite du collège de Koungou Construction du Collège de Longoni Construction du Lycée des Métiers et du Bâtiment à Longoni Internat de Longoni (hors part ANRU de 5 M€) Construction du nouveau Extension du collège de Koungou (MAJICAVO 2)
Objectifs	**Accès à l'emploi et à la formation**
Périmètre	Commune de Koungou
Contact	Philippe Micheli, Secrétaire général du rectorat de Mayotte mail : philippe.micheli@ac-mayotte.fr Tél : 02 69 61 92 21

PRÉFET DE MAYOTTE \| Direction des affaires culturelles *Liberté Égalité Fraternité*	**DAC MAYOTTE (INSTRUCTEUR POUR LA PRÉFECTURE)** DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) – BOP 119
Résumé - description	La Dotation Générale de Décentralisation est un outil d'aménagement du territoire porté par le ministère de la Culture pour permettre un meilleur rayonnement des médiathèques sur le territoire national. Cet outil constitue un accompagnement financier pour les collectivités tant pour le bâti que pour l'offre de service à mettre en œuvre au sein des établissements de lecture publique. Cet accompagnement financier s'inscrit dans un dialogue régulier avec le conseiller qui expertise le dossier afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les collectivités.
Objectifs	**La DGD permet de soutenir les investissements consentis par les collectivités en faveur de leurs bibliothèques : la construction, la rénovation, la restructuration, l'extension des bâtiments ou la mise en accessibilité, l'équipement mobilier, l'équipement informatique, le développement de services numériques, l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, la conservation du patrimoine écrit et la numérisation des collections, le développement des collections, l'acquisition d'un véhicule de desserte, l'extension des horaires d'ouverture (aide au démarrage de projet).**
Périmètre	Collectivités territoriales Mayotte
Chiffres clés	Le taux d'accompagnement, décidé par le préfet de région, varie en fonction de la nature des projets accompagnés. En complément des crédits du concours particulier, il est possible de solliciter d'autres crédits de l'État, notamment auprès des conseils départementaux, des conseils régionaux et des instances de l'Union européenne, dans le respect du cadre fixé par la loi. L'aide accordée dans le cadre de la DGD n'est pas cumulable avec l'aide DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).
Contact	djaouharia.mohamed@culture.gouv.fr Conseillère livre et lecture



PRÉFET DE MAYOTTE – Direction des affaires culturelles	**DAC MAYOTTE** **ALLOCATION D'INSTALLATION D'ATELIERS ET D'ACHATS DE MATÉRIELS (AIA) - CREATION (BOP 131)**
Direction	DAC
Résumé - description	L'allocation d'installation d'atelier et d'achat de matériel (AIA) permet de financer de l'aide à l'installation et au développement pour les artistes.
Objectifs	**Cette allocation permet aux artistes de financer des travaux d'aménagement ou de construction de leur lieude travail (atelier) ainsi que l'achat de matériel nécessaire à la bonne pratique de leur activité**
Périmètre	Cette aide concerne les particuliers (artistes-auteurs) des différents domaines des arts visuels (peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, art numérique, graphisme, design, stylisme et mode), ainsi que les métiers d'art. Tout le territoire de Mayotte.
Chiffres clés	2 artistes aidés chaque année (enveloppe 20 000 €)
Contact	benoit.bavouset@culture.gouv.fr Benoit Bavouset, conseiller création

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE**		
Titre du projet	MARCHÉ DE FIBRE OPTIQUE (DSP)		
Porteurs	• Département – Région de Mayotte • La Collectivité Départementale (CD) de Mayotte. • Partenaires institutionnels : ANCT (Plan France THD), FEDER, et la Banque des Territoires. • Opérateur (Délégataire) : Le projet sera confié à un opérateur (candidats identifiés : Orange SA ou Réunicable) responsable du financement, de la conception, de la construction et de l'exploitation.		
Résumé - description	Il s'agit d'une Délégation de Service Public (DSP) concessive de travaux et de service public d'une durée de 25 ou 30 ans. Le projet consiste à mettre en place un réseau Très Haut Débit (THD) couvrant l'ensemble du processus, de la conception à l'exploitation commerciale. Les missions incluent le déploiement du réseau de collecte des Nœuds de Raccordement Optique (NRO), les travaux du réseau Fibre jusqu'au Domicile (FttH), la reprise en affermage d'ouvrages et la sécurisation du réseau entre Grande-Terre et Petite-Terre.		
Objectifs	**Assurer la couverture numérique intégrale du territoire de Mayotte.**	**Obtenir une couverture à 100 % du territoire (soit 80 000 locaux) à l'échéance 2028-2030.**	**Garantir l'exploitation et la maintenance durable des infrastructures numériques**
Périmètre	L'ensemble du territoire mahorais (Grande-Terre et Petite-Terre).		
Chiffres clés	• **Coût total du projet :** 131 M€ (91 M€ pour le périmètre ferme et 40 M€ en optionnel). • **Financement mobilisé :** État (FSN) : 51 M€ ; Département de Mayotte : 30 M€ ; Europe (FEDER) : 10 M€. • **Volume :** Environ 80 000 locaux à raccorder. • **Calendrier :** Attribution de la concession début 2024 pour un déploiement finalisé à l'horizon 2028-2030.		
Contact	Chef du Bureau Aménagement Numérique.		

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE** Action : Distribution et installation de kits solaires photovoltaïques pour les publics vulnérables à Mayotte
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES (DAPS)
AXE 1 du Schéma régional de l'ESS	Action 1.3 : Identifier et structurer les secteurs et champs d'actions prioritaires
Constat	Le passage du cyclone Chido a causé d'importantes perturbations dans les réseaux d'électricité à Mayotte, mettant en lumière la grande vulnérabilité énergétique d'une partie de la population, notamment les personnes âgées, handicapées ou isolées. Ces interruptions prolongées d'alimentation électrique ont eu des conséquences directes sur la santé, la sécurité et le bien-être des ménages les plus précaires, accentuant les inégalités territoriales entre zones urbaines et rurales. Dans un contexte d'urgence sociale et écologique, le Conseil Départemental de Mayotte, à travers la Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales, envisage apporter une réponse concrète et durable en dotant les ménages vulnérables de solutions solaires autonomes, garantissant un accès minimal à l'électricité pour les usages essentiels du quotidien. Ce projet s'inscrit dans le Schéma Régional de l'ESS, notamment l'action 1.3.
Objectifs opérationnels	**Objectif général :** Renforcer l'autonomie, la sécurité et le bien-être des personnes les plus vulnérables en leur garantissant un accès durable à l'énergie électrique grâce à des kits solaires photovoltaïques autonomes. **Objectifs spécifiques :** • Doter 500 ménages vulnérables d'une source d'électricité autonome et sécurisée ; • Réduire la précarité énergétique et améliorer la qualité de vie des bénéficiaires ; • Promouvoir l'usage des énergies renouvelables à Mayotte ; • Contribuer à la résilience du territoire face aux crises climatiques ; • Soutenir l'économie locale à travers l'implication d'entreprises et structures d'insertion dans l'installation et la maintenance des équipements.
Public cible	• Personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile ; • Personnes en situation de handicap (bénéficiaires de la PCH ou suivies par la MDPH) ; • Familles monoparentales et ménages en situation de précarité énergétique ; • Personnes isolées suivies par les CCAS ou la CSSM dans le cadre des dispositifs sociaux. Une attention prioritaire sera portée aux ménages résidant dans les zones rurales ou enclavées.
Description de l'action	L'action consiste à : • Acquérir et distribuer 500 kits solaires photovoltaïques autonomes comprenant un panneau solaire, une batterie, un onduleur, un éclairage LED et des prises de recharge USB ; • Installer les kits à domicile des bénéficiaires par des entreprises locales agréées ; • Former les bénéficiaires à l'utilisation et à la maintenance de base du matériel ; • Assurer un accompagnement social et un suivi technique via les travailleurs sociaux du Département et les CCAS ; • Évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'action.
Modalité de mise oeuvre	

Etape	Période	Responsable
Diagnostic et sélection des bénéficiaires	1 à 2 mois	DAPS/CCAS/ CSSM
Lancement de la consultation des prestataires	3ème mois	DAPS
Installation progressive des kits	4ème à 8ème mois	Prestataires/ CCAS
Sensibilisation et accompagnement	4ème à 9ème mois	CCAS/DAPS
Evaluation et bilan final	10ème mois	DAPS/CSSM

Indicateurs de réalisation et de résultat

Type d'indicateur	indicateur	Cible/Résultat attendu
Réalisation	Nbre de kits installés	500
Réalisation	Nbre de ménages accompagnés socialement	500
Résultat	% de bénéficiaires satisfaits du dispositif	≥ 90%
Résultat	Réduction moyenne des coupures électriques subies	≥ 80%
Impact environnemental	Tonnes de CO2 évitées/an	≥ 10 t/an
Impact territorial	Nbre de CCAS impliqués	17

Retombées attendues

Sociales :
- Amélioration du confort de vie et de la sécurité des bénéficiaires ;
- Réduction de l'isolement et du sentiment d'abandon ;
- Meilleure autonomie des personnes dépendantes à domicile.

Économiques :
- Réduction des charges énergétiques des ménages ;
- Soutien à l'activité économique locale (prestataires et structures d'insertion).

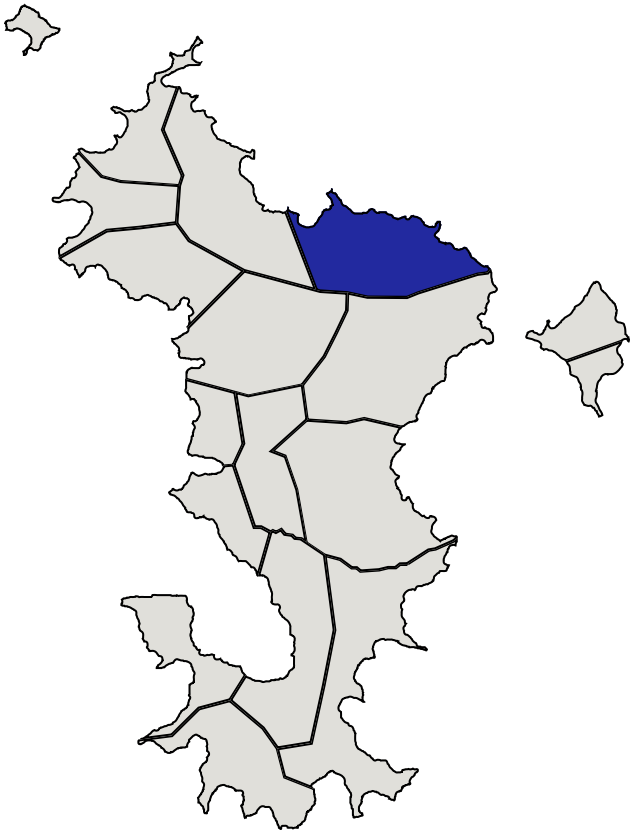
Environnementales :
- Promotion des énergies propres et renouvelables ;
- Contribution à la transition énergétique du territoire.

Institutionnelles :
- Renforcement de la coopération entre la DAPS, les CCAS et la CSSM ;

Valorisation de l'action sociale départementale comme levier de développement durable.

Contact

Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales
Courriel : projet.social-medicosocial@cg976.fr



DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE** Action : Distribution et installation de cuves d'eau potable pour les personnes les plus vulnérables à Mayotte
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES (DAPS)
AXE 1 du Schéma régional de l'ESS	Action 1.3 : Identifier et structurer les secteurs et champs d'action prioritaires
Constat	Mayotte traverse depuis plusieurs années une crise hydrique majeure aggravée par les effets du changement climatique, la croissance démographique rapide et les insuffisances du réseau d'alimentation en eau. Les coupures d'eau récurrentes, les sécheresses prolongées et la faiblesse des capacités de stockage impactent particulièrement les ménages vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles à faibles revenus et isolées. Cette situation porte atteinte à la santé publique, à la dignité humaine et à la cohésion sociale. Face à cette urgence, la Direction de l'autonomie et des prestations sociales (DAPS) du Conseil départemental propose la mise en œuvre d'un programme solidaire de distribution et d'installation de 500 cuves d'eau potable, afin d'assurer un accès minimal à l'eau pour les foyers les plus fragiles. Ce projet s'inscrit dans la continuité des politiques de solidarité et d'autonomie portées par le Département, ainsi que le Schéma régional de l'économie sociale et solidaire (1.3).
Objectifs opérationnels	**Objectif général :** Garantir un accès durable, équitable et sécurisé à l'eau potable pour les personnes les plus vulnérables de Mayotte. **Objectifs spécifiques :** • Améliorer les conditions de vie des ménages fragiles confrontés à la pénurie d'eau. • Réduire les risques sanitaires liés à la consommation d'eau non potable. • Favoriser l'autonomie et la résilience des foyers en matière de gestion de l'eau. • Renforcer la solidarité institutionnelle et territoriale en mobilisant les partenaires sociaux et locaux. • Contribuer à la mise en œuvre locale des Objectifs de Développement Durable, notamment l'accès universel à l'eau potable.
Public cible	Le projet cible 500 ménages vulnérables répartis sur l'ensemble du territoire de Mayotte, identifiés en partenariat avec les CCAS des 17 communes et validés par la DAPS. Sont concernés en priorité : • Les personnes âgées dépendantes ou isolées ; • Les personnes en situation de handicap ; • Les familles monoparentales et à faibles revenus ; • Les foyers situés dans des zones à forte pénurie d'eau ou non raccordées au réseau.
Description de l'action	L'action consiste à : • Identifier les foyers bénéficiaires selon des critères de vulnérabilité sociale et géographique ; • Acquérir 500 cuves d'eau potable (capacité moyenne 500 litres) équipées de systèmes de filtration et de robinets sécurisés ; • Assurer leur installation à domicile par des prestataires agréés ; • Former et sensibiliser les bénéficiaires à la bonne utilisation, à l'entretien et à la gestion de l'eau stockée ; • Mettre en place un suivi post-installation, en lien avec les CCAS, pour évaluer l'impact social et sanitaire de l'action.
Retombées attendus	Amélioration immédiate des conditions de vie de 500 ménages vulnérables ; Réduction des inégalités territoriales face à la crise de l'eau ; Renforcement de la résilience des foyers face aux coupures ; Création d'emplois locaux indirects via les installations ; Mise en place d'un modèle reproductible de solidarité hydrique départementale.
Perspectives et durabilité	Le projet a vocation à être pérennisé et élargi dans le cadre d'un programme pluriannuel d'accès à l'eau pour les publics fragiles. À moyen terme, il pourrait intégrer : • Des dispositifs de récupération d'eau de pluie ; • Des solutions collectives de stockage dans les zones rurales ; • Une approche éducative et environnementale sur la gestion de la ressource en eau. Ce projet traduit la volonté du Département-Région de Mayotte de garantir la dignité, la santé et l'autonomie de chaque citoyen, tout en soutenant la transition écologique et sociale du territoire.
Contact	Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales Courriel : projet.social-medicosocial@cg976.fr

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE** Action : Déploiement d'un dispositif de téléassistance pour le maintien à domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie
Direction	Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales (DAPS)
Axe 2 du Schéma de l'Autonomie	Prévenir la perte d'autonomie et soutenir les aidants 2.5 : Mettre en œuvre le plan triennal antichute des personnes âgées
Constat	Mayotte, territoire insulaire en forte croissance démographique, connaît une transition sociale et sanitaire marquée par l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées, notamment dans les zones rurales. Si la population mahoraise reste globalement jeune, l'espérance de vie augmente et les besoins d'accompagnement liés à la perte d'autonomie se renforcent. Les conditions d'habitat parfois précaires, l'éloignement géographique des familles et la faible offre de structures médico-sociales (EHPAD, SSIAD, SAAD, etc.) exposent de nombreuses personnes âgées à des situations d'isolement et de vulnérabilité accrues. Dans ce contexte, la Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales envisage de mettre en place, en lien avec l'ARS et la CSSM, un service départemental de téléassistance, permettant d'assurer la sécurité, la veille et le maintien à domicile des personnes âgées, tout en soutenant les aidants familiaux. Ce projet s'inscrit dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie, d'inclusion numérique et de développement de l'autonomie des personnes fragiles, conformément au Schéma Départemental de l'Autonomie, son AXE 2, notamment l'action 2.5 intitulée «Mettre en œuvre le plan triennal antichute des personnes âgées».
Objectifs opérationnels	**Objectif général :** Renforcer la sécurité et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie à Mayotte grâce à un dispositif moderne et accessible de téléassistance. **Objectifs spécifiques :** • Mettre à disposition des bénéficiaires un équipement de téléassistance simple, fiable et adapté au contexte insulaire. • Garantir une réponse rapide en cas de chute, malaise ou situation de détresse. • Lutter contre l'isolement social et renforcer le lien avec les aidants familiaux. • Favoriser la prévention et la détection précoce des situations à risque. • Contribuer au développement de l'offre de services de soutien à domicile à Mayotte.
Public cible	• Personnes âgées de plus de 60 ans vivant seules ou en situation de fragilité. • Personnes handicapées adultes vivant à domicile. • Aidants familiaux souhaitant renforcer la sécurité de leurs proches dépendants.
Description de l'action	Le projet consiste à équiper 60 foyers dans un premier temps, à titre expérimental, d'un dispositif de téléassistance (bracelet ou pendentif connecté à une centrale d'écoute 24h/24). Le service permettra, en cas de besoin : • d'alerter immédiatement un centre d'écoute et d'intervention, • de prévenir un proche ou les services de secours, • de géolocaliser la personne si elle est désorientée, • de maintenir un lien social régulier grâce à un suivi téléphonique. Le dispositif reposera sur un partenariat tripartite : • Département (DAPS), CSSM et ARS : financement partiel, pilotage et suivi du dispositif, • Structures d'accompagnement : identification et accompagnement des bénéficiaires, • Prestataire agréé : fourniture, installation, maintenance et supervision du système de téléassistance. Un accompagnement social sera assuré par les équipes de la DAPS et des structures d'accompagnement pour garantir l'appropriation du dispositif et son bon usage par les bénéficiaires.

Résultats attendus	60 personnes âgées sécurisées à domicile la première année.	Réduction du nombre d'hospitalisations évitables (liées aux chutes et malaises).	Amélioration du sentiment de sécurité et de bien-être des bénéficiaires.	Allègement du stress des aidants familiaux.	Développement d'une culture locale de la prévention et de la veille sociale.
Indicateurs d'évaluation	1. Nombre de bénéficiaires équipés. 2. Taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles. 3. Délai moyen d'intervention en cas d'alerte. 4. Nombre de situations d'urgence traitées avec succès. 5. Taux de renouvellement des abonnements au dispositif.				
Contact	Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales Courriel : projet.social-medicosocial@cg976.fr				

	CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) DU TERRITOIRE DE LA CAGNM			
Porteurs	• La Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte (CAGNM) • La commune de Koungou • L'Etat • Département de Mayotte			
Résumé - description	Le CRTE est un contrat évolutif et pluriannuel pour la période 2021-2026 qui définit le cadre de partenariat pour la relance de l'activité et la transition écologique, économique et sociale du territoire. Il vise à simplifier et unifier les dispositifs contractuels existants (Contrats de ville, NPRU, etc.) en les articulant autour d'un projet de territoire commun. Il intègre spécifiquement pour Koungou le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) et les protocoles d'engagement du contrat de ville.			
Objectifs	**Aménagement et mobilités :** Maîtriser le foncier, désengorger les axes routiers et sécuriser les villages.	**Développement économique :** Dynamiser l'activité autour du port de Longoni et des Zones d'Activités Économiques (ZAE Vallées 1, 2 et 3).	**Développement économique :** Dynamiser l'activité autour du port de Longoni et des Zones d'Activités Économiques (ZAE Vallées 1, 2 et 3).	**Cohésion sociale et habitat :** Résorber l'habitat insalubre et spontané, renforcer la réussite éducative et prévenir la délinquance.
Périmètre	Le territoire de la commune de Koungou, au sein de l'agglomération du Grand Nord.			
Chiffres clés	• **Population :** Koungou comptait 32 156 habitants en 2017, soit plus de la moitié de la population totale de la CAGNM (58 723 habitants).· • **Social :** Présence de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) cumulant de fortes difficultés (Majicavo-Koropa et Longoni). • **Risques naturels :** 5 villages côtiers et la ville-centre sont exposés aux risques de submersion marine et d'inondation (rivière Kirissoni). • **Investissements (exemples 2021-2022) :** 2 000 000 € pour les acquisitions foncières et 2 800 000 € pour l'aménagement de la voirie à Longoni			

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE**	
Titre du projet	ÉTUDES DE FLUIDIFICATION DES DÉPLACEMENTS (MAMOUDZOU-KOUNGOU)	
Résumé - description	Reprise des études d'opportunité et de faisabilité pour un trajet de contournement de Koungou d'environ 11,5 km. Le projet inclut le suivi des procédures réglementaires et la préparation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).	
Objectifs	**Fluidifier les trajets entre Mamoudzou et Koungou à l'horizon 2030**	**Optimiser les coûts de construction via la réutilisation de matériaux de terrassement et l'ingénierie des murs de soutènement**
Périmètre	Agglomérations de Mamoudzou et de Koungou.	
Chiffres clés	• **Coût total :** 8 000 000 € • **Financement :** État (4 M€) et Conseil Départemental (4 M€) • **Linéaire :** ~11,5 km de contournement et 2,6 à 5,2 km de raccordements	
Contact	Département – Région de Mayotte (Direction des Infrastructures)	

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE**	
Titre du projet	ÉCO-CENTRES : AUTONOMIE EN EAU ET ÉNERGIE DES SERVICES DE SANTÉ	
Résumé - description	Installation de systèmes de production d'énergie solaire et de dispositifs de récupération/filtration d'eau pour les centres de santé (PMI et CMS).	
Objectifs	Garantir la continuité des soins en cas de coupures de réseaux	Réduire l'empreinte écologique et la dépendance énergétique des bâtiments de santé départementaux
Périmètre	Établissements de santé de proximité (PMI et CMS) sur l'ensemble de l'île.	
Chiffres clés	• **Coût total :** 7 000 000 € • **Financement :** FEDER (3,95 M€), FCTVA (1,15 M€), État (1 M€) et ADEM/Fonds Verts (0,9 M€)	
Contact	DGA AMTE	

	DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE Prestation de compensation du handicap (PCH)
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES SERVICE APA/PCH/AIDE SOCIALE
Résumé - description	La PCH est une **aide financière personnalisée**. Elle est **attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées et **versée par le Département-Région de Mayotte.** La PCH permet de couvrir certains frais liés à : • l'**aide humaine** (aide d'une personne) ; • les **aides techniques** (matériel spécifique) ; • l'**aménagement du logement** ou du **véhicule**, ou les **coûts supplémentaires pour les transports** ; • des **dépenses spécifiques ou exceptionnelles** liées au handicap ; • l'**aide animalière**. Depuis le 1er janvier 2021, le temps pour préparer les repas et faire la vaisselle est inclus dans l'aide humaine pour l'alimentation, financée par la PCH (décret n° 2020-1826). Cependant, la PCH ne couvre pas tous les besoins d'une personne en situation de handicap. La PCH peut être attribuée aux enfants et adultes handicapés, qu'ils vivent à domicile ou en établissement (social, médico-social, de santé). Toutefois, les droits peuvent être différents selon que la personne vit à domicile ou en établissement.
Objectifs	La prestation de compensation du handicap (PCH) est une **aide financière qui permet de compenser la perte d'autonomie** des personnes handicapées dans leur vie quotidienne, y compris dans leur vie sociale. Elle est **versée par le Département – Région de Mayotte.**
Périmètre	La PCH est attribuée aux enfants (et les adultes) malades ou en situation de handicap. Pour en bénéficier il faut remplir certaines conditions d'attribution et avoir besoin d'aide dans des tâches de la vie quotidienne. Les conditions d'attribution sont évaluées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). C'est la MDPH qui attribue la PCH après étude du dossier déposé par la famille.
Chiffres clés	En 2024 : • 286 bénéficiaires en PCH adulte • 119 bénéficiaires en PCH enfants • 28 bénéficiaires en PCH parentalité Pour 2025, on a 149 dossiers traités et envoyés en paiement, Et 117 restes en attente de pièces complémentaires,
Contact	Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales pch976@cg976.fr

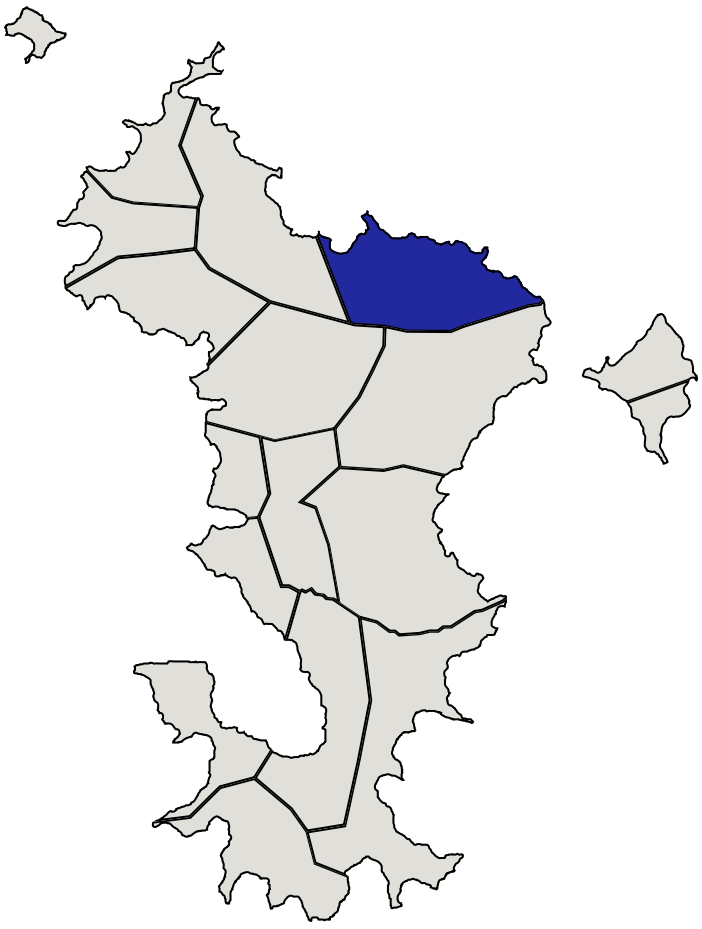
<table>
<tr><td>DÉPARTEMENT - RÉGION
MAYOTTE</td><td colspan="4">DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE
HABITAT LOGEMENT</td></tr>
<tr><td>Direction</td><td colspan="4">DIRECTION DE L’AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES
SERVICE ACCÈS ET AIDES AU LOGEMENT</td></tr>
<tr><td>Résumé - description</td><td colspan="4">Le Service Accès et Aides au Logement, est l’entité départementale chargée de la gestion des dispositifs d’aide liés au logement. Il joue un rôle central dans l’amélioration des conditions de vie des ménages mahorais et dans la lutte contre l’habitat indigne.
> Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :
Ce dispositif vise à faciliter l’accès et le maintien au logement. Il propose diverses aides pour couvrir les impayés de charges courantes, les dettes locatives, ainsi que les factures d'eau, d'électricité et de loyer. Des aides supplémentaires sont disponibles pour le dépôt de garantie, le premier mois de loyer, les frais d'agence et l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité.
Partenaires : SMAE, SIM, DEETS, EDM, CSSM

> Fonds d’Aide Sociale pour l’Adaptation et l’Amélioration du Logement (FASAAL) :
Créé en 2007, ce dispositif soutient les familles à revenus modestes rencontrant des difficultés liées à leur logement. L'aide, plafonnée à 30 000€, finance des travaux d'amélioration et de réhabilitation pour assurer sécurité et confort.

> Aide à la Pierre :
Ce soutien financier est destiné aux familles en situation de précarité, éligibles au financement de la ligne budgétaire unique (LBU) pour du logement social ou très social. Elle est plafonnée à 25 000 € par ménage, après évaluation sociale par les services du département.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Objectifs</td><td>Amélioration de l’habitat</td><td>Accompagnement des ménages fragiles vers un logement décent et indépendant</td><td>Soutien au maintien dans le logement</td><td>Aide à l’accession à la propriété</td></tr>
<tr><td colspan="4">Pour atteindre ces objectifs, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre, notamment : le FASAAL (Fonds d’Aide Sociale à l’Adaptation et l’Amélioration au Logement), le FSL (Fonds de Solidarité Logement), et le contingent départemental.</td></tr>
<tr><td>Périmètre</td><td colspan="4">Le Département–Région de Mayotte, à travers les Unités Territorialisés d’Action Sociale (UTAS), déploie les dispositifs d’aides au logement sur l’ensemble du territoire. Cette organisation de proximité permet de garantir un accès équitable pour tous les usagers. Les équipes accompagnent les ménages dans leurs démarches, facilitent le dépôt des dossiers et assurent un suivi adapté aux réalités propres à chaque commune.
L’objectif est de rapprocher le service public des habitants et d’améliorer l’efficacité des dispositifs d’aide.</td></tr>
<tr><td>Chiffres clés</td><td colspan="4">• 156 dossiers traités en 2025 pour l’amélioration du logement et l’accession à la propriété, pour un montant total de plus de 3 millions d’euros.
• 290 aides financières accordées au titre de l’accès et du maintien dans le logement, représentant un montant de 204 439,85 €.</td></tr>
<tr><td>Contact</td><td colspan="4">Secteur Koungou : 0639240764
Secrétariat des dispositifs : fasaal.aidealapierre@cg976.fr/gestionfsl@cg976.fr</td></tr>
</table>

	DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE Action : Déploiement d'un dispositif de téléassistance pour le maintien à domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie.
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES (DAPS)
Constat	Mayotte, territoire insulaire en forte croissance démographique, connaît une transition sociale et sanitaire marquée par l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées, notamment dans les zones rurales. Si la population mahoraise reste globalement jeune, l'espérance de vie augmente et les besoins d'accompagnement liés à la perte d'autonomie se renforcent. Les conditions d'habitat parfois précaires, l'éloignement géographique des familles et la faible offre de structures médico-sociales (EHPAD, SSIAD, SAAD, etc.) exposent de nombreuses personnes âgées à des situations d'isolement et de vulnérabilité accrues. Dans ce contexte, la Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales envisage de mettre en place, en lien avec l'ARS et la CSSM, un service départemental de téléassistance, permettant d'assurer la sécurité, la veille et le maintien à domicile des personnes âgées, tout en soutenant les aidants familiaux. Ce projet s'inscrit dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie, d'inclusion numérique et de développement de l'autonomie des personnes fragiles, conformément au Schéma Départemental de l'Autonomie, son AXE 2, notamment l'action 2.5 intitulée «Mettre en œuvre le plan triennal antichute des personnes âgées».
Description de l'action	Le projet consiste à équiper 60 foyers dans un premier temps, à titre expérimental, d'un dispositif de téléassistance (bracelet ou pendentif connecté à une centrale d'écoute 24h/24). **Le service permettra, en cas de besoin :** • d'alerter immédiatement un centre d'écoute et d'intervention, • de prévenir un proche ou les services de secours, • de géolocaliser la personne si elle est désorientée, • de maintenir un lien social régulier grâce à un suivi téléphonique. **Le dispositif reposera sur un partenariat tripartite :** • Département (DAPS), CSSM et ARS : financement partiel, pilotage et suivi du dispositif, • Structures d'accompagnement : identification et accompagnement des bénéficiaires, • Prestataire agréé : fourniture, installation, maintenance et supervision du système de téléassistance. Un accompagnement social sera assuré par les équipes de la DAPS et des structures d'accompagnement pour garantir l'appropriation du dispositif et son bon usage par les bénéficiaires.
Public cible	• Personnes âgées de plus de 60 ans vivant seules ou en situation de fragilité. • Personnes handicapées adultes vivant à domicile. • Aidants familiaux souhaitant renforcer la sécurité de leurs proches dépendants.

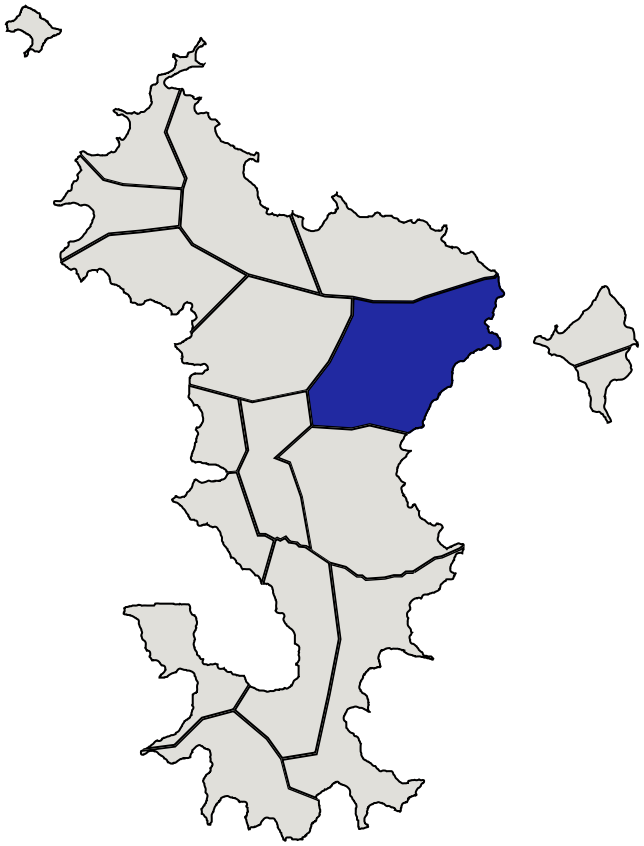
Objectifs	**Objectif général :** Renforcer la sécurité et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie à Mayotte grâce à un dispositif moderne et accessible de téléassistance.	**Objectifs spécifiques :** • Mettre à disposition des bénéficiaires un équipement de téléassistance simple, fiable et adapté au contexte insulaire. • Garantir une réponse rapide en cas de chute, malaise ou situation de détresse. • Lutter contre l'isolement social et renforcer le lien avec les aidants familiaux. • Favoriser la prévention et la détection précoce des situations à risque. • Contribuer au développement de l'offre de services de soutien à domicile à Mayotte.
Résultats attendus	• 60 personnes âgées sécurisées à domicile la première année. • Réduction du nombre d'hospitalisations évitables (liées aux chutes et malaises). • Amélioration du sentiment de sécurité et de bien-être des bénéficiaires. • Allègement du stress des aidants familiaux. • Développement d'une culture locale de la prévention et de la veille sociale.	
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de bénéficiaires équipés. • Taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles. • Délai moyen d'intervention en cas d'alerte. • Nombre de situations d'urgence traitées avec succès. • Taux de renouvellement des abonnements au dispositif.	
Contact	**Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales** **Courriel :** projet.social-medicosocial@cg976.fr	



AL'MA Groupe ActionLogement	**AL'MA (ACTION LOGEMENT MAYOTTE)**
Service	LOGEMENT/EMPLOI, HABITAT, CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN
Résumé - description	AL'MA est un outil au service de la politique de l'habitat portée par les collectivités mahoraises. Créé en 2022 par Action Logement et agréé HLM (Habitation à Loyer Modéré) par l'État, l'opérateur est une ESH (Entreprise Sociale pour l'Habitat) vouée à faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Dans cette perspective, il s'agit de construire et gérer des logements (sociaux, intermédiaires) – en priorité dans les zones tendues, tout en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale – et soutenir l'accession sociale à la propriété. AL'MA associe innovation, partenariats et ancrage local pour transformer durablement le cadre de vie à Mayotte.
Objectifs	**AL'MA poursuit les objectifs du Groupe Action Logement : répondre aux enjeux du lien entre l'emploi et le logement en faveur des salariés, contribuer au développement économique et à l'attractivité économique des entreprises, soutenir les acteurs du logement dans les territoires, préserver l'emploi local, accompagner la politique sociale des entreprises. Un objectif fondamental à Mayotte : produire 5 000 logements en dix ans et répondre aux besoins du territoire, des entreprises et de leurs salariés.**
Périmètre	Mayotte
Chiffres clés	5 000 logements en dix ans
Contact	contact@alma-actionlogement.fr

BANQUE des TERRITOIRES	**BANQUE DES TERRITOIRES**
Service	Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations
Résumé - description	Prêts signés en 2025/ Projets
Objectifs	**Accompagnement de certaines communes et établissements publics du département de Mayotte au financement d'infrastructures**
Périmètre	Mayotte
Chiffres clés	Financement infrastructures de la commune de Koungou : 25 029 827 € Financements dégâts cyclone : 9 747 228 €
Contact	Monsieur Philippe Grid-Ledonné Directeur régional Banque des Territoires pour l'Océan Indien Mél : Philippe.Grid-Ledonne@caissedesdepots.fr tél : 06.92.67.07.97 / 06.39.99.28.58 / 06.30.70.73.78

	SIM (SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE MAYOTTE)
Service	Logement / Aménagement
Résumé - description	Principal bailleur social de Mayotte. Société créée en 1977. Parc actuel : 3 400 logements dont 60% de logements sociaux Actionnaire de référence : Groupe CDC Habitat Effectif : 130 salariés
Objectifs	Feuille de route : Production de 400 logements par an dont 90% de logements sociaux Objectif/Qualité environnemental : Certification Label NF Habitat HQE
Périmètre	Mayotte
Chiffres clés	CA : 30 M€ Investissements : 120 M€ / an
Contact	DG : Ahmed Ali MONDROHA Tél : 06 39 69 36 61 Email : aali@sim-mayotte.com



10

MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE 2025-2030

10 - MODALITÉS DE GOUVERNANCE
DU CONTRAT DE VILLE 2025-2030



1 Instances

A/ Compositions et prérogatives

Comité de pilotage de territoire — 1 fois par an

Le comité de pilotage de territoire se réunit **sous la présidence conjointe du Préfet, délégué du gouvernement de Mayotte ou son représentant, et du Maire ou son représentant**. Une gouvernance partenariale adaptée favorise une mobilisation large des acteurs.

Fonction principale :

- Piloter, valider les enjeux, les orientations et les plans d'actions et toute modification relative au contrat de ville
- Suivre la mise en oeuvre et l'évaluation du contrat de ville.

Composition : élus et décideurs de **l'ensemble des partenaires signataires** du Contrat Engagements Quartiers 2030, et un ou deux représentants des **conseils citoyens** ou toute **instance de participation.**

Responsabilités :

- Mobilisation des partenaires
- Bilan de la mise en oeuvre du contrat de ville et de l'ensemble des programmes et dispositifs relevant de la politique de la ville (NPNRU, Cité éducative, PRE..)
- Bilan et/ ou état d'avancement des stratégies locales et dispositifs de droit commun mobilisés ainsi que toute autre action engagée par les partenaires du contrat de ville.
- Etat d'avancement du programme Action Coeur de Ville etc.
- Présentation globale des actions engagées dans le cadre de la contrepartie de l'abattement de la taxe foncière pour les propriétés bâties
- Validation des priorités en fonction des besoins et des enjeux identifiés

Comité technique de territoire — 1 fois par an

Le comité technique de territoire se réunit **sous l'animation du délégué du préfet et du directeur / chef de projet politique de la ville. il est force de propositions, exécutant et garant de l'approche coopérative dans l'action du contrat de ville.**

- **Fonction principale :** apporter **une expertise technique et sectorielle** pour appuyer les décisions du comité de pilotage.

- **Composition :** les **référents techniques désignés de chacun des partenaires signataires** du Contrat Engagements Quartiers 2030, des **pilotes des politiques publiques sectorielles conduites sur le territoire**, et un ou deux **représentants des conseils citoyens** ou de toute instance de participation.

- **Responsabilités :**
 - **Préparation du comité de pilotage** de territoire **en dressant un bilan complet** de la mobilisation des politiques publiques (contrat de ville, droit commun, dispositifs, programmation sur les quartiers etc. et **rendre compte des avancées et des difficultés.**
 - **Élaboration des recommandations et des propositions** concrètes en fonction des besoins identifiés sur le territoire.
 - **Contribution à la diffusion des bonnes pratiques** et au partage des connaissances dans le domaine des politiques publiques territoriales.
 - **Préparation de l'évaluation** du contrat de ville

Comité d'instruction de la programmation — 1 fois par an

La programmation annuelle est conçue à partir d'un appel à projets. Les projets reçus sont alors instruits et rassemblés dans une programmation prévisionnelle. **Cette programmation est ensuite présentée devant un comité d'instruction en présence des représentants techniques des partenaires institutionnels** ainsi que des porteurs de projets principaux.

Le comité d'instruction se réunit sous l'animation du délégué du préfet et du directeur / chef de projet politique de la ville.

- **Fonction principale : articuler** les crédits d'intervention entre les crédits de la politique de la ville, les moyens et crédits spécifiques, ainsi que les moyens et crédits de droit commun et instruire la programmation.

- **Composition :** délégué du préfet, directeur / chef de projet politique de la ville, référents techniques des services de l'État, des partenaires institutionnels, et un ou deux représentants des conseils citoyens ou de toute instance de participation.

- **Responsabilité : coordonner le fléchage des crédits de la politique de la ville avec les moyens et crédits spécifiques ainsi que les moyens et crédits de droit commun au regard de leur fonction et de leur nature.**

B/ Modalités d'organisation des instances

Le contrat engagements quartiers 2030 s'appuie sur **un pilotage bipartite, entre l'État et la Commune.**

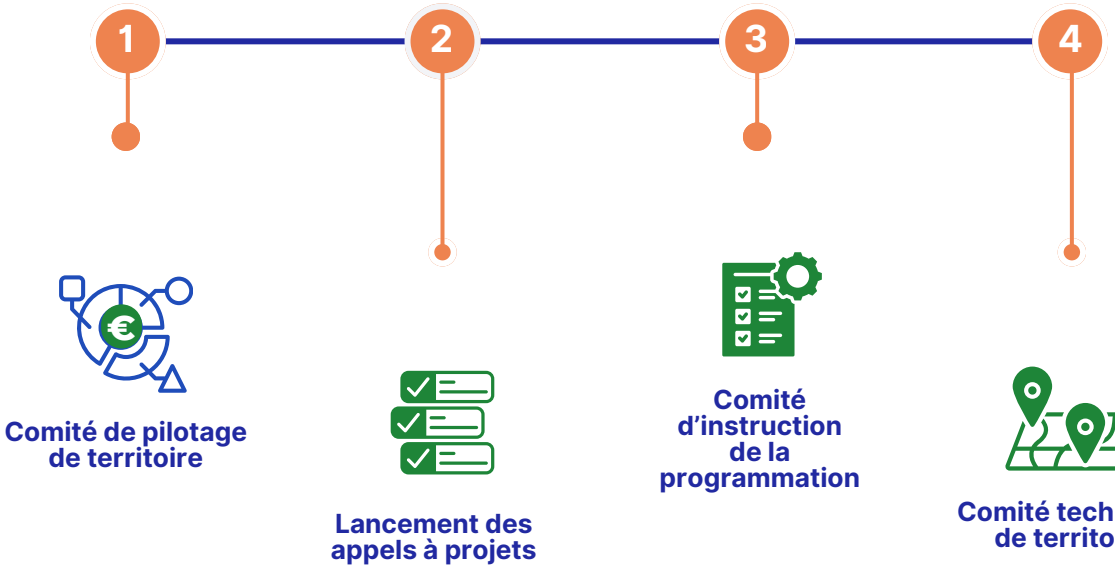
- **Les représentants des 2 copilotes se réuniront pour fixer les dates du :**
 - Comité d'instruction programmation politique de la ville — crédits spécifiques
 - Comité technique de territoire
 - Comité de pilotage de territoire

- Ils prépareront **une invitation conjointe**, **signée des 2 institutions.**
 - Ils définiront ensemble les ordres du jour et se répartiront la préparation des documents, selon les thématiques et sujets de leurs compétences.
 - Les instances sont coanimées et coprésidées.

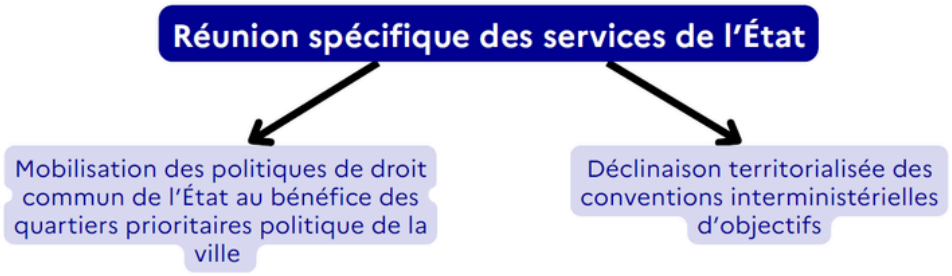
- Elles viseront à **mieux se coordonner pour poursuivre le travail d'articulation** entre les nombreux dispositifs que portent la Commune et le Contrat Engagement Quartiers 2030.

Comité d'instruction et comité technique : un référent technique sera identifié par chaque partenaire signataire et constituera l'interlocuteur privilégié de l'équipe projet, constituée d'un représentant de l'État et de la Ville / Intercommunalité, en charge du suivi du contrat Engagements Quartiers 2030.

2 Étapes de la mise en oeuvre des instances



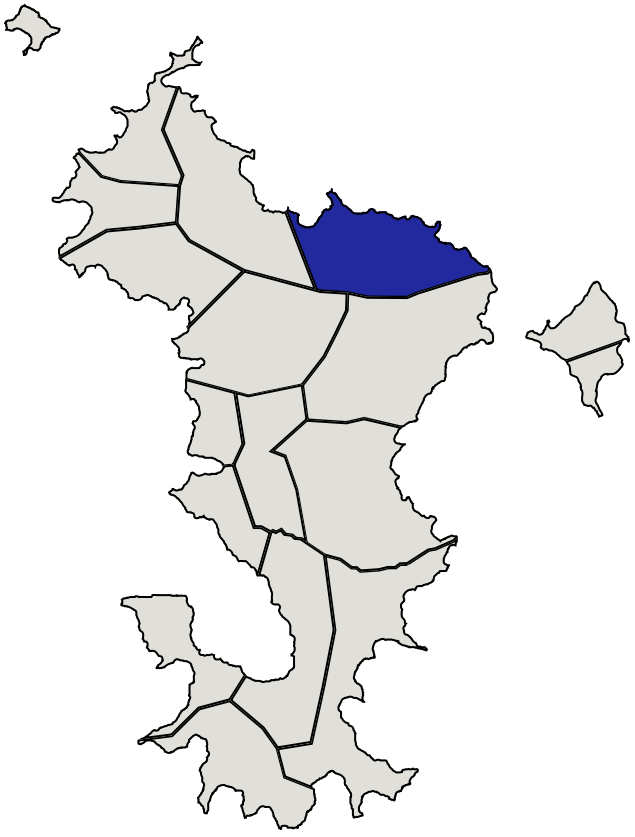
3 Suivi annuel à l'échelle départementale



4 Comité territorial politique de la ville

Une réunion rassemblera une à trois fois par an l'ensemble des élus de la politique de la ville et les services de l'État afin de faire le point sur les sujets d'actualité, les difficultés rencontrées et l'avancement de la mise en œuvre du contrat de ville Engagements Quartiers 2030.

Par ailleurs, le comité territorial pourra, en fonction des thématiques abordées, réunir l'ensemble des partenaires signataires et des acteurs de la politique de la ville.



11

PARTICIPATION DES HABITANTS

11 - PARTICIPATION DES HABITANTS

1 Mobilisation à adapter au territoire

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville l'a réaffirmé : le format de la mobilisation citoyenne dans le Contrat de Ville devra être défini au regard du contexte local. En s'appuyant et en soutenant des dynamiques existantes chaque territoire pourra mobiliser différentes actions pour soutenir des initiatives citoyennes en articulation avec les projets de quartier : fonds de participation des habitants, tables de quartiers, maison des projets, etc. Accentuer le pouvoir d'agir des habitants doit constituer un socle de l'animation territoriale du Contrat de Ville.

2 Approche innovante pour agir

- **L'objectif du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 :** promouvoir la **participation citoyenne et l'implication des habitants** dans la vie de la cité.
 Le cadre légal : encadré par la loi du 21 février 2014, à travers les conseils citoyens.
 La variabilité locale : la mise en œuvre de la participation citoyenne à travers les conseils varie selon les contextes locaux.

- **Les difficultés locales rencontrées relatives aux conseils citoyens :** difficultés à mobiliser les habitants en raison de leur précarité sociale, de la perception institutionnelle de la participation et du caractère bénévole de l'engagement.

- **Pour une approche décentralisée :** décentralisation de la participation citoyenne vers une diversité d'acteurs déjà présents sur le terrain.
 - Conseils des sages,
 - Comité des jeunes,
 - Comités de sécurité,
 - Groupes de médiation spontanée,
 - Maison du projet, etc.

3 Défis et initiatives dans le contrat Engagements Quartiers 2030, c'est :

- **Maintenir** les **conseils citoyens** existants ou créés en référence aux articles 1 et 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- **Favoriser** des formes de **participation proactive au rythme des habitants.**
- **Garantir** l'**ouverture des instances de gouvernance et d'évaluation** du Contrat de Ville et y rassembler les conditions favorables à la prise en compte de la parole citoyenne.
- **Contribuer** à l'**élaboration d'outils et de pratiques** favorisant les expérimentations démocratiques (budgets participatifs, fonds de participation des habitants, formations...).
- **Renforcer** l'information et les actions de communication à destination de la population.
 - Une **communication régulière** des avancées des "Engagements 2030" devra être réalisée auprès de l'ensemble de la population à travers, notamment, les bulletins municipaux et intercommunaux et les sites Internet des collectivités.
 - Les subventions versées par l'État devront faire l'objet d'une communication clarifiée et systématique. Chaque année l'État assurera une **communication détaillée (dossier de presse, réunion des acteurs, etc.) des moyens mobilisés dans le cadre de la politique de la ville et du droit commun** dans les QPV en référence à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville.

12

ÉVALUATION
DU CONTRAT DE VILLE

12 - EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

1 Evaluation du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 : plusieurs principes

Elle se fait au service de l'action : en révélant sa mise en œuvre effective et l'impact des actions menées en vue de les améliorer.



Elle contribue à la collaboration : en mobilisant les acteurs et les partenaires intervenant aux différentes échelles territoriales concernées).



Elle se conduit en continu : en donnant du sens à l'implication partenaires et aux orientations stratégiques.



Elle éclaire le pilotage : en produisant une connaissance fine sur l'action réelle opérée dans le cadre du contrat.



2 Evaluation du contrat de ville : aspects relevant de sa capacité d'intervention, à savoir :

Les politiques publiques sectorielles (dites de droit commun) qu'il aura pu mobiliser.

Ses actions spécifiques (les programmations annuelles mobilisant les crédits d'exception, notamment en termes de simplification administrative, d'amélioration des relations financeurs/financés, d'une meilleure connaissance des bénéficiaires et des effets des actions dans leur vie quotidienne.

Les modalités de sa gouvernance.

Au-delà de l'attention portée au Contrat de ville en tant que dispositif central de la Politique de la Ville, l'évaluation concernera également :

Les évolutions contextuelles des conditions de vie des habitants (QPV/différentes échelles de référence).

L'articulation avec tous les dispositifs thématiques de la Politique de la ville et sa plus-value.

Elle sera fondée sur le processus et les temporalités suivantes :

- **Évaluation continue :**

Chaque année, les retours des partenaires, des acteurs et des habitants seront sollicités pour vérifier la pertinence des dispositifs en place et proposer des ajustements si nécessaire. Ces évaluations donneront lieu à un rapport annuel détaillant la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

- **Évaluation à mi-parcours et finale prévue en 2030 :**

 - **Participation des acteurs aux évaluations :**

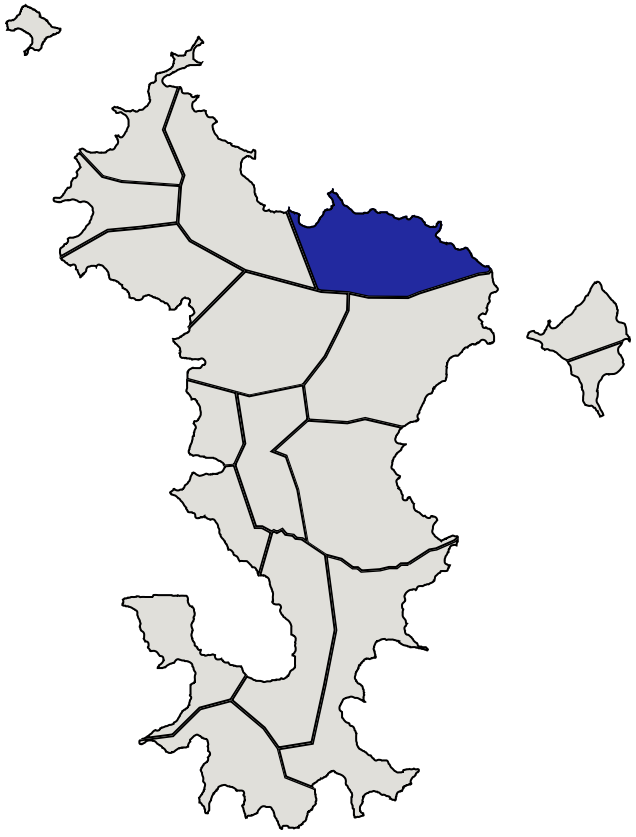
Trois catégories d'acteurs participeront aux évaluations à mi-parcours et finales dans le cadre d'une démarche participative.

 - Les partenaires signataires (responsables de la gouvernance et du pilotage des dispositifs).
 - Les représentants des associations et des acteurs économiques.
 - Les habitants.

 - **Méthodologie**

La méthode d'évaluation reposera sur un ensemble de questions évaluations et exhaustives. D'autres questions pourront être ajoutées pour explorer des thématiques spécifiques ou des zones particulières, telles que certains quartiers prioritaires.

Le comité de pilotage examinera les résultats de ces évaluations et prendra toutes les mesures d'ajustement nécessaires.



13

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

9 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville s'articule avec l'ensemble des politiques publiques de droit commun.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, **les partenaires signataires veillent à mobiliser leurs directions, services et dispositifs** afin de **participer à la bonne mise en oeuvre du contrat de ville Engagements Quartiers 2030.**

Par ailleurs, compte tenu de leurs compétences propres, des priorités stratégiques qu'ils ont définies ainsi que de leurs règlements d'intervention, **les différents partenaires peuvent formaliser des engagements spécifiques.**

État **Collectivités**

Partenaires

Droit commun



Le contrat de ville :
cadre d'intervention unique et global pour le quartier prioritaire

L'intervention des crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville (crédits BOP 147) est un complément et un effet levier sur les politiques de droit commun

ANNEXES

1. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES
2. CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB

SIGNATAIRES

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le Préfet, délégué du Gouvernement à Mayotte ou son représentant	La Maire de la commune de Koungou	Le Président du Département-Région de Mayotte
François-Xavier BIEUVILLE	**Djazmia AHMED**	**Ben Issa OUSSENI**
Le Premier Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte	La Directrice générale de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte	Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien
Ben Abdillahi AHAMED	**Myriam HARLEY**	**Etienne BILLOT**
La Rectrice de la région académique de Mayotte	Le Directeur régional Réunion-Océan Indien de la Banque des Territoires	Le procureur de la République au tribunal judiciaire de Koungou
Valérie DEBUCHY	**Nicolas BLANC**	**Guillaume DUPONT**

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

La Présidente de la Société Immobilière de Mayotte	Le Président d'Action Logement Mayotte	Le Président de l'Etablissement Publique de Reconstruction et de Développement de Mayotte
Zaounaki SAINDOU	**Nizar ASSANI HANAFFI**	**Ben Issa OUSSENI**
Le Directeur Régional de l'ADEME - Agence de la Transition Ecologique	Le Président du Conseil d'administration du GIP CRPV-CS Maoré Ouvoimoja	La Présidente du GIP Commission d'Urgence Foncière
Fréderic GUILLOT	**Elyassir MANROUFOU**	**Pascale BELIN**
Le Président du GIP L'Europe à Mayotte	Le Président du GIP CARIF-OREF Mayotte	Le Président du GIP MDPH de Mayotte (Handicap)
Ben Issa OUSSENI	**Daoud SAINDOU-MALIDE**	**Madi VELOU**

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

La Présidente du GIP Conseil Départemental de l'Accès au Droit	Directeur régional Bpifrance Océan Indien et Pacifique	Le Président de la BGE Mayotte
Sophie DE BORGGRAEF	**Jean-Marc Battigello**	**Nabilou ALI BACAR**
Le Directeur territorial de France Travail Mayotte	La Présidente de la mission locale de Mayotte	Le Président de la CCI Mayotte
Eric HELLER	**Farianti M'DALLAH**	**Mohamed ALI HAMID**
Le Président du SIDEVAM	Le Directeur de la TRANSDEV	
Houssamoudine ABDALLAH	**Imran ALIBHAYE**	

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

— VILLE DE —
MAMOUDZOU

ENGAGEMENTS
QUARTIERS 2030
Contrat de ville de
Mamoudzou



© Élaboration et rédaction GIP CRPV-CS Maoré Ouvoimoja Mayotte

— VILLE DE —
MAMOUDZOU

PRÉFET
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 — **p.3**

2. CADRE D'INTERVENTION ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 — **p.6**

3. PORTRAIT DU QUARTIER PRIORITAIRE COMMUNE DE MAMOUDZOU — **p.8**
1. Géographie prioritaire – périmètre — **p.9**
2. Quelques données socio-démographiques de la commune de Mamoudzou — **p.10**

4. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE — **p.11**

5. GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE — **p.13**
1. Phases clés — **p.14**
2. Enjeux du territoire issus de la démarche participative d'évaluation — **p.14**
3. Orientations opérationnelles — **p.15**

6. ENJEUX PRIORITAIRES CONSULTATION CITOYENNE — **p.16**
1. Consultation citoyenne par questionnaire — **p.17**
2. Répartition des répondants par profil / âge / genre / quartier — **p.18**
3. Cinq enjeux prioritaires identifiés — **p.18**

7. PERSPECTIVES D'ACTIONS EN RÉPONSE AUX ENJEUX PRIORITAIRES — **p.20**
- L'INTÉGRATION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE (SPORT, CULTURE, LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ETC.) — **p.21**
- LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE — **p.24**
- LA COORDINATION DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI — **p.27**
- LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ, L'HABITAT INDIGNE ET L'EXCLUSION URBAINE — **p.30**
- LE SOUTIEN DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP — **p.32**

8. MOBILISATION DU DROIT COMMUN STRATÉGIES LOCALES & DISPOSITIFS — **p.34**

9. VOLET INVESTISSEMENT PROJETS ET MOYENS MOBILISABLES — **p.36**

10. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE 2025-2030 — **p.63**
1. Instances — **p.64**
 - A/ Compositions et prérogatives — **p.64**
 - B/ Modalités d'organisation des instances — **p.66**
2. Étapes de la mise en oeuvre des instances — **p.66**
3. Suivi annuel à l'échelle départementale — **p.67**
4. Comité territorial politique de la ville — **p.67**

11. PARTICIPATION DES HABITANTS — p.68
1. Mobilisation à adapter au territoire — **p.69**
2. Approche innovante pour agir — **p.69**
3. Défis et initiatives dans le contrat Engagements Quartiers 2030 — **p.69**

12. ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE — **p.70**

13. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE — **p.73**

ANNEXES
- Engagement des partenaires signataires
- Convention d'utilisation de l'abattement TFPB

SIGNATAIRES

1

CADRE RÉGLEMENTAIRE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

1 - CADRE RÉGLEMENTAIRE
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le cadre légal pour la politique de la ville reste ancré dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui a instauré les "contrats de ville".

Les récents développements et directives mettent en place une nouvelle dynamique pour ces contrats.

Circulaire du 3 avril 2023 :
Cette circulaire définit le cadre général de la nouvelle contractualisation, avec des éléments clés :

- Un zonage actualisé des territoires concernés.
- Une participation citoyenne ravivée, impliquant davantage les habitants.
- Une contractualisation resserrée, pour plus d'efficacité et de pertinence.

Circulaire du 15 mai 2023 :
Elle précise le volet de la concertation citoyenne, s'appuyant sur les premières recommandations de la commission "participation citoyenne", présidée par Mohammed Mechmache, et mise en place par le ministre de la Ville et du Logement le 6 mars 2023.

Circulaire du 31 août 2023 :
Elle fixe le calendrier et les modalités méthodologiques pour l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville (2024-2030) dans les départements métropolitains.

Les principaux points incluent :

- Une nouvelle génération de contrats de ville couvrant la période 2024 à 2030, avec une mise à jour prévue en 2027.
- Un accent mis sur l'expertise des habitants, à travers la plateforme de concertation citoyenne : **quartiers2030.anct.gouv.fr**.
- Un contenu des contrats de ville axé sur les attentes et besoins des habitants, abandonnant les approches traditionnelles par "piliers".
- Des projets de quartier adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.
- La définition de thématiques transversales au niveau du contrat de ville.
- Une focalisation sur les enjeux principaux des territoires.
- Un soutien renforcé au système d'acteurs : financements pluriannuels, appui aux associations (notamment les plus petites), et encouragement des coopérations.
- Une stratégie adaptée pour répondre aux enjeux locaux les plus prégnants.
- Une meilleure articulation avec les autres stratégies locales.
- Une attention particulière aux préoccupations de l'État sur les politiques prioritaires : emploi, transitions, émancipation, sécurité.
- L'intégration d'un volet d'investissement.
- La mobilisation de crédits ponctuels pour des zones spécifiques marquées par la pauvreté.

Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 :
Ce comité a permis d'affiner les orientations stratégiques des contrats de ville.

Instruction relative à la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024 :
Cette instruction établit les règles de gouvernance pour la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville dans les régions et départements métropolitains.

Note du 7 mai 2024 :
Elle précise le calendrier des travaux pour l'élaboration de la nouvelle géographie prioritaire politique de la ville et des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » dans les départements d'Outre-mer.

- **Circulaire du 7 novembre 2024 relative au pilotage des contrats "quartiers 2030" pour la fin de l'année 2024 et 2025 :**
 Elle précise les orientations de l'État, en contenu et en méthode.

- **Décret n° 2024-1037 du 15 novembre 2024 portant sur les contrats de ville et la participation des habitants à la politique de la ville :**
 Il énonce les dispositions relatives au calendrier, au contenu et à la durée des contrats de ville ainsi qu'à la participation des habitants dans leur mise en œuvre.

- **Décret n°2024-1211 du 27 décembre 2024** relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulières aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à la Polynésie française.

- **Décret n°2024-1212 du 27 décembre 2024** modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à la Polynésie française

- **Circulaire du 19 mars 2025 relative à l'élaboration des contrats de ville 2025-2030 dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution à Saint-Martin et à la Polynésie française :**

 - **Elle fixe :**

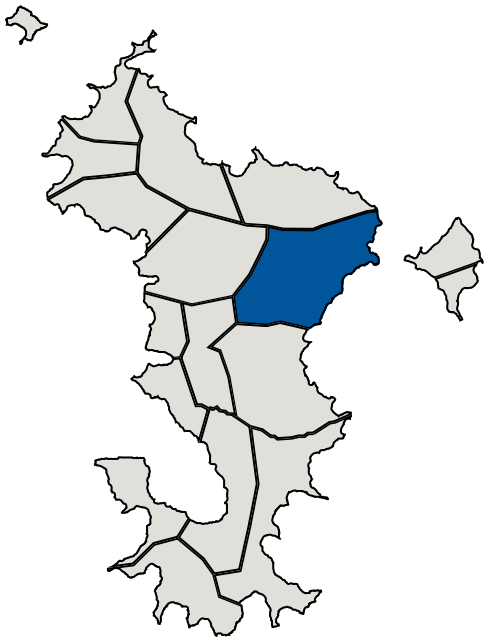
 - la définition des grandes priorités des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale ou communale et finalisation du contenu du contrat de ville selon une stratégie en réponse aux enjeux locaux les plus prégnants au plus tard d'ici à la fin 2025 ;
 - l'articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies locales ;
 - l'intégration d'un volet investissement dans les contrats de ville et mobilisation d'acteurs privés ;
 - le financement majoritaire par voie de conventions pluriannuelles d'objectifs.

- **Conclusions du Comité Interministériel des Villes du 6 juin 2025**

- **Article 40 de la loi n°2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte :** "*Mayotte, par dérogation à l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et jusqu'au 1er janvier 2030, chaque commune est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville.*"

- **Circulaire du 8 septembre 2025** relative à la mise en œuvre du volet investissement dans les quartiers prioritaires politique de la ville

- **Décret n° 2025-1435 du 30 décembre 2025** modifiant le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française



2

CADRE D'INTERVENTION

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

2 - CADRE D'INTERVENTION
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Mamoudzou succède à la précédente contractualisation et **constitue le nouveau cadre d'action, profondément rénové, de la politique de la ville,** laquelle relève de la politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale en faveur des territoires présentant de fortes concentrations de populations défavorisées.

Il poursuit un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, afin de produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants, notamment en matière de réduction des écarts de développement économique et social ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés, afin de renforcer l'efficacité et la cohérence des interventions conduites au bénéfice des quartiers prioritaires.

Cette ambition se décline à travers les orientations suivantes :

- **Une géographie prioritaire actualisée**, permettant d'adapter l'intervention publique aux réalités locales ;
- **Une mobilisation partenariale publique-privée** renforcée et étendue à l'ensemble des acteurs du territoire ;
- **Une participation citoyenne consolidée,** garantissant l'association des habitants à la définition et au suivi des priorités locales ;
- **Une contractualisation recentrée sur les enjeux locaux les plus prégnants,** identifiés en lien avec les habitants et les acteurs de terrain ;
- **Une stratégie territoriale structurée,** répondant à ces enjeux et intégrant un volet investissement ;
- **Une mobilisation accrue des politiques publiques de droit commun,** ainsi que des dispositifs et actions soutenus par les crédits du programme 147.



L'intervention des crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville (crédits BOP 147) est un complément et un effet levier sur les politiques de droit commun

3

PORTRAIT DU QUARTIER PRIORITAIRE COMMUNE DE MAMOUDZOU

3 - PORTRAIT DU QUARTIER PRIORITAIRE
COMMUNE DE MAMOUDZOU

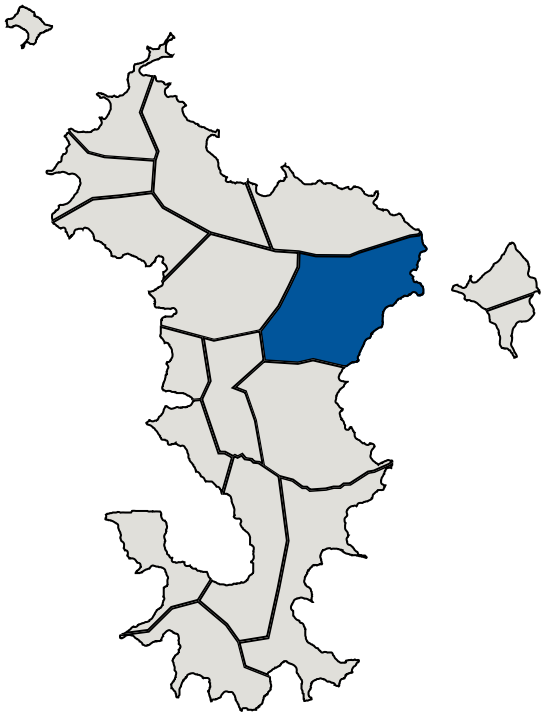
1 Géographie prioritaire - périmètre

Le Décret n° 2025-1435 du 30 décembre 2025 prévoit que *"Par dérogation, à Mayotte, en application de l'article 40 de la loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte, chaque commune est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville jusqu'au 1 er janvier 2030".*

Dans ce cadre, **la commune de Mamoudzou** (**71 437** habitants-RP 2017), est **reconnue comme constituant un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) à part entière**, rendant ainsi l'ensemble de son périmètre communal éligible aux interventions de la politique de la ville ainsi qu'à la contractualisation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Ce périmètre communal sert ainsi de base territoriale de référence pour la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la commune de Mamoudzou

Mamoudzou (QN97661C)



Antérieurement, le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 avait fixé à six (6) le nombre de QPV sur la commune de Mamoudzou, à savoir :

- Kawéni (QN97623M)
- Mtsapéré, Cavani et Mgombani (QN97624M)
- Vahibé (QN97641N)
- Tsoundzou 1 (QN97645N)
- Tsoundzou 2 (QN97646N)
- Passamainty (QN97650N)

2 Quelques données socio-démographiques de la commune de Mamoudzou :

QUARTIER PRIORITAIRE DE MAMOUDZOU - (71 437 HABITANTS-RP 2017)

La commune de Mamoudzou, chef-lieu du 101ème département français, est composée de huit villages : **Kawéni, M'Tsapéré, Cavani, Passamainty, Tsoundzou 1, Tsoundzou 2, Vahibé** et le **village de Mamoudzou** . Avec une superficie de **41 km2**, elle est **la plus peuplée du département avec 71 437 habitants en 2017, soit près de 28 % de la population de l'île**. Selon le recensement de la population 2017, Mamoudzou concentre **près d'un tiers de la croissance démographique entre 2012 et 2017 : sur 8 800 résidents supplémentaires que comptabilise Mayotte chaque année, 32 %** résident dans la commune de Mamoudzou.



Chiffres clés - Insee RP 2017

- Population : 71 437 habitants
- Taux d'emploi des 15-64 ans : **20%**:
- Part des personnes diplômées : **21%**

Chiffres clés - complémentaires

Etude CIVITEO, Ministère intérieur, SIGVILLE

- Densité de population (hab/km²) : **1703,3**
- Taux de pauvreté : **60%**
- Part de la population de moins de 20 ans : **55 %**
- Niveau de qualification : **37 %** des ménages ont au moins une personne titulaire du baccalauréat ou plus

4

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

4 - PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

L'approche d'élaboration repose sur une logique de co-construction, favorisant la participation des habitants et la mobilisation coordonnée des partenaires institutionnels et associatifs.

PHASE 1

Construction du cadre d'évaluation du contrat de ville précédent

Définition de la méthode d'évaluation, identification des sources de données, cadrage des travaux et planification des étapes.

PHASE 2

Démarche participative d'évaluation du contrat de ville précédent

- Diagnostic partagé avec les habitants, associations, élus et partenaires.
- Bilan du contrat précédent et identification des enjeux, objectifs opérationnels et pistes d'actions pour la prochaine contractualisation.
- Organisation de réunions publiques.
- Restitution et validation collective du diagnostic.

PHASE 3

Actualisation de la géographie prioritaire

- Démarche de révision pilotée par la Préfecture (décret).
- Application de l'article 40 de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte.

PHASE 4

Rédaction du projet de contrat de ville "Engagements quartiers 2030"/ Groupes de travail mensuels dédiés à la rédaction.

- Définition des modalités de gouvernance, participation des habitants et modalités d'évaluation
- Intégration des politiques publiques de droit commun et des dispositifs de la politique de la ville.

PHASE 5

Concertation et co-construction

- Consultation citoyenne centrée sur les enjeux prioritaires.
- Mobilisation des partenaires signataires et des services sectoriels : recensement des politiques publiques et formulation des engagements.
- Mise en cohérence des réponses avec les priorités issues de la consultation citoyenne.
- Consolidation des contributions

PHASE 6

Institutionnelle

Validation du projet de contrat par les exécutifs (État / Commune).

PHASE 7

Signature officielle des contrats « Engagements Quartiers 2030 »

PHASE 8

Appropriation de la nouvelle contractualisation

Organisation de séminaires « Politique de la ville » à destination des élus, acteurs institutionnels et associatifs pour faciliter la mise en œuvre du nouveau contrat.

5

GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

5 - GRANDS ENSEIGNEMENTS
DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

La démarche participative d'évaluation du précédent contrat de ville de Mamoudzou a constitué un pilier central du renouvellement du contrat de ville. Elle s'est appuyée sur l'expertise de terrain, en intégrant la parole des habitants ainsi que celle des acteurs institutionnels et associatifs, afin de produire **une analyse partagée des enjeux du territoire.**

Ce travail collaboratif s'est notamment concrétisé par l'organisation **de deux cycles de travaux** sous forme de réunions publiques intégrant des d'ateliers et des temps d'échanges dédiés. Ces rencontres ont permis de croiser les regards, d'identifier les réussites, de mettre en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions, et de dégager collectivement des pistes d'amélioration pour le futur contrat.

L'ensemble de cette démarche a contribué à construire un projet territorial plus cohérent, mieux adapté aux besoins exprimés et aux réalités locales.

1 Phases clés

1 – Construction du cadre d'évaluation
Démarrer et coconstruire le cadre évaluatif

2 – Construire des questions évaluatives
Associer les acteurs et les habitants pour formuler un nombre restreint de questions à évaluer

1er cycle de travaux

3 – Collecte des données
Associer les acteurs et les habitants pour répondre aux questions retenues

2ème cycle de travaux

4 – Formalisation de l'évaluation
Analyser les données collectées et formuler les enjeux et préconisations

5 – Restitution de l'évaluation
Restituer les résultats de la démarche et présenter les enjeux des futurs contrats

2 Enjeux du territoire issus de la démarche participative d'évaluation







- **L'intégration et la réussite éducative (sport, culture, lutte contre le décrochage scolaire)**
- **La lutte contre la délinquance**
- **La coordination des structures d'accompagnement à l'emploi (pôle emploi, mission locale, etc)**
- La structuration des activités économiques informelles
- **La lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et l'exclusion urbaine**
- L'accès aux droits
- **Le soutien des personnes en situation de handicap**
- L'implication et la remobilisation de l'ensemble des acteurs
- La participation des habitants

3 Orientations opérationnelles

Dans le cadre du deuxième cycle des travaux, une attention particulière a été portée à l'élaboration d'orientations visant à répondre aux enjeux du territoire. Ces orientations ont eu pour objectif de traduire les besoins identifiés en perspectives d'actions opérationnelles.

Elles s'inscrivent dans une logique de cohérence avec les politiques publiques existantes, de complémentarité entre les dispositifs, et de recherche d'efficacité dans la mise en œuvre, afin de renforcer l'impact du futur contrat de ville.

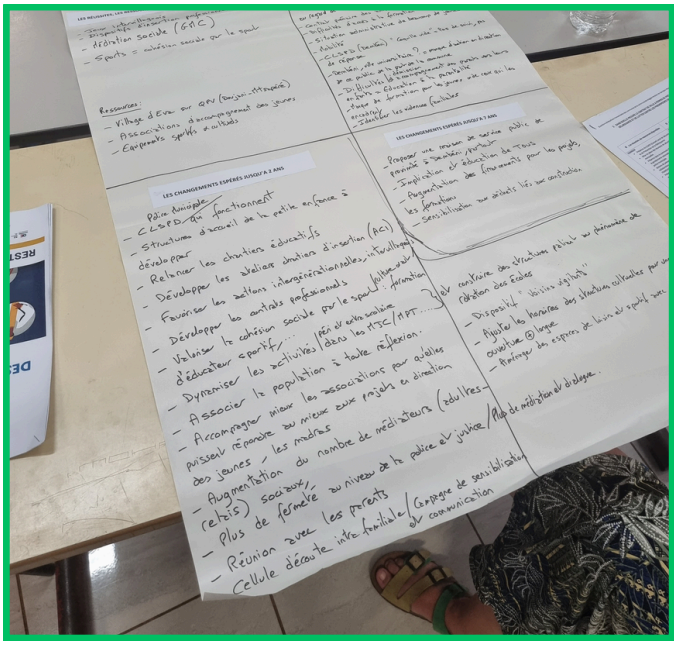
A partir des résultats, définitions des :

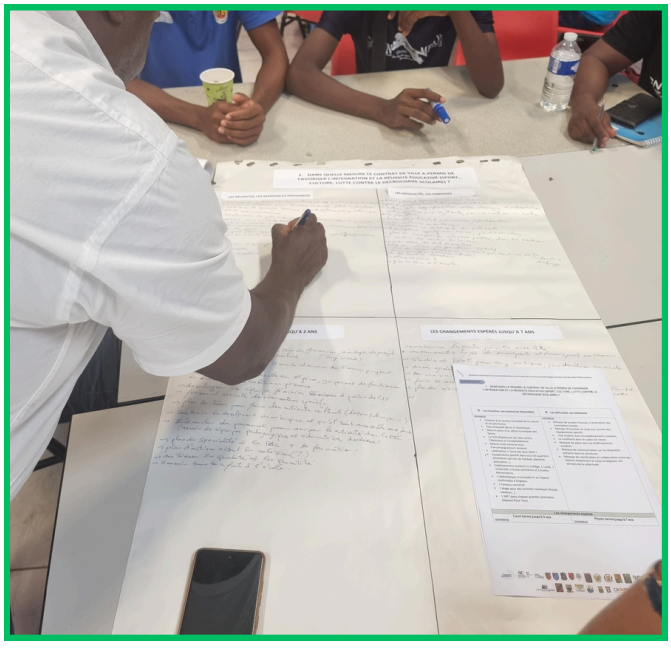
- *Sous-enjeux sur la question*
- *Préconisations pour la prochaine contractualisation*

Les sous - enjeux :
- Analyse croisée des 4 cases

Les préconisations d'actions :
- A partir des changements espérés

	3	4
1	Les réussites et les ressources disponibles	Difficultés et faiblesses
2	Les changements espérés jusqu'à 2 ans	Les changements espérés jusqu'à 7 ans





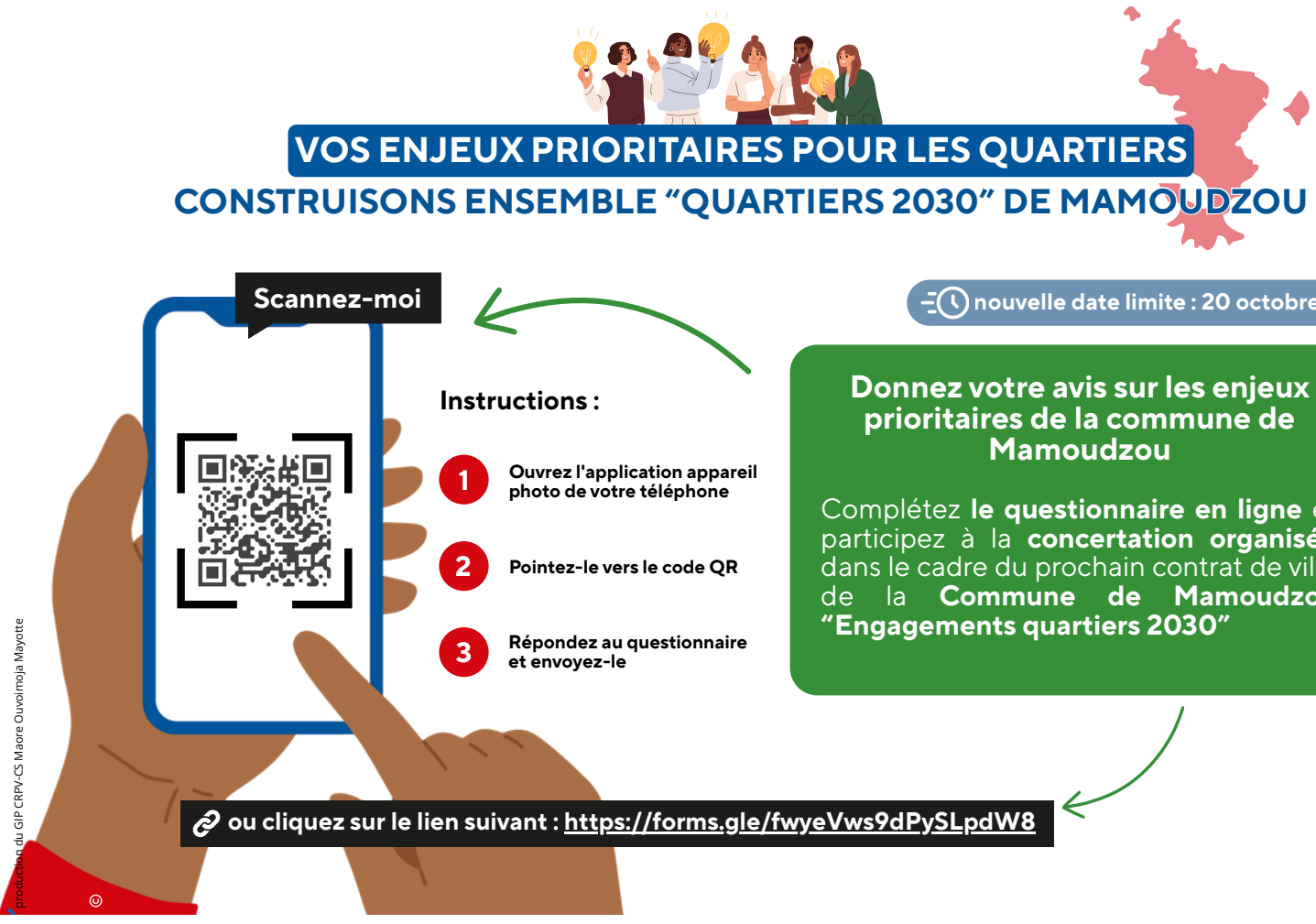
6

ENJEUX PRIORITAIRES CONSULTATION CITOYENNE

6 - ENJEUX PRIORITAIRES
CONSULTATION CITOYENNE

1 Consultation citoyenne par questionnaire

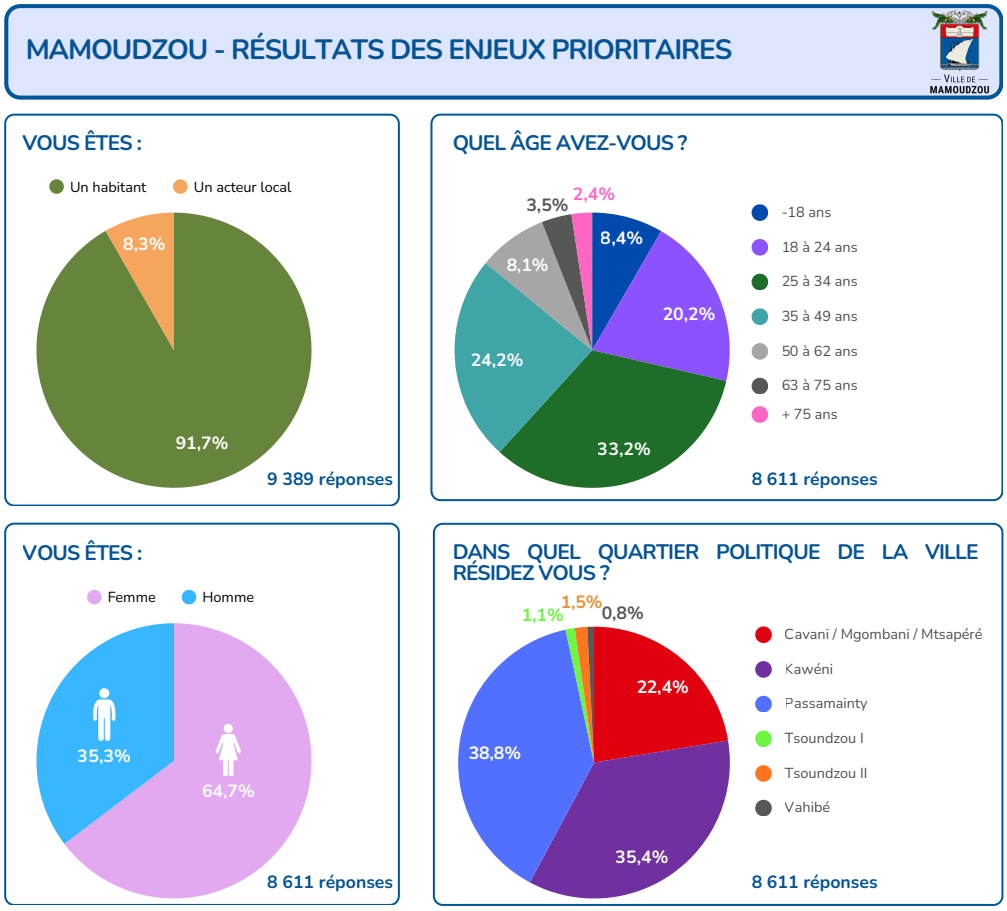
En complément de la démarche participative d'évaluation du contrat de ville, et dans un contexte où la commune est considérée dans son intégralité comme un quartier prioritaire, en référence à l'article 40 de la loi du 11 août de programmation pour la refondation de Mayotte, **un questionnaire intitulé « Vos enjeux prioritaires pour les quartiers », ouvert à l'échelle communale du 22 août au 20 octobre 2025,** a permis **aux habitants ainsi qu'aux personnes exerçant une activité professionnelle à Mamoudzou de hiérarchiser cinq enjeux prioritaires parmi ceux mis en évidence lors de l'évaluation du précédent contrat de ville.**



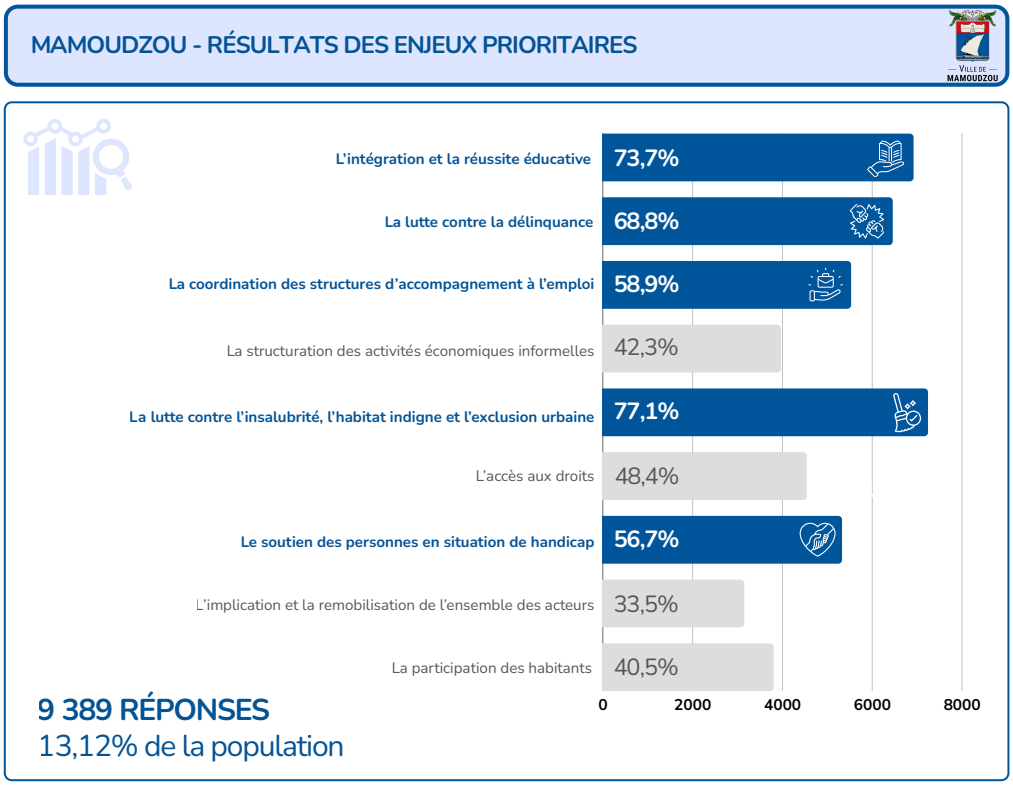
Au total, **9 389 contributions** ont été recueillies, représentant **13,12 % de la population totale.**

production du GIP CRPV-CS Maore Ouvoimoja Mayotte

2 Répartition des répondants par profil/ âge/genre/quartier



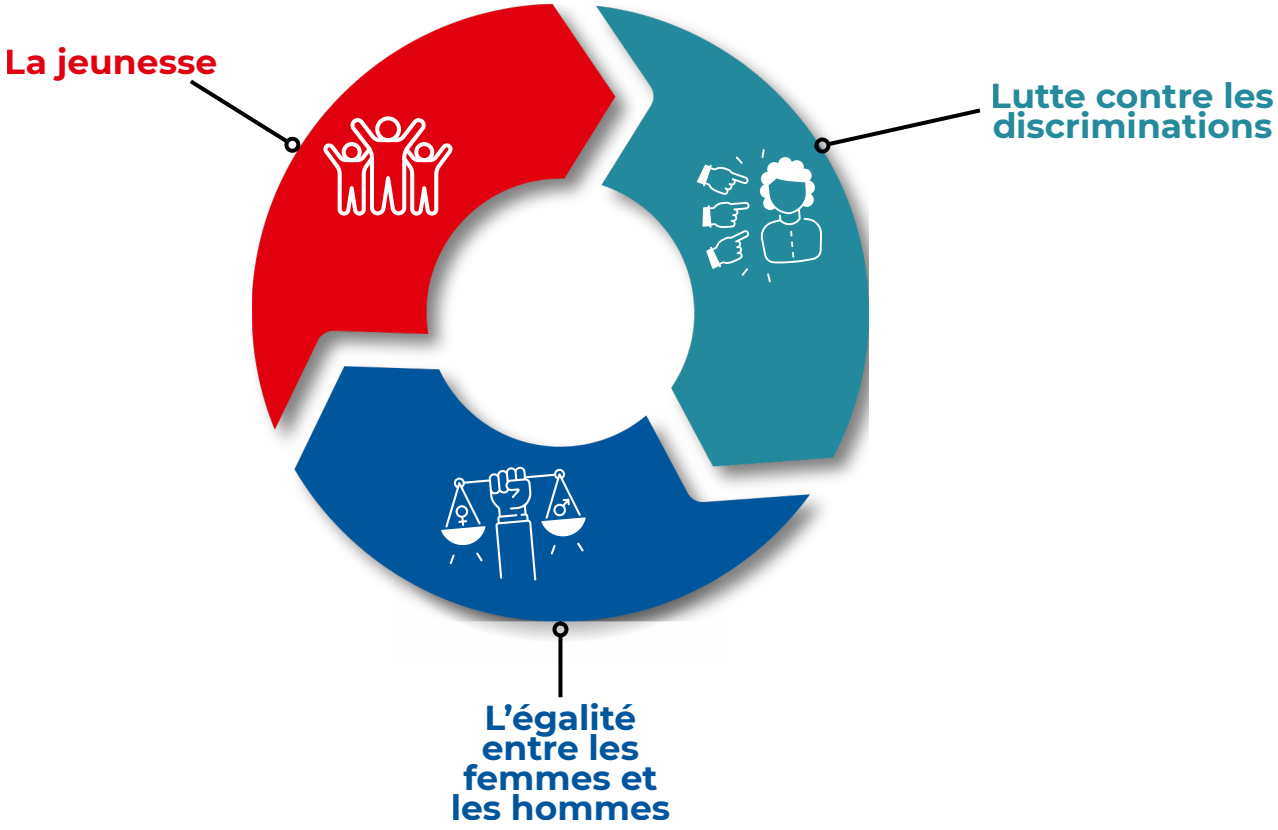
3 Cinq enjeux prioritaires identifiés



Les cinq enjeux prioritaires

- L'intégration et la réussite éducative (sport, culture, lutte contre le décrochage scolaire etc.)
- La lutte contre la délinquance
- La coordination des structures d'accompagnement à l'emploi
- La lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et l'exclusion urbaine
- Le soutien des personnes en situation de handicap

Les enjeux transversaux



7

PERSPECTIVES D'ACTIONS EN REPONSE AUX ENJEUX PRIORITAIRES

7 - PERSPECTIVES D'ACTIONS
EN REPONSE AUX ENJEUX PRIORITAIRES

1. L'INTEGRATION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE (SPORT, CULTURE, LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ETC.)

SOUS-ENJEUX

	échelle communale	échelle intercommunale
Une mobilisation des acteurs éducatifs, sportifs et culturels qui se heurte à un manque d'infrastructures adaptées. Celles existantes pâtissent d'un défaut d'entretien technique ce qui freine le développement des animations et actions de proximité	■	■
Des classes surchargées avec des effectifs grandissant combinés à un « turn over » des enseignants important ne favorisent pas l'apprentissage et la continuité des projets éducatifs malgré la mise en place de nombreux dispositifs pour favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents	■	■
L'accompagnement d'un enfant et d'un jeune dans sa progression vers l'autonomie et son futur projet de vie ne peut être conçu qu'avec l'implication continue des parents et familles qui restent leurs premiers référents. La reconnaissance de la capacité d'agir des familles ainsi que la prise en compte de leurs attentes et difficultés sont des facteurs importants de la réussite	■	■
Un projet de territoire : document cadre pluriannuel concerté visant à identifier des orientations stratégiques, et en les priorisant, permettrait de donner plus de sens en faveur du développement du territoire sur ces champs d'intervention : coordination des acteurs etc	■	
Le manque de professionnels formés, engagés dans la durée et encadrés vient renforcer le besoin de coordination des acteurs locaux		■
La participation directe et active des habitants est un enjeu fort pour la création et la réalisation de projets ou d'actions visant à améliorer la vie du quartier	■	■
La volonté forte des institutions d'encadrer les initiatives est perçue par les acteurs comme une ingérence dans la mise en œuvre des actions	■	
L'éducation artistique et culturelle et l'accès au numérique sont à développer et à généraliser comme étant d'autres leviers de la réussite éducative	■	■

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

échelle communale — échelle intercommunale

Implication des familles • Soutenir la fonction parentale pour renforcer la part des parents dans l'éducation de leurs enfants et notamment, dans le suivi de leur scolarité ◦ Renforcement des actions liées à la parentalité et notamment, les formations pour lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme ◦ Meilleure coordination entre les acteurs et notamment, le corps enseignant, les services de la collectivité et la police municipale ◦ Mise en place de cafés parents dans tous les villages (sensibiliser sur les usages de faux ; les branchements sauvages ; les zones d'hébergement d'aléa etc.) » ◦ Création d'une cellule de veille dédiée au renforcement de l'accompagnement parental à travers la multiplication des dispositifs sociaux (CLS – Contrat Local de Santé, CCAS - Centre Communal d'Action Sociale, CSSM – Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte)	●	●
Vers une vraie culture de la réussite éducative • Développer les actions liées à l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs (espaces d'études pour accompagner et aider les enfants après les cours) • Encourager la réussite éducative en récompensant les lauréats • Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme des jeunes • Soutenir les projets qui offrent aux jeunes les moyens de devenir des citoyens acteurs et responsables qui sauront prendre en charge les grands enjeux de citoyenneté et de vivre ensemble	●	●
Amélioration de l'accès à la mobilité • Développer les solutions de mobilité pour les habitants et plus particulièrement pour les jeunes		●
Coordination, accompagnement des acteurs locaux • Coordonner les actions socioéducatives, culturelles et sportives à travers un projet de territoire pour garantir l'articulation entre politiques locales et politique de la ville, pour avoir une vision d'ensemble des sujets traités et des territoires d'intervention, et surtout pour monter des projets en partenariat avec d'autres acteurs • Accompagner les acteurs locaux vers l'accès aux dispositifs de droit commun existants pour favoriser la pérennisation des projets • Créer une fédération des associations culturelles, sportives et éducatives locales dans l'objectif d'œuvrer dans un but associatif commun. • Sensibiliser les acteurs à l'évaluation comme outil au service de l'efficacité des actions • Favoriser l'appropriation des politiques de maîtrise de la natalité • Améliorer le repérage des jeunes de seize ans et plus ayant décrochés de la formation initiale et organiser l'échange d'informations avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	●	●
Participation des habitants • Mettre en place des fédérations citoyennes ou comités citoyens (dans tous les villages) pour faciliter la mobilisation et la concertation citoyenne dans différents do- maines : culturels, sportifs, environnementaux, socio-éducatifs		●
Formation des acteurs • Multiplier les plans de formation pour les éducateurs, intervenants sociaux, médiateurs scolaires et éducatifs etc. • Former davantage les bénévoles associatifs pour sécuriser l'environnement, notamment juridique, dans lequel évoluent l'association et ses bénévoles chargés de l'animer et de la diriger	●	●
Accès aux nouvelles technologies • Faciliter l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication • Soutenir le développement numérique avec des équipes pédagogiques et éducatives dédiées, et favoriser l'inclusion numérique avec le jeu	●	●

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

échelle communale | échelle intercommunale

• **Aménagements des équipements de proximité** • **Initier une démarche de redynamisation des MPT (Maisons Pour Tous) avec la consolidation d'équipes pédagogiques et éducatives pour un fonctionnement pérenne** • **Favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives (APS) :** facteur d'épanouissement individuel et de cohésion sociale • **Aménagements des stades existants :** ◦ stade de Baobab, · stade de Kawéni ◦ terrain de football d'Iloni et Tsararano ◦ finalisation de la construction du stade de Tsoundzou ◦ réaménagement de la plage pour offrir des activités nautiques de meilleure qualité	●	●
Développement des initiatives • Renforcer le soutien aux pratiques culturelles, sportives et citoyennes pour tous • Programme de développement sportif permettant aux équipes sportives des communes de rivaliser avec leurs homologues de l'Océan Indien • Labellisation de la CADEMA en tant que collectivité sportive • Développement du football féminin à partir de U15 • Généralisation des activités de sport santé et loisirs • Adaptation des prix pour l'accès à la culture des jeunes • Dispositifs dédiés à l'excellence sportive		●

Long terme

Construire de nouveaux équipements • Etablissements scolaires de la maternelle au lycée au regard des effectifs grandissants • Équipements sportifs répondant aux normes olympiques par village et par discipline • Stades aux normes olympiques • Salles de spectacle et/ salles ou parcs d'exposition/ palais des congrès • Plus de bibliothèques et/ou plus de médiathèques • Plus de salles de cinéma => loisirs, cultures » Maisons du numérique		●
Créer un projet ambitieux pour la réussite éducative • Préfiguration d'autres PRE (Programmes de Réussite Éducative) en vue d'une labellisation • Renforcement des actions sur l'éducation artistique, culturelle et sportive • Création d'un studio et d'un label de musique • Accompagnement à la poursuite des études supérieures pour augmenter le nombre de diplômés de niveau I et II • Diversification des débouchés pour les détenteurs de certifications, brevets, formation qualifiante et ou de préqualification ou diplôme	●	
Coordonner les acteurs, dynamiser les services • Redynamisation des services en lien avec les thématiques éducation et culture • Création d'un office intercommunal du sport et de la jeunesse • Développement du sponsoring pour les associations sportives • Multiplication des sources de financement pour pérenniser les projets		●
Développer l'accès au numérique • Accès gratuit au numérique • Plus d'espaces numériques connectés		●
Valoriser la culture et le patrimoine mahorais • Salons culturels • Programme de valorisation du patrimoine, du folklore et des danses traditionnelles		●
Favoriser le désenclavement des quartiers en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité • Projets d'infrastructures utiles et performants • Offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, covoiturage, modes doux etc.) • Voies de contournements		●

2. LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

SOUS-ENJEUX

échelle communale — échelle intercommunale

Le manque d'implication et de mobilisation des partenaires du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ne favorise pas le travail partenarial (peu de coopération) qui permet de gagner en efficacité, malgré la mise en place de nombreuses actions : • Renforcement de la vidéoprotection • Réunions mensuelles de sécurité des CLSPD avec possibilité de les transformer en CISPD, suivi hebdomadaire des actions de terrain • Mise en place d'actions en lien avec les associations des Villages (parents-relais) • Accompagnement du dispositif éducateur de rue • Mobilisation des réseaux d'associations communautaires (Comores/Madagascar) • Actions de soutien à la parentalité organisées dans les quartiers • Partenariat et signature de conventions entre la CADEMA (Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou) et le commissariat de Mamoudzou (Centres de Loisirs Jeunes) • Actions de médiation par la CADEMA et ses partenaires : médiateurs Ville, ASVP, groupes de médiation citoyenne, initiatives citoyennes (Gilets jaunes), dispositif voisins vigilants • Programme d'intervention dans les collèges pour la sensibilisation et la lutte contre les violences ; contre le harcèlement scolaire (Médiateurs de proximité ; transporteurs scolaires) • Dispositifs de sécurisation des abords des établissements scolaires • Soutien aux actions des associations relevant de la prévention des incivilités • Mise en place de convention pour les TIG (Travaux d'intérêt Général) avec les services du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) • Poursuite des actions conclues dans le cadre des assises de la sécurité et de la citoyenneté • Déploiement des groupes de partenariat opérationnel.	●	●
Des forces de police et de gendarmerie présentes mais en trop faible effectif au regard des problématiques et de l'enjeu sur les territoires		●
L'existence de zones de non droit ne favorise pas l'efficience de la lutte contre la délinquance		●
A Mamoudzou, le niveau de coopération des services est très important d'où la nécessité d'instaurer une vraie coopération intercommunale sur cette question		●
Des équipes de prévention peu « formées et encadrées » et qui sont elles-mêmes en situation de précarité		●
Une coordination des acteurs engagés sur cette thématique est essentielle pour favoriser l'efficacité des interventions à travers une approche décloisonnée. Coordination qui peut vite atteindre ses limites si elle ne s'inscrit pas dans une démarche pluriannuelle	●	●
Le renforcement du soutien aux initiatives associatives est nécessaire pour le développement des réponses à apporter dans les territoires et par là même l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne	●	●
La mobilisation des habitants n'est pas encore inscrite comme une priorité sur ce champ alors qu'elle constitue un levier pour la prévention en direction de la jeunesse	●	●

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

échelle communale — échelle intercommunale

	échelle communale	échelle intercommunale
Repositionner les CLSPD et/ou CISPD comme instance clé de pilotage général de la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance	●	●
Mettre en place une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance basée sur un diagnostic territorial partagé avec un programme pluriannuel d'actions	●	●
Créer un CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) pour une approche intercommunale de la sécurité et de la prévention de la délinquance		●
Recruter un coordonnateur CLSPD ou CISPD expérimenté pour garantir un fonctionnement pérenne de l'instance de pilotage : organisation, animation, suivi, évaluation	●	●
Mutualiser les moyens et renforcer les échanges et le partage d'informations avec l'ensemble des partenaires (services municipaux, police nationale, Justice, Éducation nationale, acteurs locaux etc.)		●
Amplifier la coordination entre la police nationale et la police municipale	●	●
Renforcer le système de vidéoprotection		●
Mettre en place une équipe d'intervention rapide rattachée à la police municipale	●	●
Coordonner le partenariat local incluant les initiatives citoyennes pour gagner en efficacité		●
Développer les actions de lutte contre la délinquance • Structures d'accueil de la petite enfance • Chantiers éducatifs • Chantiers d'insertion (ACI) • Ateliers intergénérationnels, inter villageois • Equipements sportifs et culturels avec des amplitudes horaires plus adaptées • Activités dans les MJC/MPT • Mieux accompagner les associations pour qu'elles puissent répondre au mieux aux projets en direction des jeunes • Cellule d'écoute intra familiale • Sensibilisation pour une identité communale et intercommunale et non villageoise • Dispositif « voisins vigilants » • Maisons de service public de proximité	●	
Renforcer les équipes de médiation	●	●
Soutenir davantage la prévention spécialisée	●	●
Impliquer la population et la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique • Développer les initiatives citoyennes • Associer et consulter davantage la population		●

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Long terme

échelle communale
échelle intercommunale

Garantir une plus grande fermeté de l'institution judiciaire		
Renforcer la présence des forces de l'ordre • Former et augmenter les effectifs de la police municipale • Mettre en place des antennes de police municipale dans chaque quartier		
Professionnaliser et développer les compétences des acteurs • Mise en place d'un centre de formation ou formation à l'échelle territoriale pour la formation des travailleurs sociaux : médiateurs, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, intervenants familiaux, aidants familiaux • Former des correspondants dans les quartiers pour servir de référents sécurité • Mise en place de dispositifs ponctuels de formation à destination des agents dédiés à la prévention de la délinquance		
Lutter contre la pauvreté et l'échec scolaire sources de problématiques urbaines		
Augmenter les financements pour mieux soutenir les projets		
Construire des équipements pour pallier au phénomène de rotation scolaire		
Aménager des espaces de loisirs et sportifs avec un encadrement spécifique		



3. LA COORDINATION DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

SOUS-ENJEUX

échelle communale | échelle intercommunale

Les opérateurs de l'emploi sont implantés loin des quartiers qui cumulent le plus de difficultés, ce qui ne favorise pas un suivi adapté aux besoins du public repéré		
Une meilleure connaissance des besoins des entreprises auprès des habitants, et la mobilisation des moyens pour préparer ces derniers aux attentes des employeurs potentiels favoriseraient la politique de l'emploi vers ces quartiers		
Les moyens existants doivent être réorientés afin qu'ils bénéficient davantage et de manière plus efficace au public prioritaire avec l'implication des entreprises pour l'emploi (l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux qui en ont le plus besoin)		
Le dispositif des emplois francs est à renforcer car il s'agit d'une incitation forte pour les entreprises à recruter les habitants des quartiers prioritaires qui trouveront ainsi la voie de l'insertion professionnelle dans de vrais emplois		
Les autres dispositifs sont à développer en particulier à travers le plan d'investissement compétences qui a pour objectif de renforcer les compétences et améliorer la qualification par la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, pour permettre un retour à l'emploi		
Une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi, avec le collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs permettrait de garantir les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population		
Le développement de structures de l'économie sociale et solidaire est un levier important pour créer de l'emploi dans plusieurs secteurs : circuits courts, économie circulaire, alimentation etc.		
Les problèmes de mobilité sont variés et constitue un frein majeur à l'insertion		
Les clauses sociales d'insertion au travers des dispositions du Code des Marchés Publics et des projets de rénovation urbaine sont un levier pour l'accès à un emploi durable		
L'auto-entrepreneuriat ou la création d'entreprise se présente comme un des moyens de favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi		

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

échelle communale — échelle intercommunale

Développer et/ou renforcer les initiatives existantes • Plateforme dédiée à l'emploi • Programme de mise en synergie de compétences et secteurs d'activités • Ateliers chantiers d'insertion • Structuration des activités vivrières et de la micro-économie • Foires agricoles et artisanales • Jardins-maraîchers solidaires • Gestion de friches urbaines • Sensibilisation à l'auto entreprenariat • Parcs agricoles • Journées découverte des métiers et forums pour l'emploi avec la Mission Locale • Mobilisation des contrats aidés au bénéfice des associations des quartiers et des publics les plus éloignés de l'emploi • Ateliers de développement personnel		
Décentraliser les permanences d'accompagnement à l'emploi vers les quartiers (pôle emploi, mission locale...)	■	
Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants, en facilitant, d'une part le recours au droit commun et, d'autre part, en mobilisant davantage des dispositifs spécifiques à l'instar des emplois francs ou encore des crédits d'intervention de la politique de la ville		
Financer des actions visant à développer les compétences des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes sans qualification permettant de répondre aux besoins de recrutement des entreprises, notamment pour des métiers en tension		
Outiller les acteurs pour mieux répondre aux besoins en compétences et mieux orienter les politiques de formation		
Mettre l'accent dans le cadre de la formation sur l'acquisition des postures professionnelles et des compétences relationnelles attendues par les recruteurs		
Offrir aux demandeurs d'emploi une interface et des services numériques qui répondent à leurs besoins (développement des maisons France services, Bus itinérant/ Solidaire équipé de moyens permettant la recherche d'emploi)		
Coordonner l'action des différents acteurs de l'insertion et de l'emploi pour rendre cohérent et optimiser le parcours d'insertion des personnes en difficulté		
Identifier des structures et/ou des personnes ressources pour informer et repérer des bénéficiaires potentiels des différents dispositifs, contribuer à lever les freins à l'emploi, renforcer l'accompagnement social, etc.	■	
Soutenir l'auto-entreprenariat ou la création d'entreprise pour favoriser l'employabilité des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi • Création d'entreprises locales spécialisées dans le commerce des produits maraîchers et agricoles, dans les services : espaces vert, garage mécanique (moto/auto) et réparation de matériels électroménager/informatique, dans la production et la vente d'objets d'art	■	■
Mettre en place les clauses d'insertion dans les projets de rénovation urbaine	■	■

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Long terme

échelle communale — échelle intercommunale

Généraliser les clauses d'insertion sociale dans tous les marchés publics		
Accompagner les associations de quartier sur le champ de l'aide au retour à l'emploi des personnes rencontrant de multiples difficultés vers le cadre légal de l'insertion par l'acti- vité économique (SIAE – Structures de l'Insertion par l'Activité Economique)		
Développer l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) dans les territoires		
Mettre en place des solutions de mobilité adaptées aux personnes en difficulté (transports en commun)		





4. LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ, L'HABITAT INDIGNE ET L'EXCLUSION URBAINE

SOUS-ENJEUX

échelle communale | échelle intercommunale

La persistance et l'intensification de poches d'habitat informel non desservies par les réseaux, voire de bidonvilles insalubres, demeurent le problème prioritaire à résoudre malgré la réalisation d'opérations publiques de résorption. Il convient de mettre en place de façon urgente un grand plan de lutte pour éradiquer l'habitat indigne		
La qualité de l'habitat constitue un déterminant important de la santé des occupants. Vivre dans un logement ne garantissant pas les critères minimums d'habitabilité peut en effet comporter de nombreux risques pour la santé et la sécurité des occupants		
La forte concentration de populations précaires dans les quartiers politique de la ville rend d'autant plus importante les opérations de renouvellement urbain (NPNRU – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, Action Cœur de ville)		
La mise en œuvre des opérations ville propre et de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité, qui permet d'entretenir une qualité et un cadre de vie optimal dans les quartiers bénéficiant de projets de rénovation urbaine) nécessitent un portage politique fort pour tisser des partenariats dans un projet de gestion commun pour les quartiers et les rendre visible auprès de la population		
L'optimisation du système de collecte des déchets est un enjeu fort compte tenu du volume de production des déchets dans les communes et des difficultés d'accès à certaines zones		
La réduction des déchets passe par le renforcement des actions de sensibilisation		





PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

échelle communale | échelle intercommunale

Lutte contre l'habitat indigne et informel : • Disposer d'un plan local de lutte contre l'habitat indigne pour renforcer les actions de résorption de l'habitat indigne et informel • Mener de pair les opérations de destruction de l'habitat indigne et le relogement des habitants • Mobiliser le foncier • Développer des modes d'habiter plus conformes aux modes de vie locaux. Le mode de vie se prête mal aux grands immeubles collectifs • Renforcer la revitalisation des zones urbaines • Renforcer la coordination des acteurs • Intensifier les opérations de renouvellement urbain et de revitalisation des territoires ◦ Aménagement des cheminements piétons ◦ Aménagement des accès aux ravines et gestion des cours d'eau ◦ Généralisation des raccordements aux réseaux (eau, électricité et assainissement) ◦ Amélioration de l'accessibilité (routes) pour permettre la collecte des déchets ◦ Embellissement des quartiers ◦ Valorisation des fronts de mers et des plages		
Insalubrité • Adapter les modes et les fréquences de la collecte • Communiquer sur les gestes de prévention et de tri des déchets auprès des usagers • Développer les filières de recyclage et de valorisation des déchets • Créer une fourrière pour animaux errants (insalubrité sur la voie publique) • Renforcer les actions de sensibilisation à l'environnement • Opérations de nettoyage et ramassage des déchets ◦ Valorisation des déchets ◦ Soutien financier des initiatives associatives ◦ Chantiers d'Insertion pour nettoyer et embellir les ravines • Renforcer l'unité de la police de l'eau et de l'environnement (UPEE) qui agit au quotidien pour la préservation de l'environnement de manière générale et plus particulièrement, pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.		
Contrôle et sanctions • Sanctionner les dépôts sauvages de déchets sur la voie publique		

Long terme

Lutte contre l'habitat indigne et informel • Renforcer l'offre de relogement en adéquation avec la taille des familles • Favoriser l'accession sociale à la propriété • Adapter le parc social au besoin de la population • Consolider les titres fonciers		
Insalubrité • Créer une brigade nature et environnement à l'échelle intercommunale		

5. LE SOUTIEN DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

SOUS-ENJEUX

	échelle communale	échelle intercommunale
Au-delà de l'accessibilité des locaux, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder et être accueillies, en toute autonomie et sans discrimination, par les services publics		
Lorsque les acteurs économiques et sociales à l'emploi, sont bien informés les personnes porteuses de handicap y accèdent plus facilement		
Le nombre important de personnes en situation irrégulière et porteuses de handicap renforce l'isolement, et pose une fois de plus la question de la réponse à leur apporter		
La sensibilisation au handicap contribue à mieux les accompagner (associations, ressources humaines)		
La nécessité de regrouper les acteurs et de clarifier leurs compétences dans le but de mettre en œuvre une politique publique globalisée qui réponde à l'ensemble des besoins et des attentes des personnes handicapées		
Les familles sont souvent obligées de déplacer leurs enfants en métropole faute de places suffisantes dans les établissements médico-sociaux. L'offre se développe mais souffre toujours d'un retard		
Veille au respect des normes liées à la mobilité et à l'accueil des personnes en situation de handicap en partenariat avec le CCAS		
Orientation et information collective sur le handicap avec le CCAS et la MDPH		



PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

échelle communale | échelle intercommunale

Rendre tous les aménagements de la ville (bâtiments publics, voirie, logements) accessibles		
Investir dans des programmes et services spécifiques pour les personnes handicapées		
Adopter une stratégie départementale et un plan d'actions sur le handicap		
Sensibiliser le grand public et lui faire mieux comprendre le handicap		
Favoriser l'insertion scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées par des actions qui permettent de dépasser les barrières sociales et d'assurer une égalité des chances (culture, sport, tourisme, loisirs, maintien à domicile, etc.)		
Développer les structures d'accueil dédiées • Tenue de permanences par des associations qui traitent la question du handicap • Centres de rééducation • Installation d'une antenne de la MDPH à Dembéni		
Développer une politique de respect de la loi • Veille active au respect des lois et normes sur le handicap dans le cadre des projets/opérations liées aux transformations urbaines : habitat/rénovation urbaine/ urbanisme • Accompagner les mises aux normes et l'information • Clauses sociales « handicap » dans les marchés publics		

Long terme

Développer les initiatives favorisant l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap		
Renforcer les compétences du CCAS pour la gestion du handicap (accès aux droits, mobilité, accueil, suivi social)		
Appliquer le droit sur le handicap dans le domaine de l'urbanisme		
Construire une maison intercommunale de la santé et du handicap		
Créer une plateforme d'accompagnement pour les aidants		

8

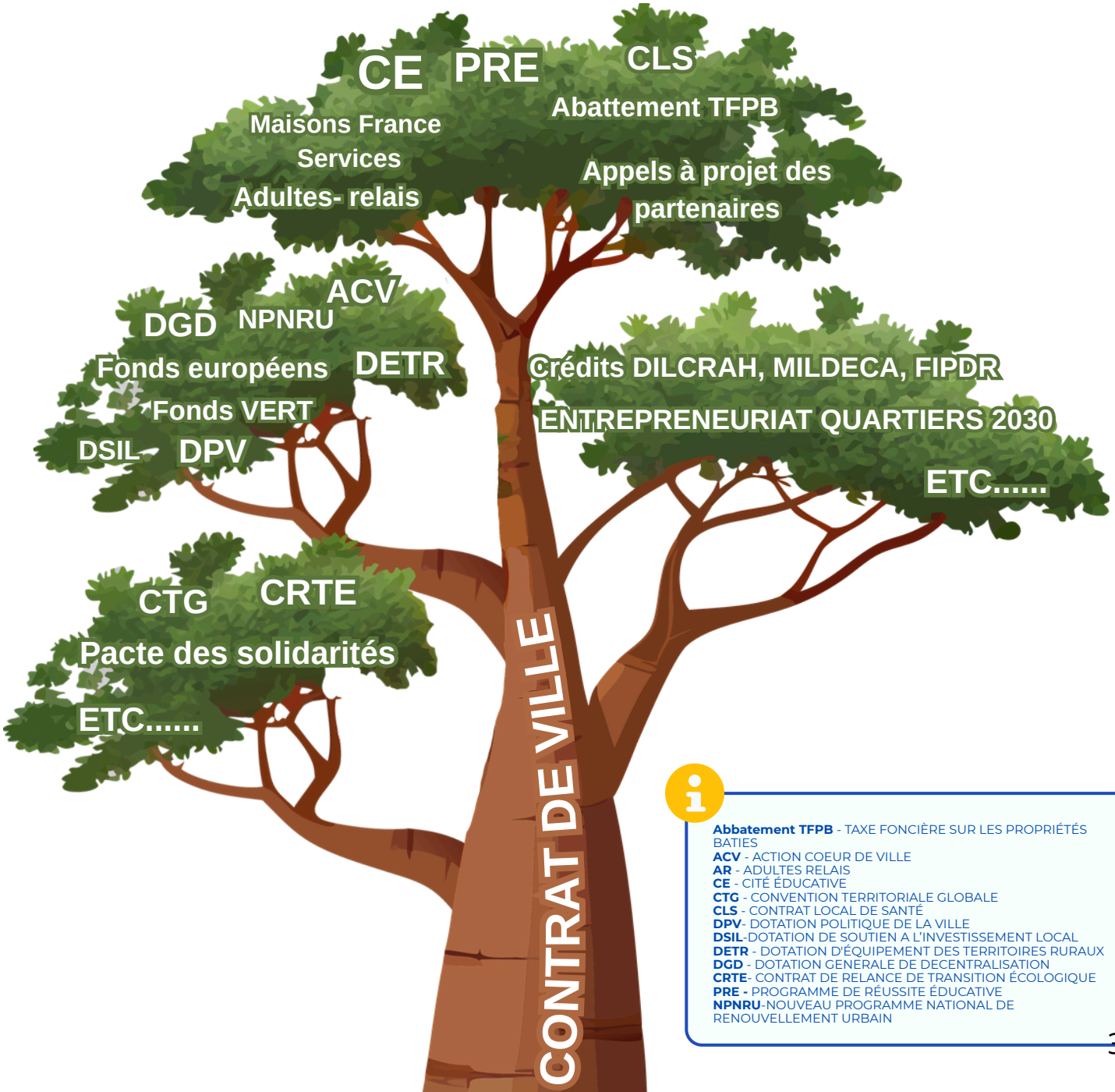
MOBILISATION DU DROIT COMMUN
STRATÉGIES LOCALES
& DISPOSITIFS

8 - MOBILISATION DU DROIT COMMUN
STRATÉGIES LOCALES & DISPOSITIFS

De nombreux dispositifs de droit commun contribuent à répondre aux enjeux du contrat de ville.

Une coordination renforcée est assurée, au sein **des instances du contrat de ville,** entre **les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville et ceux relevant des autres politiques publiques de droit commun.** Cette articulation concerne à la fois les actions de l'État et de ses opérateurs, celles des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que l'ensemble des dispositifs de droit commun mobilisés par les partenaires signataires.

LES OUTILS DE LA TRANSFORMATION



Abbatement TFPB - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES
ACV - ACTION COEUR DE VILLE
AR - ADULTES RELAIS
CE - CITÉ ÉDUCATIVE
CTG - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
CLS - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
DPV- DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
DSIL-DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
DETR - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
DGD - DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION
CRTE- CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
PRE - PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
NPNRU-NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

9

VOLET INVESTISSEMENT

PROJETS ET MOYENS MOBILISABLES

RECENSEMENT NON EXHAUSTIF

9 - VOLET INVESTISSEMENT

PROJETS ET MOYENS MOBILISABLES

RECENSEMENT NON EXHAUSTIF

FICHES DE PRÉSENTATION

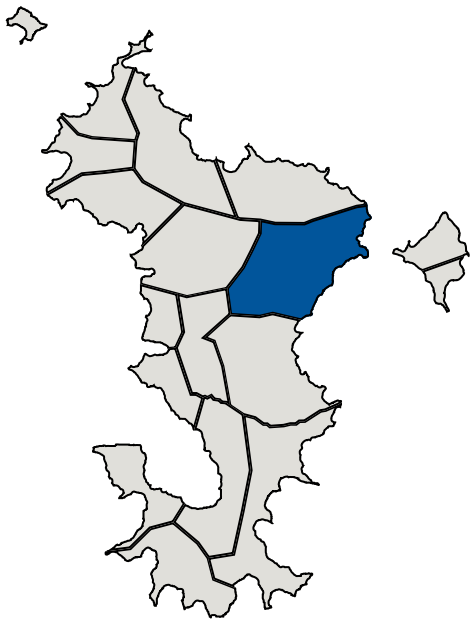
<table>
<tr><td>PRÉFET
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité</td><td colspan="4">DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)</td></tr>
<tr><td>Porteurs</td><td colspan="4">Collectivités</td></tr>
<tr><td>Résumé - description</td><td colspan="4">Subvention d'investissement pérenne destinée à accompagner les projets de développement des territoires urbains et ruraux. Elle finance des opérations prêtes à démarrer dans l'année, favorisant les investissements publics de proximité.

Pour 2024 on nous avait annoncé une enveloppe de 2 000 000€ pour Mamoudzou et Koungou mais finalement ça a été réduit à 1 000 000€ suite aux arbitrages faits par les élus.
Pour 2024, seuls 2 dossiers ont été retenus
• Acquisition de 2 modulaires pour Ecole Vahibé Fusion 320 000€
• Rénovation de la maison de projet 66 392.17€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Objectifs</td><td>Accompagner la transition écologique et la rénovation thermique.</td><td>Développer les mobilités douces et l'accessibilité.</td><td>Soutenir la construction et la rénovation du patrimoine public.</td><td>Renforcer la sécurité et la santé.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Les orientations sont définies par les élus avec des catégories d'opérations.

Pour 2025 les catégories sont les suivantes :
1 : construction, rénovation des bâtiments publics, l'aménagement des voiries et espace communaux,
2 : aménagement des cimetières ;
3 : aménagement des espaces publics ;
4 : sécurisation des écoles au sens large (clôture, sécurité-incendie) ;
5 : vidéo protection ;
6 : Aménagement et construction de sites touristiques ;
7 : Achat de matériel roulant ;
8 : Adressage</td></tr>
<tr><td>Périmètre</td><td colspan="4">Mamoudzou</td></tr>
<tr><td>Chiffres clés</td><td colspan="4">Montant accordé en 2024 : 386 392.17€</td></tr>
<tr><td>Contact</td><td colspan="4">pref-dotations@mayotte.gouv.fr</td></tr>
</table>

PRÉFET DE MAYOTTE – DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT	**LUTTE CONTRE LES ANIMAUX ERRANTS**		
Direction	DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT		
Résumé - description	Mayotte fait face à une problématique croissante de chats et de chiens errants. Cela engendre des problèmes d'insalubrité et d'insécurité, nuisant à la population, pose des questions de bien-être animal, et constitue une menace pour la biodiversité et les animaux de rente. Le Code Rural et de la Pêche Maritime interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (art. 211-19-1). Il confère également au maire les pouvoirs de police spéciale pour la gestion des animaux retrouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de sa commune (art. L-211-22). Conformément à l'article L-211-24, la fourrière est un service public obligatoire, dont la mise en place incombe au maire. Mayotte ne dispose pas de fourrière animale. Une seule pension peut mettre à dispositions des boxes pour la garde d'un nombre très limité de chiens saisis par les forces de l'ordre. A défaut de fourrière, la première action à mettre en place pour lutter contre la prolifération d'animaux errants est de les stériliser. Ensuite, il est possible soit de les faire adopter, soit de les euthanasier si ce sont des animaux dangereux ou en misère physiologique. Des crédits européens pourront être mobilisés pour financer la mise en place de fourrières, de préférence dans les intercommunalités.		
Objectifs	**Mise en place de fourrières dans les intercommunalités.**	**Gestion des fourrières par les intercommunalités, ou délégation à des associations, comme le prévoit la loi du 30 novembre 2021.**	**Reprise en main de la lutte contre l'errance et la divagation animale par les intercommunalités.**
Chiffres clés	Entre 10 000 et 20 000 chiens seraient présents à Mayotte, voire plus. Une trentaine d'attaques mortelles sur des tortues par des chiens errants ont été recensées par le Parc Naturel Marin de Mayotte en 2015. En l'absence de fourrières, la capacité actuelle « d'accueil » des chiens errants saisis ou capturés est de 20 adultes pour tout Mayotte. En 2025, un budget de 206 000 € est alloué par l'Etat pour la lutte contre l'errance animale à Mayotte, et géré par la DAAF, en particulier pour identifier et stériliser les chiens et chats errants. 36 chiens et 196 chats ont été stérilisés et identifiés dans le cadre de l'appel à projet en partenariat avec les collectivités et le cabinet vétérinaire de Mamoudzou-Petite Terre depuis le 1er janvier 2025. Chaque année depuis 2019, la DAAF soutient différentes associations de protection animale à hauteur de 5 000 à 10 000 € chacune.		
Contact	alimentation.daaf976@agriculture.gouv.fr (errance animal) sdtr.daaf976@agriculture.gouv.fr (investissements fourrières)		

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE KAWÉNI					
Porteur	La ville de Mamoudzou (Direction rénovation urbaine) en lien étroit avec les bailleurs sociaux et Action Logement.				
Résumé - description	Le NPNRU de Kawéni est une métamorphose urbaine colossale de 223 M€ visant à transformer 239 hectares du premier bassin d'emploi de Mayotte (770 entreprises, 5 500 emplois). Ce programme stratégique répond à l'urgence sociale des 17 000 habitants en éradiquant l'insalubrité pour offrir des logements décents et sécurisés face aux risques naturels. L'enjeu majeur réside dans le désenclavement et la reconnexion des pôles villageois, économiques et scolaires, ces derniers accueillant 12 000 élèves quotidiennement. Entré en phase opérationnelle en 2021, le projet dépasse le simple cadre bâti grâce à la Maison du Projet, véritable centre névralgique de coconstruction avec les résidents. À travers l'innovation économique (ANRU+) et un accompagnement social multidimensionnel (emploi, insertion, culture), le dispositif garantit une transition inclusive. En unifiant rénovation physique et développement humain, le NPNRU fait de Kawéni le laboratoire d'un pôle urbain moderne, attractif et durable pour la jeunesse mahoraise.				
Objectifs	**Accélérer la réponse aux besoins primaires (eau, assainisse-ment)**	**Développer les services et équipements publics**	**Mettre en œuvre une politique globale de l'habitat durable**	**Améliorer la mobilité et le désenclavement des secteurs structurants**	**Accompagner le développement économique et l'inclusion sociale**
Périmètre	**Kawéni**				
Chiffres clés	• 223 000 000 euros (modification de la convention initiale par avenant en 2023) • 8 secteurs conventionnés • 40 opérations • 25 000 heures de contrat d'insertion • 22 000 habitants (estimation 2024) + le campus scolaire 12 000 élèves/jour				
Contact	Direction Rénovation Urbaine (Pôle technique) ou Maison du projet de Kawéni (Pôle social)				



PRÉFET DE MAYOTTE *Liberté Égalité Fraternité*	**DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)**		
Porteur	État (Ministère de la Cohésion des territoires)		
Résumé - description	Subvention d'investissement destinée aux communes et intercommunalités les plus défavorisées pour soutenir des projets de développement urbain et social. Elle remplace l'ancienne Dotation de Développement Urbain (DDU).		
Objectifs	**Réduire les inégalités territoriales**	**Financer des projets d'équipement de proximité (écoles, centres sociaux, sport)**	**Améliorer le cadre de vie des habitants dans les quartiers prioritaires (QPV)**
Périmètre	**Koungou** **Elle s'articule souvent avec d'autres dispositifs comme le NPNRU ou la Cité Éducative**		
Chiffres clés	Enveloppe nationale : environ 150 millions d'euros par an Enveloppe Mamoudzou : 602 257 en 2025		

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">ANRU+</td></tr>
<tr><td>Porteur</td><td colspan="3">Ville de Mamoudzou</td></tr>
<tr><td>Résumé - description</td><td colspan="3">La ville de Mamoudzou a signé avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et ses partenaires le 18 juin 2020 une convention pour la mise en œuvre du nouveau programme de
Rénovation urbaine de Kaweni.
L'approfondissement des enjeux économiques propres au territoire de Kaweni associé à la définition du nouveau projet de renouvellement urbain ont permis de repenser le territoire pour
accompagner une stratégie de développement économique.
L'ambition est d'actionner les leviers permettant un développement économique local et inclusif au bénéfice des populations de Kaweni en favorisant l'interdépendance forte entre une zone d'activités, constituant le poumon économique de Mayotte, une zone scolaire et le village de Kaweni, regroupant l'habitat constitué et les zones de bidonvilles.
C'est dans ce cadre, que la ville de Mamoudzou a défini une stratégie d'innovation pour favoriser les collectifs économiques et sociaux, facteurs d'intégration sociétale.
A ce titre elle bénéficie d'une subvention au titre du Programme d'investissement d'avenir « territoires d'innovation » décidée par le comité de pilotage de l'ANRU et de « territoires d'innovation », réuni en mars 2020 et en décembre 2021</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td colspan="3">Le quartier de Kaweni présente de nombreux atouts pour favoriser l'inclusion sociale et économique des populations de Kaweni comme la zone d'activités économique et les nombreuses activités productives, de services et de commerces portées par la population dans les zones d'habitat.
L'enjeu est de trouver des modes d'organisation économiques en cohérence avec les acteurs économiques en place, qui peuvent évoluer avec l'application progressive du droit commun, et sont facteurs d'intégration sociale.
Aussi, en 2017, la ville de Mamoudzou est lauréate de l'appel à manifestation sur la stratégie d'innovation suivante :</td></tr>
<tr><td></td><td>Axe 1 - Développer l'emploi des habitants de Kaweni dans la zone d'activités</td><td>Axe 2 - Passer de l'économie informelle à l'économie formelle : favoriser le développement de circuits courts par l'économie sociale et solidaire</td><td>Axe - 3 : Traduire cette stratégie d'innovation et l'investissement à vocation économique dans le projet de renouvellement urbain de Kaweni</td></tr>
<tr><td>Périmètre</td><td colspan="3">Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville de Kaweni.</td></tr>
<tr><td>Chiffres clés</td><td colspan="3">Parc agricole : 72 personnes éloignées de l'emploi insérées via l'atelier chantier d'insertion du parc agricole de kaweni 7 foires agricoles depuis la création de la direction (qui permet de mettre en avant la filière agricole et artisanale de Kaweni)

Plateforme emploi : 50 personnes accompagnées par an (20 personnes insérées sur des postes)

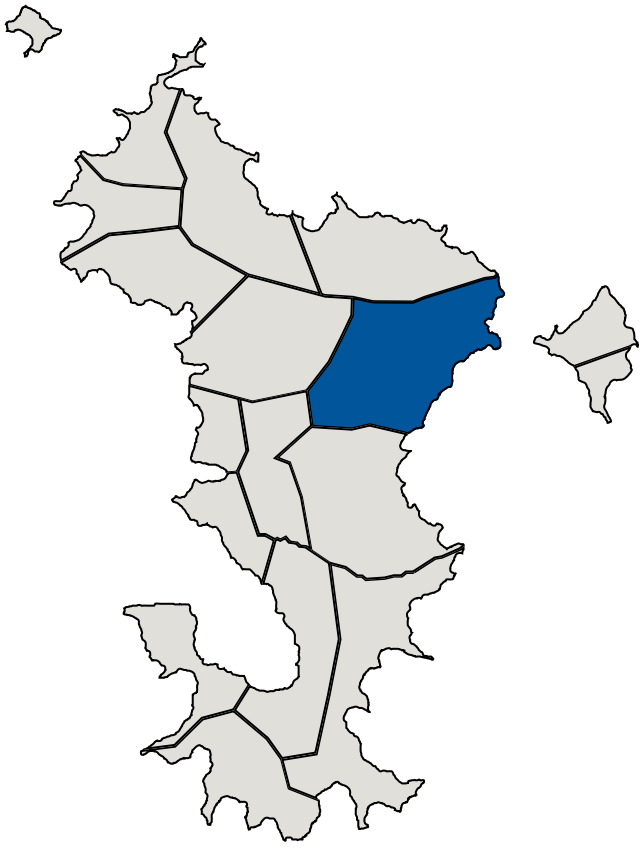
112 000 euros de DPV mobilisés sur l'action d'insertion des jeunes de Kaweni par le sport (12 jeunes accompagnées)

Lutte contre la malnutrition : 35 dames accompagnées vers la formalisation de leur activité de vente de snacks au niveau de la zone scolaire de Kaweni.</td></tr>
<tr><td>Contact</td><td colspan="3">ABDOU Anlaouia : Directrice Innovation Economique et Social

HOUMADI Farci : Chargé de la Plateforme Emploi</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>cadema
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DEMBÉNI-MAMOUDZOU</td><td colspan="4">ACTION CŒUR DE VILLE</td></tr>
<tr><td>Porteur</td><td colspan="4">CADEMA</td></tr>
<tr><td>Résumé - description</td><td colspan="4">Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.
Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan Action cœur de ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.
Le programme concerne 245 villes ou binômes de villes sélectionnés le 26 mars 2018, sur proposition du ministre chargé de la Cohésion des territoires, par le comité national de pilotage.
Les villes moyennes, qui jouent un rôle de centralité au sein des régions, n'ont pas réellement fait l'objet de politiques publiques de l'État ciblées sur les enjeux de revitalisation ces dernières décennies, et de leurs centres-villes en particulier. Certaines de ces villes présentent pourtant les caractéristiques de territoires délaissés ou dévitalisés, pour lesquels une action publique spécifique s'impose et, plus globalement, pour lutter contre les fractures territoriales. D'autres, bien que moins en difficulté, doivent être soutenues dans leur fonction de centralité.</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td colspan="4">Le quartier de Kaweni présente de nombreux atouts pour favoriser l'inclusion sociale et économique des populations de Kaweni comme la zone d'activités économique et les nombreuses activités productives, de services et de commerces portées par la population dans les zones d'habitat.
L'enjeu est de trouver des modes d'organisation économiques en cohérence avec les acteurs économiques en place, qui peuvent évoluer avec l'application progressive du droit commun, et sont facteurs d'intégration sociale.
Aussi, en 2017, la ville de Mamoudzou est lauréate de l'appel à manifestation sur la stratégie d'innovation suivante :</td></tr>
<tr><td></td><td>Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique;</td><td>Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire;</td><td>Revitaliser prioritairement leur centre-ville afin d'y (re)mettre habitants et activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif;</td><td>Accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.</td></tr>
</table>

Périmètre	Le programme Action Cœur de Ville se déploie au cœur de périmètres d'intervention. A Mamoudzou, ces périmètres concernent : • Le front de mer • L'arrière du front de mer • L'entrée de ville commerciale • Le quartier résidentiel
Chiffres clés	245 communes sur 232 territoires métropolitains et ultramarins sont concernées par le plan d'investissement public d'ampleur Action cœur de ville. 5 000 000 000 € sur 5 ans 4 communes lauréates à Mayotte : • Dembéni • Mamoudzou • Dzaoudzi-Pamandzi 40 projets portés par la CADEMA pour ses communes membres
Contact	abdou.harithi@cadema.yt, josiane.ropauld@cadema.yt



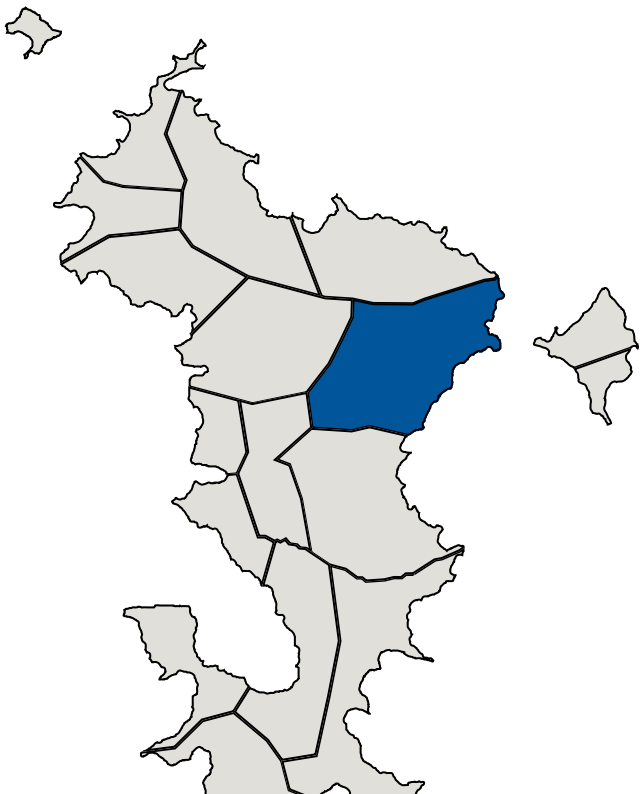
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES	**FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FOND VERT)**		
Porteurs	Collectivités		
Résumé - description	Créé en 2023, ce dispositif d'aide financière simplifié est destiné à soutenir les projets écologiques des collectivités. Il repose sur une gestion décentralisée et une plateforme de dépôt unique pour accélérer la mise en œuvre des actions sur le terrain. Il aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. À ce jour, seul un projet de la Direction de la Rénovation Urbaine a bénéficié de ce fond, il s'agit de l'aménagement de la friche de Mahabourini à hauteur de1 240 808€ en 2024.		
Objectifs	**Renforcer la performance environnementale (rénovation énergétique, éclairage public)**	**Adapter les territoires au changement climatique (risques naturels, îlots de chaleur)**	**Améliorer le cadre de vie (mobilités, recyclage des friches)**
Périmètre	Mamoudzou		
Chiffres clés	Enveloppe nationale massive (initialement 2 Mds €), taux de subvention pouvant atteindre **80 %** du coût des projets selon les priorités locales		
Contact	DEALM		

EPRD ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MAYOTTE	**EPRD EN PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE MAYOTTE (DEALM), L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) ET LA PRÉFECTURE DE MAYOTTE**		
Service	Prévention des risques et santé environnementale		
Résumé - description	L'OIN intègre la prévention des risques naturels et sanitaires dans ses opérations (glissements, inondations, habitat insalubre). Diagnostics, aménagements adaptés et relogements préventifs permettent de réduire la vulnérabilité des populations. En partenariat avec l'ARS et la DEALM, l'EPRD contribue à améliorer la santé environnementale et la résilience des quartiers.		
Objectifs	**Sécuriser les populations exposées aux risques.**	**Réduire les impacts sanitaires liés à l'habitat insalubre.**	
Périmètre	Secteurs OIN situés en zones de risques.		
Chiffres clés	**+300** ménages sécurisés d'ici 2030.		
Contact	Etablissement Public de Reconstruction et de Développement (EPRD) Mayotte – Boulevard Marcel Henri – Cavani	97 600 Mamoudzou - Tél : 02 69 63 39 60.	

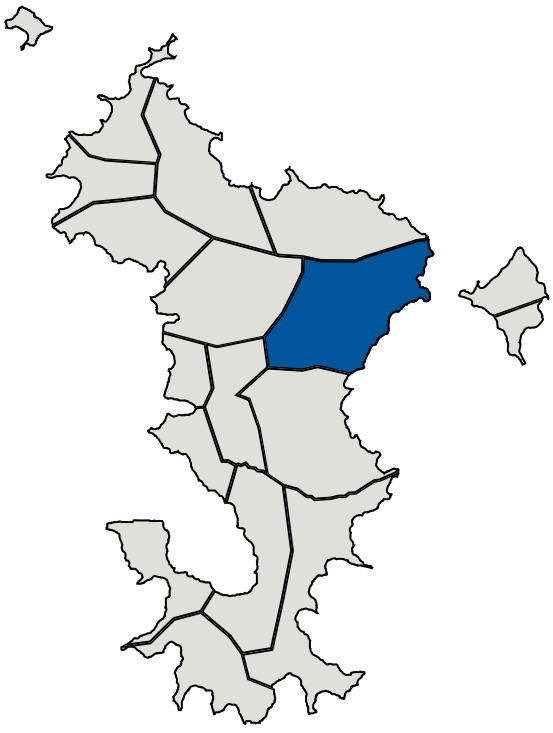
EPRD ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MAYOTTE	**EPRD EN PARTENARIAT AVEC LA CAF, L'ANS (AGENCE NATIONALE DU SPORT), LA DSJEPVA (DIRECTION DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE), LES COMMUNES ET LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**		
Service	Jeunesse, sport et culture		
Résumé - description	L'OIN mobilise les dispositifs jeunesse, sport et culture (CAF, ANS, DSJEPVA, associations) afin d'animer les quartiers requalifiés et de renforcer l'offre socio-éducative. Les nouveaux espaces publics et équipements sont conçus comme des lieux d'inclusion, d'activités sportives et d'expression culturelle, offrant des alternatives positives à la jeunesse et favorisant la cohésion sociale.		
Objectifs	**Offrir des alternatives positives aux jeunes.**	**Valoriser les nouveaux espaces publics.**	**Renforcer la cohésion sociale par le sport et la culture.**
Périmètre	Espaces publics et équipements de proximité réalisés dans le cadre de l'OIN.		
Chiffres clés	**5** équipements socio-sportifs créés d'ici 2030.		
Contact	Etablissement Public de Reconstruction et de Développement (EPRD) Mayotte – Boulevard Marcel Henri – Cavani \|97 600 Mamoudzou - Tél : 02 69 63 39 60.		

RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE Liberté Égalité Fraternité	**RECTORAT DE MAYOTTE**
Service	Investissement Rectorat de Mayotte
Résumé - description	Extension du Rectorat (0214011 M02) Cuisine satellite du collège de DOUJANI Cuisine satellite du collège de Passamainty (ycp PS) Cuisine satellite du LP Kaweni Extension d'un collége (Kaweni 2, à confirmer) Internat de KaweniReconstruction du LPO Bamana POST CHIDO Construction du gymnase de KAWENI Construction du Collège de Cavani Construction du Lycée Mamoudzou Sud- Kwalé Construction d'un collége Mamoudzou Sud (M'tsapéré ou Tsoundzou 2) Cuisine centrale et réfectoire de Kaweni Construction du collège de Vahibe
Objectifs	**Intégration et réussite éducative**
Périmètre	Commune de Mamoudzou
Contact	Philippe Micheli, Secrétaire général du rectorat de Mayotte mail : philippe.micheli@ac-mayotte.fr Tél : 02 69 61 92 21

RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE	**DRAJES – PÔLE SPORT** MAISONS SPORT SANTÉ				
Résumé - description	Accompagnement, technique et financier, des structures habilitées « Maison Sport Santé » du département afin de favoriser la pratique d'une activité physique, que ce soit pour maintenir la santé, prévenir certaines maladies ou accompagner des personnes déjà malades.				
Objectifs	**Habiliter et suivre les structures « Maison Sport Santé »**	**Favoriser la pratique d'une activité physique adaptée (APA)**	**Contribuer au déploiement des politiques publiques – notamment l'accès au sport pour tous, le sport santé…**	**Renforcer le réseau sport santé du département**	**Réduire les inégalités d'accès aux activités – par couverture géographique étendue et accès facilité aux divers publics**
Périmètre	Sur tout le territoire de Mayotte, auprès de toutes les structures pouvant être éligibles à une habilitation « Maison Sport Santé » : sanitaires, sportives, médico-sociales, collectivités, réseaux d'acteurs de la santé et ou du sport…				
Chiffres clés	• **2 Maisons Sport Santé habilitées** dans le département, en 2025 • Répartition sur tout le territoire à travers **2 maisons mères et 5 antennes** • Représentent **4 employés et 4 bénévoles** investis à temps plein (complétés par des professionnels extérieurs du domaine de la santé) • Entre 2021 et 2025, **167 000 €** ont été octroyés par la DRAJES dans le cadre du dispositif des MSS				
Contact	Référent ANS Mayotte – Elodie ALVES – elodie.alves@ac-mayotte.fr et drajes976-sport@ac-mayotte.fr				



PRÉFET DE MAYOTTE \| Direction des affaires culturelles Liberté Égalité Fraternité	**DAC MAYOTTE (INSTRUCTEUR POUR LA PRÉFECTURE)** DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) – BOP 119
Résumé - description	La Dotation Générale de Décentralisation est un outil d'aménagement du territoire porté par le ministère de la Culture pour permettre un meilleur rayonnement des médiathèques sur le territoire national. Cet outil constitue un accompagnement financier pour les collectivités tant pour le bâti que pour l'offre de service à mettre en œuvre au sein des établissements de lecture publique. Cet accompagnement financier s'inscrit dans un dialogue régulier avec le conseiller qui expertise le dossier afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les collectivités.
Objectifs	**La DGD permet de soutenir les investissements consentis par les collectivités en faveur de leurs bibliothèques : la construction, la rénovation, la restructuration, l'extension des bâtiments ou la mise en accessibilité, l'équipement mobilier, l'équipement informatique, le développement de services numériques, l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, la conservation du patrimoine écrit et la numérisation des collections, le développement des collections, l'acquisition d'un véhicule de desserte, l'extension des horaires d'ouverture (aide au démarrage de projet).**
Périmètre	Collectivités territoriales Mayotte
Chiffres clés	Le taux d'accompagnement, décidé par le préfet de région, varie en fonction de la nature des projets accompagnés. En complément des crédits du concours particulier, il est possible de solliciter d'autres crédits de l'État, notamment auprès des conseils départementaux, des conseils régionaux et des instances de l'Union européenne, dans le respect du cadre fixé par la loi. L'aide accordée dans le cadre de la DGD n'est pas cumulable avec l'aide DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).
Contact	djaouharia.mohamed@culture.gouv.fr Conseillère livre et lecture



PRÉFET DE MAYOTTE \| Direction des affaires culturelles Liberté Égalité Fraternité	**DAC MAYOTTE** **ALLOCATION D'INSTALLATION D'ATELIERS ET D'ACHATS DE MATÉRIELS (AIA) - CREATION (BOP 131)**
Direction	DAC
Résumé - description	L'allocation d'installation d'atelier et d'achat de matériel (AIA) permet de financer de l'aide à l'installation et au développement pour les artistes.
Objectifs	**Cette allocation permet aux artistes de financer des travaux d'aménagement ou de construction de leur lieude travail (atelier) ainsi que l'achat de matériel nécessaire à la bonne pratique de leur activité**
Périmètre	Cette aide concerne les particuliers (artistes-auteurs) des différents domaines des arts visuels (peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, art numérique, graphisme, design, stylisme et mode), ainsi que les métiers d'art. Tout le territoire de Mayotte.
Chiffres clés	2 artistes aidés chaqueannée (enveloppe 20 000 €)
Contact	benoit.bavouset@culture.gouv.fr Benoit Bavouset, conseiller création

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE**		
Titre du projet	MARCHÉ DE FIBRE OPTIQUE (DSP)		
Porteurs	• Département – Région de Mayotte • La Collectivité Départementale (CD) de Mayotte. • Partenaires institutionnels : ANCT (Plan France THD), FEDER, et la Banque des Territoires. • Opérateur (Délégataire) : Le projet sera confié à un opérateur (candidats identifiés : Orange SA ou Réunicable) responsable du financement, de la conception, de la construction et de l'exploitation.		
Résumé - description	Il s'agit d'une Délégation de Service Public (DSP) concessive de travaux et de service public d'une durée de 25 ou 30 ans. Le projet consiste à mettre en place un réseau Très Haut Débit (THD) couvrant l'ensemble du processus, de la conception à l'exploitation commerciale. Les missions incluent le déploiement du réseau de collecte des Nœuds de Raccordement Optique (NRO), les travaux du réseau Fibre jusqu'au Domicile (FttH), la reprise en affermage d'ouvrages et la sécurisation du réseau entre Grande-Terre et Petite-Terre.		
Objectifs	**Assurer la couverture numérique intégrale du territoire de Mayotte.**	**Obtenir une couverture à 100 % du territoire (soit 80 000 locaux) à l'échéance 2028-2030.**	**Garantir l'exploitation et la maintenance durable des infrastructures numériques**
Périmètre	Garantir l'exploitation et la maintenance durable des infrastructures numériques		
Chiffres clés	• **Coût total du projet :** 131 M€ (91 M€ pour le périmètre ferme et 40 M€ en optionnel). • **Financement mobilisé :** État (FSN) : 51 M€ ; Département de Mayotte : 30 M€ ; Europe (FEDER) : 10 M€. • **Volume :** Environ 80 000 locaux à raccorder. • **Calendrier :** Attribution de la concession début 2024 pour un déploiement finalisé à l'horizon 2028-2030.		

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE** Action : Distribution et installation de kits solaires photovoltaïques pour les publics vulnérables à Mayotte
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES (DAPS)
AXE 1 du Schéma régional de l'ESS	Action 1.3 : Identifier et structurer les secteurs et champs d'actions prioritaires
Constat	Le passage du cyclone Chido a causé d'importantes perturbations dans les réseaux d'électricité à Mayotte, mettant en lumière la grande vulnérabilité énergétique d'une partie de la population, notamment les personnes âgées, handicapées ou isolées. Ces interruptions prolongées d'alimentation électrique ont eu des conséquences directes sur la santé, la sécurité et le bien-être des ménages les plus précaires, accentuant les inégalités territoriales entre zones urbaines et rurales. Dans un contexte d'urgence sociale et écologique, le Conseil Départemental de Mayotte, à travers la Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales, envisage apporter une réponse concrète et durable en dotant les ménages vulnérables de solutions solaires autonomes, garantissant un accès minimal à l'électricité pour les usages essentiels du quotidien. Ce projet s'inscrit dans le Schéma Régional de l'ESS, notamment l'action 1.3.
Objectifs opérationnels	**Objectif général :** Renforcer l'autonomie, la sécurité et le bien-être des personnes les plus vulnérables en leur garantissant un accès durable à l'énergie électrique grâce à des kits solaires photovoltaïques autonomes. **Objectifs spécifiques :** • Doter 500 ménages vulnérables d'une source d'électricité autonome et sécurisée ; • Réduire la précarité énergétique et améliorer la qualité de vie des bénéficiaires ; • Promouvoir l'usage des énergies renouvelables à Mayotte ; • Contribuer à la résilience du territoire face aux crises climatiques ; • Soutenir l'économie locale à travers l'implication d'entreprises et structures d'insertion dans l'installation et la maintenance des équipements.
Public cible	• Personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile ; • Personnes en situation de handicap (bénéficiaires de la PCH ou suivies par la MDPH) ; • Familles monoparentales et ménages en situation de précarité énergétique ; • Personnes isolées suivies par les CCAS ou la CSSM dans le cadre des dispositifs sociaux. Une attention prioritaire sera portée aux ménages résidant dans les zones rurales ou enclavées.
Description de l'action	L'action consiste à : • Acquérir et distribuer 500 kits solaires photovoltaïques autonomes comprenant un panneau solaire, une batterie, un onduleur, un éclairage LED et des prises de recharge USB ; • Installer les kits à domicile des bénéficiaires par des entreprises locales agréées ; • Former les bénéficiaires à l'utilisation et à la maintenance de base du matériel ; • Assurer un accompagnement social et un suivi technique via les travailleurs sociaux du Département et les CCAS ; • Évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'action.
Modalité de mise oeuvre	

Etape	Période	Responsable
Diagnostic et sélection des bénéficiaires	1 à 2 mois	DAPS/CCAS/ CSSM
Lancement de la consultation des prestataires	3ème mois	DAPS
Installation progressive des kits	4ème à 8ème mois	Prestataires/ CCAS
Sensibilisation et accompagnement	4ème à 9ème mois	CCAS/DAPS
Evaluation et bilan final	10ème mois	DAPS/CSSM

Indicateurs de réalisation et de résultat

Type d'indicateur	indicateur	Cible/Résultat attendu
Réalisation	Nbre de kits installés	500
Réalisation	Nbre de ménages accompagnés socialement	500
Résultat	% de bénéficiaires satisfaits du dispositif	≥ 90%
Résultat	Réduction moyenne des coupures électriques subies	≥ 80%
Impact environnemental	Tonnes de CO2 évitées/an	≥ 10 t/an
Impact territorial	Nbre de CCAS impliqués	17

Retombées attendus

Sociales :
- Amélioration du confort de vie et de la sécurité des bénéficiaires ;
- Réduction de l'isolement et du sentiment d'abandon ;
- Meilleure autonomie des personnes dépendantes à domicile.

Économiques :
- Réduction des charges énergétiques des ménages ;
- Soutien à l'activité économique locale (prestataires et structures d'insertion).

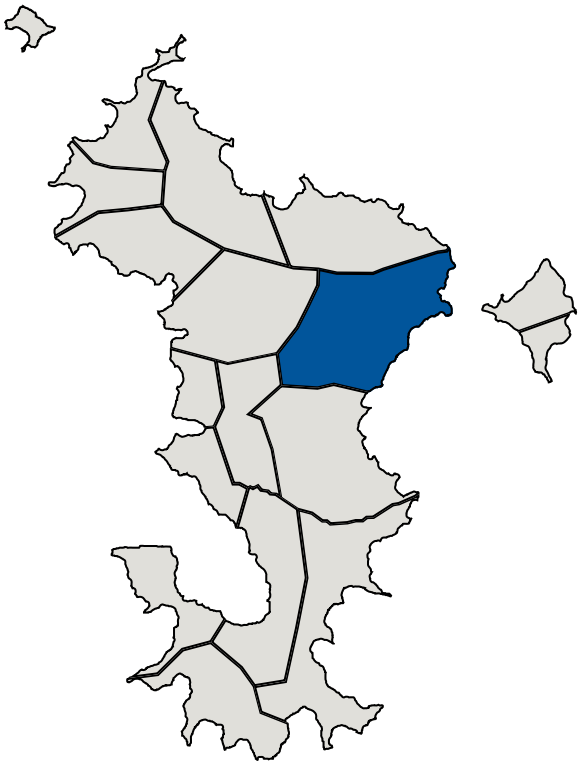
Environnementales :
- Promotion des énergies propres et renouvelables ;
- Contribution à la transition énergétique du territoire.

Institutionnelles :
- Renforcement de la coopération entre la DAPS, les CCAS et la CSSM ;

Valorisation de l'action sociale départementale comme levier de développement durable.

Contact

Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales
Courriel : projet.social-medicosocial@cg976.fr



DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE** Action : Distribution et installation de cuves d'eau potable pour les personnes les plus vulnérables à Mayotte
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES (DAPS)
AXE 1 du Schéma régional de l'ESS	Action 1.3 : Identifier et structurer les secteurs et champs d'action prioritaires
Constat	Mayotte traverse depuis plusieurs années une crise hydrique majeure aggravée par les effets du changement climatique, la croissance démographique rapide et les insuffisances du réseau d'alimentation en eau. Les coupures d'eau récurrentes, les sécheresses prolongées et la faiblesse des capacités de stockage impactent particulièrement les ménages vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles à faibles revenus et isolées. Cette situation porte atteinte à la santé publique, à la dignité humaine et à la cohésion sociale. Face à cette urgence, la Direction de l'autonomie et des prestations sociales (DAPS) du Conseil départemental propose la mise en œuvre d'un programme solidaire de distribution et d'installation de 500 cuves d'eau potable, afin d'assurer un accès minimal à l'eau pour les foyers les plus fragiles. Ce projet s'inscrit dans la continuité des politiques de solidarité et d'autonomie portées par le Département, ainsi que le Schéma régional de l'économie sociale et solidaire (1.3).
Objectifs opérationnels	**Objectif général :** Garantir un accès durable, équitable et sécurisé à l'eau potable pour les personnes les plus vulnérables de Mayotte. **Objectifs spécifiques :** • Améliorer les conditions de vie des ménages fragiles confrontés à la pénurie d'eau. • Réduire les risques sanitaires liés à la consommation d'eau non potable. • Favoriser l'autonomie et la résilience des foyers en matière de gestion de l'eau. • Renforcer la solidarité institutionnelle et territoriale en mobilisant les partenaires sociaux et locaux. • Contribuer à la mise en œuvre locale des Objectifs de Développement Durable, notamment l'accès universel à l'eau potable.
Public cible	Le projet cible 500 ménages vulnérables répartis sur l'ensemble du territoire de Mayotte, identifiés en partenariat avec les CCAS des 17 communes et validés par la DAPS. Sont concernés en priorité : • Les personnes âgées dépendantes ou isolées ; • Les personnes en situation de handicap ; • Les familles monoparentales et à faibles revenus ; • Les foyers situés dans des zones à forte pénurie d'eau ou non raccordées au réseau.
Description de l'action	L'action consiste à : • Identifier les foyers bénéficiaires selon des critères de vulnérabilité sociale et géographique ; • Acquérir 500 cuves d'eau potable (capacité moyenne 500 litres) équipées de systèmes de filtration et de robinets sécurisés ; • Assurer leur installation à domicile par des prestataires agréés ; • Former et sensibiliser les bénéficiaires à la bonne utilisation, à l'entretien et à la gestion de l'eau stockée ; • Mettre en place un suivi post-installation, en lien avec les CCAS, pour évaluer l'impact social et sanitaire de l'action.
Retombées attendus	Amélioration immédiate des conditions de vie de 500 ménages vulnérables ; Réduction des inégalités territoriales face à la crise de l'eau ; Renforcement de la résilience des foyers face aux coupures ; Création d'emplois locaux indirects via les installations ; Mise en place d'un modèle reproductible de solidarité hydrique départementale.
Perspectives et durabilité	Le projet a vocation à être pérennisé et élargi dans le cadre d'un programme pluriannuel d'accès à l'eau pour les publics fragiles. À moyen terme, il pourrait intégrer : • Des dispositifs de récupération d'eau de pluie ; • Des solutions collectives de stockage dans les zones rurales ; • Une approche éducative et environnementale sur la gestion de la ressource en eau. Ce projet traduit la volonté du Département-Région de Mayotte de garantir la dignité, la santé et l'autonomie de chaque citoyen, tout en soutenant la transition écologique et sociale du territoire.
Contact	Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales Courriel : projet.social-medicosocial@cg976.fr

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE** Action : Déploiement d'un dispositif de téléassistance pour le maintien à domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie
Direction	Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales (DAPS)
Axe 2 du Schéma de l'Autonomie	Prévenir la perte d'autonomie et soutenir les aidants 2.5 : Mettre en œuvre le plan triennal antichute des personnes âgées
Constat	Mayotte, territoire insulaire en forte croissance démographique, connaît une transition sociale et sanitaire marquée par l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées, notamment dans les zones rurales. Si la population mahoraise reste globalement jeune, l'espérance de vie augmente et les besoins d'accompagnement liés à la perte d'autonomie se renforcent. Les conditions d'habitat parfois précaires, l'éloignement géographique des familles et la faible offre de structures médico-sociales (EHPAD, SSIAD, SAAD, etc.) exposent de nombreuses personnes âgées à des situations d'isolement et de vulnérabilité accrues. Dans ce contexte, la Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales envisage de mettre en place, en lien avec l'ARS et la CSSM, un service départemental de téléassistance, permettant d'assurer la sécurité, la veille et le maintien à domicile des personnes âgées, tout en soutenant les aidants familiaux. Ce projet s'inscrit dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie, d'inclusion numérique et de développement de l'autonomie des personnes fragiles, conformément au Schéma Départemental de l'Autonomie, son AXE 2, notamment l'action 2.5 intitulée «Mettre en œuvre le plan triennal antichute des personnes âgées».
Objectifs opérationnels	**Objectif général :** Renforcer la sécurité et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie à Mayotte grâce à un dispositif moderne et accessible de téléassistance. **Objectifs spécifiques :** • Mettre à disposition des bénéficiaires un équipement de téléassistance simple, fiable et adapté au contexte insulaire. • Garantir une réponse rapide en cas de chute, malaise ou situation de détresse. • Lutter contre l'isolement social et renforcer le lien avec les aidants familiaux. • Favoriser la prévention et la détection précoce des situations à risque. • Contribuer au développement de l'offre de services de soutien à domicile à Mayotte.
Public cible	• Personnes âgées de plus de 60 ans vivant seules ou en situation de fragilité. • Personnes handicapées adultes vivant à domicile. • Aidants familiaux souhaitant renforcer la sécurité de leurs proches dépendants.
Description de l'action	Le projet consiste à équiper 60 foyers dans un premier temps, à titre expérimental, d'un dispositif de téléassistance (bracelet ou pendentif connecté à une centrale d'écoute 24h/24). Le service permettra, en cas de besoin : • d'alerter immédiatement un centre d'écoute et d'intervention, • de prévenir un proche ou les services de secours, • de géolocaliser la personne si elle est désorientée, • de maintenir un lien social régulier grâce à un suivi téléphonique. Le dispositif reposera sur un partenariat tripartite : • Département (DAPS), CSSM et ARS : financement partiel, pilotage et suivi du dispositif, • Structures d'accompagnement : identification et accompagnement des bénéficiaires, • Prestataire agréé : fourniture, installation, maintenance et supervision du système de téléassistance. Un accompagnement social sera assuré par les équipes de la DAPS et des structures d'accompagnement pour garantir l'appropriation du dispositif et son bon usage par les bénéficiaires.

Résultats attendus	60 personnes âgées sécurisées à domicile la première année.	Réduction du nombre d'hospitalisations évitables (liées aux chutes et malaises).	Amélioration du sentiment de sécurité et de bien-être des bénéficiaires.	Allègement du stress des aidants familiaux.	Développement d'une culture locale de la prévention et de la veille sociale.
Indicateurs d'évaluation	1. Nombre de bénéficiaires équipés. 2. Taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles. 3. Délai moyen d'intervention en cas d'alerte. 4. Nombre de situations d'urgence traitées avec succès. 5. Taux de renouvellement des abonnements au dispositif.				
Contact	Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales Courriel : projet.social-medicosocial@cg976.fr				

	CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) DU TERRITOIRE DE LA CADEMA			
Porteur	CADEMA			
Résumé - description	Il s'agit d'un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans (période 2021-2026). Le CRTE définit un cadre de partenariat pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes. Ce dispositif vise à simplifier et unifier les outils de contractualisation existants entre l'État et les collectivités.			
Objectifs	**Conforter l'agglomération dans son rôle de capitale économique de Mayotte.**	**Définir une stratégie d'aménagement équilibrée intégrant les politiques de l'habitat et de la mobilité.**	**Engager une politique environnementale exemplaire pour préserver le cadre de vie et protéger la biodiversité.**	**Mieux faire connaître les services de l'agglomération et renforcer la citoyenneté intercommunale.**
Périmètre	Le territoire de la Communauté d'Agglomération Dembéni et Mamoudzou (CADEMA).			
Chiffres clés	• **Population concernée :** Environ 87 000 habitants (données 2017), soit 34 % de la population totale de Mayotte. • **Actions prioritaires :** 32 actions communautaires identifiées. • **Logement :** Près d'un logement sur deux (40 %) est en tôle sur le territoire. • **Emploi :** Plus d'un quart des actifs ayant un emploi à Mayotte travaillent à Mamoudzou.			
Contact	abdou.harithi@cadema.yt / josiane.ropauld@cadema.yt			

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE**	
Titre du projet	ÉTUDES DE FLUIDIFICATION DES DÉPLACEMENTS (MAMOUDZOU-KOUNGOU)	
Résumé - description	Reprise des études d'opportunité et de faisabilité pour un trajet de contournement de Mamoudzou d'environ 11,5 km. Le projet inclut le suivi des procédures réglementaires et la préparation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).	
Objectifs	**Fluidifier les trajets entre Mamoudzou et Koungou à l'horizon 2030**	**Optimiser les coûts de construction via la réutilisation de matériaux de terrassement et l'ingénierie des murs de soutènement.**
Périmètre	Agglomérations de Mamoudzou et de Koungou.	
Chiffres clés	• **Coût total :** 8 000 000 € • **Financement :** État (4 M€) et Conseil Départemental (4 M€) • **Linéaire :** ~11,5 km de contournement et 2,6 à 5,2 km de raccordements	
Contact	Département – Région de Mayotte (Direction des Infrastructures)	

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE**
Porteurs	PROJET DE CONSTRUCTION DU CRIJ DE MAYOTTE
Résumé - description	Construction d'un bâtiment neuf de 571 m² dédié au Centre Régional de l'Information de la Jeunesse (CRIJ). Le projet prévoit des espaces d'accueil, de travail, de réunion, ainsi que des aménagements extérieurs (stationnements et espaces paysagers).
Objectifs	**Offrir une structure adaptée et autonome au CRIJ pour faire face à l'accroissement des besoins d'insertion de la jeunesse. Le but est de pallier l'insuffisance des capacités d'accueil actuelles et de simplifier la gestion des locaux, aujourd'hui partagés avec d'autres structures.**
Périmètre	Le bâtiment sera situé à proximité de la Mission Locale, près du rond-point Cavani Stade.
Chiffres clés	• **Coût total estimé :** 3 430 000 €. • **Financement :** État/FEI (2 744 000 €), FCTVA (562 520 €) et Conseil Départemental (123 480 €) • **Surface :** 571 m² • **Calendrier financier :** Engagement de 500 000 € en 2024, puis réparti jusqu'en 2027.
Contact	Département – Région de Mayotte (DGA AMTE / Direction des Infrastructures)

DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE		
Titre du projet	ÉCO-CENTRES : AUTONOMIE EN EAU ET ÉNERGIE DES SERVICES DE SANTÉ	
Résumé - description	Installation de systèmes de production d'énergie solaire et de dispositifs de récupération/filtration d'eau pour les centres de santé (PMI et CMS).	
Objectifs	Garantir la continuité des soins en cas de coupures de réseaux	Réduire l'empreinte écologique et la dépendance énergétique des bâtiments de santé départementaux
Périmètre	Établissements de santé de proximité (PMI et CMS) sur l'ensemble de l'île.	
Chiffres clés	• **Coût total :** 7 000 000 € • **Financement :** FEDER (3,95 M€), FCTVA (1,15 M€), État (1 M€) et ADEM/Fonds Verts (0,9 M€)	
Contact	DGA AMTE	

DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE			
Titre du projet	CONSTRUCTION DU PORT DE PÊCHE DE M'TSAPÉRÉ		
Résumé - description	Création d'un point de débarquement moderne pour les produits de la pêche. L'infrastructure comprendra un ponton, un quai de chargement, une rampe de mise à l'eau, un quai carburant et un espace de carénage		
Objectifs	**Organiser la filière pêche dans des conditions sanitaires et de sécurité exemplaire**	**Améliorer l'attractivité du métier auprès des jeunes**	**Contribuer à la transition écologique des activités portuaires**
Périmètre	Quartier de M'Tsapéré (Mamoudzou)		
Chiffres clés	• **Coût total :** 5 721 987 € • **Financement :** État (1,28 M€), FCTVA (1,14 M€), CADEMA (1,04 M€) et Conseil Départemental (1 M€).		
Contact	Ali ROBERT (DAPF)		

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE**		
Titre du projet	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MAMOUDZOU (PEM)		
Résumé - description	Aménagement global visant à coordonner les transports maritimes (barges, navettes), routiers (TCI, scolaires) et urbains (réseau Caribus). Le projet inclut la construction d'un bâtiment central pour la billetterie et l'accueil, l'agrandissement du quai Colas pour accueillir 3 barges, la création de quais de bus dédiés et l'aménagement d'allées piétonnes paysagères.		
Objectifs	**Créer un véritable lieu d'intermodalité au centre de Mamoudzou pour organiser les échanges entre les différents modes de transport**	**Fluidifier la circulation sur un site actuellement exigu et mal organisé**	**Fluidifier la circulation sur un site actuellement exigu et mal organisé**
Périmètre	Mamoudzou (secteur de la gare maritime, du front de mer et du marché couvert)		
Chiffres clés	• **Coût total :** 55 000 000 € • **Financement :** CCT (35,5 M€), CDM (11 M€), UE/FEDER (5 M€) et État/Grenelle 4 (1,75 M€) • **Calendrier :** Démarrage des travaux en 2024 pour une réception prévue en 2027		
Contact	Département – Région de Mayotte (Direction des Infrastructures)		

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE**
Titre du projet	RESTAURATION DE LA RÉSIDENCE DES GOUVERNEURS (MUSÉE DE L'HISTOIRE)
Résumé - description	Travaux de restauration complète de la Résidence des Gouverneurs et de ses longères pour y installer le futur Musée de l'histoire de Mayotte. Le chantier comprend le désamiantage, la réfection des toitures en bardeaux de bois et la mise aux normes PMR.
Objectifs	Valoriser le patrimoine historique de l'île en créant un équipement culturel majeur dédié à la transmission de l'histoire mahoraise.
Périmètre	Site de la Résidence des Gouverneurs.
Chiffres clés	• **Coût total :** 7 335 000 € • **Financement :** État/DAC (3,8 M€), Conseil Départemental (1,83 M€), FCTVA (1,2 M€) et Fondation du Patrimoine/Loto du Patrimoine (0,5 M€).
Contact	Abdoul-Karime BEN SAID (Directeur du Musée de Mayotte)

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE** Prestation de compensation du handicap (PCH)
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES SERVICE APA/PCH/AIDE SOCIALE
Résumé - description	La PCH est une **aide financière personnalisée**. Elle est **attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées et **versée par le Département-Région de Mayotte.** La PCH permet de couvrir certains frais liés à : • l'**aide humaine** (aide d'une personne) ; • les **aides techniques** (matériel spécifique) ; • l'**aménagement du logement** ou du **véhicule**, ou les **coûts supplémentaires pour les transports** ; • des **dépenses spécifiques ou exceptionnelles** liées au handicap ; • l'**aide animalière**. Depuis le 1er janvier 2021, le temps pour préparer les repas et faire la vaisselle est inclus dans l'aide humaine pour l'alimentation, financée par la PCH (décret n° 2020-1826). Cependant, la PCH ne couvre pas tous les besoins d'une personne en situation de handicap. La PCH peut être attribuée aux enfants et adultes handicapés, qu'ils vivent à domicile ou en établissement (social, médico-social, de santé). Toutefois, les droits peuvent être différents selon que la personne vit à domicile ou en établissement.
Objectifs	La prestation de compensation du handicap (PCH) est une **aide financière qui permet de compenser la perte d'autonomie** des personnes handicapées dans leur vie quotidienne, y compris dans leur vie sociale. Elle est **versée par le Département – Région de Mayotte.**
Périmètre	La PCH est attribuée aux enfants (et les adultes) malades ou en situation de handicap. Pour en bénéficier il faut remplir certaines conditions d'attribution et avoir besoin d'aide dans des tâches de la vie quotidienne. Les conditions d'attribution sont évaluées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). C'est la MDPH qui attribue la PCH après étude du dossier déposé par la famille.
Chiffres clés	En 2024 : • 286 bénéficiaires en PCH adulte • 119 bénéficiaires en PCH enfants • 28 bénéficiaires en PCH parentalité Pour 2025, on a 149 dossiers traités et envoyés en paiement, Et 117 restes en attentent de pièces complémentaires,
Contact	Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales pch976@cg976.fr

<table>
<tr><td>DÉPARTEMENT - RÉGION
MAYOTTE</td><td colspan="4">PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)</td></tr>
<tr><td>Direction</td><td colspan="4">DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES
SERVICE ACCÈS ET AIDES AU LOGEMENT</td></tr>
<tr><td>Résumé - description</td><td colspan="4">Le Service Accès et Aides au Logement, est l'entité départementale chargée de la gestion des dispositifs d'aide liés au logement. Il joue un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie des ménages mahorais et dans la lutte contre l'habitat indigne.
> Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :
Ce dispositif vise à faciliter l'accès et le maintien au logement. Il propose diverses aides pour couvrir les impayés de charges courantes, les dettes locatives, ainsi que les factures d'eau, d'électricité et de loyer. Des aides supplémentaires sont disponibles pour le dépôt de garantie, le premier mois de loyer, les frais d'agence et l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité.
Partenaires : SMAE, SIM, DEETS, EDM, CSSM

> Fonds d'Aide Sociale pour l'Adaptation et l'Amélioration du Logement (FASAAL) :
Créé en 2007, ce dispositif soutient les familles à revenus modestes rencontrant des difficultés liées à leur logement. L'aide, plafonnée à 30 000€, finance des travaux d'amélioration et de réhabilitation pour assurer sécurité et confort.

> Aide à la Pierre :
Ce soutien financier est destiné aux familles en situation de précarité, éligibles au financement de la ligne budgétaire unique (LBU) pour du logement social ou très social. Elle est plafonnée à 25 000 € par ménage, après évaluation sociale par les services du département.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Objectifs</td><td>Amélioration de l'habitat</td><td>Accompagnement des ménages fragiles vers un logement décent et indépendant</td><td>Soutien au maintien dans le logement</td><td>Aide à l'accession à la propriété</td></tr>
<tr><td colspan="4">Pour atteindre ces objectifs, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre, notamment : le FASAAL (Fonds d'Aide Sociale à l'Adaptation et l'Amélioration au Logement), le FSL (Fonds de Solidarité Logement), et le contingent départemental.</td></tr>
<tr><td>Périmètre</td><td colspan="4">Le Département–Région de Mayotte, à travers les Unités Territorialisés d'Action Sociale (UTAS), déploie les dispositifs d'aides au logement sur l'ensemble du territoire. Cette organisation de proximité permet de garantir un accès équitable pour tous les usagers. Les équipes accompagnent les ménages dans leurs démarches, facilitent le dépôt des dossiers et assurent un suivi adapté aux réalités propres à chaque commune.
L'objectif est de rapprocher le service public des habitants et d'améliorer l'efficacité des dispositifs d'aide.</td></tr>
<tr><td>Chiffres clés</td><td colspan="4">• 156 dossiers traités en 2025 pour l'amélioration du logement et l'accession à la propriété, pour un montant total de plus de 3 millions d'euros.
• 290 aides financières accordées au titre de l'accès et du maintien dans le logement, représentant un montant de 204 439,85 €.</td></tr>
<tr><td>Contact</td><td colspan="4">Secteur Mamoudzou : 0269665379
Secrétariat des dispositifs : fasaal.aidealapierre@cg976.fr/gestionfsl@cg976.fr</td></tr>
</table>

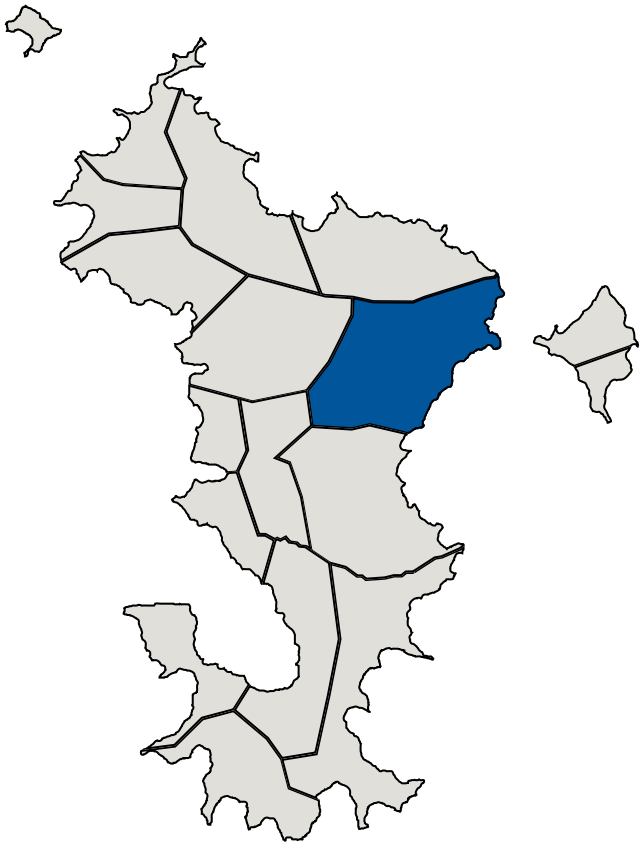
	DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE Action : Déploiement d'un dispositif de téléassistance pour le maintien à domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie.
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES (DAPS)
Constat	Mayotte, territoire insulaire en forte croissance démographique, connaît une transition sociale et sanitaire marquée par l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées, notamment dans les zones rurales. Si la population mahoraise reste globalement jeune, l'espérance de vie augmente et les besoins d'accompagnement liés à la perte d'autonomie se renforcent. Les conditions d'habitat parfois précaires, l'éloignement géographique des familles et la faible offre de structures médico-sociales (EHPAD, SSIAD, SAAD, etc.) exposent de nombreuses personnes âgées à des situations d'isolement et de vulnérabilité accrues. Dans ce contexte, la Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales envisage de mettre en place, en lien avec l'ARS et la CSSM, un service départemental de téléassistance, permettant d'assurer la sécurité, la veille et le maintien à domicile des personnes âgées, tout en soutenant les aidants familiaux. Ce projet s'inscrit dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie, d'inclusion numérique et de développement de l'autonomie des personnes fragiles, conformément au Schéma Départemental de l'Autonomie, son AXE 2, notamment l'action 2.5 intitulée «Mettre en œuvre le plan triennal antichute des personnes âgées».
Objectifs	**Objectif général :** Renforcer la sécurité et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie à Mayotte grâce à un dispositif moderne et accessible de téléassistance. **Objectifs spécifiques :** • Mettre à disposition des bénéficiaires un équipement de téléassistance simple, fiable et adapté au contexte insulaire. • Garantir une réponse rapide en cas de chute, malaise ou situation de détresse. • Lutter contre l'isolement social et renforcer le lien avec les aidants familiaux. • Favoriser la prévention et la détection précoce des situations à risque. • Contribuer au développement de l'offre de services de soutien à domicile à Mayotte.
Public cible	• Personnes âgées de plus de 60 ans vivant seules ou en situation de fragilité. • Personnes handicapées adultes vivant à domicile. • Aidants familiaux souhaitant renforcer la sécurité de leurs proches dépendants.

DÉPARTEMENT - RÉGION MAYOTTE	**DÉPARTEMENT – RÉGION DE MAYOTTE** Action : Déploiement d'un dispositif de téléassistance pour le maintien à domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie.
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PRESTATIONS SOCIALES (DAPS)
Description de l'action	Le projet consiste à équiper 60 foyers dans un premier temps, à titre expérimental, d'un dispositif de téléassistance (bracelet ou pendentif connecté à une centrale d'écoute 24h/24). **Le service permettra, en cas de besoin :** • d'alerter immédiatement un centre d'écoute et d'intervention, • de prévenir un proche ou les services de secours, • de géolocaliser la personne si elle est désorientée, • de maintenir un lien social régulier grâce à un suivi téléphonique. **Le dispositif reposera sur un partenariat tripartite :** • Département (DAPS), CSSM et ARS : financement partiel, pilotage et suivi du dispositif, • Structures d'accompagnement : identification et accompagnement des bénéficiaires, • Prestataire agréé : fourniture, installation, maintenance et supervision du système de téléassistance. Un accompagnement social sera assuré par les équipes de la DAPS et des structures d'accompagnement pour garantir l'appropriation du dispositif et son bon usage par les bénéficiaires.
Résultats attendus	• 60 personnes âgées sécurisées à domicile la première année. • Réduction du nombre d'hospitalisations évitables (liées aux chutes et malaises). • Amélioration du sentiment de sécurité et de bien-être des bénéficiaires. • Allègement du stress des aidants familiaux. • Développement d'une culture locale de la prévention et de la veille sociale.
Objectifs	**Objectif général :** Renforcer la sécurité et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie à Mayotte grâce à un dispositif moderne et accessible de téléassistance. **Objectifs spécifiques :** • Mettre à disposition des bénéficiaires un équipement de téléassistance simple, fiable et adapté au contexte insulaire. • Garantir une réponse rapide en cas de chute, malaise ou situation de détresse. • Lutter contre l'isolement social et renforcer le lien avec les aidants familiaux. • Favoriser la prévention et la détection précoce des situations à risque. • Contribuer au développement de l'offre de services de soutien à domicile à Mayotte.
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de bénéficiaires équipés. • Taux de satisfaction des bénéficiaires et des familles. • Délai moyen d'intervention en cas d'alerte. • Nombre de situations d'urgence traitées avec succès. • Taux de renouvellement des abonnements au dispositif.
Public cible	• Personnes âgées de plus de 60 ans vivant seules ou en situation de fragilité. • Personnes handicapées adultes vivant à domicile. • Aidants familiaux souhaitant renforcer la sécurité de leurs proches dépendants.
Contact	**Département-Région de Mayotte – Direction de l'Autonomie et des Prestations Sociales** **Courriel :** projet.social-medicosocial@cg976.fr

AL'MA (ACTION LOGEMENT MAYOTTE)	
Service	LOGEMENT/EMPLOI, HABITAT, CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN
Résumé - description	AL'MA est un outil au service de la politique de l'habitat portée par les collectivités mahoraises. Créé en 2022 par Action Logement et agréé HLM (Habitation à Loyer Modéré) par l'État, l'opérateur est une ESH (Entreprise Sociale pour l'Habitat) vouée à faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Dans cette perspective, il s'agit de construire et gérer des logements (sociaux, intermédiaires) – en priorité dans les zones tendues, tout en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale – et soutenir l'accession sociale à la propriété. AL'MA associe innovation, partenariats et ancrage local pour transformer durablement le cadre de vie à Mayotte.
Objectifs	**AL'MA poursuit les objectifs du Groupe Action Logement : répondre aux enjeux du lien entre l'emploi et le logement en faveur des salariés, contribuer au développement économique et à l'attractivité économique des entreprises, soutenir les acteurs du logement dans les territoires, préserver l'emploi local, accompagner la politique sociale des entreprises. Un objectif fondamental à Mayotte : produire 5 000 logements en dix ans et répondre aux besoins du territoire, des entreprises et de leurs salariés.**
Périmètre	Mayotte
Chiffres clés	5 000 logements en dix ans
Contact	contact@alma-actionlogement.fr

BANQUE DES TERRITOIRES	
Service	Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations
Résumé - description	Prêts signés en 2025/ Projets
Objectifs	**Accompagnement de certaines communes et établissements publics du département de Mayotte au financement d'infrastructures**
Périmètre	Mayotte
Chiffres clés	Commune de Mamoudzou : 17 234 845 € Financements dégâts cyclone
Contact	Monsieur Philippe Grid-Ledonné Directeur régional Banque des Territoires pour l'Océan Indien Mél : Philippe.Grid-Ledonne@caissedesdepots.fr tél : 06.92.67.07.97 / 06.39.99.28.58 / 06.30.70.73.78

	SIM (SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE MAYOTTE)
Service	Logement / Aménagement
Résumé - description	Principal bailleur social de Mayotte. Société créée en 1977. Parc actuel : 3 400 logements dont 60% de logements sociaux Actionnaire de référence : Groupe CDC Habitat Effectif : 130 salariés
Objectifs	Feuille de route : Production de 400 logements par an dont 90% de logements sociaux Objectif/Qualité environnemental : Certification Label NF Habitat HQE
Périmètre	Mayotte
Chiffres clés	CA : 30 M€ Investissements : 120 M€ / an
Contact	DG : Ahmed Ali MONDROHA Tél : 06 39 69 36 61 Email : aali@sim-mayotte.com

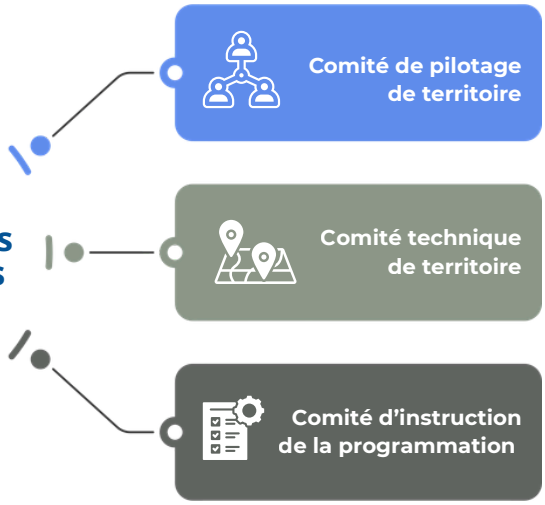


10

MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE 2025-2030

10 - MODALITÉS DE GOUVERNANCE
DU CONTRAT DE VILLE 2025-2030

Une gouvernance partagée Articulation avec les dispositifs de droit commun et stratégies locales.



1 Instances

A/ Compositions et prérogatives

Comité de pilotage de territoire — 1 fois par an

Le comité de pilotage de territoire se réunit **sous la présidence conjointe du Préfet, délégué du gouvernement de Mayotte ou son représentant, et du Maire ou son représentant**. Une gouvernance partenariale adaptée favorise une mobilisation large des acteurs.

Fonction principale :

- Piloter, valider les enjeux, les orientations et les plans d'actions et toute modification relative au contrat de ville
- Suivre la mise en oeuvre et l'évaluation du contrat de ville.

Composition : élus et décideurs de **l'ensemble des partenaires signataires** du Contrat Engagements Quartiers 2030, et un ou deux représentants des **conseils citoyens** ou toute **instance de participation.**

Responsabilités :

- Mobilisation des partenaires
- Bilan de la mise en oeuvre du contrat de ville et de l'ensemble des programmes et dispositifs relevant de la politique de la ville (NPNRU, Cité éducative, PRE..)
- Bilan et/ ou état d'avancement des stratégies locales et dispositifs de droit commun mobilisés ainsi que toute autre action engagée par les partenaires du contrat de ville.
- Etat d'avancement du programme Action Coeur de Ville etc.
- Présentation globale des actions engagées dans le cadre de la contrepartie de l'abattement de la taxe foncière pour les propriétés bâties
- Validation des priorités en fonction des besoins et des enjeux identifiés

Comité technique de territoire — 1 fois par an

Le comité technique de territoire se réunit **sous l'animation du délégué du préfet et du directeur / chef de projet politique de la ville. il est force de propositions, exécutant et garant de l'approche coopérative dans l'action du contrat de ville.**

- **Fonction principale :** apporter **une expertise technique et sectorielle** pour appuyer les décisions du comité de pilotage.

- **Composition :** les **référents techniques désignés de chacun des partenaires signataires** du Contrat Engagements Quartiers 2030, des **pilotes des politiques publiques sectorielles conduites sur le territoire**, et un ou deux **représentants des conseils citoyens** ou de toute instance de participation.

- **Responsabilités :**
 - **Préparation du comité de pilotage** de territoire **en dressant un bilan complet** de la mobilisation des politiques publiques (contrat de ville, droit commun, dispositifs, programmation sur les quartiers etc. et **rendre compte des avancées et des difficultés.**
 - **Élaboration des recommandations et des propositions** concrètes en fonction des besoins identifiés sur le territoire.
 - **Contribution à la diffusion des bonnes pratiques** et au partage des connaissances dans le domaine des politiques publiques territoriales.
 - **Préparation de l'évaluation** du contrat de ville

Comité d'instruction de la programmation — 1 fois par an

La programmation annuelle est conçue à partir d'un appel à projets. Les projets reçus sont alors instruits et rassemblés dans une programmation prévisionnelle. **Cette programmation est ensuite présentée devant un comité d'instruction en présence des représentants techniques des partenaires institutionnels** ainsi que des porteurs de projets principaux.

Le comité d'instruction se réunit sous l'animation du délégué du préfet et du directeur / chef de projet politique de la ville.

- **Fonction principale : articuler** les crédits d'intervention entre les crédits de la politique de la ville, les moyens et crédits spécifiques, ainsi que les moyens et crédits de droit commun et instruire la programmation.

- **Composition :** délégué du préfet, directeur / chef de projet politique de la ville, référents techniques des services de l'État, des partenaires institutionnels, et un ou deux représentants des conseils citoyens ou de toute instance de participation.

- **Responsabilité : coordonner le fléchage des crédits de la politique de la ville avec les moyens et crédits spécifiques ainsi que les moyens et crédits de droit commun au regard de leur fonction et de leur nature.**

B/ Modalités d'organisation des instances

Le contrat engagements quartiers 2030 s'appuie sur **un pilotage bipartite, entre l'État et la Commune.**

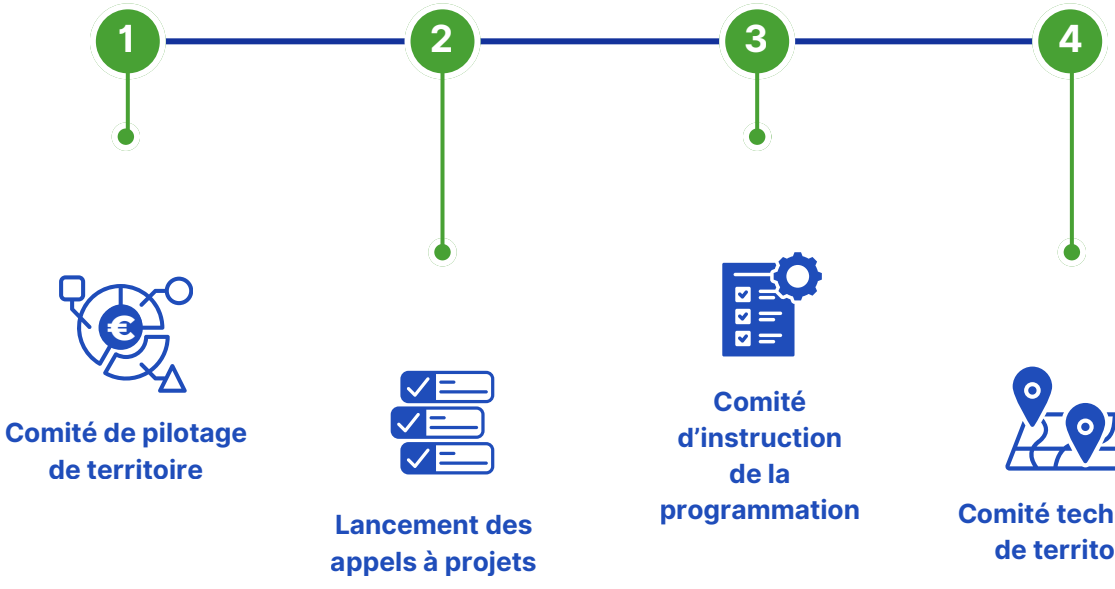
- **Les représentants des 2 copilotes se réuniront pour fixer les dates du :**
 - Comité d'instruction programmation politique de la ville — crédits spécifiques
 - Comité technique de territoire
 - Comité de pilotage de territoire

- Ils prépareront **une invitation conjointe**, **signée des 2 institutions.**
 - Ils définiront ensemble les ordres du jour et se répartiront la préparation des documents, selon les thématiques et sujets de leurs compétences.
 - Les instances sont coanimées et coprésidées.

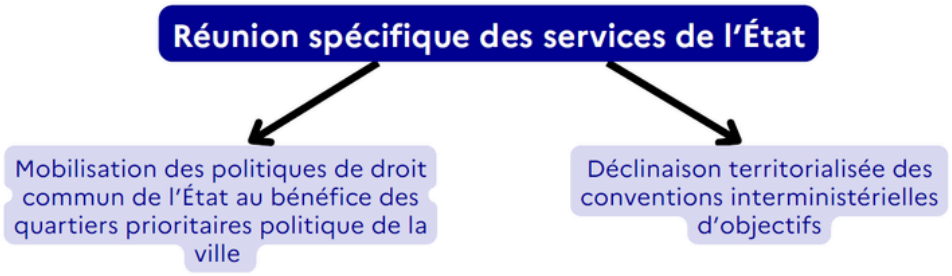
- Elles viseront à **mieux se coordonner pour poursuivre le travail d'articulation** entre les nombreux dispositifs que portent la Commune et le Contrat Engagement Quartiers 2030.

Comité d'instruction et comité technique : un référent technique sera identifié par chaque partenaire signataire et constituera l'interlocuteur privilégié de l'équipe projet, constituée d'un représentant de l'État et de la Ville / Intercommunalité, en charge du suivi du contrat Engagements Quartiers 2030.

2 Étapes de la mise en oeuvre des instances



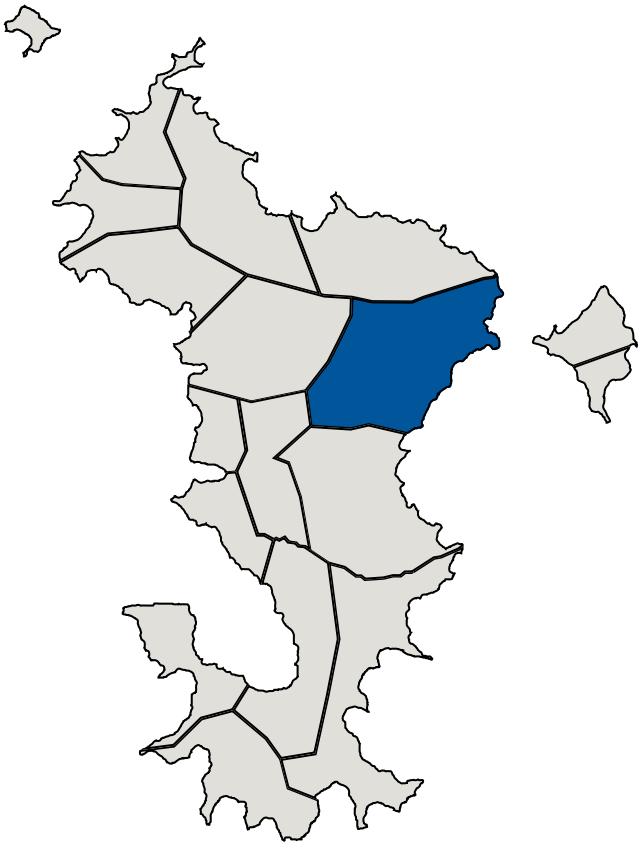
3 Suivi annuel à l'échelle départementale



4 Comité territorial politique de la ville

Une réunion rassemblera une à trois fois par an l'ensemble des élus de la politique de la ville et les services de l'État afin de faire le point sur les sujets d'actualité, les difficultés rencontrées et l'avancement de la mise en œuvre du contrat de ville Engagements Quartiers 2030.

Par ailleurs, le comité territorial pourra, en fonction des thématiques abordées, réunir l'ensemble des partenaires signataires et des acteurs de la politique de la ville.



11

PARTICIPATION DES HABITANTS

11 - PARTICIPATION DES HABITANTS

1 Mobilisation à adapter au territoire

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville l'a réaffirmé : le format de la mobilisation citoyenne dans le Contrat de Ville devra être défini au regard du contexte local. En s'appuyant et en soutenant des dynamiques existantes chaque territoire pourra mobiliser différentes actions pour soutenir des initiatives citoyennes en articulation avec les projets de quartier : fonds de participation des habitants, tables de quartiers, maison des projets, etc. Accentuer le pouvoir d'agir des habitants doit constituer un socle de l'animation territoriale du Contrat de Ville.

2 Approche innovante pour agir

- **L'objectif du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 :** promouvoir la **participation citoyenne et l'implication des habitants** dans la vie de la cité.
 Le cadre légal : encadré par la loi du 21 février 2014, à travers les conseils citoyens.
 La variabilité locale : la mise en œuvre de la participation citoyenne à travers les conseils varie selon les contextes locaux.

- **Les difficultés locales rencontrées relatives aux conseils citoyens :** difficultés à mobiliser les habitants en raison de leur précarité sociale, de la perception institutionnelle de la participation et du caractère bénévole de l'engagement.

- **Pour une approche décentralisée :** décentralisation de la participation citoyenne vers une diversité d'acteurs déjà présents sur le terrain.
 - Conseils des sages,
 - Comité des jeunes,
 - Comités de sécurité,
 - Groupes de médiation spontanée,
 - Maison du projet, etc.

3 Défis et initiatives dans le contrat Engagements Quartiers 2030, c'est :

- **Maintenir** les **conseils citoyens** existants ou créés en référence aux articles 1 et 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- **Favoriser** des formes de **participation proactive au rythme des habitants.**
- **Garantir** l'**ouverture des instances de gouvernance et d'évaluation** du Contrat de Ville et y rassembler les conditions favorables à la prise en compte de la parole citoyenne.
- **Contribuer** à l'**élaboration d'outils et de pratiques** favorisant les expérimentations démocratiques (budgets participatifs, fonds de participation des habitants, formations...).
- **Renforcer** l'information et les actions de communication à destination de la population.
 - Une **communication régulière** des avancées des "Engagements 2030" devra être réalisée auprès de l'ensemble de la population à travers, notamment, les bulletins municipaux et intercommunaux et les sites Internet des collectivités.
 - Les subventions versées par l'État devront faire l'objet d'une communication clarifiée et systématique. Chaque année l'État assurera une **communication détaillée (dossier de presse, réunion des acteurs, etc.) des moyens mobilisés dans le cadre de la politique de la ville et du droit commun** dans les QPV en référence à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville.

12
ÉVALUATION
DU CONTRAT DE VILLE

12 - EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

1 Evaluation du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 : plusieurs principes

Elle se fait au service de l'action : en révélant sa mise en œuvre effective et l'impact des actions menées en vue de les améliorer.



Elle contribue à la collaboration : en mobilisant les acteurs et les partenaires intervenant aux différentes échelles territoriales concernées).



Elle se conduit en continu : en donnant du sens à l'implication partenaires et aux orientations stratégiques.



Elle éclaire le pilotage : en produisant une connaissance fine sur l'action réelle opérée dans le cadre du contrat.



2 Evaluation du contrat de ville : aspects relevant de sa capacité d'intervention, à savoir :

Les politiques publiques sectorielles (dites de droit commun) qu'il aura pu mobiliser.

Ses actions spécifiques (les programmations annuelles mobilisant les crédits d'exception, notamment en termes de simplification administrative, d'amélioration des relations financeurs/financés, d'une meilleure connaissance des bénéficiaires et des effets des actions dans leur vie quotidienne.

Les modalités de sa gouvernance.

Au-delà de l'attention portée au Contrat de ville en tant que dispositif central de la Politique de la Ville, l'évaluation concernera également :

Les évolutions contextuelles des conditions de vie des habitants (QPV/différentes échelles de référence).

L'articulation avec tous les dispositifs thématiques de la Politique de la ville et sa plus-value.

Elle sera fondée sur le processus et les temporalités suivantes :

- **Évaluation continue :**

Chaque année, les retours des partenaires, des acteurs et des habitants seront sollicités pour vérifier la pertinence des dispositifs en place et proposer des ajustements si nécessaire. Ces évaluations donneront lieu à un rapport annuel détaillant la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

- **Évaluation à mi-parcours et finale prévue en 2030 :**

 - **Participation des acteurs aux évaluations :**

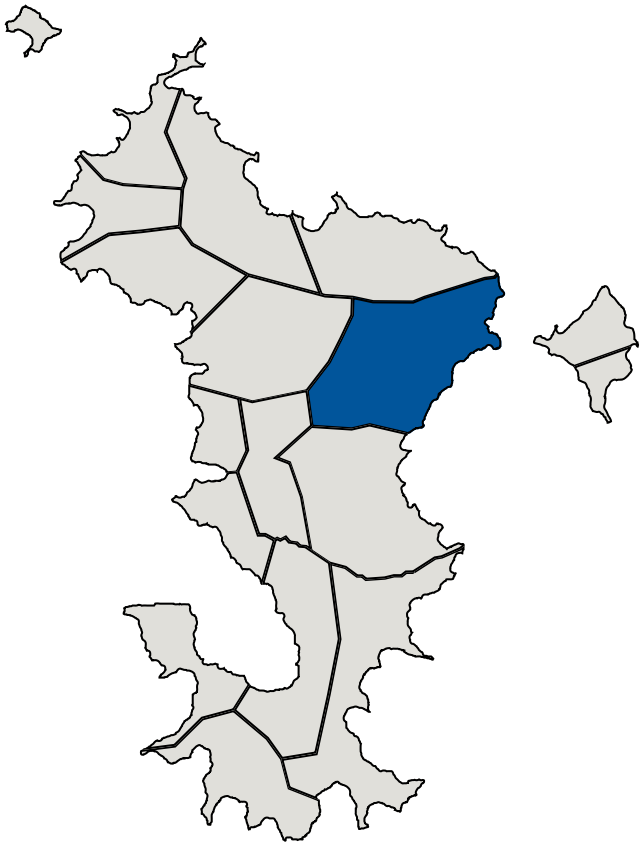
Trois catégories d'acteurs participeront aux évaluations à mi-parcours et finales dans le cadre d'une démarche participative.

- Les partenaires signataires (responsables de la gouvernance et du pilotage des dispositifs).
- Les représentants des associations et des acteurs économiques.
- Les habitants.

 - **Méthodologie**

La méthode d'évaluation reposera sur un ensemble de questions évaluations et exhaustives. D'autres questions pourront être ajoutées pour explorer des thématiques spécifiques ou des zones particulières, telles que certains quartiers prioritaires.

Le comité de pilotage examinera les résultats de ces évaluations et prendra toutes les mesures d'ajustement nécessaires.



13

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

9 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville s'articule avec l'ensemble des politiques publiques de droit commun.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, **les partenaires signataires veillent à mobiliser leurs directions, services et dispositifs** afin de **participer à la bonne mise en oeuvre du contrat de ville Engagements Quartiers 2030.**

Par ailleurs, compte tenu de leurs compétences propres, des priorités stratégiques qu'ils ont définies ainsi que de leurs règlements d'intervention, **les différents partenaires peuvent formaliser des engagements spécifiques.**



L'intervention des crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville (crédits BOP 147) est un complément et un effet levier sur les politiques de droit commun

ANNEXES

1. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES
2. CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB

SIGNATAIRES

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Le Préfet, délégué du Gouvernement à Mayotte ou son représentant	Le Maire de la commune de Mamoudzou	Le Président du Département-Région de Mayotte
François-Xavier BIEUVILLE	**Ambdilwahedou SOUMAïLA**	**Ben Issa OUSSENI**
Le Président de la Communauté d'Agglomération Dembéni-Mamoudzou (CADEMA)	La Directrice générale de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte	Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien
Moudjibou SAIDI	**Myriam HARLEY**	**Etienne BILLOT**
La Rectrice de la région académique de Mayotte	Le Directeur régional Réunion-Océan Indien de la Banque des Territoires	Le procureur de la République au tribunal judiciaire de Mamoudzou
Valérie DEBUCHY	**Nicolas BLANC**	**Guillaume DUPONT**

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

La Présidente de la Société Immobilière de Mayotte	Le Président d'Action Logement Mayotte	Le Président de l'Etablissement Publique de Reconstruction et de Développement de Mayotte
Zaounaki SAINDOU	**Nizar ASSANI HANAFFI**	**Ben Issa OUSSENI**
Le Directeur Régional de l'ADEME - Agence de la Transition Ecologique	Le Président du Conseil d'administration du GIP CRPV-CS Maoré Ouvoimoja	La Présidente du GIP Commission d'Urgence Foncière
Fréderic GUILLOT	**Elyassir MANROUFOU**	**Pascale BELIN**
Le Président du GIP L'Europe à Mayotte	Le Président du GIP CARIF-OREF Mayotte	Le Président du GIP MDPH de Mayotte (Handicap)
Ben Issa OUSSENI	**Daoud SAINDOU-MALIDE**	**Madi VELOU**

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

La Présidente du GIP Conseil Départemental de l'Accès au Droit	Directeur régional Bpifrance Océan Indien et Pacifique	Le Président de la BGE Mayotte
Sophie DE BORGGRAEF	**Jean-Marc Battigello**	**Nabilou ALI BACAR**
Le Directeur territorial de France Travail Mayotte	La Présidente de la mission locale de Mayotte	Le Président de la CCI Mayotte
Eric HELLER	**Farianti M'DALLAH**	**Mohamed ALI HAMID**
Le Président du SIDEVAM	Le Directeur de la TRANSDEV	
Houssamoudine ABDALLAH	**Imran ALIBHAYE**	

SIGNATAIRES

CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030